

Paysages de Midi-Pyrénées

De la connaissance au projet



Ouvrage collectif réalisé par l'Union régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Midi-Pyrénées
et coédité avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées

Paysages de Midi-Pyrénées

De la connaissance au projet

La ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a annoncé le 25 septembre 2014 en conseil des Ministres une politique ambitieuse de reconquête des paysages. « *Nos paysages sont des éléments déterminants d'une économie locale, du cadre de vie, de la santé et du bien-être de chacun* ».

Les paysages nous invitent à considérer le territoire que nous habitons par la perception que nous en avons. S'entremêlent alors, aussi bien la connaissance géophysique ou géologique de ses espaces, les représentations et les valeurs culturelles que nous lui attribuons. C'est autour des paysages que s'animent les débats lorsqu'il s'agit de les transformer. Car les projets révèlent le rapport intime que nous entretenons avec le territoire, associant étroitement connaissance objective des caractères physiques, valeurs culturelles et enjeux d'avenir que nos modes de vie nous inspirent. Cette association marque notre culture. Son analyse est nécessaire pour choisir ensemble la qualité économique, sociale et environnementale des territoires que nous léguons aux générations futures. Les enjeux d'aménagement de notre territoire, notamment vers une transition climatique et écologique, nous invitent à construire une conscience du paysage, une représentation culturelle objective de tout lieu, du plus remarquable au plus quotidien des espaces qui forment notre cadre de vie.

C'est la principale ambition de cet ouvrage : il présente en première partie un inventaire régional des 46 grandes entités territoriales qui ont structuré et organisé la vie des femmes et des hommes de Midi-Pyrénées, des temps les plus anciens à l'ère industrielle. Entre deux massifs, les Pyrénées et le Massif central, les cours d'eau que sont la Garonne, ses affluents et le canal des Deux-Mers ont organisé le territoire de Midi-Pyrénées et son économie. Partager cette connaissance à l'échelle régionale doit devenir un préalable à tout projet d'aménagement ou de rénovation nécessaire à

la transmission durable de notre territoire. Et en ce domaine, il n'est pas de petit projet : tout est transmission, des gestes de chacun à la réalisation des plus grandes infrastructures.

C'est pourquoi la deuxième partie de ce guide illustre, par des projets réalisés sur nos territoires, les mille et une manières de faire usage de cette connaissance pour construire ensemble des objectifs de qualité paysagère. Ces exemples mettent en avant le rôle d'une représentation partagée du territoire dans la définition objective d'un projet. Cette représentation partagée, c'est le paysage, tel que le définit la Convention européenne du Paysage. Le plan d'action national lancé en 2014 par la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie veut faire du paysage la clé d'entrée et l'outil de tout projet territorial d'aménagement. En région Midi-Pyrénées, cette mission incombe au Réseau Régional Paysage que la DREAL, en charge des politiques publiques des paysages, anime avec l'Union régionale des CAUE et l'Université Toulouse Jean-Jaurès depuis plus de dix ans. La grande diversité des projets présentés ici atteste une profonde mutation des pratiques et une belle considération du territoire, tel que ses habitants l'ont reçu, en chaque lieu, et tel qu'ils décident, ensemble, de le transmettre. Par cet ouvrage réalisé avec l'appui des 8 CAUE et leur Union régionale, j'ai voulu guider et accompagner les acteurs midi-pyrénéens vers un aménagement durable, ancré dans la singularité des territoires et nécessaire à la transmission d'un cadre de vie de qualité aux générations futures.

Le paysage de notre région est partie prenante de notre identité.



Pascal MAILHOS
Préfet de la région Midi-Pyrénées

Le paysage est la rencontre entre un territoire et une population. Il a donc une dimension géographique, environnementale et économique mais avant tout sociale et culturelle. En créant, il y a plus de trente-cinq ans, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), le législateur leur a confié des missions de conseil et de sensibilisation associant approche technique et culturelle. Ainsi, depuis de nombreuses années, les CAUE sont particulièrement engagés sur les questions relatives au paysage : au niveau national avec la Fédération nationale des CAUE (FNCAUE), aux niveaux départemental et local par leurs contributions aux inventaires et aux atlas des paysages en lien avec leurs missions d'accompagnement des territoires et enfin au niveau régional où la connaissance des paysages a pu être abordée collectivement à partir des travaux départementaux.

En Midi-Pyrénées, depuis plus de vingt ans les CAUE, organisés en Union régionale, se sont investis avec leurs partenaires - services de l'État, collectivités, professionnels, associations - sur les problématiques paysagères à travers diverses actions : connaissance des paysages avec les atlas, animation des acteurs avec le Réseau Paysage Midi-Pyrénées, sensibilisation auprès de différents publics par des expositions, des publications ou des ateliers, accompagnement de projets de territoire avec des chartes paysagères, des SCoT ou des plans de référence, ou encore suivi de projets

communaux ou intercommunaux conduits par des maîtres d'œuvre. Dans ces actions, les CAUE ont mis en avant une approche dynamique des paysages s'éloignant de toute « mise sous cloche ». En effet, chaque intervention sur le territoire, aussi modeste soit-elle, en modifie sa perception et agit donc sur l'organisation des paysages, ce qui les fait évoluer continuellement. Il est donc important en amont de les caractériser pour en partager les valeurs et de comprendre leur fonctionnement afin d'enrichir tout projet d'aménagement, qu'il soit d'échelle locale ou plus globale.

Puisse ce guide, élaboré dans le cadre d'une collaboration étroite avec la DREAL Midi-Pyrénées et s'inscrivant dans les réflexions portées par le Réseau Paysage Midi-Pyrénées (RPMP), contribuer à la connaissance des paysages de notre région, mais aussi donner envie de mettre le paysage au centre de toute démarche d'aménagement.



Paul SALVADOR
Président de l'Union régionale
des CAUE de Midi-Pyrénées

Introduction	9
--------------	---

Connaître les paysages

De la notion de paysage à la connaissance des paysages	12
Le paysage, un bien commun	12
Le paysage, une ressource pour aborder le territoire	15
Les atlas, un outil de connaissance des paysages	18
Les atlas de paysages de Midi-Pyrénées, un travail conduit en réseau	22
Une démarche progressive et interactive	22
Une approche méthodologique en Midi-Pyrénées	30
Les 46 entités paysagères de Midi-Pyrénées	39
Un premier regard	40
Contreforts du Massif central	43
Plaines et collines des bassins de la Garonne et de l'Adour	57
Pyrénées	83

8

Agir par le paysage

Partager une vision sensible et culturelle de l'espace	96
Le paysage pour s'approprier l'espace et le territoire	96
La sensibilisation : transmettre la connaissance des paysages	97
La médiation : mettre en débat pour construire une perception commune et agir	99
Le quatrième pilier du développement durable	101
Transmettre et mettre en débat la connaissance des paysages	103
Des lectures de paysage autour de l'exposition <i>Entités paysagères de l'Aveyron</i>	104
L'ouvrage <i>Paysages du Gers</i> aux Editions du Rouergue	108
Une journée d'échanges du Réseau Paysage Midi-Pyrénées	112
L'expérience <i>Portraits de paysages</i> dans la vallée de l'Arize	116
Les <i>Tréteaux du Paysage</i> du PNR des Causses du Quercy	120
L'observatoire par le paysage des territoires de Midi-Pyrénées	124

Le paysage au cœur du projet	128
La notion de projet	128
Le paysage pour enrichir les projets	131
La connaissance du paysage pour étayer le projet	133
Les intentions de projet et l'accompagnement de l'évolution des paysages.....	134
Le paysage au service d'un projet local.....	136
Articuler connaissance des paysages et projet	137
Un plan pour la Garonne	138
Le schéma régional de cohérence écologique Midi-Pyrénées	142
La charte d'aménagement des routes départementales du Lot.....	146
La charte du Parc national des Pyrénées.....	150
Un document de référence pour l'énergie éolienne	154
La charte paysagère et architecturale du Pays de Figeac	158
Le schéma de cohérence territoriale du Pays d'Autun	162
Un schéma territorial des déplacements	166
Organiser les mobilités durables sur le territoire de la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier	166
Le site classé de St-Bertrand-de-Comminges,Valcabrière et Sarp.....	170
La mise en valeur des chaos rocheux du Larzac.....	174
Le plan d'actions de la Communauté d'agglomération du Muretain.....	178
Le PLU de Saint-Pierre-de-Rivière	182
La carte communale de Castelnau-sur-l'Auvignon.....	186
L'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Moissac.....	190
Le nouveau quartier Le Sireret à Montoulieu	194
L'éco-lotissement du Frêne à Laguiole.....	198
Le parc solaire photovoltaïque à Caillavet	202
Conclusion et perspectives	207
Références bibliographiques	208

Introduction

LE PAYSAGE, pourtant simple dans sa définition – partie de territoire telle que perçue par les populations – fait souvent l’objet de dérives dans son interprétation. Il est dans certains cas cantonné au registre du patrimoine, le réduisant à une démarche de protection et oubliant sa dimension de projet. Il est confondu parfois avec le registre de la biodiversité, le réduisant à son socle naturel en omettant ses interrelations avec les facteurs humains et sa dimension culturelle. Le paysage est un bien commun, résultat d’une construction collective de l’espace qui n’est pas seulement une compétence publique des institutions. Le paysage est aussi une ressource pour les territoires, permettant de donner du sens aux projets. Il rejoint en cela les exigences du développement durable par son approche globalisante, par les démarches de participation qu’il suscite et par l’importance du lien entre territoire et projet qu’il représente.

En Midi-Pyrénées, le paysage comme bien commun fait l’objet d’un consensus. Qualité et diversité des paysages de Midi-Pyrénées sont systématiquement évoquées dans chaque diagnostic territorial, support touristique et publication régionale. Mais au-delà de l’émotion, qu’est-ce qui singularise les paysages de Midi-Pyrénées ? Sur quoi reposent leurs qualités ? D’où provient leur diversité ? Comment les paysages évoluent-ils ? Les démarches visant à la connaissance des paysages, avec notamment les atlas élaborés sur la région à différentes échelles, apportent des éléments de réponse. Pour mieux comprendre ce bien commun, il est en effet important d’en identifier les différences, de pouvoir les caractériser et d’en dégager les grandes tendances et évolutions. Cependant, sa connaissance seule ne suffit pas pour faire du paysage une ressource. Comment partager ces connaissances pour transmettre une culture du paysage ? Comment concrètement prendre en compte les paysages à toutes les échelles d’intervention ? Comment les mettre au cœur des démarches territoriales et d’aménagement ? Ce sont les questions qui se posent quand on passe à l’action dans l’ensemble des démarches opérationnelles : chartes, schémas, documents d’urbanisme, plans d’aménagement...

Le présent guide, dans son organisation, souhaite donner des pistes pour les acteurs du territoire régional. Dans la première partie *Connaître les paysages*, il s’agit, après un cadrage de la notion de paysage et des démarches de connaissance afférentes, de faire le point sur les actions engagées depuis plus de vingt ans pour mieux caractériser et partager les atlas de paysages sur la région. À titre illustratif, un cahier présente de façon synthétique les 46 entités paysagères régionales issues d’une démarche de confrontation et d’échanges des différentes données de niveau départemental. Dans la seconde partie *Agir par les paysages*, il s’agit de montrer comment partager ces connaissances par des actions de sensibilisation et de médiation afin de développer une culture commune des paysages. Des pistes sont ensuite proposées afin de prendre en compte ces connaissances dans les démarches de projet territorial ou d’aménagement. Cette partie est illustrée par de nombreux exemples d’actions conduites en Midi-Pyrénées à différentes échelles.

Connaître les paysages

Fondée sur l'observation des territoires, la connaissance des paysages propose de distinguer les grands ensembles homogènes et d'en caractériser les composantes.

Après un éclairage sur la notion de paysage et sur les atlas de paysages, cette première partie retrace les démarches conduites par les acteurs régionaux pour mieux connaître les paysages de Midi-Pyrénées et leur diversité. Une présentation synthétique propose d'en appréhender les traits principaux.

De la notion de paysage à la connaissance des paysages

« Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Article 1 de la CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE, dite Convention de Florence 2000 - Ratifiée par la France en 2006

Né d'une appréciation sensible de l'espace, le paysage est une valeur commune dans laquelle se reconnaît aujourd'hui la société européenne contemporaine. En s'inscrivant dans les démarches territoriales, le paysage s'éloigne des acceptions contemplatives ou patrimoniales dans lesquelles il a longtemps été enfermé et s'affirme comme une ressource culturelle et sociale au service des projets locaux. Sa connaissance devient un enjeu institutionnel pour lequel des atlas sont progressivement constitués.

Le paysage, un bien commun

Terme banal intégré au vocabulaire courant, le paysage est, en tant que façon d'appréhender l'espace, une notion qui recouvre pourtant une relative complexité. L'espace dans lequel chacun évolue est le résultat d'une construction collective qui matérialise les ambitions d'une société pour son territoire.

Une nature sensible et culturelle

Le paysage, qui trouve son origine dans des représentations picturales, est une appréciation sensible de notre environnement et une manière de décrire l'espace. Il traduit la relation que chaque individu ou groupe social noue avec son territoire en y intégrant des codes culturels et des dimensions symboliques propres.

Souvent, la compréhension du paysage à travers ses différentes observations est restreinte à une approche géographique ou environnementale faisant seulement état des dynamiques induites par le socle naturel. Cette réduction occulte sa dimension culturelle à la fois dans la manière dont se constitue l'espace vécu – dans le sens d'une culture de l'aménagement de l'espace – et dans la nature sensible du paysage, c'est-à-dire fondée sur les perceptions et les représentations de l'espace par les populations.

Dernier texte d'importance dans le corpus réglementaire lié au paysage, la Convention européenne du paysage – dite convention de Florence –, rappelle qu'il n'est pas seulement la description de l'espace concret mais aussi le regard que portent sur lui la société et les individus.

Pour autant, le paysage ne peut être pensé par la seule question de l'appréciation visuelle de la surface du territoire observé. Ce dernier témoigne par son organisation de séries de transformations historiques en lien avec celles des sociétés qui l'ont habité jusqu'à aujourd'hui. Le paysage possède ainsi un pouvoir de révélation.

« Le paysage n'est ni un écosystème, ni un "géo-système". Il n'y a pas de science du paysage, ce qui ne signifie pas qu'il ne peut pas y avoir de discours cohérent à son sujet. »

ALAIN ROGER - 1998

Du patrimoine institutionnel au patrimoine quotidien

En Europe, les traditions nationales exprimées dans les dispositifs réglementaires et juridiques ont longtemps cantonné le paysage au registre du patrimoine. Valeur d'exception, le paysage ne concernait que des grands sites emblématiques échantillonnant l'identité nationale (sites classés ou inscrits, secteurs sauvegardés...)

Ces cinquante dernières années, en même temps qu'a crû la conscience environnementale de la société, la valeur patrimoniale du paysage s'est élargie englobant des territoires moins pittoresques ou moins chargés de dimensions historiques ou symboliques. Les territoires ruraux, des paysages industriels ont notamment été élevés au rang de patrimoine. Dans les deux dernières décades, sous l'impulsion de la *loi paysage de 1993*, le champ d'étude du paysage s'étend à des espaces ordinaires jusqu'à considérer des espaces urbains dégradés ou banalisés. Tout devient paysage ! La convention de Florence intègre aussi cette évolution en rapprochant la notion de paysage de celle de cadre de vie.

Ce que l'on désigne aujourd'hui comme « paysages quotidiens » sont les paysages que tout un chacun utilise, pratique et aménage au fil des jours. Ainsi, en englobant le vulgaire, le paysage est comparable à un miroir qui renvoie l'image, pas toujours complaisante, de la façon dont une société aménage son territoire.

« Les paysages quotidiens sont affaire de familiarité, de proximité, de connivence, d'attachement; leur fréquentation tisse des liens entre les usagers et les lieux... »

ANNE SGARD - 2014



▲ Haut lieu du pyrénéisme depuis le XVIII^e siècle, le Cirque de Garvarnie est un paysage emblématique du patrimoine national qui attira des écrivains, des peintres, des photographes et des scientifiques de renom comme une foule de touristes amateurs de sites grandioses.

DREAL Midi-Pyrénées



▲ Perçues depuis les coteaux de Lacroix Falgarde, les zones périurbaines de Toulouse, bordées par l'Ariège, représentent un « paysage du quotidien ». D'apparence banale, ce paysage recèle pourtant des qualités propres et constitue le cadre de vie de milliers d'habitants.

« La soutenabilité du développement implique que la production de territorialité soit conçue comme un facteur déterminant de la production de richesse. »

ALBERTO MAGNAGHI - 2003

Le paysage pour agir localement

Dernier paradigme de l'aménagement, le développement durable est un concept politique qui se veut transversal et totalisant. Il exprime l'exigence du « penser global pour agir local » ; c'est-à-dire celle de recentrer les pratiques de projet sur la valorisation des ressources propres au territoire. Le développement durable exige par ailleurs une meilleure participation des populations. A son instar, la Convention européenne du paysage propose que les « aspirations des populations » soient prises en compte dans le cadre de la définition des politiques du cadre de vie. Autrement dit, il s'agit de faire sortir l'aménagement de l'espace des seules dimensions techniques ou institutionnelles où il fut longtemps cantonné par des « pouvoirs compétents ».

Le paysage peut être vu comme moyen d'approcher favorablement et relativement simplement le développement durable. Il permet de recentrer les actions sur la valorisation des singularités et des pratiques propres au territoire, de faire participer et d'impliquer les populations aux projets, comme aux stratégies et aux politiques d'aménagement.

Un bien commun

Le paysage trouve aujourd'hui une place nouvelle dans les domaines de l'aménagement et du débat public. Sa double dimension culturelle et matérielle lui confère une valeur de synthèse pour appréhender un territoire. Il s'affirme comme un bien commun à la fois en tant qu'espace collectif concret mais aussi en tant qu'espace de discussion.

La valeur patrimoniale du paysage ne s'entend plus simplement comme liée au beau et à l'exceptionnel, sa valeur de bien commun insiste sur la responsabilité des acteurs qui le façonnent. Pourtant, « le bien commun diffère du patrimoine car il n'est pas forcément un legs du passé à conserver ou à transmettre... »¹ c'est avant tout un bien défini de façon collective dans lequel les exigences actuelles de développement durable peuvent trouver un moyen d'expression concrète.

1 - ANNE SGARD - 2014

Le paysage, une ressource pour aborder le territoire

La ressource paysagère

Ces dernières années, de nombreux projets de développement de territoire revendiquent de se construire autour du paysage ou en s'appuyant sur celui-ci. Aussi, mérite-t-il sans doute d'être considéré comme une composante de la « ressource territoriale »¹ au même titre que ses ressources naturelles, sa population ou ses outils de production économique...

La notion de ressource paysagère reste un sujet de débat qui fait aujourd'hui l'objet de nombreuses recherches en lien avec la quête d'autonomie toujours plus grande des territoires.

Le parallèle qui est souvent fait entre paysage et nature donne une approche biaisée de la ressource paysagère. Le paysage ne peut être réduit simplement à une ressource esthétique ou visuelle ; il ne doit pas non plus être considéré comme une ressource naturelle. La ressource paysagère « n'est pas un donné » mais le « résultat d'un processus d'appropriation ». « Il n'y a pas de bien utile en soi mais une dynamique sociale et culturelle qui crée l'utilité de certains objets »¹. La ressource paysagère diffère de la ressource territoriale par une dimension culturelle et symbolique en lien avec des représentations et des processus complexes d'appropriations individuelles et collectives.

Le paysage considéré comme ressource est comparable à une matière première à partir de laquelle il est possible de décrire le territoire et de débattre de sa valeur collective, de ses usages et de son avenir.

1 - MONIQUE TOUTBLANC et al., 2013

Les marais, une ressource paysagère nouvelle ?

L'exemple du Ségala lotois

Dans les Ségalas lotois, les marais et les zones humides ont de tout temps été perçus comme des obstacles au développement de l'agriculture qui a toujours cherché à drainer et transformer ces espaces pour les rendre plus productifs.

A partir de la fin des années 1980, le regard porté par les naturalistes et les hydrologues a fait émerger des enjeux de conservation le plus souvent vécus comme des contraintes au développement local. Aujourd'hui, sur le territoire du pays de Figeac, la mise en place d'une charte paysagère a permis de débattre de la qualité de ces espaces participant à la construction de l'identité locale. Des associations et certains élus réfléchissent à des projets de valorisation touristique de ces espaces. Ainsi, en les incluant dans le champ du paysage, les marais sont passés du statut d'obstacle à celui de ressource pour le territoire.

► Le marais de La Rivière à Latronquièrre constitue un paysage emblématique du plateau du Ségala lotois. Longtemps ignorés et méprisés, ces lieux sont progressivement intégrés au patrimoine commun par les populations locales.



Une ressource aux multiples dimensions

La ressource paysagère peut être déclinée en fonction de l'angle sous lequel elle est approchée. Tout comme la notion de paysage, la ressource paysagère recouvre différentes dimensions.

Une ressource de nature

À la Renaissance, le paysage est une représentation de la nature. Les approches actuelles soulignent que ce rapport entre nature et paysage est plus étendu et plus complexe et qu'il est aussi largement traversé par les questions environnementales, en particulier celles relatives à l'écologie.

Les liens étroits entre nature et paysage confèrent à la ressource paysagère une forte dimension naturelle ou écologique. Actuellement cette dimension fait écho à ce qu'il convient de qualifier « d'offre environnementale » recherchée par la société occidentale.

▼ Les horizons dégagés des paysages des hauts plateaux de l'Aubrac sont emblématiques du nord de l'Aveyron. Leurs prairies abritent une biodiversité végétale parmi les plus importantes des milieux ouverts d'Europe continentale occidentale.



Une ressource socio-culturelle

La Convention européenne du paysage énonce que « le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social ». A l'instar du développement durable, le paysage intègre une composante sociale en plus des composantes environnementales et économiques. Souvent occultée, cette composante n'en reste pas moins centrale.

De par sa dimension sensible le paysage traduit la relation existentielle des habitants à leur territoire. De ce point de vue, la ressource paysagère fonde aussi sa valeur dans une dimension socio-culturelle se traduisant en particulier dans le sentiment d'appartenance à un territoire entremêlant des dimensions utilitaire, esthétique, symbolique, etc.

**« Le paysage améliore le niveau,
la qualité et la richesse de la
vie. »**

ERIK ORSENA - 2011

Une ressource économique

En France, dès le XVIII^e s., le paysage est intimement lié au pittoresque c'est-à-dire au caractère singulier de sites remarquables offerts à la contemplation des voyageurs. Naissent alors des « paysages cartes postales », aujourd'hui toujours supports de l'économie touristique des territoires.

Plus récemment, les paysages servent de faire-valoir aux produits locaux. Les messages publicitaires associent des paysages réputés préservés et authentiques à des produits agricoles à forte valeur ajoutée. Ainsi, en Midi-Pyrénées, le roquefort est indissociable des grands horizons des Grands Causses de l'Aveyron.

Dans une logique de concurrence accrue, les territoires ruraux font du paysage des arguments pour attirer de nouvelles populations. Le paysage devient objet du marketing territorial.

Au même titre que l'agriculture ou l'industrie, le paysage fait figure de « ressource économique » pour les territoires.

Une ressource politique

Très récemment, le paysage a été institué comme outil au service de la gouvernance des territoires. Il revêt une dimension politique dans les projets de territoire où il est utilisé comme média pour donner la parole aux citoyens. Sa valeur médiatrice est censée faciliter la formulation publique d'objectifs concrets visant à l'émergence d'un « projet de territoire contextualisé pour ne pas dire territorialisé »¹

Alors que la valeur économique implique une sélection de lieux, du point de vue politique, tout espace, donc tout paysage, est un lieu propice pour un projet : une ressource potentielle.



▲ Campagne publicitaire des Caves Roquefort SOCIÉTÉ diffusée en 2011. Ici, plus qu'un fromage, c'est le paysage des Grands Causses tout entier qu'il est proposé de goûter.

Caves Roquefort SOCIÉTÉ - © MARC GOUBY

1 - MONIQUE TOUTBLANC et al., 2013

Les atlas, un outil de connaissance des paysages

Des jalons législatifs

1 - Réalisée par le laboratoire Strates du CNRS et le bureau d'études SEGESA

Dans la foulée de la loi du 8 janvier 1993 sur *La protection et la mise en valeur des paysages*, la *Méthode pour des atlas de paysages, identification et qualification*¹ est publiée en 1994 par le ministère de l'Aménagement du territoire, de l'équipement et des transports. L'objectif était de proposer une méthodologie afin de produire des documents de connaissance des paysages en deux parties : identification et caractérisation des paysages puis évaluation de leurs dynamiques.

« L'ambition de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme cherche à aller plus loin [que l'identification de paysages ou de sites remarquables] : couvrir la totalité de l'espace et sortir d'une logique sélective essentiellement liée à l'application de la loi de 1930 [...]. Il s'agit cette fois de livrer aux acteurs décisionnels, collectivités ou administrations, par la réalisation de ces atlas une somme de connaissances sur les paysages et leurs dynamiques, suffisante pour qu'ils puissent prendre des décisions d'aménagement raisonnées tenant compte de la dimension paysagère. »²

2 - Yves LUGINBÜHL, 1994

Les atlas de paysages

« Les atlas de paysages sont des documents de connaissance partagée qui permettent de traduire sur le territoire le terme de paysage défini par la Convention européenne du paysage : « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». C'est pourquoi ils sont un indispensable préalable à la définition des politiques du paysage.

Ils sont élaborés à l'échelle des 100 départements français sous la conduite de comités de pilotage composés des autorités publiques, des organismes professionnels et des ONG concernés. Ils sont réalisés par des équipes pluridisciplinaires conduites par un paysagiste.

Les atlas de paysages recomposent les informations sur les formes du territoire en identifiant les composantes du paysage (unités et structures paysagères des Atlas), les perceptions et représentations sociales (indicateurs sociaux d'évolution du paysage) ainsi que les dynamiques pour constituer un « état des lieux » des paysages approprié par tous les acteurs du paysage. Pour tenir compte des évolutions permanentes des paysages, les atlas sont actualisés régulièrement, tous les 10 ans environ. »

Source : site Internet Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 2014.

En 2004, les dix ans de publication de la méthode sont l'occasion d'une première évaluation par le ministère de l'Écologie et du Développement durable. En 2009, un bilan des atlas est engagé par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer à partir des soixante-dix atlas publiés en quinze ans. Ces démarches ont suscité une dynamique de mise à jour et d'actualisation de la méthode qui devrait aboutir à une nouvelle publication dans le courant de l'année 2015.

Parallèlement est établie en 2000, dans le cadre du Conseil de l'Europe, la Convention européenne du paysage. Le texte est entré en vigueur en France en 2006. Dans son article 5, la

Convention engage les autorités publiques compétentes « à mettre en œuvre des politiques visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages, [...] à mettre en place des procédures de participation du public et [...] à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire ».

Dans son article 6, elle incite à la mobilisation des acteurs concernés en vue d'une meilleure connaissance de ses paysages par :

- l'identification des paysages, l'analyse de leurs caractéristiques et de leurs dynamiques et le suivi des transformations ;
- la qualification des paysages « en tenant compte des valeurs particulières attribuées par les populations concernées ».

Actuellement au plan national, la volonté est de poursuivre et d'actualiser les atlas de paysages pour disposer d'outils de description dynamique des paysages sur l'ensemble du territoire français.

Le projet de *loi biodiversité*, en cours d'examen, intègre la notion de paysage au sens de la Convention de Florence. Son *titre VI*, intitulé *Paysage*, comporte un chapitre dédié aux paysages du quotidien. Il institue les atlas de paysages comme socle de connaissance objective des paysages et introduit les objectifs de qualité paysagère dans les chartes des parcs naturels régionaux. Il complète ainsi la *loi ALUR* du 20 février 2014 qui introduit des objectifs en matière de paysage dans les Schémas de cohérence territoriale.

Le contenu des atlas de paysages

Les atlas regroupent des informations relatives à la connaissance des paysages d'un territoire. Fondés sur une approche sensible, les atlas puisent dans l'histoire, l'art, la géographie, la géologie, la sociologie, la phytosociologie, l'agronomie, les coutumes, etc. pour donner corps et sens aux perceptions et aux dynamiques qui sous-tendent l'espace visible et organiser ainsi les données recueillies. Généralement ordonnés avec une entrée territoriale ou géographique, les atlas composent des recueils d'informations à disposition de tout un chacun s'intéressant au cadre de vie ou à l'aménagement du territoire.

Les atlas de paysages offrent une lecture globalisante et synthétique. Ils proposent une vision distanciée du territoire intégrant sans *a priori* les composantes les plus remarquables comme les plus quotidiennes y compris celles que l'on est parfois tenté à tort de qualifier de banales. Ils identifient et caractérisent les perceptions, la composition des paysages, leurs motifs constitutifs, les enjeux attachés aux paysages, les dynamiques, etc. Les atlas abordent la notion centrale des identités des territoires ; ils les caractérisent en les resituant dans des domaines d'appartenance culturelle plus vastes, ainsi qu'en mettant en exergue des motifs ou des modes de composition spécifiques ou bien empruntés à d'autres territoires.

Des supports cartographiques sont généralement proposés dans les atlas. Leur échelle de restitution (autour du 50 000^e) concilie à la fois une perception issue des relevés de terrain (en général au 25 000^e) et une échelle propre à une vision régionale.

A travers une présentation du paysage dans ses grandes dimensions, les atlas proposent de :

- se situer et se repérer en tout point d'un territoire ;
- comprendre le territoire en tant que système ;
- mettre en exergue des physionomies paysagères comme source d'information à propos du territoire ;
- mettre en lien les différentes échelles du territoire ;
- donner, à l'opposé d'une logique uniquement patrimoniale, un statut aux paysages considérés comme banales et de conforter les identités et les appartenances locales ;
- apporter un cadre et un vocabulaire commun pour décrire le territoire, son fonctionnement et les dynamiques à l'œuvre.

Les limites et contradictions des atlas de paysages

Les atlas de paysages présentent, sur le plan général de la méthode, un certain nombre de contradictions ou de limites. La première tient au périmètre d'étude défini par un commanditaire. Ainsi, au plan national, d'une manière assez contradictoire avec la nature continue de leur objet, les atlas de paysages sont réalisés à l'échelle de territoires administratifs, par définition circonscrits : le plus souvent le département ou parfois la région.

En second lieu, malgré les travaux et les publications ministériels, aucune méthode commune et unifiée n'a été jusqu'ici utilisée. Chaque auteur en développe une en fonction des objectifs du commanditaire et à partir de sa propre expérience. Jusque récemment, les atlas sont le fruit d'experts et procèdent le plus souvent d'un regard extérieur au territoire et à ses acteurs. De là, naissent les décalages possibles entre les éléments valorisés dans les atlas et les « cultures pratiques » du territoire ou les représentations locales. Autrement dit, le paysage n'est pas systématiquement construit localement comme un bien commun à tous.

En matière de restitution et d'organisation de la connaissance, la nécessaire recherche de synthèse amène parfois les auteurs à « sur-valoriser » certains motifs ou modes de composition paysagers singuliers. Ces choix mal explicités ou mal contextualisés peuvent conduire le lecteur et l'utilisateur des atlas à une perception simplificatrice, voire caricaturale, des paysages.

Dans un autre registre, l'objet principal des atlas restant la description des paysages, les données qu'ils présentent ne sont pas directement, ou bien très rarement, adaptées à l'échelle du projet opérationnel. Néanmoins, les éléments qu'ils proposent font des atlas un document initial qui peut servir de point de départ au projet.

Les atlas ne proposent pas d'intention de projet, ni d'objectifs d'aménagement, ces derniers étant intrinsèquement liés à un programme et à une commande. Ils ne sont pas non plus des recueils de solutions. Malgré les tentations qu'ont pu manifester par le passé certaines institutions, les atlas de paysages ne peuvent pas être considérés comme des documents prescriptifs. A l'interface des identités révélées et des dynamiques repérées, ils peuvent néanmoins contribuer à mettre en évidence des enjeux qui permettent d'éclairer, d'orienter, et de guider les projets.

D'autres outils de connaissance : la charte paysagère, le plan de paysage et l'observatoire photographique

Chartes et plans de paysage sont initiés à l'échelle territoriale à partir d'une phase de reconnaissance des paysages s'appuyant sur les données des atlas quand ceux-ci existent. Il s'agit d'établir la stratégie d'un projet local par le paysage et ainsi d'assurer une plus grande cohérence entre protection, gestion et aménagement. Ces outils font directement le lien entre connaissance et projet et visent à engager les collectivités et les parties prenantes - publiques ou privées - du territoire.

Les chartes revêtent une forte dimension culturelle et ne recherchent pas à être directement opérationnelles. Elles visent à produire un discours commun et à donner un cadre aux projets privés et publics. Plus opérationnels, les plans définissent et localisent des actions concrètes (aménagement, actions culturelles...), les financements associés ainsi que les acteurs à impliquer et la durée de leur engagement.

Les observatoires photographiques sont mobilisés pour mettre en évidence les mécanismes de transformation des paysages et permettre ainsi d'en identifier les acteurs respectifs. Les observatoires sont utiles pour alimenter des phases de diagnostic de territoire, voire évaluer l'impact des politiques d'aménagement.

Les atlas de paysages de Midi-Pyrénées, un travail conduit en réseau

Démarche au long cours associant de nombreux acteurs, la connaissance des paysages de Midi-Pyrénées est le fruit d'une dynamique collective engagée au début des années 1990 dans un contexte de mutualisation et d'échanges qui se poursuit encore aujourd'hui.

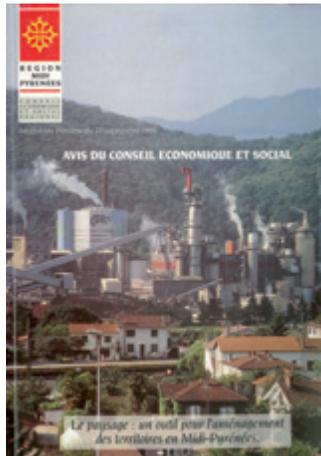
Une démarche progressive et interactive

Une première restitution des paysages de Midi-Pyrénées en 1994

Plusieurs Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) s'intéressent très tôt à la question des paysages et à leur caractérisation. Une première étude du CAUE de Tarn-et-Garonne, *Les paysages de Tarn-et-Garonne* est publiée en 1984. Un atelier régional organisé avec l'École nationale supérieure du Paysage de Versailles aboutit en 1991 à la réalisation du document *Reconnaissance paysagère de la Haute-Garonne*. Il permet de bâtir, de tester les premiers éléments de méthodologie et d'identifier les entités paysagères du département. Sur la base de ces premiers éléments et dans le contexte de la *Loi Paysage* de 1993, l'Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées (URCAUE) soutenue par la Région Midi-Pyrénées, pilote une mission paysage collective qui fera l'objet d'une publication en 1994. Ce travail propose une définition du paysage et une première lecture des paysages régionaux avec la détermination et la caractérisation de trente-deux entités paysagères, définies à l'époque comme étant « le visage d'un pays ».

Concomitamment, la parution d'un rapport du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER, CESR à l'époque) établi par Georges Bertrand, professeur de géographie à l'Université Toulouse-Jean-Jaurès (UTM à l'époque) et chercheur au laboratoire de Géographie de l'Environnement (GEODE), met en avant les questions du paysage et les enjeux d'aménagement du territoire qui lui sont liés.

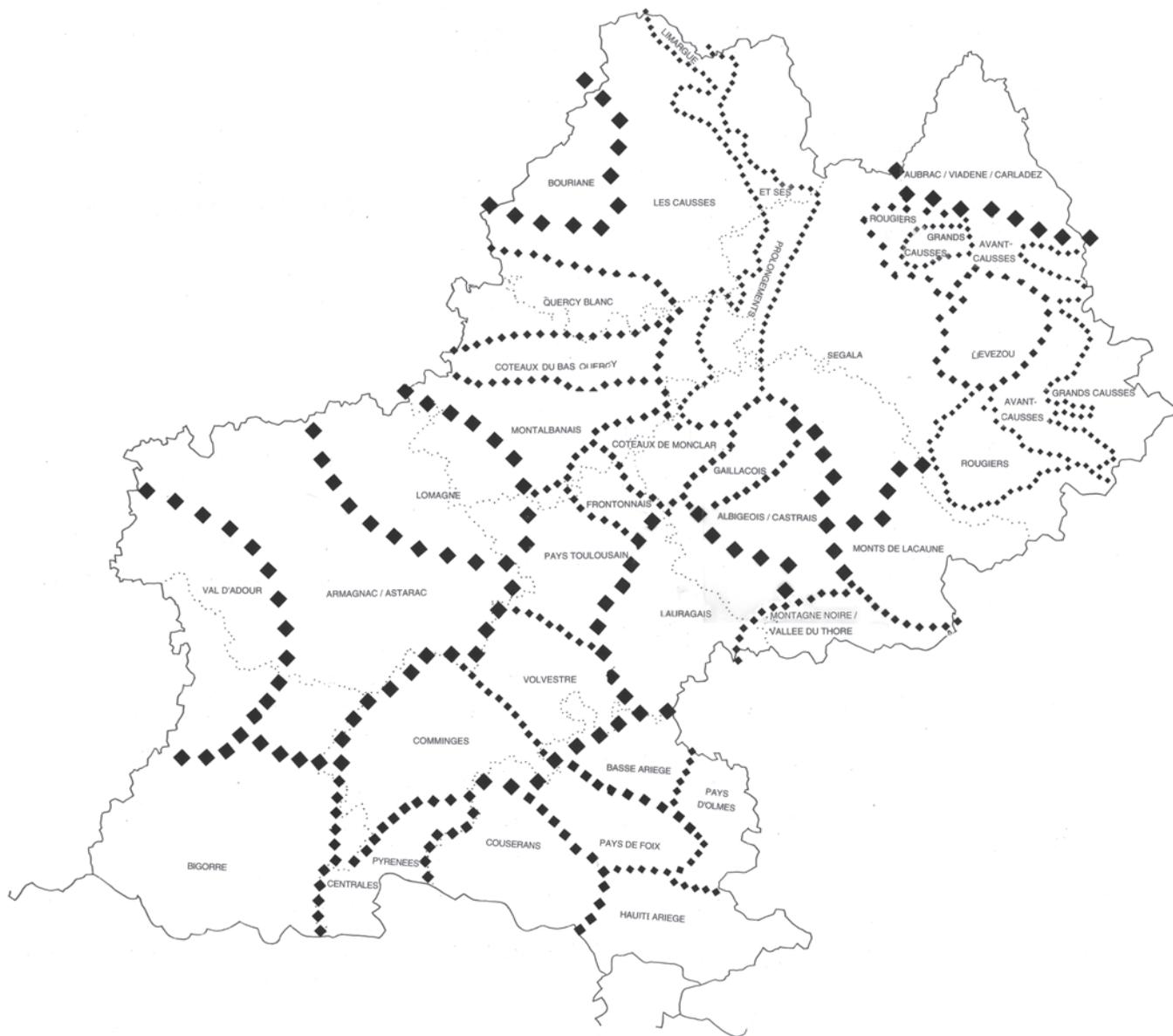
Cette période correspond à l'impulsion d'une dynamique régionale interprofessionnelle autour du paysage qui se renforcera au fil des années. Soutenus par la Région Midi-Pyrénées et la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL, DIREN à l'époque), les CAUE poursuivent leur programme régional en animant des réunions interdépartementales rassemblant les acteurs locaux pour faire vivre ces premiers travaux. La Mission paysage de 1994 est complétée en 1998 par une reconnaissance de terrain approfondie,



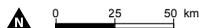
▲ Rapport établi par Georges Bertrand pour le CESR Midi-Pyrénées en 1994, mettant en avant les questions du paysage et les liens avec les enjeux d'aménagement du territoire.

CESR Midi-Pyrénées

32 ENTITÉS PAYSAGÈRES PROPOSÉES EN 1994



- Limite départementale
- Zone de transition entre deux entités paysagères :
 - très franche
 - ◆◆◆ franche
 - ◆◆◆ floue



développant la dimension sensible des entités et par un travail prospectif sur leurs évolutions au regard des grandes tendances en matière d'urbanisation, d'activités économiques, d'infrastructures et de planification. Ce travail se concrétise en 1999 par un dossier *Les paysages de Midi-Pyrénées, éléments pour un inventaire régional prospectif*. L'ensemble de ces travaux permet d'éditer en 2000 un ouvrage grand public intitulé *Paysages de Midi-Pyrénées*.

Une dynamique d'échanges et de mise en réseau interprofessionnel

L'Institut toulousain du Paysage

Le rapport du CESER Midi-Pyrénées intitulé *Le paysage, un outil pour l'aménagement des territoires en Midi-Pyrénées* propose la création d'une plateforme interprofessionnelle, l'Institut toulousain du Paysage (ITP).

Trois années sont nécessaires pour que le projet mûrisse et obtienne les appuis scientifiques et institutionnels indispensables à sa création. En juin 1995, la *Journée du Paysage* consacre le lancement officiel de l'Institut toulousain du Paysage. L'ITP est une structure interdisciplinaire et interprofessionnelle en réseau, privilégiant les échanges et les réflexions entre des professionnels issus de la recherche scientifique, les services de l'Etat et les professionnels de l'aménagement et du cadre de vie.

Le comité de pilotage de l'ITP, composé de plusieurs membres du laboratoire de géographie GEODE et de chercheurs issus d'autres champs scientifiques (sociologie, histoire, linguistique, architecture...) intégrera rapidement des acteurs institutionnels : la DREAL (à l'époque DIREN), les DDT (Directions départementales des Territoires, à l'époque DDE), l'ARPE (Agence régionale pour l'Environnement), l'Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées et par la suite des professionnels du paysage (paysagistes, urbanistes, architectes...).

L'ITP organise des séminaires d'échanges, conduit des missions d'évaluation (charte du PNR des Grands Causses, Mission paysage de l'URCAUE,...) et édite une lettre d'information.

Cette plateforme d'échanges et de veille accompagne et appuie fortement toutes les initiatives en matière de paysage. Mais, à partir de 1999, les activités de l'ITP ralentissent par manque de moyens financiers et humains.



▼ Croquis d'Agnès Legendre réalisé en 1991 dans le cadre de l'atelier régional ENSP d'identification des paysages de la Haute-Garonne in rapport CESR - G. Bertrand - 1994.

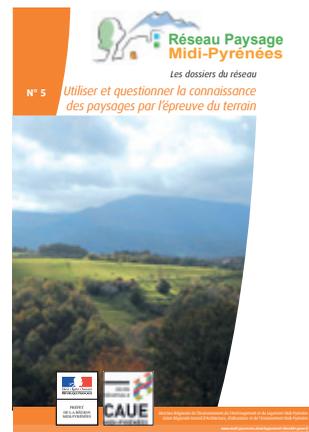
Le Réseau Paysage Midi-Pyrénées

S'appuyant sur l'expérience de l'Institut toulousain du Paysage, le rapprochement entre la DREAL et l'Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées est à l'origine de la relance fin 2003 d'un réseau interprofessionnel du paysage, désormais dénommé le Réseau Paysage Midi-Pyrénées (RPMP).

Il a pour finalité de contribuer à la mise en œuvre et à la promotion de la politique des paysages en région et réunit dans le cadre de journées thématiques d'échanges plus d'une centaine d'institutions parmi lesquelles : des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes socioprofessionnels et des associations.

Les thématiques explorées lors de ces journées sont diverses : paysage et agriculture de montagne, vignoble, paysage et territoire, paysage des écoquartiers, paysage du canal des Deux-Mers... Les lieux choisis pour les journées, au plus près des territoires, permettent une découverte commune des paysages régionaux. Enfin les modalités pratiques suscitent une implication directe des participants : visites, ateliers, productions réalisées en commun... La question de la connaissance des paysages est souvent abordée avec la présentation des atlas et leur confrontation au terrain.

Depuis 2009, le RPMP est animé par la DREAL (Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), l'URCAUE, le laboratoire GEODE de l'Université de Toulouse Jean-Jaurès, l'ENFA (Ecole nationale de Formation agronomique) et le laboratoire CEPAGE de l'Ecole nationale d'Architecture et du Paysage de Bordeaux, rejoints en 2014 par l'Ecole d'Ingénieur de Purpan. Au-delà de ses missions d'animation, le RPMP diffuse de la documentation sur son site Internet (dossiers du réseau, paysage info, comptes-rendus et diaporamas des journées) et il pilote plusieurs chantiers dont celui de la connaissance des paysages régionaux et de l'observatoire régional des paysages.



▲ Le Réseau Paysage Midi-Pyrénées publie régulièrement des dossiers thématiques. Ici, le dossier du réseau n°5 consacré à l'utilisation des ressources de connaissance des paysages.

Réseau Paysage Midi-Pyrénées



▲ Journée thématique d'échanges du Réseau Paysage Midi-Pyrénées sur le thème « Vignoble, paysage et territoire » en mai 2012 dans le vignoble du cahors (Lot).



▲ Journée thématique d'échanges du Réseau Paysage Midi-Pyrénées sur le thème « Naissance d'un nouveau quartier, quel paysage ? » en mai 2013 sur la ZAC Andromède à Blagnac et Beauzelle (Haute-Garonne).

La mise en cohérence régionale des atlas départementaux

De nombreux travaux menés sur les paysages en Midi-Pyrénées

Les travaux réalisés collectivement à l'échelle régionale dès 1994 et le contexte d'échanges interprofessionnels impulsé par l'Institut toulousain du Paysage puis par le Réseau Paysage Midi-Pyrénées accompagnent, dès la fin des années 1990, de nombreuses initiatives locales. De 1997 à 2010, différentes démarches en matière de connaissance et de caractérisation des paysages voient ainsi progressivement le jour en Midi-Pyrénées, aux échelles départementale et infra-départementale : inventaires des paysages, entités paysagères, éléments pour une politique du paysage, atlas de paysages... Le pilotage de ces travaux est adapté aux contextes locaux allant d'un simple comité de pilotage à des modes de concertation élargis en passant par des animations ponctuelles. Il s'agit de familiariser les futurs utilisateurs de ces documents à la démarche et, plus généralement, de développer la conscience paysagère des partenaires. Souvent très impliqués, les CAUE ont porté ou ont participé à ces travaux de caractérisation des paysages, en collaboration selon les cas avec des Conseils généraux, la DREAL, les associations et notamment Arbres et paysages, des bureaux d'études privés...

Un important corpus de données sur la connaissance des paysages de Midi-Pyrénées s'est donc constitué au fil des années. Une vingtaine de documents (études, atlas, inventaires), réalisés à l'échelle départementale et à l'échelle régionale, sont démultipliés sous différents supports et formats : plaquettes, ouvrages, livrets, Cd-rom, expositions, site Internet... Leurs contenus, degrés de précision, échelles et objectifs sont différents car ces démarches ont été conduites dans des contextes variés.

Des allers et retours entre échelle départementale et échelle régionale

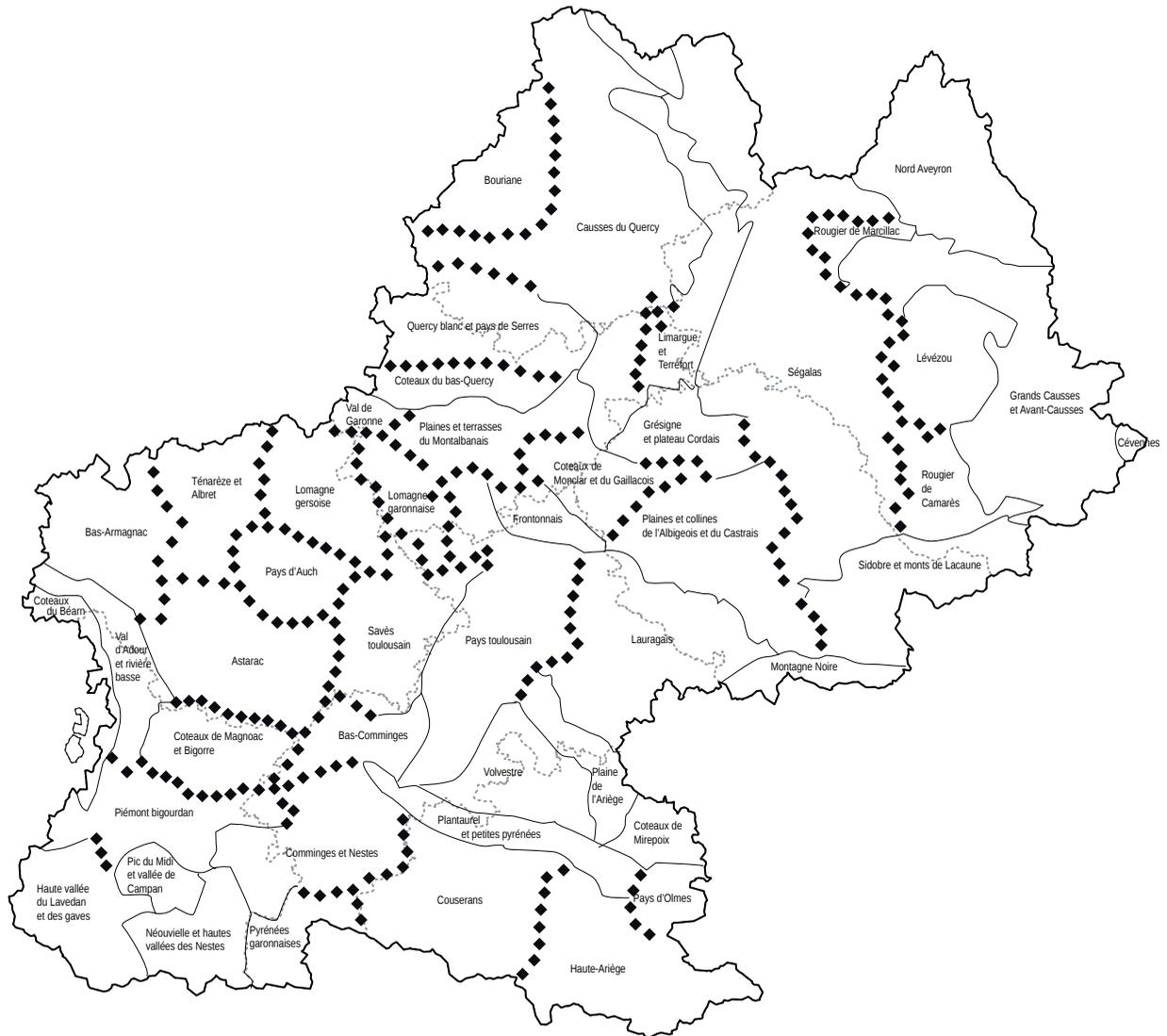
En 2009, des échanges entre DREAL et CAUE pointent l'intérêt d'engager un travail de mise en cohérence des différents découpages départementaux à l'échelle régionale. Ainsi à partir de la carte régionale des entités paysagères de 1994 et à la lumière des travaux entrepris pendant une quinzaine d'années dans presque l'ensemble des départements, une nouvelle cartographie des entités paysagères régionales est établie en 2010. A cette cartographie est associée, pour chacune des entités, une fiche descriptive spécifique qui est mise en ligne sur le site Internet des CAUE de Midi-Pyrénées en 2011.

Plus récemment, le département des Hautes-Pyrénées ayant engagé son atlas de paysages, la carte s'est enrichie des entités paysagères concernées pour aboutir à une nouvelle cartographie version 2014 présentant quarante-six entités paysagères. Cette cartographie, grille de lecture des paysages de Midi-Pyrénées, reste évolutive en fonction des mises à jour d'atlas et des travaux complémentaires qui pourront être engagés à l'avenir dans les départements.



▲ Exemple de fiche descriptive synthétique de l'entité paysagère "Frontonnais" produite en 2011 par l'URCAUE et mise en ligne sur le site Internet des CAUE de Midi-Pyrénées.

46 ENTITÉS PAYSAGÈRES PROPOSÉES EN 2014

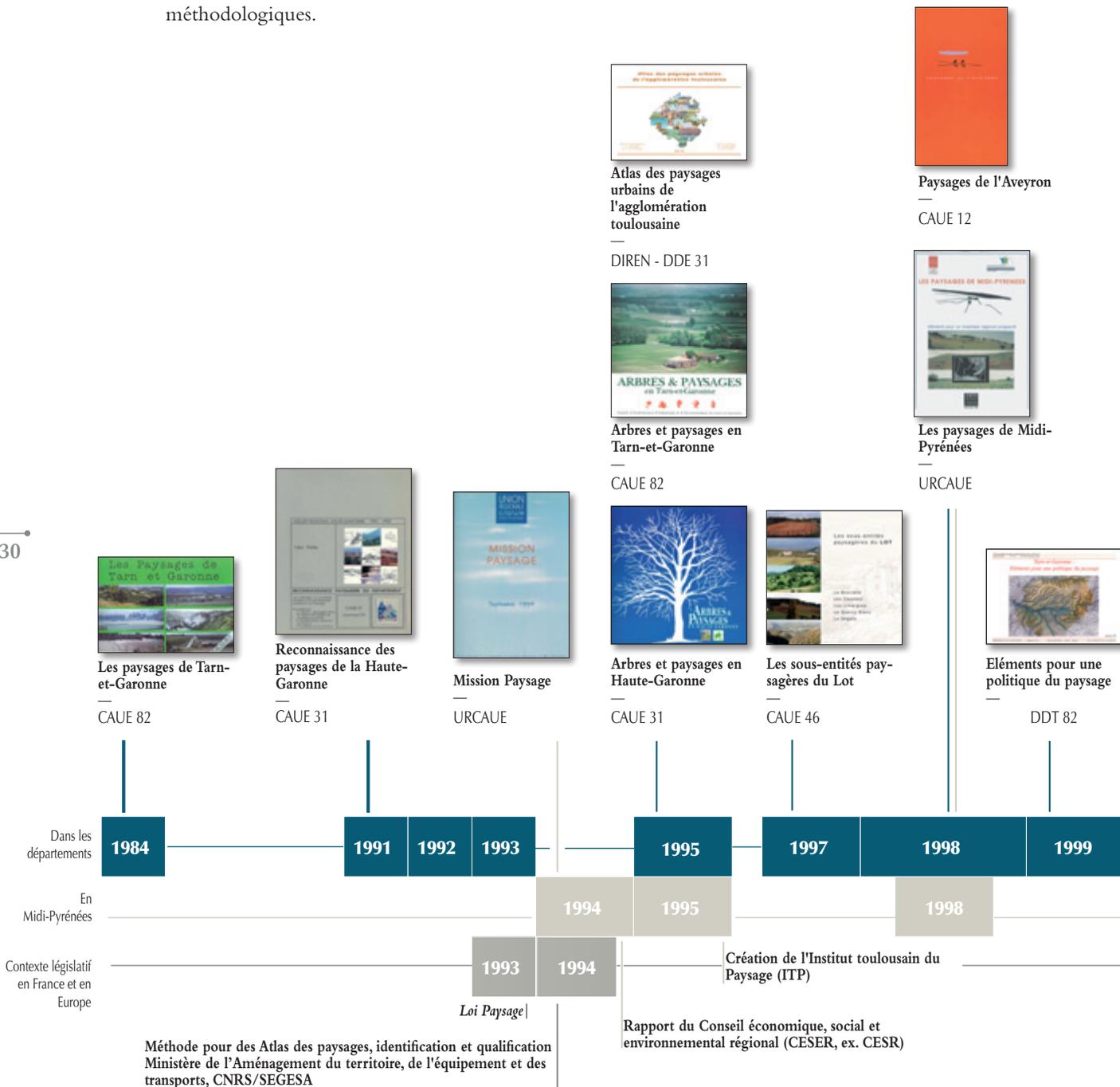


- Limites départementales
- Transition franche
- ◆◆◆ Transition progressive

LES DATES CLÉS DES ATLAS ET DES OUTILS DE CONNAISSANCE DE MIDI-PYRÉNÉES

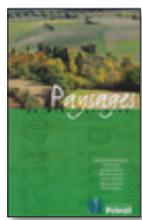
Frise chronologique présentant les travaux réalisés en Midi-Pyrénées sur les paysages, au niveau régional ou départemental, ainsi que les dates clés en termes législatifs et méthodologiques.

30





Atlas des paysages tarnais
—
Conseil général 81 - CAUE 81



Paysages de Midi-Pyrénées (Ed. Privat)
—
URCAUE



Ariège caractères
—
CAUE 09



Inventaire des paysages du Gers
—
CAUE 32
Arbre & paysage du Gers



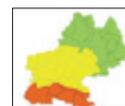
Atlas des paysages d'Ariège-Pyrénées
—
Conseil général 09



Entités paysagères de l'Aveyron
—
CAUE 12



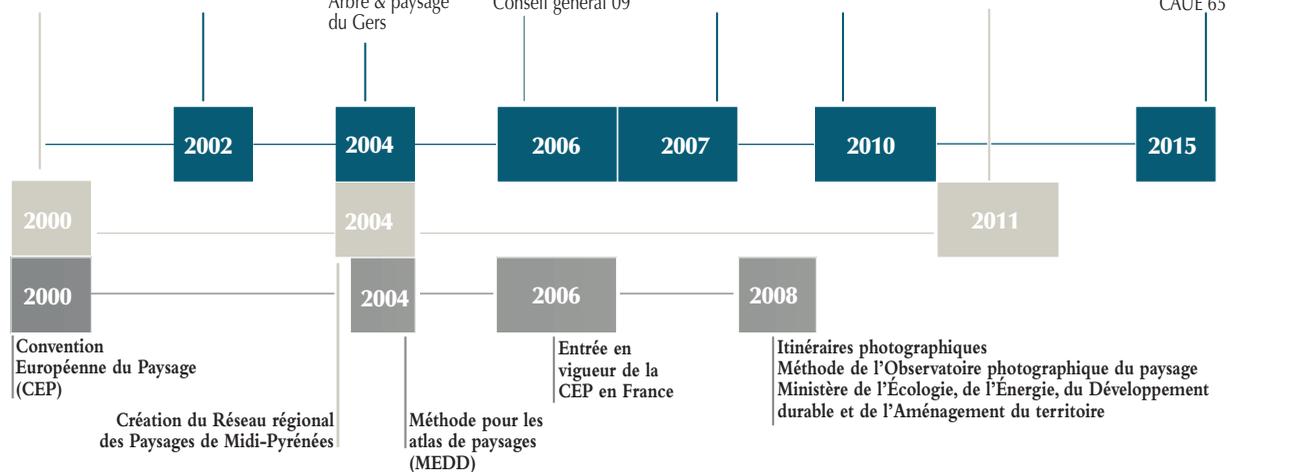
Paysages du Lot
—
CAUE 46



Recollement régional
—
URCAUE



Atlas des paysages des Hautes-Pyrénées
—
CAUE 65



Une approche méthodologique en Midi-Pyrénées

Forts de vingt-cinq années de pratique dans le domaine du paysage et en s'appuyant sur les objectifs de la Convention de Florence et les échanges au sein du Réseau Paysage Midi-Pyrénées, les huit CAUE de Midi-Pyrénées s'entendent sur une méthodologie commune d'analyse et de description des paysages régionaux fondée sur une approche à la fois perceptive, sensible et transversale.

Une approche sensible et analytique

Connaître un paysage c'est avant tout percevoir un territoire. En premier lieu, il s'agit, à partir des perceptions sensibles (essentiellement visuelles, mais aussi auditives, olfactives...), d'en identifier et d'en décrire les composantes, les spécificités, ainsi que les modes d'organisation et de composition spatiales. Un second temps d'analyse permet de comprendre les données issues de l'observation et recueillies sur le terrain. Il s'agit de décrire les processus à l'œuvre – ceux qui sous-tendent le visible – ainsi que les interrelations entre facteurs naturels et facteurs humains qui déterminent les spécificités propres à chaque paysage.

Les résultats d'une telle approche ne sont cependant pas absolus et dépendent de l'observateur ainsi que, en quelque sorte, de son angle de vue. La confrontation des inventaires, atlas et autres documents départementaux réalisés en Midi-Pyrénées en matière de connaissance des paysages l'a démontré. Elle a suscité de nombreux débats et questionnements avant de parvenir à une méthodologie de recollement cohérent des données à l'échelle régionale. La méthode utilisée s'appuie sur le partage d'une approche commune fondée sur une démarche sensible et analytique qui s'articule autour de deux principes :

- un système progressif d'emboîtement d'échelles depuis l'ensemble géographique jusqu'à l'entité paysagère ;
- la dénomination ainsi que la caractérisation de chaque entité paysagère et de ses limites.

Chaque entité est principalement décrite au regard des singularités qui l'identifient mais aussi, tout autant, par son appartenance à un ensemble plus vaste.

LES PERCEPTIONS ET LES AMBIANCES DIVERSIFIÉES DES PAYSAGES DE MIDI-PYRÉNÉES TROUVENT LEURS ORIGINES DANS UNE VARIÉTÉ DE FACTEURS NATURELS ET HUMAINS



◀ Comme leur nom l'indique, à Marcillac et à Camarès, les rougiers d'Aveyron affichent à toutes les échelles du paysage un rouge profond comme signature distinctive.



◀ Les campagnes régionales sont ponctuées et maillées par des villages dont les silhouettes se détachent sur l'horizon. Ces derniers contribuent à l'identification de paysages sur laquelle Midi-Pyrénées fonde une grande partie de son attractivité touristique. Ici, le site d'Avezac dans les Hautes-Pyrénées.



◀ Dans un paysage où l'arrière-plan est dominé par la perception du coteau, Toulouse est la figure urbaine emblématique de la région. Le hêrissement irrégulier de la nappe des constructions s'étale à perte de vue sans pour autant dessiner d'horizon urbain singulier.

Un principe partagé d'emboîtement d'échelles

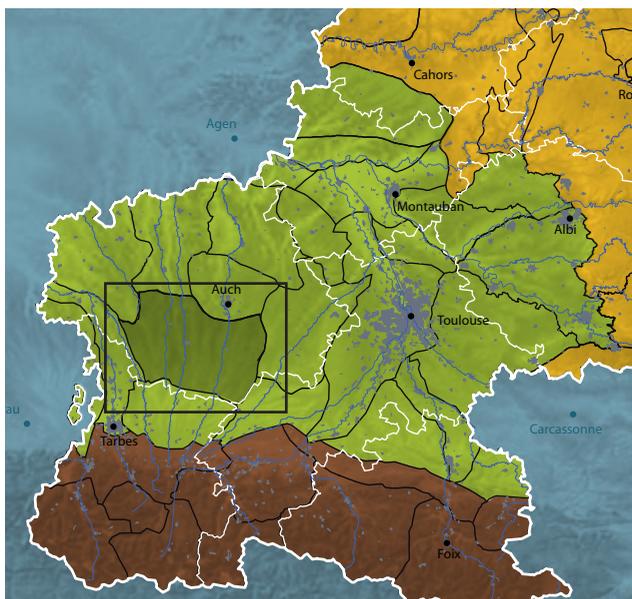
La démarche de mise en cohérence des atlas départementaux au niveau régional a conduit à travailler à une clarification des différentes échelles de lecture et sur leur emboîtement. En plus de ces deux points, la question des terminologies employées pour décliner la connaissance des paysages au niveau régional a été largement débattue et les CAUE de Midi-Pyrénées ont été conduits à s'entendre sur des désignations communes.

Des définitions ont été précisées, en particulier celle de l'entité paysagère qui regroupe plusieurs unités de paysage aussi appelées sous-entités paysagères. Le principe adopté d'emboîtement d'échelles implique qu'une unité ou sous-entité soit comprise en totalité dans une entité. A ce sujet, il convient toutefois de signaler que sur le terrain, l'approche paysagère reste toujours multi-scalaire car les différents niveaux s'enrichissent mutuellement. En effet, si une prise de recul est utile pour aborder le paysage, les approches plus locales permettent d'apporter une certaine finesse à l'analyse.

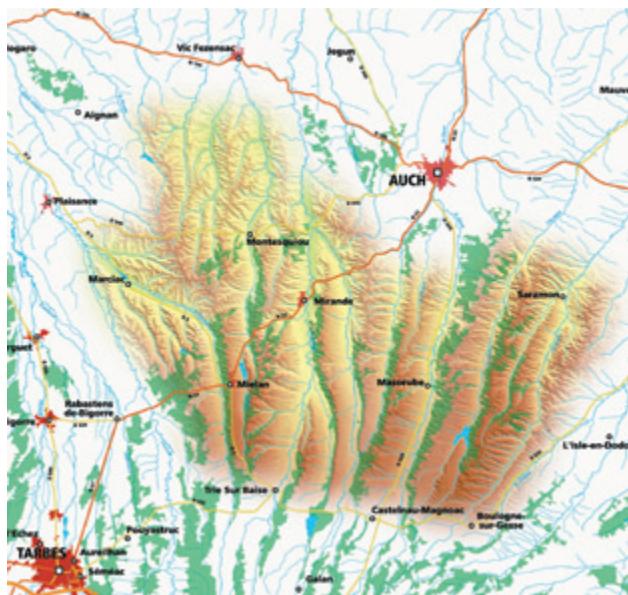
Terminologie commune aux CAUE de Midi-Pyrénées	Autres termes utilisés dans les atlas départementaux	Terminologie du Ministère	Échelle de restitution
Entité paysagère	Secteur paysager, pays	Famille, ensemble ou type d'unités	1/250 000
Sous-entité paysagère	Ensemble de paysages, unité de paysage	Unité paysagère	1/100 000

▼ Exemple d'emboîtement d'échelles entre entité et sous-entité paysagère.

De l'entité Astarac à l'échelle de la région Midi-Pyrénées à la sous-entité Pardiac à l'échelle du département du Gers.



L'entité Astarac localisée à l'échelle de la région Midi-Pyrénées



L'entité Astarac localisée à l'échelle du département du Gers*

* Inventaire des paysages du Gers – Arbre et Paysage 32 et CAUE du Gers, 2004 - © Act'Image - Toulouse

Les grands ensembles géographiques (échelle interrégionale)

En Midi-Pyrénées, trois grands ensembles, présentant de fortes différences géologiques et géomorphologiques, constituent l'un des soubassements de la diversité paysagère régionale : le Massif central avec ses contreforts et ses causses, les plaines et coteaux regroupant à la fois les grandes vallées et les coteaux et la Montagne pyrénéenne composée de son piémont et de la haute montagne.

L'entité paysagère (échelle régionale)

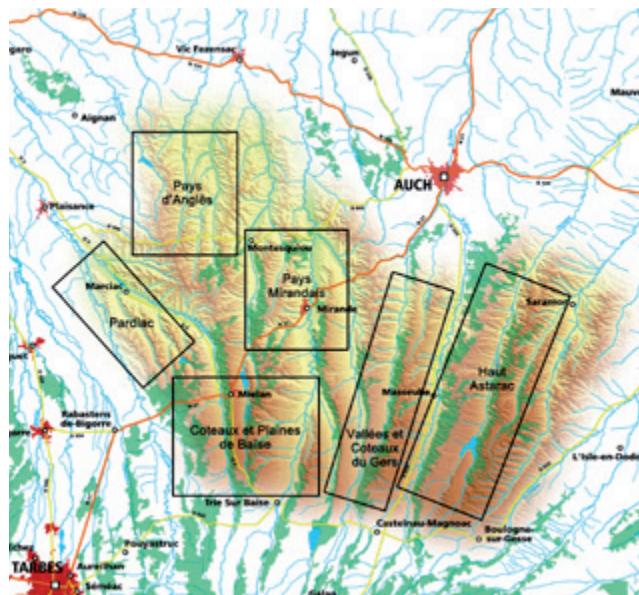
Il s'agit d'un sous-ensemble cohérent du territoire qui possède des caractères géomorphologiques propres, associés à des modes d'occupation humaine relativement homogènes. Leurs limites sont parfois floues, leurs noms sont inspirés de celui des régions naturelles ou pays qui renvoient, d'une part à une dimension naturelle et historique, d'autre part à un usage courant traduisant souvent localement le sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire.

L'unité paysagère ou sous-unité paysagère (échelle départementale)

La délimitation des unités paysagères s'appuie sur un travail de terrain, une cartographie détaillée et la consultation de personnes ayant une bonne connaissance du territoire. La dénomination des unités reflète leur caractère unique et singulier. Le plus souvent, les noms s'appuient sur les traits paysagers les plus marquants et l'ancrage au territoire (toponymie locale).

« Les unités paysagères sont définies comme des paysages portés par les entités spatiales dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de forme d'habitat et de végétation présentent une homogénéité d'aspect. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères. »

Source : *Méthode pour des Atlas de paysages* - 1994



Les sous-entités paysagères identifiées au sein de l'Astarac*



La sous-entité du Pardiac à l'ouest de l'entité Astarac*

La délimitation, la caractérisation et la dénomination des entités paysagères régionales

La restitution des entités paysagères régionales a nécessité de retravailler leur délimitation en cohérence avec les travaux conduits dans les départements limitrophes de Midi-Pyrénées ou des autres régions et en collaboration avec les acteurs régionaux et interrégionaux. Dans la mesure où une entité paysagère ne s'arrête que très rarement à une limite administrative, le travail conduit au niveau régional a permis d'aboutir à une continuité territoriale des entités au-delà des limites départementales.

La position et la nature des limites ont fait l'objet d'un travail collectif spécifique. Sur le terrain, elles apparaissent parfois de manière franche en raison d'une rupture topographique, d'un changement géologique net ou d'un usage contrasté de l'espace. Pourtant, bien souvent, la perception de ces limites est complexe ; elles apparaissent progressives, donnant lieu à un paysage qui mélange des caractéristiques issues de deux entités voisines. Il est aussi nécessaire de garder à l'esprit que la définition et le positionnement de limites sont directement associés à une commodité de description et de représentation. Sur le plan cartographique, la figuration des limites peut être considérée comme un artifice de représentation des paysages.

▼ Exemple de limite paysagère franche

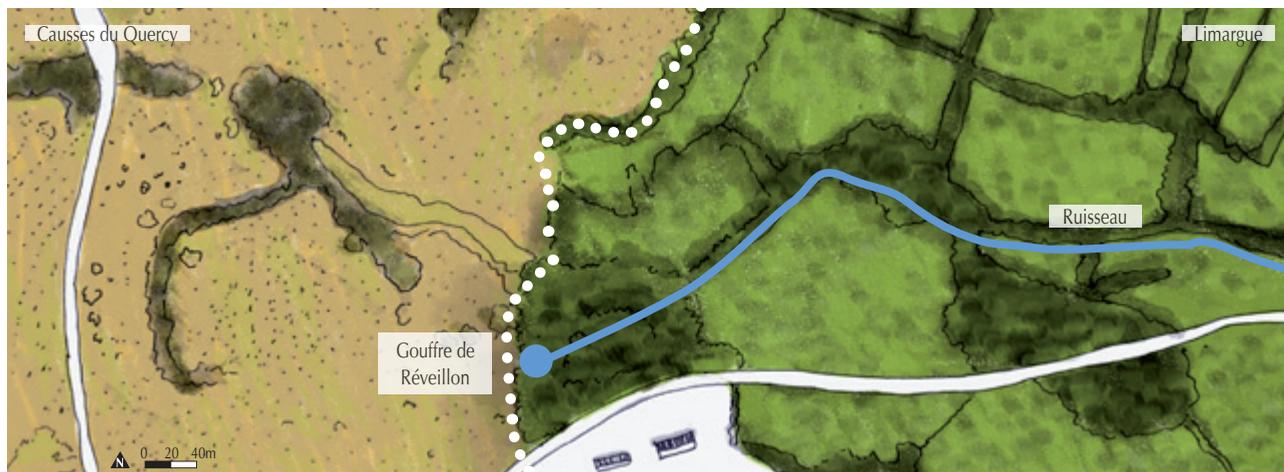
A Réveillon, sur la commune d'Alvignac (Lot), le paysage bascule brutalement. En moins d'une petite dizaine de mètres, le verdoyant bocage du Limargue où les hauts rideaux de chênes limitent l'horizon succède au paysage ouvert des causses du Quercy identifié par des étendues de pelouses sèches piquetées de petits arbres.



Paysage de cause à l'ouest du gouffre de Réveillon



Paysage du Limargue à l'est du gouffre de Réveillon



La dénomination des paysages diffère le plus souvent d'un département à l'autre. Selon les cas, elle peut se confondre avec celle d'une région naturelle, faire référence à une dimension historique, à un pays, à un terroir ou traduire le sentiment d'appartenance de populations locales.

La caractérisation des entités s'est faite à partir de différents éléments : les unités paysagères (lorsqu'elles sont définies), les composantes physiques (topographie, relief, végétal...) et spatiales (implantation humaine, organisation des composantes physiques du territoire...) ainsi que les perceptions des territoires par les différents acteurs.

Un travail fin de mise en cohérence a permis de caractériser les entités se déployant sur plusieurs départements et de les renommer. Néanmoins, il a été relativement difficile de trouver une appellation satisfaisante et de définir des éléments de description ayant un sens tant au niveau local que régional. Le nom donné à une entité devait permettre aux acteurs locaux et aux habitants d'identifier et de s'appropriier les descriptions des territoires concernés.

▼ **Exemple d'une limite progressive**

Dans le Gers, la limite entre l'Astarac, aux vallées dissymétriques agricoles et aux serres boisées, et le Savès, au relief étendu avec de grands champs et peu de boisements, n'est pas franche. Epaisse de plusieurs centaines de mètres, elle forme un territoire de transition au relief plus étiré, aux parcelles plus grandes et où les boisements tendent à être moins présents.



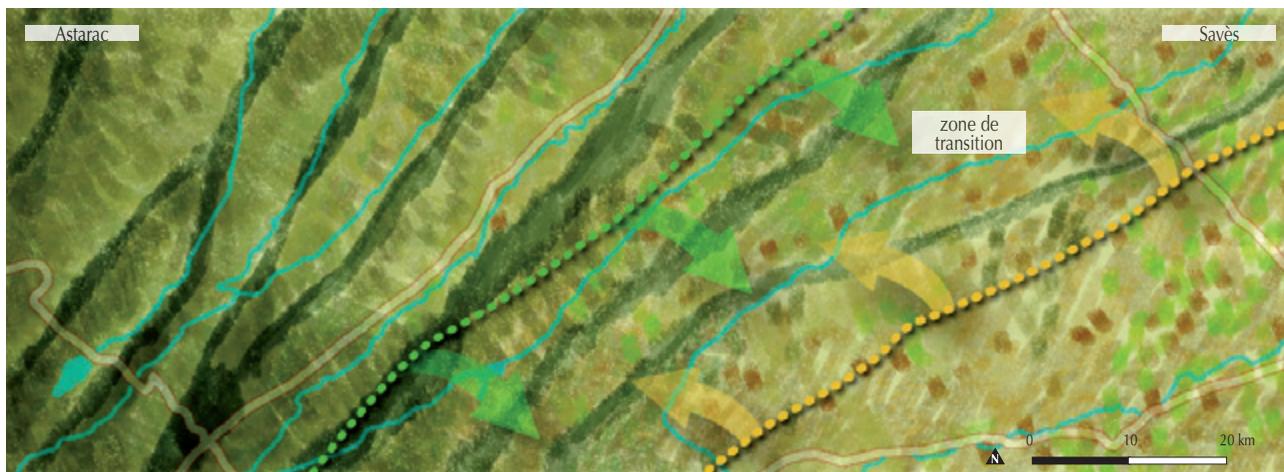
Paysage de l'Astarac



Paysage de transition entre Astarac et Savès



Paysage du Savès



EXEMPLE DE MISE EN COHÉRENCE RÉGIONALE DES DONNÉES DES ATLAS DÉPARTEMENTAUX

Initialement, au carrefour du Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron et du Tarn, il existait dix-neuf unités départementales (parfois appelées sous-entités). Un travail de coordination et de recollement a permis de proposer un découpage régional regroupant ces unités en six entités affranchies des limites départementales. Ces six entités paysagères régionales appartiennent à deux ensembles géographiques distincts. Dans le tableau figuré ci-contre, les entités régionales sont uniquement constituées à partir du regroupement des unités paysagères départementales comprises dans le périmètre restreint pris à titre d'exemple. A l'échelle de la région, d'autres unités départementales peuvent contribuer à une entité paysagère.



Unités paysagères départementales	
Causse du Quercy (81) Causse de Caylus (82) Gorges de l'Aveyron (82)	
Vallée de la Bonnette (82) Prémices du Massif central (82) Vallée de l'Aveyron à Laguépie (82) Vallée de l'Aveyron entre Laguépie et Feneyrols (82) Feneyrols (82) Petits causses (12)	
Ségalas (12) Vallée du Viaur (81) Ségala carmausin (81) Vallée du Tarn (81) Ségala des monts d'Alban et du Montredonnais (81) Carmausin (81)	
Massif de la Grésigne et causses associés (81) Plateau cordais (81)	
Coteaux de Monclar (81) Gaillacois (81)	
Plaine du Tarn (81)	

Tarn-et-Garonne



Éléments pour une politique du paysage
DDT 82
1999



Aveyron



Paysages de l'Aveyron
CAUE 12
2007

Tarn

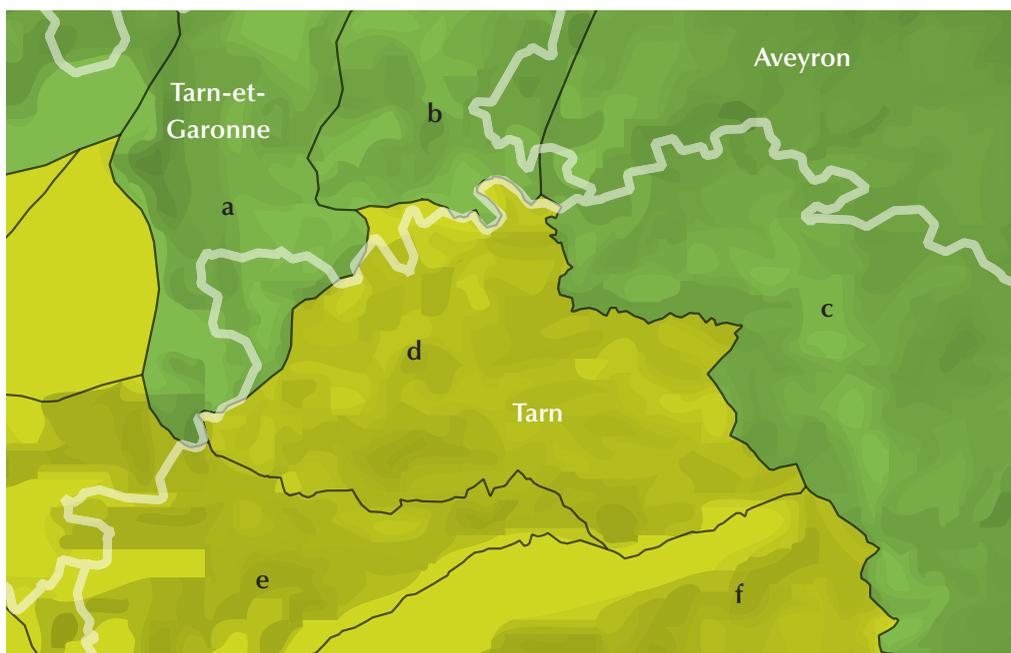


Atlas des paysages tarnais
CG81 - CAUE 81
2004

► Recollement des cartographies issues des atlas de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn-et-Garonne réalisés entre 1998 et 2004.

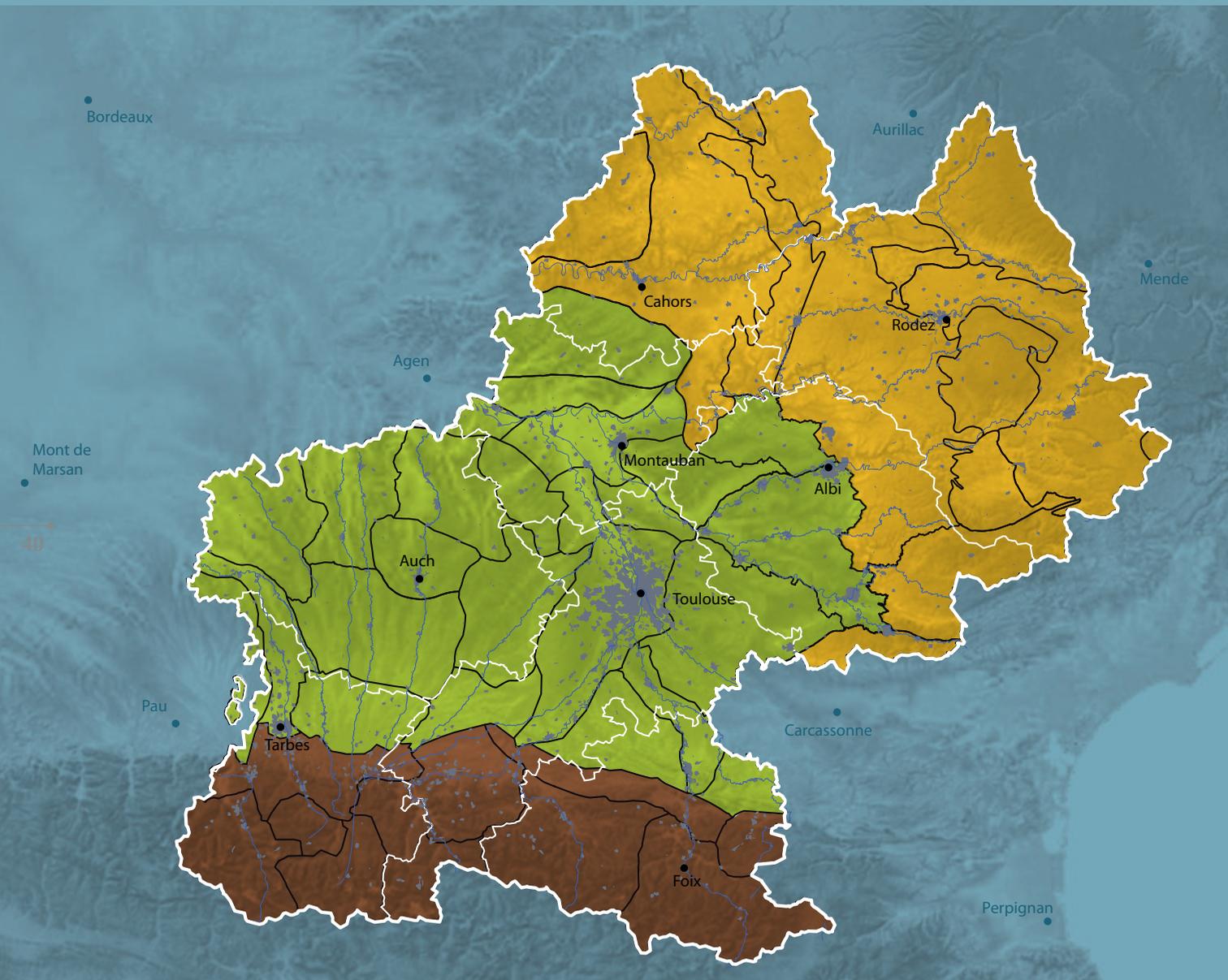
Entités paysagères régionales	Ensembles géographiques
Causses du Quercy (a)	Contreforts du Massif central
Limargue et Terrefort (b)	
Ségalas (c)	
Grésigne et Plateau cordais (d)	Plaines et coteaux
Coteaux de Monclar et du Gaillacois (e)	
Plaines et collines de l'Albigeois et du Castrais (f)	

◀ Tableau de recollement entre les unités paysagères départementales et les entités paysagères régionales.



◀ Extrait de la carte des entités paysagères de Midi-Pyrénées établie en 2014.

LES GRANDS ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES ET LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES



- Contreforts du Massif central
- Plaines et collines des bassins de la Garonne et de l'Adour
- Pyénées
- Aires urbaines

- Cours d'eau principaux
- Limite d'entité paysagère
- Limite départementale



Les 46 entités paysagères de Midi-Pyrénées

Trois grands ensembles géographiques permettent de guider la découverte du territoire régional. Pour mieux comprendre les paysages qui leur sont associés, il est utile d'identifier les continuités ou les ruptures avec les six régions voisines : Catalogne et Aragon en Espagne, Aquitaine, Limousin, Auvergne et Languedoc-Roussillon en France.

Au nord de la région avec les contreforts du Massif central, c'est la roche ou plutôt les roches qui déterminent les paysages. Schistes, granites, grès, calcaires et basaltes sont à l'origine d'une diversité d'entités paysagères caractérisées par le relief, les cours d'eau, la végétation, l'architecture et les occupations humaines variées. Ces paysages se poursuivent au nord vers le Limousin et l'Auvergne, qu'il s'agisse des terres du Ségala ou de l'Aubrac. A l'est, les vastes plateaux calcaires des Causses partagés avec le Languedoc-Roussillon affichent une forte identité tandis que, plus au sud, monts de Lacaune et Montagne noire ont en commun un versant nord-midi-pyrénéen et un versant sud méditerranéen.

Au centre, les vallées de la Garonne et de ses affluents, entourées de terrasses et de collines, offrent les paysages les plus densément peuplés. Terre et galets sont omniprésents, qu'il s'agisse des modelés du relief, des pratiques agricoles ou de l'architecture. Côté est, le seuil de Naurouze permet le passage vers le Languedoc-Roussillon. A l'ouest, c'est l'ouverture vers le bassin aquitain, les altitudes baissent progressivement et les cours d'eau se rejoignent vers les vallées de la Garonne et de l'Adour.

Au sud, la limite s'affirme naturellement, les Pyrénées, qui peuvent être perçues de tout le territoire régional, dressent leurs sommets séparant physiquement versant espagnol et versant français même si traditionnellement les échanges sont nombreux. La vallée de la Garonne interrompt cette barrière à la faveur du port du Roi vers la Catalogne et le val d'Aran. Relief, exposition, altitude et occupation humaines composent une multitude de combinaisons singulières donnant naissance à des vallées qui affichent chacune une forte identité culturelle.

Un premier regard

Durant un voyage, l'idée de paysage semble aller de soi. Immergé dans le territoire qui s'offre à lui, le voyageur est un spectateur qui perçoit le paysage de l'extérieur. Parcourant la région Midi-Pyrénées dans son ensemble, des plans et des points de vue se déroulent, formant une image sensible des paysages régionaux. Formée du souvenir d'un monument illustre ou d'un autre, d'un village, d'un site pittoresque ou d'un événement singulier, cette image assemble aussi des horizons, des couleurs et des matières qui identifient l'espace régional et en brosse un tableau à grands traits.

Pourtant, mieux qu'un tableau, la cartographie, très utilisée pour représenter les paysages depuis les années 1980, est la mieux à même de proposer une représentation des perceptions à une échelle régionale. Cette représentation dite sensible met en exergue une variété d'éléments perceptifs qui marquent l'attention ou structurent les perceptions : hauts horizons, couleurs dominantes, fronts urbains ou événements géographiques marquants, domaines agricoles homogènes, horizons forestiers, etc... A travers elle, se dessinent, de façon imagée, les grands ensembles géomorphologiques régionaux et les modes d'occupation des sols qui sous-tendent la variété des paysages midi-pyrénéens.

En descendant le flanc sud du Massif central, de ressaut en ressaut, les paysages agricoles aux allures de jardin se meuvent progressivement en d'amples aplats de labours dans les grandes plaines alluviales et les coteaux qui occupent le centre de la région avant de butter contre la montagne pyrénéenne.

Les Pyrénées qui épaulent la région au sud sont un référent paysager majeur tour à tour arrière-plan du centre-ville de Toulouse ou horizon méridional lointain depuis les causses du sud du Lot. Plus localement, les horizons relevés des coteaux, des travers ou des rebords abrupts de plateaux contiennent et organisent le regard. Leur présence est parfois renforcée par les masses sombres des bois que l'agriculture a abandonnées à leurs pentes. En Lauragais ou dans le Gers, ce sont les jeux souples et l'emboîtement à l'infini des collines agricoles de terre ocre qui marquent les esprits. Ailleurs, l'alliance des couleurs et des matières est décisive : trainée herbeuse du Limargue, teinte distinctive des Rougiers d'Aveyron, camaïeux de gris, teintes sourdes et minéralité des terroirs caussenards...

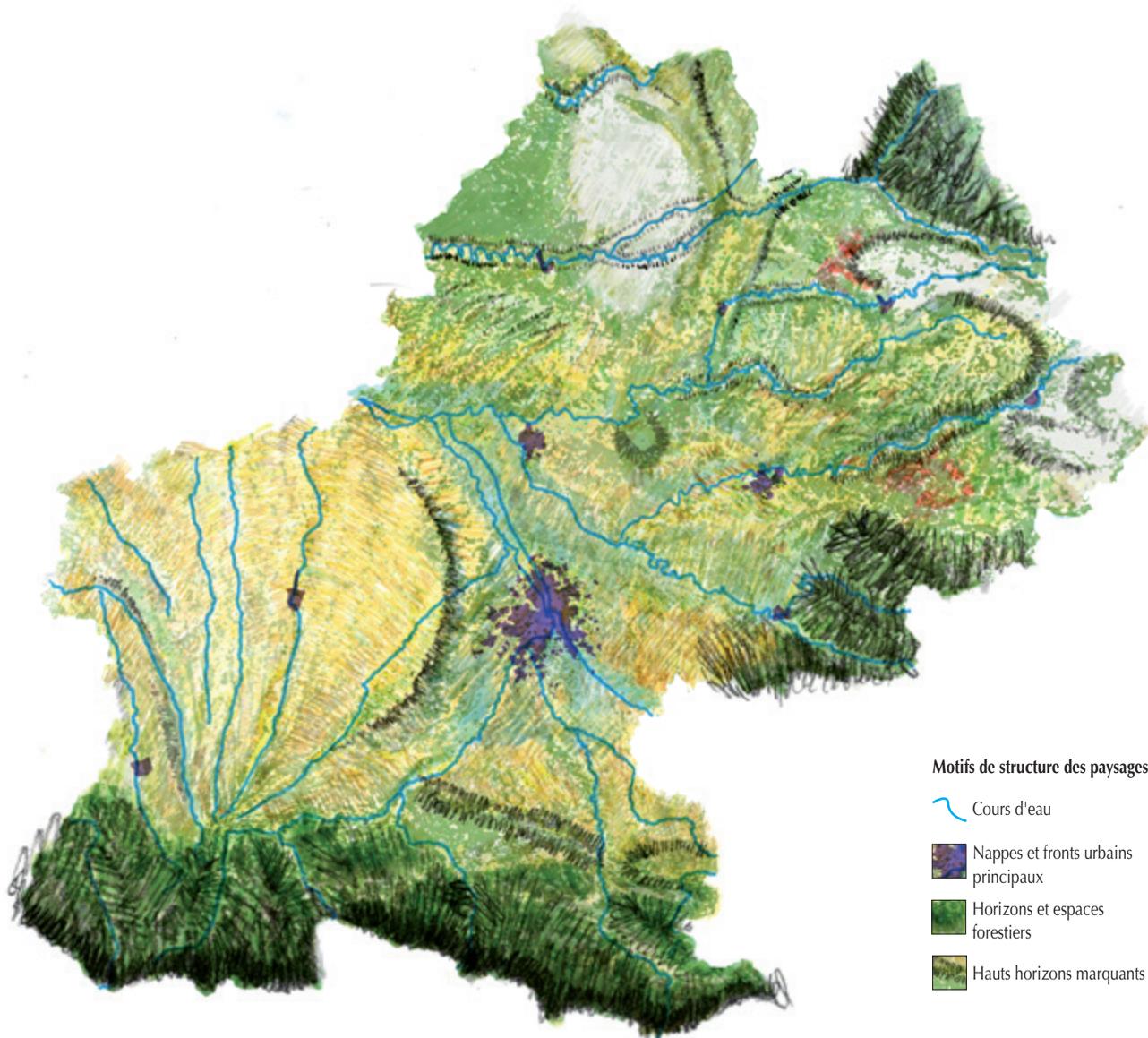
Grands « modeleurs de reliefs » et fils conducteurs essentiels dans l'armature paysagère régionale, les cours d'eau présentent un attrait particulier pour les populations locales. Les nappes de villes aux larges fronts bâtis sont aussi des repères marquants quoique les paysages urbains soient minoritaires dans l'espace régional. Seules quelques grandes agglomérations, la métropole toulousaine en particulier, offrent une réelle épaisseur pour celui qui les traverse.

Soulignant une diversité paysagère souvent revendiquée en Midi-Pyrénées, la carte sensible offre une vision synthétique que d'aucuns pourraient, à juste titre, qualifier de simplificatrice tant, à l'instar de photos souvenirs d'un voyage, elle offre une vision figée du paysage qui reste, comme le souligne Michel Corajoud, « un espace plein de débordement ».



▲ Le haut horizon de la chaîne pyrénéenne constitue un repère visuel marquant qui structure les perceptions des paysages de Midi-Pyrénées.

REPRÉSENTATION SENSIBLE DES PAYSAGES DE MIDI-PYRÉNÉES



Motifs de structure des paysages

-  Cours d'eau
-  Nappes et fronts urbains principaux
-  Horizons et espaces forestiers
-  Hauts horizons marquants

Paysages des vallées, des plaines et des coteaux

-  Paysages alluviaux
-  Trame des labours et des cultures

Paysages minéraux des contreforts du Massif central

-  Causses
-  Rougiers





Contreforts du Massif central

Au nord de la région Midi-Pyrénées, un vaste amphithéâtre ouvert à l'ouest dessine les contreforts du Massif central. Perçues depuis la plaine de la Garonne, ces hautes terres au climat rude abritent des paysages contrastés, en lien avec une diversité géologique qui constitue une des richesses de ses terroirs. Depuis routes et chemins, les situations en balcon se multiplient et offrent des points de vue amples et parfois spectaculaires.

La descente depuis le Plomb du Cantal, dont la silhouette enneigée offre un repère visuel et emblématique du paysage montagnard du Massif central, s'opère doucement depuis le plateau basaltique de l'Aubrac jusqu'au socle cristallin des Ségalas. Au sud, la rupture avec les plaines et les collines du centre de la région se fait plus franche ; là se dresse la barrière de la montagne Noire, dernier contrefort avant les paysages méditerranéens.

Les causses et pays calcaires ont pour caractère commun un sous-sol karstique. Ils se démarquent des contreforts et plateaux qui forment un ensemble plus hétérogène. Paysages connus, fortement inscrits dans la mémoire collective, les causses dessinent des horizons tabulaires et des ruptures franches par leurs corniches très découpées. L'absence d'eau à leur surface leur confère une apparence aride.

A l'inverse, un dense réseau hydrographique fractionne les plateaux des Ségalas où cultures et élevage se côtoient au sein d'un bocage au maillage aujourd'hui de plus en plus lâche, voire localement disloqué. Les larges dépressions des Rougiers, des Avant-Causses et les terres du Limargue ou des Terreforts offrent un paysage jardiné à la douceur du climat réputée. Les pentes, parfois localement travaillées en terrasses, accueillent polyculture et vigne notamment.

Les vallées étroites, souvent boisées et profondes, sont aujourd'hui peu habitées et inspirent un sentiment d'enfermement mais offrent un refuge à un intéressant patrimoine naturel et bâti. Les vallées les plus larges, quant à elles, accueillent gros bourgs et villes dont le développement récent n'est pas toujours maîtrisé.

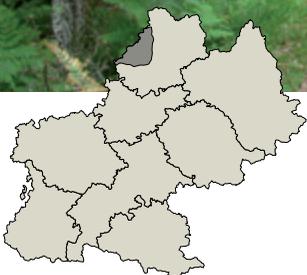
13 entités paysagères

Causses et pays calcaires

- Bouriane
- Causses du Quercy
- Grands Causses et Avant-Causses
- Quercy blanc et pays de Serres

Contreforts et plateaux

- Cévennes (non décrite)
- Lévézou
- Limargue et Terrefort
- Montagne Noire
- Nord-Aveyron
- Rougier de Camarès
- Rougier de Marcillac
- Ségalas
- Sidobre et monts de Lacaune



Bouriane

Une mosaïque comme transition entre Quercy et Périgord

A l'ouest du département du Lot, des paysages composites mêlent cause et châtaigneraie en lien avec une géologie complexe où altérites (sables et argiles) et dépôts de galets de quartz recouvrent le socle calcaire.

Historiquement attaché à celui d'un fief situé à l'ouest de Gourdon, son nom porte une identité revendiquée par l'ensemble du territoire.

Une terre de contraste haute en couleur

La Bouriane surprend par la juxtaposition de ses ambiances. La géologie se reflète dans une végétation variée (landes de bruyères, pelouses calcicoles, pins maritimes...) et dans l'architecture traditionnelle associant calcaire blond et blocs siliceux rubéfiés. Les sols rouges des labours s'opposent aux masses sombres et bleutées des pins. Les teintes ocres des constructions témoignent de l'emploi de calcaires, de grès jaunes ou encore de l'usage de mortiers d'argile déteignant sur les maçonneries.

Un « Pays au bois » organisé en clairières

Au cœur de la châtaigneraie dominée par les silhouettes sombres des pins, des clairières agricoles dégagent des perspectives sur des mas ou des villages accompagnés d'aureoles vivrières. A l'est et au sud, ce motif est relayé par des attributs caussenards d'enclos, de friches et de chênaies maigres. Partout, la forêt a fortement progressé ces dernières décennies, suscitant des réflexions locales pour tenter de mieux valoriser la ressource bois.

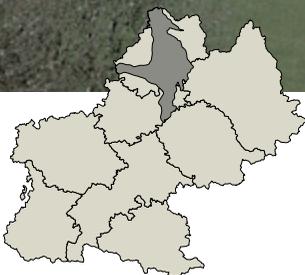
Des vallées structurantes

Un écheveau de ruisseaux imprime une échelle modeste aux paysages. Les vallées principales offrent un étagement caractéristique : au fond de vallée agricole succède un léger ressaut où s'implantent mas et villages ; l'ensemble est dominé par un travers boisé.

Des moulins ou d'anciennes moulins à fer ponctuent les ruisseaux qui s'élargissent localement en marais ou se voient barrés au profit de petits lacs de loisirs.

Des campagnes en devenir

Le morcellement foncier extrême participe à une déprise agricole généralisée. La proximité de Cahors et de Gourdon maintient des dynamiques résidentielles qui bousculent localement l'organisation des paysages. La présence de ressources géologiques suscite le développement de sites d'extraction qui posent des problèmes environnementaux et provoquent l'inquiétude des populations locales.



Causses du Quercy

Des paysages de pierre et d'eau

Des confins de la Corrèze au Tarn, l'eau a entaillé en profondeur un plateau calcaire modelant des reliefs karstiques originaux et creusant des vallées à l'attrait pittoresque.

Au sein d'un relief chahuté d'échelle modeste où s'ouvrent grottes et gouffres, l'agriculture singularise les pechs et valorise les creux fertiles des cloups et des combes. L'implantation de mas et villages illustre la répartition sans règle apparente des terres arables.

Un espace minéral mythique

Le causse raconté est un causse où prévalent la minéralité et l'espace. Aux horizons tendus des espaces pastoraux répond l'omniprésence du calcaire. Falaises, cailloutis, lapiaz, etc. sont relayés par le maillage des murets ou les monolithes et la pierre sèche de l'architecture vernaculaire.

Des habitats naturels majeurs

Intérêts naturalistes et paysagers se rejoignent. Les falaises calcaires, dont la perception est garante de l'échelle des vallées, abritent une faune remarquable. Les pelouses sèches nées du pastoralisme sont des emblèmes dont la conservation s'impose comme un enjeu d'avenir face à la progression des boisements.

De grandes vallées monumentales et de petites vallées intimes

La Dordogne, le Célé, le Lot et l'Aveyron entaillent les causses de gorges abruptes. Leurs méandres sont identifiés par des paysages étagés au parcellaire agricole "laniéré" rayonnant. Les sites médiévaux perchés aux tonalités épiques fondent l'attractivité touristique.

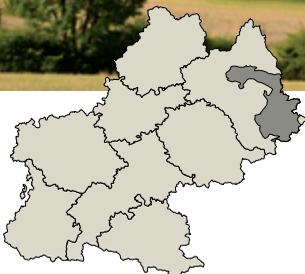
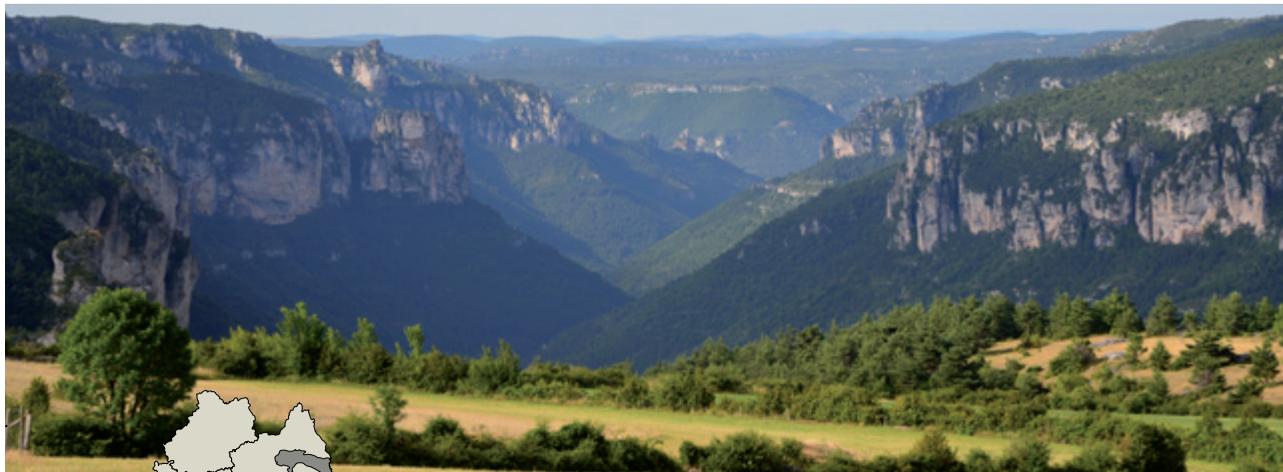
A l'exception du canyon de l'Alzou accueillant Rocamadour, les petites vallées, sèches pour la plupart, offrent des paysages agricoles simples cadrés par de hauts travers boisés.

Des dynamiques contradictoires

Le territoire attire une population en recherche de campagnes préservées. Loin de cette perception parfois mystifiée, les paysages des plateaux s'appauvrissent sous l'effet de la friche ou de la modernisation agricole. Malgré la déprise et l'érosion liée au temps, le patrimoine lithique témoigne encore du projet de la paysannerie du XIX^e siècle.

Dans les vallées, les terrains plats sont convoités par les acteurs économiques et touristiques.

Le Parc naturel régional de Causses du Quercy cherche à équilibrer les dynamiques à l'œuvre en préservant l'identité du territoire.



Grands Causses et Avant-Causse

Forteresses calcaires cernées de terroirs verdoyants

Au sud-est du département de l'Aveyron, les Grands Causses constituent un ensemble tabulaire de plusieurs causses cernés par des gorges.

A leurs pieds, les Avant-Causse composent une transition avec le Rougier de Camarès tandis qu'ils s'allongent à l'ouest jusqu'au Lévezou.

L'image de la steppe - une réalité complexe

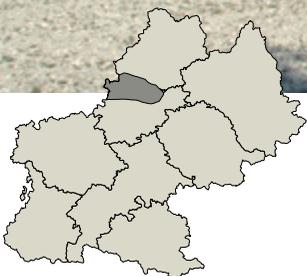
Une fois gravie la marge du plateau, les vues rasantes sur les pelouses sèches donnent un aspect semi-désertique à un paysage en réalité multiple. Une mosaïque de terroirs constitue les plateaux : boisements, parcours, dolines cultivées, ségalas bocagers... Elle traduit la grande richesse patrimoniale de la flore des causses, rarement perçue. L'absence d'eau en surface, caractéristique des milieux karstiques, a contraint les hommes à maîtriser la gestion de cette ressource. L'architecture est ainsi marquée par les ingénieux moyens de recueil de l'eau des lavognes ou des toits citernes. Sur la route du Gévaudan au Languedoc s'étend un territoire fortement marqué par l'empreinte des Templiers. Leur emprise foncière a façonné durablement le paysage pastoral et les implantations urbaines du Larzac.

Les Avant-Causse, un paysage hétérogène

Dans les Avant-Causse, les motifs caussenards emblématiques côtoient un paysage à l'occupation humaine parfois anarchique. Le profond contraste qui se manifeste entre l'allure steppique du causse et l'aspect verdoyant des Avant-Causse ne laisse pas deviner les liens étroits qui existent pourtant entre ces deux terroirs. Dans les Avant-Causse, l'occupation étagée du sol est calée sur la géologie dont la nature ainsi que la présence de résurgences ont favorisé la richesse.

A l'abri des vallées, un paysage de terrasses

Modelés en creux dans les roches tendres, les vallons des Avant-Causse abritent les bourgs et des cultures délicates. Celles-ci sont irriguées par une eau canalisée sous différentes formes : fontaines à flanc de coteaux ou bien canaux alimentant les jardins et donnant une certaine luxuriance aux villages. Les terrasses sont un élément phare du patrimoine vernaculaire. Consacrées à la vigne, aux vergers ou à la polyculture vivrière, elles ont fortement structuré les coteaux, allant jusqu'à influencer l'organisation urbaine des villages. Autour des villes et des principales voies de communication des Avant-Causse se concentrent des problématiques résidentielles, commerciales ou agricoles qui restent à gérer, voire à maîtriser.



Quercy blanc et pays de Serres

Des vallées fertiles aux confins des causses

Aux confins du Lot et du Tarn-et-Garonne, un plateau calcaire rencontre les coteaux fertiles du Bas-Quercy. Les tonalités claires des sols et de l'architecture traditionnelle identifient le paysage.

Une géologie particulière et l'hydrographie organisée en vallées parallèles, ou serres, orientées vers le Tarn et la Garonne, ordonnent le paysage.

Des vallées ordonnancées

Dans les vallées dessinées en « feuilles de chêne », le modelé des versants trahit une géologie « bi-couche » : les rebords abrupts des plateaux calcaires dominent des pentes marneuses descendant doucement vers les ruisseaux. Le paysage traditionnel est marqué par un étagement de l'occupation du sol encore lisible malgré des implantations maladroitement récentes ou l'abandon de parcelles dans certains vallons secondaires. Aux villages perchés dominant des travers boisés ou embroussaillés abrupts, succèdent des mas implantés au contact des deux terroirs géologiques. Pentès douces et fonds de vallée accueillent vergers et labours. Le cours d'eau est souligné par sa ripisylve ponctuée de peupliers d'Italie ou les bâtisses trapues telles celles des moulins.

Des plateaux agricoles à tonalités caussenardes

Sur les plateaux où s'établissent la grande majorité des villages, l'agriculture ou la viticulture dominant. A la saison, les aplats colorés des colzas et des tournesols marquent puissamment le paysage. L'horizon est accroché par les tuques, éminences calcaires chinées de landes et de pelouses sèches qui rappellent les paysages de causse.

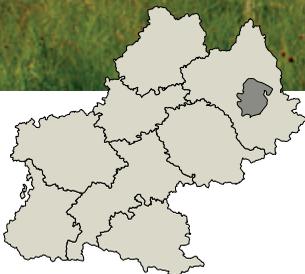
Une architecture identifiante

L'architecture de la maison vernaculaire participe à la tonalité méridionale du paysage. Les volumes sont simples, souvent de proportions cubiques et couverts à quatre pans de tuiles canal. Le pigeonnier accolé ou bâti à l'écart du logis traduit l'appartenance au domaine quercynois.

Une agriculture simplificatrice

La progression des labours tend à uniformiser les horizons et à appauvrir les perceptions. En contrepoint des ondulations plastiques de ce nouveau paysage productif, les sols s'érodent localement et la biodiversité régresse.

La proximité de Cahors et, dans une moindre mesure, de Montauban favorise une dispersion pavillonnaire autour des bourgs chefs-lieux.



Lézou

Le « Massif central » de l'Aveyron

Les monts du Lézou possèdent une image de pays rude où les obstacles naturels sont très présents. Les lignes de crêtes relevées des vallées de l'Aveyron et du Tarn forment une couronne ouverte vers l'ouest, offrant des points de vue sur le département. Barrière climatique entre le nord et le sud du département, ils forment une limite entre influences atlantique et méditerranéenne.

Un paysage ouvert

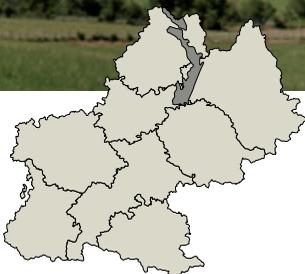
L'aspect ouvert du paysage, dû autrefois à l'abondance des landes acidophiles ou des prairies tourbeuses, est provoqué aujourd'hui par la mise en culture fourragère de ces terrains. Bruyères et callunes, vestiges de la lande présente jusqu'au milieu du ^{xx}e s., s'accrochent aux rochers, repoussées par l'agriculture. Naturellement marqué par la hêtraie montagnarde, l'aspect végétal est surtout, aujourd'hui, celui des productions agricoles du Lézou. Quelques hêtraies résiduelles soulignent le caractère montagnard d'une entité paysagère paradoxalement la moins boisée du département, malgré la présence forte de résineux plantés après la Seconde Guerre mondiale.

Une austérité séculaire, de grands domaines autosuffisants

Le Lézou a toujours constitué un obstacle et un lien entre Rodez et Millau, avec des conditions de passage difficiles dues notamment à la rigueur climatique. Celle-ci a également un effet sur l'architecture composée de grands volumes. Malgré son austérité, révélée par les faibles ouvertures et les murs aveugles au nord, elle offre des détails soignés, tels que des encadrements de grès richement ouvragés. Ces grands domaines ont été les principaux acteurs de l'aménagement en maintenant l'ouverture du paysage par une gestion lâche du territoire. La rigueur des conditions climatiques, les mauvaises qualités agronomiques des sols et les traditions de maintien du patrimoine foncier ont permis de conserver des structures foncières aux dimensions adaptées aux besoins actuels.

Les bouleversements du paysage au ^{xx}e siècle

Deux phénomènes ont bouleversé la perception du paysage du Lézou. L'évolution agricole et la mise en eau des lacs – accompagnée d'un développement touristique parfois peu maîtrisé – apportent au territoire la structure banalisante des campings et mobile homes. Les étendues bleues des lacs, et successivement le brun et le vert tendre des prairies, marquent ainsi de façon totalement nouvelle les paysages. Les transformations se poursuivent aujourd'hui de façon verticale avec l'installation de parcs éoliens.



Limargue et Terrefort

Un bocage entre causses et Ségala

Du sud de la Corrèze au Tarn, et non sans nuance, le Limargue et le Terrefort constituent une bande bocagère étroite de quelques kilomètres s'insinuant entre les causses du Quercy et le Ségala.

Un bocage y ordonne un paysage herbager de polyculture appuyée sur l'élevage bovin où les grands arbres isolés ou alignés en rideaux lui confèrent des allures de parc.

Une grande variété de reliefs

Ruisseaux, dépressions et vallons structurent un relief aux ondulations souples. Au contact des causses, où le relief s'aplanit, les petits cours d'eau se perdent dans les profondeurs calcaires. La variété des situations proposées par le relief a profité à des implantations urbaines diversifiées : villages perchés d'origine médiévale, bourgs des plaines alluviales en bord de rivière...

D'opulentes et riantes campagnes

Entre sols maigres des causses et terres froides du Ségala, le Limargue et le Terrefort ont l'allure généreuse d'une campagne d'Epinal portée par le bocage, les herbages gras, les productions agricoles variées ainsi que les alignements fruitiers ou les vergers (noyers, pruniers...). L'architecture cossue, héritière d'une tradition marchande et affichant des teintes chaudes, conforte une certaine opulence des paysages.

Un « couloir habité »

Couloir naturel de circulation, Limargue et Terrefort fixèrent une série de bourgs marchands qui abritent architectures et espaces publics commerciaux : halles, mercadials, étals...

La nature des sols a favorisé la diffusion historique des mas et hameaux agricoles dans l'espace rural. Le développement contemporain l'a exagérée au point d'altérer parfois l'organisation des paysages.

Des paysages où souffle l'esprit d'entreprise

Les petits pôles industriels qui jalonnent le territoire et l'attractivité touristique dynamisent les territoires. Cette dynamique s'accompagne d'une dispersion pavillonnaire étendue qui altère localement la perception des motifs patrimoniaux - paysagers ou historiques - emblématiques.

Liant essentiel des paysages, le bocage vieillit et périclète lentement faute d'entretien et de renouvellement. Concomitamment, la polyculture vivrière régresse au profit de grandes cultures.



Montagne Noire

Une barrière géographique et administrative

Constituant l'extrémité méridionale du Massif central, la montagne Noire ferme le Tarn de façon abrupte et majestueuse et décline plus progressivement vers les plaines de l'Hérault et de l'Aude. L'entité constitue une limite à la fois paysagère et administrative entre le Tarn et l'Aude.

Un massif forestier à l'homogénéité apparente

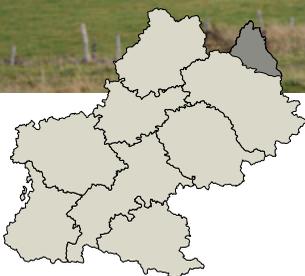
Ce monolithe présente deux faciès contrastés. Le versant nord, couvert de forêts de chênes, hêtres, sapins et épicéas constitue un fond de scène sombre qui arrête tous les regards. Le versant sud, plus doux, accueille une végétation plutôt méditerranéenne. Les plantations de résineux issues du programme du fonds forestier national occupent une majeure partie de l'espace planté offrant des ambiances fermées et denses, masquant la topographie accidentée des lieux. En altitude, des clairières s'ouvrent dans le couvert forestier, comme à Arfons, Labrespy ou Salles, certaines sur de petits causses en balcon sur la plaine, comme à Sorèze, Saint-Ferréol ou Berniquaut. Prairies, hameaux et chemins rappellent partout la présence de l'homme.

L'eau, socle du patrimoine local

La montagne Noire est un véritable château d'eau. L'homme a su en tirer parti en réalisant de nombreux ouvrages hydrauliques pour alimenter le canal du Midi, pour soutenir les activités agricoles d'élevage bovin ou de petites cultures ou encore approvisionner des usines de délainage. Aujourd'hui, cette activité industrielle est abandonnée mais elle est toujours très prégnante dans le paysage. Les nombreux lacs artificiels, destinés à la production d'électricité, sont aussi des lieux d'activités touristiques prisés.

Des richesses naturelles exploitées

Le patrimoine, présent dans les bourgs au pied de la montagne Noire comme sur les hauteurs, illustre différentes époques d'occupation du territoire ; chacune ayant su tirer parti des matières premières locales tels l'eau, le bois ou les métaux. Une nappe forestière récente a recouvert ces trésors qui, pour autant, se révèlent ponctuellement à la curiosité des visiteurs et habitants. L'inscription d'une grande partie de ce territoire dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc permet de valoriser et mettre en avant la variété insoupçonnée de ses sites et sa richesse écologique.



Nord-Aveyron

Une identité montagnarde tissée par les complémentarités

Vallées, piémonts et plateaux sont les composantes d'un système caractéristique des régions de montagne. Malgré ce fonctionnement complémentaire, le Nord-Aveyron ne constitue pas un ensemble homogène mais un regroupement de plusieurs « pays », la plupart du temps clairement identifiés par leur nom : Aubrac, Boraldes, vallées du Lot et de la Truyère, Viadène et Carladez.

Une logique d'étagement

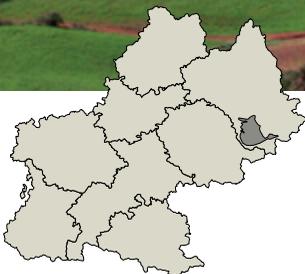
Ce caractère montagnard se traduit dans des paysages soumis à une dualité saisonnière entre hivers rigoureux et printemps exubérants. Le territoire est marqué par l'organisation étagée du bâti et de la végétation. L'image de l'Aubrac est très liée à la flore spectaculaire des estives, aux tourbières et au climat. La pratique de la transhumance, le renouveau de la race bovine Aubrac et l'omniprésence des prairies naturelles affirment l'image montagnarde du plateau. La structure urbaine du Nord-Aveyron est fortement liée à sa géologie, son climat et son paysage. Un chapelet de bourgs occupe les larges dilatations de la vallée du Lot tandis que les plateaux sont maillés par un réseau de villages et de hameaux, implantés au pied d'une coulée basaltique qui apporte abris et sources. Vers les hauteurs, le territoire est occupé par des fermes isolées puis par des burons, habitats temporaires.

Une synthèse de l'histoire géologique aveyronnaise

L'ascension de la vallée du Lot vers les sommets de l'Aubrac donne à lire 300 millions d'années d'histoire géologique où le travail d'érosion succède aux phases de dépôts sédimentaires. Les coulées volcaniques couronnent l'ensemble et apparentent cette entité à l'Auvergne voisine. Schiste, granite, calcaire, basalte et grès rouge, ces cinq pierres se mêlent dans le bâti comme dans les galets de la vallée du Lot et présentent une riche palette de roches du département.

Un château d'eau

La ressource abondante en eau liée à une forte pluviométrie et à la densité des cours d'eau a conduit à son exploitation sous forme de barrages hydroélectriques. Le façonnement de ce paysage passe ainsi par des phénomènes naturels creusant les boraldes et par l'intervention humaine, plus brutale, modifiant la perception des vallées encaissées et favorisant le développement de certains bourgs. Les vallées du Lot et de la Truyère ont connu une modification radicale de leur paysage et constituent aujourd'hui un important centre de production et de distribution d'énergie. L'approvisionnement en eau potable d'une large partie du département provient également de ce territoire.



Rougier de Camarès

Le « Midi » de l'Aveyron

Les grès rouges de la fin de l'ère primaire ont donné son nom au rougier. L'érosion de ces roches tendres par les cours d'eau a formé des reliefs en creux à l'abri desquels les terres bénéficient d'un climat doux. Le Rougier de Camarès porte la marque d'un passé industriel. Les cours d'eau et le bois des monts de Lacaune fournissaient des ressources énergétiques abondantes.

L'influence méditerranéenne

Elle se traduit par la présence d'une végétation emblématique du climat méditerranéen : thym omniprésent comme pionnier des zones érodées, ou chênes verts en rive gauche du Dourdou, donnent une connotation aride à ce paysage.

L'influence méditerranéenne se traduit également par l'importance de la gestion de l'eau dans les pratiques agricoles traditionnelles : canaux d'irrigation, rigoles d'évacuation de l'eau dans les cultures... Les atouts et les dangers de cette eau capricieuse se ressentent également dans l'implantation des villages : d'abord surélevés à l'abri des crues, ils développent ensuite des faubourgs autour des ponts et s'entourent de cultures maraîchères et de petites industries (filatures...).

L'érosion des sols

Sous influence méditerranéenne, ouvert aux vents chauds et desséchants, soumis à des précipitations automnales souvent torrentielles, le climat contribue à la fragilité des sols. Le développement de l'élevage des brebis laitières se poursuit, accompagné d'une intensification considérable des productions fourragères. La succession des labours provoque une forte érosion des sols naturellement sensibles à ce phénomène. Des mesures expérimentales de préservation des sols – souvent une simple actualisation de pratiques traditionnelles – sont mises en place et mériteraient d'être généralisées. Plus globalement, il serait souhaitable d'affiner la gestion de l'eau tant dans les espaces agricoles qu'urbains, afin de préserver ces paysages.

Des bourgs qui se dévitalisent

Les centres-bourgs connaissent un réel problème de dévitalisation : le patrimoine bâti est en partie figé par les résidences familiales des « migrants » du Midi qui ne l'occupent qu'une petite partie de l'année. Cette saisonnalité de la vie des villages doit être prise en compte dans les aménagements de bourgs.

La présence de sites touristiques forts à proximité du Rougier de Camarès (Roquefort, Sylvanès) n'a que peu d'impact sur la présence d'infrastructures dédiées.



Rougier de Marcillac

Un vallon privilégié

Le nom du rougier provient de la couleur rouge de grès de la fin de l'ère primaire. L'érosion a creusé dans ces roches tendres une ample dépression jouant d'un climat à la douceur réputée. Dominé par le linéaire très découpé des corniches du Causse Comtal, le Rougier de Marcillac se prolonge par une succession de collines vers le bassin de Decazeville.

Un paysage « jardiné »

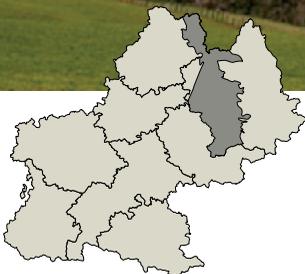
La proximité de Rodez ainsi qu'une situation climatique privilégiée ont très tôt attiré les communautés monastiques, les nobles et la bourgeoisie ruthénoise. Les domaines, essentiellement viticoles, de ces riches possédants extérieurs cohabitent avec de petites exploitations de polyculture. Celle-ci a favorisé l'installation des bourgs en fond de vallée associés à un maillage dense de hameaux agricoles. Les plus importants de ces bourgs possèdent un centre ancien dense, témoin d'une florissante vie urbaine passée. Ces lieux d'échanges, où l'activité économique a influencé la forme urbaine en créant notamment des places de foires ou de marchés, ont favorisé l'apparition d'une bourgeoisie locale. Aujourd'hui encore, le vallon bénéficie d'une image qualitative qui se traduit par une urbanisation forte mais pas toujours maîtrisée.

Une architecture adaptée aux usages

Le fil conducteur du matériau rouge se retrouve dans toutes les constructions bien qu'il existe une hiérarchie entre le bâti cosu, le bâti « ordinaire » et les cabanes de vignes incluses dans les terrasses, illustrant l'adaptation du bâti à la déclivité du terrain. Les manoirs des gros propriétaires marient bel appareillage de grès rouge, toits pentus en ardoise, volumes imposants et témoignent du riche passé du vallon. Le bâti « ordinaire », quant à lui, structure le réseau urbain du vallon, les modèles étant construits en lien avec la production locale.

Le renouveau de la vigne

Après l'abandon des terrasses de vignes peu mécanisables et ravagées par le phylloxera, le regain de la production viticole entraîne aujourd'hui une nouvelle forme d'exploitation des pentes. Des parcelles sont chaque année remises en culture, modifiant le paysage à grande échelle. Ces modifications sont accentuées par le changement de méthodes culturales : passage d'un parcellaire vertical rythmé par des terrasses bâties de pierres sèches à de larges banquettes horizontales mécanisables aménagées au bulldozer. Ces banquettes peuvent favoriser l'érosion d'un sol déjà fragile par nature.



Ségalas

Des plateaux entrecoupés de vallées en V

Des contreforts du Massif central à la plaine du Tarn, les ségalas offrent une multiplicité de plateaux individualisés par de profondes vallées en V, taillées dans le socle cristallin. Ces territoires sont marqués par une agriculture dont le dynamisme modifie sans cesse les paysages.

Plateaux et vallées cristallins : deux organisations paysagères distinctes

Le rapport entre plateaux et vallées introduit deux échelles de lecture distinctes. La continuité des plateaux apporte une monotonie dans le paysage qui apparaît fragmenté depuis les vallées. C'est à la fois l'antagonisme et la complémentarité entre plateaux et vallées qui définissent les ségalas. Un réseau hydrographique en peigne découpe le vaste plateau par des vallées encaissées et boisées.

Une terre à seigle

À l'origine froids et acides, les sols étaient occupés par une végétation de landes. Le seigle, seule céréale cultivable, donna son nom aux ségalas. Le châtaignier, végétal de terre acide, est l'arbre symbole du Ségala. Anciennement présent sous forme de vergers sur les plateaux, il occupe aujourd'hui les versants de vallées sous forme de taillis souvent impénétrables. La géologie variée, dominée par le schiste et le granite, s'exprime dans l'architecture. Un important patrimoine architectural - qu'il soit noble, tels les châteaux - ou vernaculaire, moulins et sécadous..., témoigne de l'occupation historique des vallées.

Vers une banalisation du paysage des ségalas

L'exploitation de la houille à Carmaux et Decazeville au XIX^e siècle a créé, dans ces bassins, un paysage industriel qui se lit encore dans les structures urbaines et les matériaux du bâti. Au début du XX^e siècle, l'arrivée du chemin de fer et de la chaux bouleverse et inverse le rapport entre ces deux terroirs. Longtemps considérés comme pauvres et ingrats, les sols enrichis des plateaux accueillent une agriculture intensive, les vallées se boisent de résineux et l'urbanisation se poursuit sur les plateaux avec un nouveau bâti ordinaire. Les axes routiers servent de catalyseur à l'expansion urbaine sous une forme souvent banalisante. Entre lotissements et zones d'activités, les paysages tendent à s'uniformiser autour de ces axes, tendance renforcée par la disparition du maillage bocager et des prairies permanentes au profit des cultures fourragères.



Sidobre et monts de Lacaune

D'un massif granitique insolite aux lacs des hautes terres

Cette entité forme la pointe sud-est du département du Tarn. Premières hauteurs du Massif central, le Sidobre en constitue une curiosité géologique singulière laissant ensuite place à des reliefs plus arrondis pour rejoindre les rougiers et les causses de l'Aveyron.

1 - Terme occitan désignant un vivier à poissons.

Des contreforts du Massif central aux spécificités du Sidobre

Constitué de hautes terres aux reliefs émoussés, ce territoire est découpé de vallées plus ou moins encaissées offrant des ambiances variées liées à la morphologie ou à l'occupation du sol : landes, prairies, forêts, lacs et zones humides. Le Sidobre, à l'extrémité ouest, est une extravagance géologique granitique de grande qualité formant un paysage typique : rochers perchés au milieu des forêts, boules de granite émergeant des prairies, carrières... Recevant une pluviométrie importante, cette entité est pourvue de nombreuses zones humides dont la préservation répond à des enjeux écologiques et économiques. On note en particulier la présence de trois grands lacs : Lauzas, Saint-Peyres et Raviège.

La cohabitation d'activités agricoles, industrielles et touristiques

La grande partie est de cette entité, bien que très boisée, conserve des clairières agropastorales et des herbages dans la dépression de Lacaune-Murat grâce à l'élevage ovin lié à la filière Roquefort. Le Sidobre, quant à lui, rayonne économiquement par son exploitation granitique et son volet touristique porté par la valorisation récente de sites. Enfin, cette entité intègre le plateau d'Anglès. C'est un espace de transition irrigué de nombreux cours d'eau et zones humides qui a généré de multiples ouvrages de canalisation, pesquiers¹ et abreuvoirs, encore perceptibles dans les clairières. Il a participé par l'abondance de l'eau aux industries installées le long de la vallée du Thoré qui est au sud.

Une entité redynamisée par le PNR du Haut-Languedoc

Les plantations de résineux, réalisées dans les années 60, ont fermé les paysages et posent maintenant le problème des coupes forestières dites « à blanc », créant des trouées inopinées dans le paysage. Depuis 1996, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a engagé une réflexion concertée afin de mieux permettre la cohabitation d'espaces patrimoniaux et de zones d'exploitation du granite. Aujourd'hui, l'abandon des anciennes manufactures de délainage et de fabrication de textile pose la question de la survivance d'un pan de la mémoire locale.



▲ La vallée de la Garonne en Pays toulousain et les coteaux du Volvestre vus du Fousseret en Haute-Garonne.

Plaines et collines des bassins de la Garonne et de l'Adour

Plaines et collines des bassins de la Garonne et de l'Adour s'inscrivent au sud-est du bassin aquitain, dans une zone de basse altitude située entre le Massif central et les Pyrénées et parcourue par l'arc de la Garonne et ses principaux affluents l'Ariège, le Tarn, l'Aveyron, le Gers. Fortement modelée au cours d'une histoire géologique complexe ponctuée de périodes de soulèvement, de glaciation, d'érosion et d'enfoncement des cours d'eau, cette zone d'origine sédimentaire propose un paysage de collines entrecoupé par de larges vallées aux bords étagés en terrasses. La plaine de Garonne, trait d'union des systèmes hydrologiques des Pyrénées et du Massif central, en constitue l'artère principale. Par leur amplitude et leur relief relativement plat, les grandes vallées et terrasses sont devenues les lieux privilégiés de l'intensification de l'agriculture, du développement historique de grandes infrastructures de transport – canaux, routes nationales et autoroutes, voies de chemin de fer – et de l'étalement urbain des grandes agglomérations de Midi-Pyrénées. La végétation spontanée y est fortement réduite et cantonnée à quelques grands massifs forestiers ou aux abords des principaux cours d'eau.

Dans les coteaux, l'évolution des paysages est ralentie par l'amplification du vallonnement notamment aux abords du piémont des Pyrénées et du Massif central. Les modèles d'organisation du territoire et les motifs paysagers hérités du passé (polyculture, maillage de villages et de fermes souvent implantés en crêtes, allées plantées donnant accès aux domaines...) persistent sur le terrain comme dans l'imaginaire collectif.

23 entités paysagères

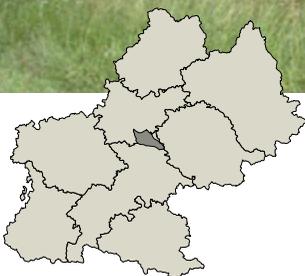
Grandes vallées et terrasses

- Frontonnais
- Pays toulousain
- Plaine de l'Ariège
- Plaines et collines de l'Albigeois et du Castrais
- Plaines et Terrasses du Montalbanais
- Val d'Adour, Rivière Basse
- Val de Garonne

Coteaux

- Astarac
- Bas-Armagnac
- Bas-Comminges
- Coteaux du Bas-Quercy

- Coteaux du Béarn
- Coteaux de Magnoac et Bigorre
- Coteaux de Mirepoix
- Coteaux de Monclar et du Gaillacois
- Grésigne et plateau Cordais
- Lauragais
- Lomagne garonnaise
- Lomagne gersoise
- Pays d'Auch
- Savès toulousain
- Ténarèze et Albret
- Volvestre



Frontonnais

Paysage de terrasses

Ce territoire du nord de la Haute-Garonne, circonscrit entre la vallée du Tarn, la vallée de la Garonne et la vallée du Girou se caractérise par de larges terrasses alluviales, peu marquées, inclinées graduellement vers le Tarn, lui-même appuyé sur le rebord très abrupt des coteaux de Montclar.

Un territoire viticole reconnu

Ce terroir de boulbène – sol pauvre à faible réserve hydrique – est principalement dédié à la culture de la vigne, devenue emblématique avec l'attribution Appellation d'origine contrôlée du Fronton.

Des boisements épars s'intercalent entre les parcelles de vigne et rompent l'image ordonnancée du paysage viticole. A la faveur du relief plus ample du plateau de Fronton, les domaines et châteaux viticoles, les bourgs et les hameaux se singularisent au sein du vignoble.

Sur les terrains plus humides situés aux bas des terrasses, le paysage se diversifie laissant plus de place à la céréaliculture, l'arboriculture et quelques exploitations maraîchères.

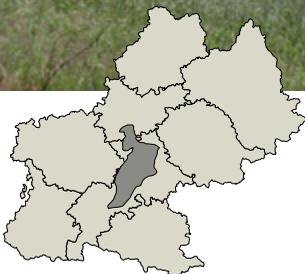
Un couvert boisé très présent

La répartition de la végétation en petites unités, aux abords des cours d'eau et sur les terrains les plus pentus, donne l'impression d'un horizon boisé, sans pour autant que ces éléments répétitifs et discontinus créent véritablement de repère identifiable.

La vaste forêt de Buzet avec ses mille hectares apparaît comme une exception. Devenue propriété du Département, elle est gérée de manière à préserver à la fois son intérêt écologique sur le plan de la biodiversité et de la ressource en bois, mais également son attrait en tant que lieu de détente et de loisirs.

Un territoire en perte d'identité

La proximité de l'agglomération toulousaine induit un développement urbain important. S'installe un habitat pavillonnaire dispersé, s'allongeant le long des routes ou bien sous forme de lotissements, grands consommateurs d'espace. Tous participent à la désorganisation du paysage agricole et s'harmonisent difficilement avec les sauvetés, les bastides et les bourgs anciens. Dans ce contexte, l'architecture locale devient un patrimoine à préserver et à réinterpréter.



Pays toulousain

Territoire de confluence

De la cluse de Boussens aux terrasses du Frontonnais, ce paysage est marqué par l'emprise de la grande plaine garonnaise, bordée en rive droite par les coteaux mollassiques du Volvestre et du Lauragais et étalée en rive gauche en de larges terrasses assurant la transition avec les coteaux du Saves et de la Lomagne.

De vastes espaces non urbanisés

Cette zone alluviale se caractérise avant tout par de vastes étendues non urbanisées. S'y concentrent de nombreuses infrastructures de transport et un important réseau de canaux favorable au développement d'une agriculture intensive. Cette concentration laisse peu de place aux espaces naturels, à l'exception du sillon garonnais et de quelques boisements importants, comme les forêts de Bouconne, de Rieumes et de Lahage. A proximité de la Garonne, les successions de merlons de terre, d'amas de matériaux et de plans d'eau des sites d'extraction de sables et de graviers dessinent un paysage singulier.

Une organisation territoriale autour de Toulouse et de la Garonne

La ville de Toulouse, implantée au carrefour des Pyrénées, de l'Atlantique et de la Méditerranée s'étend aujourd'hui dans un continuum bâti, d'est en ouest du couloir garonnais, de la confluence du Girou au nord à la confluence de l'Ariège au sud et s'impose comme la charnière entre le sud et le nord du Pays toulousain. Au-delà, les rives de la Garonne accueillent les principaux bourgs ou d'anciens ports, tels Muret, Grenade, Carbonne et Cazères... A l'image de sa capitale, le Pays toulousain propose un paysage urbain chargé d'histoire. En témoignent les bastides, les castelnaux et un riche patrimoine architectural de brique et de galet, matériaux du terroir.

Un territoire en perte de repères

Le développement urbain s'opère exclusivement sous forme pavillonnaire avec souvent pour conséquences une mauvaise insertion dans le site et une rupture avec l'architecture locale. Dans ce territoire dominé par l'horizontalité, l'étalement urbain gomme peu à peu les éléments forts et les repères du paysage toulousain : espaces naturels, réseau hydraulique, plantations d'alignements, entrées et silhouettes des villages. Ce phénomène entraîne une banalisation du paysage et une perte de sa valeur patrimoniale.



Plaine de l'Ariège

Un couloir de communication, dynamique et peuplé

La plaine de l'Ariège est une large vallée alluviale qui se développe au débouché de la cluse de Saint-Jean-de-Verges, au nord de Foix. L'entité est délimitée à l'ouest par les collines du Volvestre, à l'est par les coteaux de Mirepoix.

Des terrasses alluviales exploitées intensivement

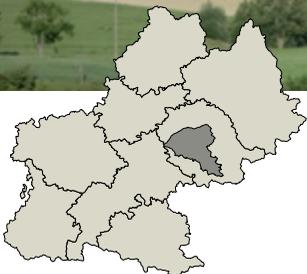
L'Ariège suit la bordure occidentale de sa plaine. La rivière a raboté les coteaux du Volvestre qui forment des falaises abruptes en surplomb du cours d'eau. L'Hers occupe la limite orientale de la vallée et se jette dans l'Ariège quelques kilomètres au nord du département de l'Ariège. Entre les deux rivières s'étendent des terrasses alluviales plus élevées. La butte de Montaut correspond aux vestiges d'un niveau supérieur et plus ancien de hautes terrasses épargnées par l'érosion. L'agriculture couvre 70 % en moyenne de la surface totale. Les terres de la basse plaine sont le domaine des cultures industrielles irriguées. Des enjeux environnementaux sont identifiés dans ces secteurs intensivement exploités. La polyculture est davantage présente en amont avec des exploitations de taille plus réduite.

Une architecture traditionnelle en brique

Les fermes, au centre de vastes exploitations, se développent en longueur sur un seul niveau. Construite en brique, l'habitation se prolonge par des bâtiments agricoles à l'est et à l'ouest qui la protègent des vents dominants. La toiture à deux pentes est couverte de tuiles canal et agrémentée d'une génoise. Le galet, issu des alluvions de la plaine, est souvent intégré aux maçonneries. La ville connaît l'influence toulousaine : la brique et les décors de terre cuite sont courants.

Un couloir de communication et un moteur économique

Le couloir créé par la vallée constitue le principal axe de communication du département. Les villes les plus importantes s'y sont développées et présentent des problématiques courantes de périurbanisation : étalement urbain et développement pavillonnaire, entrées de ville banalisées, zones d'activités déstructurées, etc. Le secteur constitue un pôle de fort dynamisme économique tourné vers Toulouse. La métallurgie représente l'activité industrielle dominante avec une importante structure à Pamiers. Le développement de carrières et le faible nombre de projets de remise en état déprécient de nombreux sites.



Plaine et collines de l'Albigeois et du Castrais

Le cœur du département du Tarn

Occupant la grande partie centrale du Tarn, ces plaines et collines créent une transition entre les ségalas, contreforts du Massif central, les coteaux du Gaillacois et la plaine toulousaine qui s'ouvre à l'ouest.

Le Dadou, un axe singulier au cœur de collines paisibles

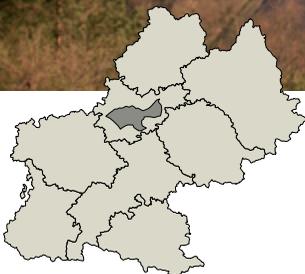
D'est en ouest, la forme des collines change au gré des variations géologiques et des affleurements. Façonnés dans des molasses tendres, les reliefs vallonnés s'arment parfois de bancs calcaires allant jusqu'à former une cuesta en retombant sur la plaine castraise. Les parties sommitales aux sols maigres sont réservées à l'élevage et aux chênaies. Les pentes douces aux sols argileux sont propices aux cultures. Entre ces deux secteurs, les fermes se sont implantées à mi-pente. Quelques vignes, au nord-ouest de l'entité, révèlent la proximité du Gaillacois. La vallée du Dadou offre un axe de développement important. Entre cultures fruitières et céréaliculture, le fond de cette vallée tranche franchement avec la polyculture des collines environnantes.

Un patrimoine mégissier et naturel de choix

L'avènement des mégisseries et du textile, du traitement du cuir et de la laine a laissé de nombreuses traces : parcs d'ornement remarquables adossés à de grandes bâtisses, mégisseries de belle architecture et autres fabriques liées à l'eau. Graulhet porte particulièrement les traces de son activité mégissière avec un nombre important d'usines construites en brique le long de la rivière. En matière de patrimoine naturel, le causse de Caucalières, formant l'extrémité sud-est de cette entité, est classé en espace naturel sensible et site Natura 2000.

Un territoire en constante mutation

C'est dans cette entité que la plupart des villes tarnaises - Albi, Castres, Graulhet, Gaillac, Saint-Sulpice, Lavaur... - sont implantées. L'arrivée de l'autoroute, des voies rapides et du chemin de fer a généré un développement de l'urbanisation, avec pour conséquence un fort mitage hors des bourgs anciens. Ces territoires attractifs et souvent faciles d'accès sont autant de sites fragilisés par une urbanisation mal maîtrisée.



Plaines et terrasses du Montalbanais

Un paysage d'alluvions

Les vallées de la Garonne, du Tarn et de l'Aveyron découpent, en terrasses, un vaste périmètre autour de Montauban. Ces vallées ont largement déblayé les molasses tendres, pour constituer un large bassin alluvial en amont de l'Agenais, délimité au nord par les coteaux du Bas-Quercy et au sud par les coteaux de Monclar et du Frontonnais.

Un sol riche de vastes terres pour une agriculture intensive

Les sols des vallées forment de très bonnes terres agricoles, riches en limon, sable et gravier, propices aux cultures maraîchères et fruitières. Les terres des terrasses résultent de processus de décalcification de sols anciens et leur valeur agronomique est plus propice à la culture de vignes ou d'arbres fruitiers. En présence de sols acides, la forêt ou les landes prennent place. La végétation des plaines joue un rôle de repère. Composée de peupleraies, de ripisylves, de peupliers, d'aulnes, de saules ou de chênes pédonculés, elle délimite les parcelles ou souligne les voies. Les propriétés arboricoles animent un paysage souvent plat et géométrique. La forêt de Montech exceptée, les bois sont peu présents sur les terrasses.

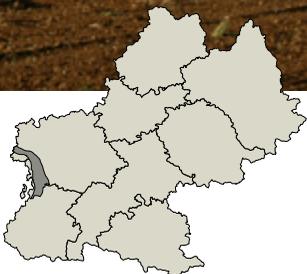
Un bâti rural de qualité dissous sous la pression urbaine

L'architecture vernaculaire des plaines et terrasses utilise la ressource trouvée directement sur place : elle est construite en terre. Constituée de châteaux, de bordes ou de métairies plus modestes, elle atteste d'un passé centré sur l'économie agricole. Aujourd'hui, l'étalement urbain et le développement pavillonnaire diffus banalisent le paysage. La plaine de la Garonne compose un espace où la pression urbaine de Toulouse et de Montauban se lit clairement dans les paysages de la vallée comme dans ceux des coteaux.

Réhabiliter une lecture claire du paysage

La principale évolution de l'occupation des sols consiste en la conquête, souvent anarchique, des terres agricoles par des nappes de constructions. Issus des vides résiduels et le plus souvent de faible qualité, les espaces publics des quartiers pavillonnaires reflètent une absence de réflexion urbaine.

Afin de redonner une identité forte au cadre de vie, la réhabilitation de ces secteurs littéralement mités constitue l'enjeu des prochaines années. Cet objectif de renforcement d'une lecture claire du paysage des plaines urbanisées peut s'envisager à travers l'identification d'espaces urbains à densifier et d'espaces à préserver.



Val d'Adour, Rivière Basse

Les grandes plaines de l'Adour et de l'Arros

L'entité correspond aux vallées de l'Arros et de l'Adour. Bordées de coteaux francs, massifs et boisés, les deux vallées forment de larges sillons et séparent nettement le grand éventail gascon issu du plateau de Lannemezan du petit éventail béarnais issu du plateau de Ger.

Un paysage dessiné par l'eau, la végétation et le maïs

Le Val d'Adour-Rivière Basse est le pays de l'eau. L'eau omniprésente décline sa présence dans les rivières bordées de saligues, dans les canaux accompagnés de platanes taillés en têtard, dans les fossés de drainage quadrillant un parcelaire orthogonal et dans le patrimoine qui en dépend : moulins, lavoirs... Une nature généreuse se révèle dans la vigueur de la végétation et la fougue des eaux courantes. La richesse de la ressource soutient la culture du maïs irrigué qui a trouvé ici une terre de prédilection. Les vastes plaines sont aujourd'hui largement consacrées à la maïsiculture intensive qui ferme le paysage l'été et offre sinon de longues perspectives vers les Pyrénées.

Un habitat groupé pour un matériau presque unique, le galet

Les galets charriés par l'Adour prédominent dans les sols et dans une architecture typique aux tonalités béarnaises et bigourdanes. Les solides bâtisses imposent leur plan rectangulaire et leur toiture pentue. Les architectures « encloses » se dévoilent derrière des murets ou de magnifiques portails de ferronnerie. L'entité paysagère se distingue aussi par la disposition agglomérée de son habitat. Cela forme de petites unités urbaines, appelées ici « quartiers », parcourues de rigoles et de canaux toujours en eau, maintenant une atmosphère fraîche et animant le paysage.

Des enjeux environnementaux et urbains forts

La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau est un sujet sensible du fait, notamment, d'un déficit hydrique chronique en partie lié à l'irrigation. Elle a engendré un regroupement des acteurs locaux qui a donné naissance au Pays du Val d'Adour à cheval sur trois départements (Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques, Gers).

La terres agricoles sont soumises à la pression urbaine des principales agglomérations comme Tarbes. Il en découle des enjeux forts de composition des franges des villes. Ils sont d'autant plus importants que ce paysage ouvert instaure une relation visuelle entre les bourgs du territoire.



Val de Garonne

La Garonne, axe majeur et trait d'union

L'entité Val de Garonne délimite l'espace dédié à la Garonne, dans la partie nord-ouest du département. Les limites de l'entité sont définies à l'est par le resserrement de la vallée, au nord par les coteaux du Bas-Quercy, au sud par ceux de la Lomagne. A l'ouest, l'entité se prolonge en dehors du département.

Une occupation complexe des sols et une juxtaposition d'usages

Large couloir alluvial en amont de l'Agenais, la vallée de la Garonne abrite des terres alluvionnaires de très bonnes valeurs agricoles, riches en limon, sable et gravier propices aux cultures de légumes et de fruitiers. Les bords de Garonne se partagent entre peupliers et gravières. Au-delà, dans les vastes étendues de la plaine, l'agriculture intensive de maïs et de blé mais aussi l'arboriculture étendent des aplats aux effets géométriques.

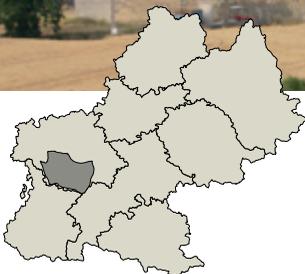
Outre la Garonne, la vallée accueille, sur une faible largeur, le canal, la voie ferrée, la route départementale et le fleuve. Cette vocation de transit favorise aujourd'hui une forte urbanisation en chapelet le long de ces axes, un étalement des bourgs le long des routes départementales. Ce développement diffus banalise le paysage et brouille les séquences paysagères.

Une architecture vernaculaire caractérisée par un mélange de pierre et de brique

Le mélange de pierre et de brique, parfois de terre crue et de galets, caractérise l'architecture locale. Les fermes ont des volumes sobres et massifs, proches de la maison de maître. Elles sont associées à des dépendances de grandes dimensions. Les toitures en tuiles canal à quatre pentes sont récurrentes dans le Val de Garonne.

L'enjeu d'une préservation des seuils et des limites pour le fleuve et les bourgs

La conquête des bords de Garonne par l'industrie des gravières et la mécanisation qui en découle, fragilisent les espaces naturels et agricoles. Cette occupation entraîne une consommation des terres agricoles et a une incidence sur les milieux humides et la lisibilité du fleuve. Dans ce territoire sous pression, la réhabilitation du bâti agricole désuet permettrait une offre supplémentaire de logements et la dynamisation du territoire. Les extensions urbaines futures mériteront de prendre en compte la lisibilité des entrées de chaque village et la perception de leur traversée.



Astarac

Une unité géologique et morphologique

L'Astarac est le plus vaste ensemble paysager gersois. Situé à la base de l'éventail gascon au pied du plateau de Lannemezan, il couvre le sud du département. À la répétitivité et l'homogénéité du relief, correspond un véritable patchwork de lieux et de milieux, un mélange subtil de champs, de prairies et de bois.

Un terroir aux reliefs et aux sols contraignants

L'Astarac est le pays de la molasse, cette terre issue de l'érosion des Pyrénées. C'est aussi le pays des vallées dissymétriques. Ces vallées au profil si caractéristique se succèdent d'est en ouest avec leurs paysages identitaires de serres. Ces ourlets boisés continus, ponctués de prairies, semblent un prolongement direct de la barrière pyrénéenne qui ferme l'horizon. Si les plaines alluviales sont largement cultivées et généralement dédiées au maïs, les coteaux abrupts et les versants en pente douce avec leurs vallonnements plus ou moins importants, imposent toujours une polyculture où l'élevage occupe encore une place centrale.

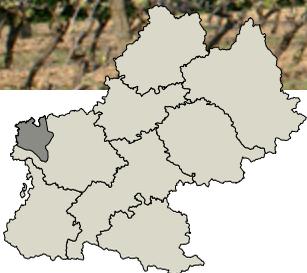
Un patrimoine diffus, rare et fragile

L'habitat traditionnel confère à ce terroir une forte unité, une teinte et une ambiance particulières. Pisé, torchis, mottes de terre, toutes les techniques de construction en terre crue coexistent et se mêlent aux moellons de grès issus de la molasse pyrénéenne.

Aux bourgs et bourgades situés dans les ribères (plaines alluviales), s'opposent les innombrables petits villages des coteaux, à la structure urbaine très lâche. Ces derniers abritent tout un patrimoine diffus caractéristique : chapelles, châteaux, moulins à vent ainsi que plusieurs mottes castrales qui constituent un patrimoine à la fois historique, archéologique et paysager trop peu pris en compte.

L'enjeu de l'agriculture et du maintien de l'élevage dans les zones de coteaux

Avec le recul de l'élevage, les terres de coteaux sont dans leur grande majorité laissées à l'abandon. La friche se développe de manière importante sur les anciennes prairies et pelouses sèches qui abritent, par ailleurs, un patrimoine naturel d'intérêt. Via notamment des dispositifs comme Natura 2000, les acteurs locaux tentent de concilier le maintien d'une activité économique et agricole, la préservation de la biodiversité, ainsi que la qualité et la diversité des paysages.



Bas-Armagnac

Ici commencent un peu les Landes et se termine un peu le Gers

Le Bas-Armagnac se présente comme un vaste plateau, coincé entre le coude de l'Adour et le tracé nord-sud imperturbable de l'Osse. Il est découpé par une série de cours d'eau : le Midour, la Douze, l'Auzoue, l'Izaute. C'est un pays de contact entre la plate Gascogne landaise et la Gascogne gersoise bossue.

L'Armagnac noir, boisé et secret

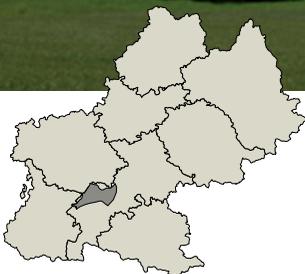
Le Bas-Armagnac se caractérise par son sous-sol sableux, son relief atténué aux molles ondulations et ses horizons confinés. Il est également appelé Armagnac noir du fait des sombres frondaisons des masses boisées qui ferment l'horizon et couvrent une large partie du territoire. Cette végétation vigoureuse, qui occupe les dépressions du relief où dominent de quelques mètres les routes encaissées, participe au confinement de la région, atténue la perception du modelé. Bois et forêt abritent une faune et une flore diversifiées et recèlent quelques milieux naturels remarquables dont les étangs de l'Armagnac. Il reste le théâtre d'importantes traditions de pêche et de chasse. Étangs secrets, ravines et chemins creux mystérieux, le Bas-Armagnac regorge de curiosités.

Le vert des vignes, du maïs, des prairies et des bois

Le Bas-Armagnac est le terroir viticole historique d'élaboration des eaux-de-vie d'Armagnac. Son sous-sol sableux en fait un terroir contraignant. Il se révèle moins polycole que les autres terroirs gersois. Il offre des paysages verdoyants ; le vert des prairies qui occupent encore une place importante, le vert des parcelles de vigne d'où sont issues les prestigieuses eaux-de-vie, le vert du maïs, principale culture aujourd'hui, et surtout le vert sombre des masses boisées.

Un patrimoine architectural diversifié et méconnu

Une architecture très hétéroclite, parfois fantaisiste, ajoute à l'originalité de ce terroir et s'exprime pleinement dans le charme des maisons à colombages au torchis et aux enduits de sable fauve. L'omniprésence des bois atténue également l'empreinte du bâti dans le paysage et dissimule un patrimoine bâti d'une extraordinaire hétérogénéité, méconnu et sous-estimé. Plus discret, le patrimoine est aussi plus dégradé. Il a souffert et souffre encore d'un déclin démographique et économique et de la moindre résistance des matériaux.



Bas-Comminges

Territoire sous influence

Articulé entre le sud-est de l'éventail gascon, le Comminges et les premières terrasses de la plaine de Garonne, le Bas-Comminges est un territoire avec un système collinaire caractéristique en arête de poisson, entrecoupé des hautes vallées de la Save, de la Gesse, du Touch, de la Nère et de la Louge qui s'élargissent à mesure que l'on se dirige vers les Savès au nord ou la Garonne toulousaine à l'ouest.

Un paysage un peu désorganisé mais contrasté

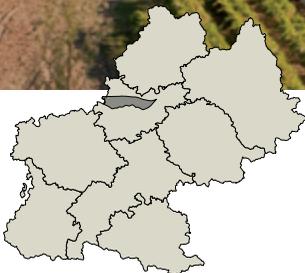
Le relief mouvementé ne facilite pas une lecture claire de l'organisation du territoire. Dans les secteurs de collines et plus précisément dans les vallons, les champs cultivés et les prairies s'entremêlent fréquemment avec des boisements qui restent de petite taille, exceptions faites des forêts de Fabas et de Mauboussin résistant sur des versants abrupts impropres à l'agriculture. Sur ces versants se dessinent des lieux souvent introvertis et intimistes mais sans véritable repère fort. A contrario sur les crêtes comme dans les vallées, les boisements se font plus rares et les espaces offrent alors de plus grandes perspectives visuelles, en particulier un vis-à-vis privilégié avec la chaîne pyrénéenne.

Un bâti disséminé au gré des usages et des qualités du site

A l'exception des anciennes villes fortifiées et bastides de l'Isle-en-Dodon et de Boulogne-sur-Gesse, le bâti apparaît éparpillé et peu aggloméré. Les quelques agglomérations existantes restent souvent le fruit d'une juxtaposition de fermes ou maisons dans la zone d'influence d'un bâtiment structurant, d'un château, d'un moulin... Ce bâti épars s'inscrit la plupart du temps en position dominante se conformant à une logique agricole ancestrale de contrôle du territoire. Depuis peu, en recherche effrénée d'un point de vue sur les Pyrénées, les nouvelles constructions obéissent à un même principe. En fond de vallée, les implantations sont plus rares et souvent liées à l'exploitation des rivières qui irriguent le secteur.

Un habitat rural en mutation

Avec la déprise agricole que connaissent les secteurs de collines, le territoire voit se développer un nouvel habitat reprenant l'implantation diffuse du bâti agricole traditionnel mais sans ses spécificités rurales, son adaptation au sol, ni sa typologie. Ces nouvelles constructions mettent souvent en péril les valeurs patrimoniales du bâti ancien mais plus encore, par leur implantation quasi systématique le long des crêtes, l'organisation urbaine des villages et le fonctionnement du territoire agricole.



Coteaux du Bas-Quercy

Un moutonnement de collines entre de vastes vallées

Les coteaux du Bas-Quercy constituent une bande étroite de 12 à 15 kilomètres de largeur et de 50 kilomètres de longueur, reliant Valence-d'Agen à Caussade. Ils sont délimités, au nord, par les serres du Quercy blanc et les causses de Limogne, au sud par les vallées formées par les rivières de l'Aveyron, du Tarn et de la Garonne.

Des coteaux jardinés ponctués de maisons éparées

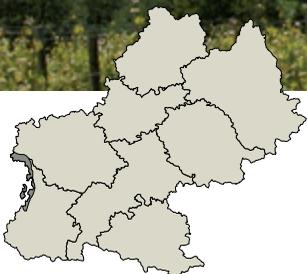
Entre plateaux calcaires au nord et vallées au sud, les coteaux du Bas-Quercy sont composés d'une multitude de vallons et de collines. Ils offrent un paysage jardiné de polyculture fruitière où les sommets des collines sont souvent boisés. Les sols se sont constitués à partir de formations sédimentaires de l'ère tertiaire. Cette entité se caractérise par un affleurement de roche sédimentaire - la molasse de l'Agenais - surmonté d'un calcaire blanc plus ou moins épais et visible. Le patrimoine bâti rural constitue un potentiel de réhabilitation à mettre en valeur. La pression urbaine autour de Montauban et de Moissac se traduit par une diffusion pavillonnaire sur les coteaux qui voient leur composition harmonieuse rompue.

Un bâti rural encore présent

Les fermes et leurs dépendances sont fréquemment implantées en partie haute des collines. L'architecture rurale est variée dans sa volumétrie, allant des petits logis à galeries aux vastes pavillons néoclassiques à étages. Le matériau de base est la brique crue ou cuite, parfois mêlée à quelques pierres calcaires. Les constructions récentes qui occupent les coteaux ne font pas toujours référence aux typologies locales, en particulier concernant leurs modes d'implantation dans les pentes où elles ont un impact très fort dans le paysage.

Des terres bien orientées, convoitées par l'agriculture et l'urbanisation

Quoique convoités pour la culture des arbres fruitiers et de la vigne, les coteaux exposés au sud connaissent aujourd'hui des mutations. D'une part, le désir d'habiter un paysage de qualité y entraîne un développement de l'habitat et d'autre part les terres agricoles les plus contraintes sont délaissées et s'enfrichent. Soumis à ces deux phénomènes, le paysage des collines et coteaux se banalise.



Coteaux du Béarn

Les confins du Béarn de l'autre côté de la plaine de l'Adour

Les coteaux de Béarn forment un petit éventail de vallées issues du plateau de Ger. Ils sont coincés entre le coude de l'Adour, la plaine du Gave de Pau et les reliefs de la Chalosse et du Tursan au nord-ouest. Cette entité appartient en majorité aux Pyrénées-Atlantiques mais déborde sur le Gers et les Hautes-Pyrénées.

Vallées dissymétriques, influence océanique et architecture béarnaise

L'organisation des paysages est très proche de celle des coteaux de la Gascogne gersoise. L'ambiance y est cependant nettement différente ; l'architecture y est tout autre ainsi que le climat. L'architecture béarnaise impose franchement ses formes et ses couleurs. Elle se distingue par ses toitures pentues couvertes de tuiles plates ou d'ardoises et l'utilisation du galet dans les maçonneries. Les coteaux portent, sur leurs hauteurs, des sols argilo-siliceux constitués d'argiles à galets d'origine pyrénéenne mais aussi de sables fauves déposés par l'océan. Un climat océanique à forte pluviométrie, aux hivers froids, aux étés et aux automnes chauds profite à la viticulture, au maïs et à une végétation vigoureuse de châtaigniers, chênes pédonculés et taulins, charmes et même hêtres et bouleaux vers le sud.

Le patrimoine du Vic-Bilh et du Madiranais

La polyculture domine sur les coteaux et les grandes cultures de maïs dans les vallées, avec la présence notable de l'élevage au sud et surtout de la vigne au nord, dans le Madiranais et le Vic-Bilh. Ce petit terroir viticole offre des paysages plus diversifiés tant du point de vue de l'agriculture que de l'architecture aux tuiles plates et canal. Il dispose d'un important patrimoine architectural de qualité, de châteaux et de manoirs que souligne dans le paysage un patrimoine végétal singulier de parcs, d'arbres repères... Ici s'opère une transition entre Midi-Pyrénées et Aquitaine.

Entre enclavement et desserrement urbain aux marges du territoire...

La campagne des coteaux du Béarn se tient à l'écart des grands pôles urbains. L'essentiel de l'habitat reste dispersé autour d'un ensemble de petits villages ruraux, aux formes urbaines très lâches et distendues. L'ensemble s'organise autour de trois petites capitales : Garlin, Lembeye et Morlaàs. Un développement pavillonnaire récent vient, çà et là, compléter le semis de fermes isolées. Il est plus marqué sur la frange ouest du territoire avec la proximité de l'axe Bordeaux-Pau et dans la partie sud-est proche de Tarbes, Vic et Maubourguet.



Coteaux de Magnoac et Bigorre

Des vallées dissymétriques

Ce territoire orienté nord-sud et tourné vers le Gers constitue l'amorce de l'éventail gascon. Ainsi le panorama pyrénéen s'impose dans l'axe des vallées.

Un paysage de ribères, de boubées et de serres

Le paysage se compose de vallées dissymétriques. La ribère, plaine alluviale en fond de vallée, est cultivée et ouverte, encadrant les méandres de la rivière soulignés par la saligue souvent continue. La boubée, versant en pente douce sur la rive gauche, à l'appui de vallées secondaires ou soulignant la rupture entre deux terrasses, est habitée et ponctuée de boisements. Les serres, versants abrupts et étroits, situés en rive droite, sont boisées et pâturées. A leur pied circule un réseau hydrographique sinueux.

Une architecture traditionnelle fortement intégrée au paysage

L'important patrimoine des castelnaux et des bastides telles Trie-sur-Baïse ou Galan est enrichi d'un petit patrimoine rural, moulins, biefs, lavoirs, canaux..., lié à la forte présence de l'eau. L'architecture traditionnelle des fermes et granges présente une forte identité grâce à l'utilisation de la terre crue. Les villages sont implantés sur les pentes des coteaux et sur les crêtes. En limite de piémont, où la pente s'accroît légèrement, l'habitat se resserre et forme un centre de village avec quelques fermes isolées et bien orientées. En ligne de crête, le bourg se développe selon un ou deux axes auxquels se rattachent des rues secondaires.

Un territoire attiré par le pôle tarbais

La diminution du nombre d'agriculteurs et l'augmentation de la taille moyenne des exploitations entraînent une modification du paysage agricole. Les grandes cultures de maïs l'emportent sur la polyculture et les variétés d'élevage. Le territoire est marqué par sa proximité avec le pôle tarbais qui rayonne et se diffuse par l'autoroute au sud et la RN21 à l'ouest. Le paysage bâti composé principalement de résidences principales est en mutation; l'implantation sur les crêtes tend à s'amplifier de par la pression foncière tarbaise, sans parfois prendre en compte les usages d'implantation et au risque de déstructurer les villages.



Coteaux de Mirepoix

Coteaux tranquilles, vallées actives

Située au nord du pays d'Olmes et en limite du département de l'Aude, l'entité se distingue par ses collines et ses coteaux paisibles, ses vallées actives, produits de l'accumulation durant l'ère tertiaire, des éléments de l'érosion des proches montagnes.

Des reliefs adoucis

Les reliefs sont divisés par la moyenne vallée de l'Hers en deux ensembles distincts. Au pied du Plantaurel, les poudingues ont formé des cuestas d'orientation sud-ouest et nord-est, au versant sud abrupt et au versant nord plus adouci. Plus au nord, les molasses marneuses, de structure plus fine et à l'altitude plus faible, constituent des formes plus arrondies appelées terrefort.

Une agriculture spécialisée dans les grandes cultures

Bien que les coteaux présentent encore un système où domine l'élevage extensif, l'entité localise essentiellement des terres labourables. Dans les fonds de vallée, et particulièrement dans celui de la vallée de l'Hers, sont implantés des sites de grandes cultures irriguées. Le contraste est fort entre ces secteurs et les coteaux, plus secs et pentus, où landes et parcours alternent avec friches et boisements. La retenue de Montbel créée pour soutenir la ressource en eau nécessaire aux grandes cultures, constitue le plus grand lac artificiel du Sud-Ouest.

Fermes et habitats dispersés, évolution urbaine récente des bourgs

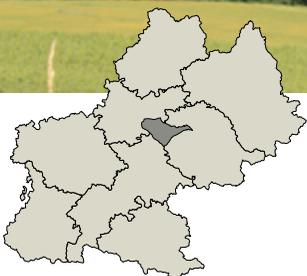
En s'éloignant de la montagne, l'habitat se disperse sous forme de fermes isolées apparues au ^{xvi} siècle ou de hameaux qui n'ont cessé de se développer jusqu'à une période récente. Les bâtiments des exploitations agricoles y sont plus volumineux qu'en zone de montagne. Les habitations s'abaissent et sont prolongées par de grandes annexes. La brique de terre crue ou cuite, dite foraine, fabriquée à base d'argiles du sous-sol des coteaux molassiques, remplace la pierre.

Les nombreux héritages médiévaux, châteaux, églises, bastides et villages ont produit des sites au caractère patrimonial affirmé : cité de Mirepoix et ses couverts, prieuré et abbaye de Camon pour les plus renommés.

Le développement des nouvelles constructions en périphérie des bourgs et en rupture avec le tissu ancien contribue à la dégradation et à la désertification de leurs centres.



Adeline Béa - CAUE du Tarn, © Conseil général du Tarn, © inventaire général Région Midi-Pyrénées



Coteaux de Monclar et du Gaillacois

Des collines vitico-agricoles aux ambiances du Sud

L'entité se situe à cheval sur le Tarn et le Tarn-et-Garonne, entre les causses du Quercy, le massif de la Grésigne et la vallée du Tarn. À l'est de l'entité, les coteaux cultivés de vignobles viennent prolonger leurs vignes jusque dans la plaine du Tarn.

Un vaste ensemble de collines agricoles surmontées par le bâti

L'entité se déploie d'ouest en est, de Montauban à Labastide-de-Lévis, de part et d'autre de la vallée du Tescou où s'inscrit aussi la départementale 999. Les reliefs composent un ensemble où les coteaux, étirés en lanières étroites et ramifiées, sont découpés par un réseau hydrographique important. Ces reliefs sont majoritairement cultivés à l'exception des versants les plus abrupts qui restent boisés. Seule la forêt de Sivens forme un vaste espace forestier. Sur les hauteurs, appelées puechs, sont implantés fermes, hameaux et petits villages.

Des paysages aux atmosphères du Sud

Les bâtisses traditionnelles de type « fermes blocs » sont construites avec de la pierre, de la brique crue et de la terre cuite. Ces matériaux sont utilisés en mélanges appareillés en alternance sur les façades, mais la brique domine franchement dans les domaines viticoles du sud-est de l'entité. Dans ces paysages collinaires, l'habitat est très dispersé et de nombreux éléments ont valeur de repères caractéristiques : les cabanes de vignes, les arbres remarquables ou les maisons de maîtres. Facilement identifiables aux pins parasols ou aux cyprès plantés à leur entrée, ces maisons de maîtres sont tournées au sud vers la plaine, contemplant leur domaine.

Des pratiques qui modifient le paysage

À l'est de l'entité, dans sa partie gaillacoise et en limite des plaines et collines de l'Albigeois et du Castrais, la vigne est omniprésente et fait la réputation du territoire. Plus à l'ouest, seules quelques parcelles demeurent à proximité des fermes isolées, à côté d'une agriculture qui se mécanise. Ainsi, de rares parcelles bocagères persistent encore, mais le remembrement agricole, les pratiques plus intensives et la multiplication des lacs collinaires de retenue d'eau peuvent provoquer une perte de la qualité des paysages et de la biodiversité.



Grésigne et plateau Cordais

Transition entre Massif central et Bassin aquitain

Située dans le Tarn, entre la rivière de l'Aveyron et les Ségalas, limitée au nord par les prémices du Limargue, l'entité crée une transition entre le Massif central et les plaines, collines et coteaux de l'Albigeois et du Gaillacois.

Des implantations urbaines anciennes et souvent spectaculaires

L'implantation humaine s'est longtemps faite en position de défense, sur des buttes séparées par des vallées encaissées. La bastide de Castelnaud-de-Montmiral, le village fortifié de Puycelsi, le château de Bruniquel ou la cité médiévale de Cordes en sont des témoins spectaculaires. Au contact de la forêt de Grésigne, d'autres villages, tel Larroque, s'implantent en pied de coteau. Sur le plateau Cordais, fermes et hameaux s'installent au sein des aplats de cultures et des vignes.

Une confrontation de rouges et de blancs

S'alliant aux tonalités des cultures et forêts, les tons rouges des grès du dôme de la Grésigne et ceux, plus clairs, du calcaire du plateau Cordais offrent une palette colorée singulière, se reflétant dans le bâti traditionnel aux maçonneries claires sur le plateau et rouges à l'approche du massif.

La Grésigne, réservoir écologique

La forêt de la Grésigne, vaste chênaie rouvre mêlée de hêtres, de châtaigniers et de résineux, est la troisième forêt française en nombre de coléoptères et abrite aussi des espèces protégées comme la genette ou le circaète Jean-le-Blanc. Le conservatoire d'espèces fruitières et vignes anciennes de Puycelsi ajoute à cette biodiversité.

La mémoire en reconstruction

Dans les années 1980, la Vère au cours divagant a été canalisée à l'occasion d'un remembrement faisant disparaître nombre de zones humides, jusque là travaillées en « finesse » par l'homme. Se trouvant éloignés de l'eau, moulins et ouvrages vernaculaires ont perdu leur vocation première ; certains sont restaurés comme résidences. La fréquentation croissante de plusieurs sentiers thématiques créés ces dernières années témoigne d'un nouveau regard sur le patrimoine local.



Lauragais

Territoire de collines

Ce territoire s'étend à l'est de la vallée de la Garonne entre la vallée du Tarn et la vallée de l'Ariège, jusqu'à la montagne Noire. Il trouve son unité dans son terrefort, sol lourd et argileux, peu résistant à l'érosion, façonné en une série de vallées et de collines réparties de part et d'autre du sillon de l'Hers.

Une région agricole de tradition céréalière

Le climat et le sol ont favorisé sur la majeure partie de ce territoire, notamment dans la vallée de l'Hers et ses collines avoisinantes, une activité agricole particulièrement riche, à dominante céréalière. Sa mécanisation a contribué à façonner un paysage très graphique semblable à celui des plaines céréalières : agrandissement de la taille des parcelles cultivées, effacement de nombreuses haies, talus et fossés, marginalisation des surfaces boisées sur les versants les plus pentus et en fond de vallons. La partie orientale, tarnaise, fait exception avec des paysages plus compartimentés par des bois, des bosquets, les ripisylves du Girou et de ses affluents.

Un végétal au rôle identitaire

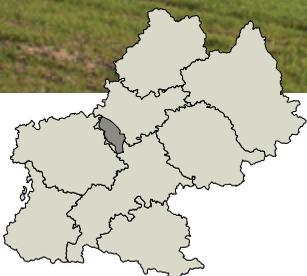
Plusieurs formations végétales : les allées d'accès aux domaines bordées de cèdres et de pins, les routes de crêtes et le canal du Midi plantés de platanes, les cimetières agrémentés de cyprès et les domaines protestants signalés par leurs pins parasols, ponctuent ce paysage ouvert et épuré.

Pour la plupart, elles rappellent les traces d'une organisation sociale et productive ancienne.

Le réseau de haies vives et de bosquets qui quadrillait autrefois le territoire connaît un renouveau à la faveur de mesures départementales de replantation visant à réguler le phénomène d'érosion des sols.

Un patrimoine architectural et urbain fragilisé

Le territoire, dans sa dynamique démographique et de par sa proximité avec l'aire urbaine toulousaine, subit une forte pression immobilière. De nombreux lotissements pavillonnaires se développent, de nouvelles constructions s'implantent de façon isolée, entrant souvent en rupture avec les lignes générales du paysage, par la fragmentation de l'espace agricole, la désorganisation des silhouettes et des morphologies urbaines historiques de l'entité lauragaise. De même, le lien avec les matériaux et l'architecture locale ne se ressent plus dans ces nouvelles réalisations.



Lomagne garonnaise

Collines, vallons et fortes pentes

La Lomagne garonnaise est constituée de vieilles terrasses érodées. Elle s'étire de Mansonville jusqu'au Pays toulousain. A l'ouest, la limite n'est pas franche : un paysage de coteaux mouvementés et disséqués par le réseau hydrographique se prolonge vers la Lomagne gersoise par des courbes plus douces.

Des sols de polyculture dominant une campagne peu habitée

Les terres souples des terrasses de boulbènes formées sur une roche-mère fluviatile se mélangent aux terreforts molassiques plus difficiles à travailler. Cette diversité des sols induit une fertilité très variable. L'agriculture est dominée par les grandes cultures céréalières. Les terrasses anciennes à sols de boulbènes pauvres sont abandonnées aux boisements. La série des chênes constitue la majorité de la couverture végétale mais son emprise reste faible sur ce territoire cultivé.

Globalement, la Lomagne est peu urbanisée en dehors de Beaumont et de Lavit-de-Lomagne. L'urbanisation est constituée de petits bourgs et de fermes isolées situées à mi-pente des coteaux.

Une architecture associant terre et bois

Les matériaux varient entre la terre, le pisé, la brique crue et le calcaire. Le bois joue un rôle important sous forme de colombage, de pilier, de charpente... L'architecture vernaculaire se caractérise par un vaste toit pyramidal. Un grand versant ouest s'oppose à la pluie. Les façades sud-est présentent le plus souvent un porche central appelé balet, rappelant le modèle gascon.

Une planification urbaine pour demain dans cette entité où l'agriculture domine ?

Le remembrement a fait disparaître une grande partie du maillage bocager. Le risque existe d'un développement diffus qui banaliserait le paysage, compte-tenu de la proximité de Toulouse à environ 50 kilomètres.

La réhabilitation, la densification des hameaux et la reconquête du bâti agricole font partie des évolutions et constituent un potentiel non négligeable pour accueillir de nouvelles populations. L'accueil résidentiel est principalement régulé par le Règlement national d'urbanisme (RNU) et peu de documents d'urbanisme ont été réalisés à ce jour. L'organisation et la maîtrise de l'urbanisation, qui seront traduites dans la planification, constituent le principal enjeu des prochaines années.



Lomagne gersoise

La Lomagne blanche et pierreuse

Elle correspond à l'extrémité nord-est de l'éventail gascon. La crête tolosane constitue une limite naturelle franche à l'est qui la sépare de sa voisine garonnaise. À l'ouest, elle se confond subtilement avec la Ténarèze et le Condomois sur les hauteurs des Auvignons. Ses contours sont plus flous avec l'Age nais au nord et le pays d'Auch au sud.

Un pays calcaire, terre de grandes cultures et de cultures spécialisées

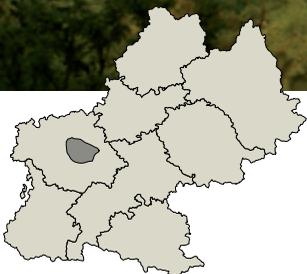
La Lomagne gersoise se distingue de sa voisine tarn-et-garonnaise par son appartenance aux pays calcaires de l'éventail gascon. De prime abord discrète, la pierre calcaire affleure de toutes parts, dans le relief et les sols, sous forme de tables et de bancs. Elle confère à la Lomagne son modelé particulier : plateaux érodés et bordés de corniches, de promontoires et d'escarpements. C'est de ces terres argilo-calcaires que la Lomagne gersoise tire sa richesse. Elles en font un terroir fertile et généreux où prospèrent la culture des céréales, de blé et de tournesol mais aussi des cultures spécialisées : ail, melon, vergers.

Des milieux naturels devenus rares et précieux

La campagne est largement cultivée. La mosaïque parcellaire a été gommée au profit d'une agriculture intensive, riche et dynamique. L'agrandissement des parcelles et des exploitations s'est accompagné d'une disparition des éléments fixes du paysage, haies, talus, mares et d'une perte de biodiversité. Vignes et élevages restent présents mais marginaux ; quant à la végétation, elle s'accroche sur les espaces délaissés par l'agriculture et en particulier les affleurements calcaires où elle forme alors des bandes boisées caractéristiques, le rendail. C'est dans les espaces confinés et en particulier dans les vallons qui descendent des plateaux que se dissimule la plus grande diversité paysagère.

Un patrimoine architectural et urbain riche et diversifié à valoriser

Aux paysages agraires profondément remaniés s'opposent les paysages plus urbains des petites unités villageoises qui semblent figées dans le temps : bastides et castelnaux, à l'allure médiévale et à la vocation défensive, sont immédiatement perceptibles. Perchés sur des promontoires et escarpements stratégiques, les villages tirent parti du relief. Au cœur de ces villages et dans les campagnes, c'est tout un patrimoine à préserver et à mettre en valeur qui se révèle : châteaux innombrables, églises, belles fermes aux formes caractéristiques, pigeonniers, fontaines, lavoirs...



Pays d'Auch

Une position centrale au sein de l'éventail gascon

Entre Baïse et Arrats, le pays d'Auch s'étend dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de la ville d'Auch et de l'axe structurant de la vallée du Gers. Par sa position centrale, le pays reçoit une multitude d'influences de ses voisins : Astarac, Ténarèze, Savès toulousain et Lomagne gersoise.

Un paysage au relief tourmenté, une houle de collines élevées

Le relief du pays d'Auch est l'un des plus tourmentés de l'éventail gascon avec des altitudes relativement élevées. De part et d'autre de la vallée du Gers, de nombreux cours d'eau secondaires ont creusé leur vallée, modelant coteaux et collines et conférant ainsi au pays son relief en creux. Ces petites vallées conservent un aspect bocager avec de nombreuses haies, mettent au jour des buttes calcaires caractéristiques du pays d'Auch. Ces buttes affleurent à la hauteur des nombreux ressauts des coteaux qui forment des bancs généralement coiffés par une végétation caractéristique d'essences calcicoles.

Une terre de polyculture mais des terroirs différents

Les paysages agraires sont largement influencés par les terroirs alentour. Aux confins de l'Astarac, l'élevage est plus présent alors que les grandes cultures dominent aux confins de la Lomagne et du Savès toulousain. A la pointe de la Ténarèze, c'est la vigne qui retient l'attention ; elle fait ici figure de relique du vignoble de Haut-Armagnac. Le calcaire domine toutefois et confère aussi au pays d'Auch « le charme des vieilles pierres ».

Une ville à la campagne et une campagne qui s'urbanise

Ici, les paysages urbains d'habitat collectif, de zones industrielles et de zones d'activités se sont plus fortement développés. L'urbanisation se généralise à toute la couronne des villages environnants, plus particulièrement sur les coteaux et collines recherchés pour leurs points de vue sur la chaîne pyrénéenne. C'est dans la vallée du Gers et sur ses coteaux que le phénomène est le plus important. Mais il gagne aussi le chapelet de villages perchés autour d'Auch, bâtis sur des bancs calcaires.

Tous ces villages, bastides et surtout castelnaux présentent un fort intérêt paysager et rendent d'autant plus sensible la question de l'organisation de ce développement que la ville d'Auch souhaite s'affirmer comme un pôle relais de la métropole toulousaine.



Savès toulousain

La Gascogne toulousaine

Le Savès toulousain est le pays le plus oriental et le plus méditerranéen de la Gascogne gersoise. La vallée de la Save constitue l'épine dorsale de ce territoire. Il est toulousain par son architecture de brique mais aussi par son rattachement à l'orbite et à la métropole toulousaine toute proche.

De vastes étendues de collines cultivées

Au pied du coteau de Pujaudran qui forme à l'est une frontière naturelle et paysagère avec la plaine garonnaise, le Savès est une campagne opulente et lumineuse, baignée par un climat aux tonalités méditerranéennes. Les collines étirées, les vallons interminables qui bordent, de part et d'autre, la large plaine de la Save mais aussi de la Marcaoué, de l'Esquinson et de la Boulouze, peuvent s'étendre sur plusieurs kilomètres. Ces collines et vallons supportent d'épais terreforts fertiles, des terres riches, peu pentues et profondes. Le Savès toulousain s'affirme comme la « Beauce gersoise », véritable grenier à blé de la région. C'est le domaine des céréales et des oléagineux, un territoire où les grandes cultures laissent peu d'espace à la nature. Son taux de boisement (5,5%) est le plus faible du département.

La brique foraine, matériau et élément de décor d'un patrimoine typé

Des terreforts sont également issues les briques qui fondent l'identité des paysages savésiens. Cette brique se retrouve comme marqueur identitaire de tout le patrimoine local : châteaux, belles demeures, maisons paysannes mais aussi pigeonniers, granges et clochers, trois patrimoines particulièrement caractéristiques de cette campagne toulousaine. Nombre de villages savésiens se repèrent de loin par leurs églises au clocher en brique élancé. Et nombreux ont la forme d'un village-rue ou d'un castelnau-rue élémentaire, étiré le long d'une voirie principale et aujourd'hui agrandi de nouvelles habitations.

Un territoire sous la pression toulousaine

Le Savès s'affirme de plus en plus comme une frange urbaine et l'un des arrière-pays résidentiels de l'agglomération toulousaine. Routes, constructions, aménagements urbains, toute la campagne savésienne est touchée à différentes échelles par le développement urbain. Les aménagements et nouveaux équipements soulèvent le problème aigu de leur insertion ou de leur intégration paysagère, d'autant que la végétation se fait rare.



Ténarèze et Albret

La clef de voûte de l'éventail gascon

Ce territoire s'affirme comme une zone de transition, entre la Lomagne blanche et pierreuse à l'est et le Bas-Armagnac noir et sableux à l'ouest mais aussi entre l'Astarac au sud, la plaine de la Garonne et le plateau landais au nord. L'axe de la vallée de la Baïse constitue l'épine dorsale de ce territoire aux marges du Gers et du Lot-et-Garonne.

Terre de mélange et de transition, patchwork de lieux et de milieux

Ténarèze et Albret jonglent avec les influences climatiques, les substrats pédologiques et les séries de végétation. La Baïse et ses affluents aux cours parallèles, l'Osse et l'Auzoue pour les principaux, irriguent ce territoire. Orientées nord-sud, ces vallées offrent des plaines alluviales amples et des interfluves au relief complexe. Le calcaire domine dans les sols et les reliefs. Cependant, toute la diversité des sols gascons y est présente avec une forte potentialité agronomique : peyrusquets, sols argilo-calcaires superficiels, terreforts, sols plus profonds, terres franches ou boulbènes et même dépôts sableux par endroits.

Une mosaïque agraire et paysagère

Le paysage semble résulter d'un savant équilibre où toutes les cultures se mélangent : céréales à paille, tournesol, colza, maïs, élevage, verger et surtout vigne, la Ténarèze étant aussi l'autre terroir de production des eaux-de-vie d'Armagnac. Ce terroir est d'ailleurs composé de petites contrées aux identités bien marquées : le Montréalais viticole, le Fezensac plus accidenté, le Condomois aux amples ondulations et l'Albret qui se distingue assez nettement d'un point de vue architectural.

Une dynamique culturelle et touristique

Un patrimoine exceptionnellement dense et diversifié témoigne d'une riche histoire et des conflits dont ce territoire a été le théâtre. Préservés par la qualité du calcaire grisâtre local, châteaux, églises, bastides, castelnaux, domaines et hameaux s'y rencontrent à profusion. Un patrimoine, le plus fourni de tout l'éventail gascon, concentre d'innombrables petits villages pittoresques et des hauts lieux touristiques : Flaran, Séviac, Larressingle, Condom. Ce patrimoine est d'ailleurs distingué comme Grand Site Midi-Pyrénées, témoignant d'une attractivité où la qualité des paysages est vecteur d'un important développement touristique, économique et résidentiel.



Volvestre

Territoire de coteaux

Ce territoire situé entre le massif du Plantaurel, la vallée de l'Ariège et l'extrémité sud du Pays toulousain se caractérise par l'alternance de coteaux et de vallées dissymétriques, dessinées par l'Arize et la Lèze, deux affluents de la Garonne issus du piémont pyrénéen.

Une agriculture dynamique aux composantes variées

Prairies, cultures et bois se partagent le territoire avec une prédominance de bois sur les reliefs les plus pentus. Les vallées de la Lèze et de l'Arize forment le support de grandes cultures conduites en sec et en irrigué, le siège de vastes exploitations bien repérables dans le paysage. Les zones de coteaux sont marquées par une plus large diversité de productions, dominées par l'élevage bovin et ovin, notamment dans la partie sud du Volvestre ; l'activité d'élevage y a permis une mise en valeur des zones aux sols maigres recouverts de pelouses sèches.

Un patrimoine urbain et architectural particulièrement riche

Nombre de bastides, villes-évêchés, témoignent de l'histoire urbaine et architecturale de ce territoire. Le bâti, par ses différents styles et modes constructifs dont les maisons à pans de bois, s'y révèle d'une grande diversité. L'habitat rural, isolé en campagne, présente diverses typologies, toutes étroitement liées à l'activité agricole. Le type de la ferme commingeoise - dont les formes sont néanmoins plus ou moins hybrides - couvre le territoire de la vallée de l'Arize. La borde lauragaise, long corps de ferme associé à un hangar, très présente dans la vallée de l'Ariège, s'étend jusqu'à la vallée de la Lèze.

Un territoire sous influence

Rendu très accessible par les principaux axes de communication du couloir garonnais - autoroute, voie ferrée - ce territoire supporte en partie la pression immobilière de l'agglomération toulousaine et développe une urbanisation importante dont les impacts varient selon les contextes. Dans les secteurs aval des vallées, l'étalement résidentiel prend un caractère de véritable nappe urbaine. Dans les secteurs amont, le paysage agricole reste relativement préservé mais le caractère patrimonial des bourgs est masqué par des périphéries banalisées. Sur leurs coteaux, les nouvelles constructions qui se concentrent le long des voies de communication forment des cordons urbains étanches qui contrarient la perméabilité des espaces naturels et agricoles.



▲L'entité Pic du Midi et vallée de Campan vue du piémont bigourdan à Avezac-Prat-Lahitte.

Pyénées

Domaine de la roche et des grands espaces de nature, les Pyrénées apparaissent comme un repère incontournable au sud de la région Midi-Pyrénées. Elles offrent au regard des paysages verticaux, immaculés en hiver et toujours spectaculaires, y compris à la belle saison.

Les Pyrénées marquent également la frontière avec l'Espagne. Une histoire géologique complexe donne à cet édifice ses caractéristiques de barrière rectiligne où se succèdent plusieurs sillons à peine échancrés par des cols très élevés. Le plissement le plus au nord (Petites Pyrénées et Plantaurel), constitué de falaises calcaires, traverse le sud de Midi-Pyrénées d'est en ouest. Il est recouvert dans la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées par les sédiments du cône de déjection de la vallée d'Aure. Ces formations donnent naissance à l'éventail des vallées gasconnes qui se déploie dans le département du Gers.

A peine soulevés, les reliefs de la chaîne des Pyrénées ont été modelés par les glaciers qui ont approfondi et élargi les vallées, leur donnant un profil en « U » caractéristique. Ces derniers ont déposé d'innombrables moraines, dépôts volumineux qui vont empâter les versants et constituer l'essentiel des terrains cultivables en montagne. Au cours de l'histoire, ces sites seront privilégiés pour l'installation des villages.

La complexité du relief et des conditions climatiques, associée à des richesses naturelles diversifiées, donne naissance à des paysages contrastés, souvent très structurés et au caractère affirmé.

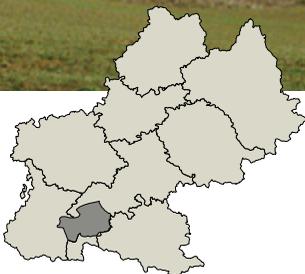
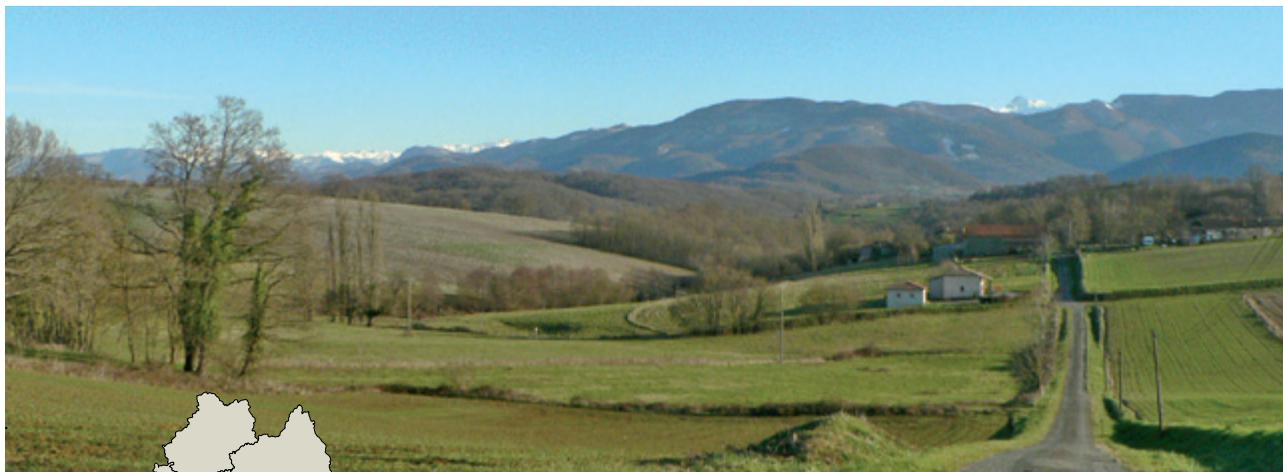
10 entités paysagères

Piémont pyrénéen

- Comminges et Nestes
- Pays d'Olmes
- Piémont bigourdan
- Plantaurel et Petites Pyrénées

Montagnes pyrénéennes

- Couserans
- Haute-Ariège
- Haute vallée du Lavedan et des gaves
- Néouvielle et hautes vallées des Nestes
- Pic du Midi et vallée de Campan
- Pyrénées garonnaises



Comminges et Nestes

Terre de contraste entre plaine et montagne

Ce territoire du sud de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées annonce la transition entre la vaste plaine garonnaise, les dernières collines de l'éventail gascon (Bas-Comminges) et les montagnes pyrénéennes (Pyrénées garonnaises et hautes vallées des Nestes).

Un paysage façonné par la polyculture et l'élevage

Au contact du plateau de Lannemezan, la Neste rejoint et grossit la Garonne pyrénéenne. Celle-ci s'écoule alors dans un secteur mollassique plus tendre jusqu'à la cluse de Boussens, dessinant une large vallée agricole entre les derniers coteaux gascons au doux relief et les coteaux plus abrupts du piémont pyrénéen.

Cette topographie et la nature des sols ont favorisé une grande diversité de productions dominées par l'élevage bovin voué à la production de viande et de lait. Le paysage bocager offre une mosaïque de parcelles quadrillées de haies, majoritairement consacrées au pâturage mais aussi à la culture de céréales.

Un bâti épars inscrit dans son terroir

Le système agricole traditionnel est à l'origine d'une importante dispersion du bâti. Les fermes se font discrètes dans le paysage, abritées des regards par des haies et des bosquets. A contrario, la perception des villages est plus franche.

L'architecture traditionnelle reflète la diversité des ressources naturelles du territoire. Malgré des terroirs d'aspect tranché - argile de la plaine garonnaise et des coteaux gersois ou pierre des coteaux piémontais - le bâti combine avec plus ou moins d'intensité la pierre, le galet, la terre cuite, la terre crue et le bois. Il favorise ainsi l'impression d'une harmonie avec le site.

Un territoire qui perd ses spécificités agricoles

Le territoire subit une déprise agricole dont les premiers symptômes apparents sont l'apparition de friches sur les pentes les plus fortes, la raréfaction de surfaces en herbe au détriment de cultures plus rémunératrices et, indirectement, l'avènement de problèmes d'érosion et de pollution des eaux.

Par ailleurs, les coteaux avec vue sur les Pyrénées voient se développer un nouvel habitat diffus qui ignore les spécificités locales du bâti agricole et est révélé par des typologies pavillonnaires et des adaptations au sol grossières.



Pays d'Olmes

Une transition entre montagne et coteaux

Le versant nord du massif du Tabé limite l'entité au sud. Celle-ci se structure autour des deux barres gréseuses et calcaires du Plantaurel, chaînon de transition aux reliefs modestes de 1 000 mètres d'altitude, à l'extrémité est du département.

1 - Escarpement rocheux qui borde un vallon (ou combe).

2 - Relief de plissement calcaire en forme de piton.

Reliefs déterminants pour une agriculture entre montagne et coteaux

Le massif du Tabé est un massif satellite de la haute chaîne pyrénéenne. Plus à l'est, la haute vallée de l'Hers délimite le rebord fracturé du plateau de Sault qui s'étend principalement dans l'Aude.

Le Plantaurel présente une géomorphologie de type jurassien ; des voûtes formant des crêts¹ se creusent en des vaux, cuvettes au fond garni d'argile. Ces deux ensembles sont séparés par des dépressions est-ouest et traversés par les sillons nord-sud creusés par les rivières qui ont entaillé les crêts en y créant des cluses.

La vallée de Lesponne, dans la dépression prépyrénéenne, possède une soulane bocagère de faible altitude en opposition avec l'ombrée forestière du massif de Tabé dont les pentes abritent la station de sports d'hiver des Monts-d'Olmes. Les cultures céréalières apparaissent dans les combes et voisinent avec les landes sèches des versants du Plantaurel.

Architecture de type méditerranéen et sites cathares grandioses

Les villages et les hameaux se sont fixés auprès des terroirs exploités. Les maisons sont hautes et étroites, mitoyennes en pignon et protégées par une toiture à deux pentes couvertes en tuiles canal. Les façades s'alignent sur les courbes de niveau, déterminant des bandes bâties aux façades orientées vers le sud. Les buttes escarpées ont parfois servi de site d'implantation à des châteaux forts tels Roquefixade ou Montségur. Ce dernier, « spectaculairement » installé en position dominante sur son pog², fut un des hauts lieux de la résistance cathare.

Un territoire marqué par l'industrie textile

Lavelanet, Laroque-d'Olmes et Bélesta, bourgs les plus importants du pays d'Olmes, sont implantés à proximité des cluses. Ils restent marqués par leur activité industrielle textile. Les anciennes usines y déploient toitures à redents et cheminées de brique cernées de friches et sites industriels à reconquérir. La plupart des centres se dégradent faute d'habitants alors qu'un développement périurbain, sous la forme de nouvelles constructions, rompt avec le tissu ancien.



Piémont bigourdan

Une association de paysages ouverts de plaines et de vallées prépyréennnes

Le secteur, au nord du département des Hautes-Pyrénées, forme une zone tampon entre les hautes vallées pyrénéennes, le Comminges, les plaines et coteaux qui assurent la transition vers le Gers.

D'importantes variations paysagères

Les paysages offrent une double facette : ouverts avec de grandes cultures et fermés par des prairies de pacages humides drainées par un réseau de ruisseaux, de canaux et de fossés. Les vallées sont larges. Au nord, elles présentent des terrasses alluviales marquées et une trame bocagère. Au sud, elles forment un réseau labyrinthique ponctué de moulins. Dans les secteurs de Bagnères et de Lourdes, les horizons y sont refermés par les importantes forêts des Baronnies et des Baronnies des Angles. A l'ouest, les boisements qui progressent sur les versants de la Haute-Echez gommement progressivement le bocage. A Lourdes, un lac glaciaire est aujourd'hui voué aux loisirs.

Une rupture architecturale marquée

Des villes et des villages à forte identité architecturale marquent cette entité : Ibos et la bastide de Tournay à l'est, Bagnères-de-Bigorre au sud et Lourdes à l'ouest. L'organisation traditionnelle des fermes répond à la pratique agricole quotidienne : maisons, granges et annexes, cours, jardins et vergers sont réunis de manière compacte sur une même parcelle. Mais ce modèle identitaire d'implantation et de construction tend à voler en éclats sous l'effet de la forte diffusion urbaine qui fait se côtoyer architecture traditionnelle et pavillons de lotissement.

Un territoire marqué par une forte pression urbaine

Le piémont bigourdan est nettement marqué par l'importance et la diversité des infrastructures : routes, autoroute, chemin de fer, aéroport et zones d'activités industrielles et artisanales. Globalement, l'urbanisation y prend le pas sur les espaces agricoles. Le développement urbain se concentre le long des axes routiers, à l'écart des bourgs anciens, sur les versants boisés et les lignes de crêtes. Le mode de croissance radioconcentrique qui caractérise la dynamique urbaine de l'agglomération tarbaise devient plus linéaire au sud de Montgaillard.



Plantaurel et Petites Pyrénées

Une barrière avant la montagne

Le Plantaurel traverse le département de l'Ariège d'est en ouest. Il se prolonge à l'ouest en Haute-Garonne par les Petites Pyrénées qui disparaissent sous les formations du plateau de Lannemezan. Les dépressions sous-pyrénéennes et pré-pyrénéennes longent ces reliefs au nord et au sud.

Un relief régulier déterminant pour les implantations humaines

Le Plantaurel est un relief plissé, de faible altitude (1000 mètres au maximum) et étranger à toute morphologie glaciaire. Il est composé de deux barres calcaires ou gréseuses entre lesquelles des combes forment une gouttière longiligne. Les Petites Pyrénées dessinent, quant à elles, un long fer à cheval ouvert vers le nord-ouest. Les passages nord-sud sont peu nombreux, pour l'essentiel des cluses et des grottes. La large cluse de la Garonne accueille autoroute, voie ferrée et industries. Plus étroite, celle de l'Ariège accueille Foix. La grotte du Mas-d'Azil constitue le passage le plus spectaculaire avec sa route accrochée en balcon au-dessus de la rivière souterraine de Labouiche. Encadrées au sud par des falaises abruptes et au nord par des versants adoucis et très boisés, seules les combes sont valorisées par une agriculture d'élevage.

Un habitat dispersé

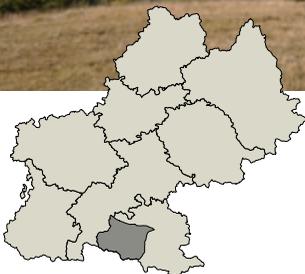
Les villages sont rares dans le Plantaurel où les fermes isolées occupent les terroirs exploités. Ils sont plus nombreux dans les Petites Pyrénées où le relief est moins vigoureux. Les fermes, généralement de grande envergure, témoignent d'un riche passé agricole. Le logis est prolongé par une grange-étable dont le fenil s'ouvre à l'extérieur. Les granges sont parfois bâties uniquement en bois. Les couvertures à deux ou quatre pentes sont en tuile canal.

Un patrimoine souterrain

Domaine du calcaire, le Plantaurel abrite de nombreuses grottes dont le Mas-d'Azil, célèbre pour son patrimoine pariétal et son mobilier préhistorique.

Une territoire soumis à la déprise et à la banalisation

Au sein des paysages de ce piémont singulier, les terroirs les plus contraignants sont abandonnés à la friche. Souvent malmené par des restaurations maladroites, le patrimoine rural s'érode, tandis que les constructions neuves sont fréquemment en rupture avec le tissu ancien.



Couserans

Un éventail de vallées emblématiques

Les sommets du massif du mont Valier s'élèvent à 2 800 mètres. Ils sont frontaliers de l'Espagne et limitent le Couserans au sud. Le massif des Trois-Seigneurs, d'une hauteur moyenne de 2 400 mètres, borde l'entité à l'ouest. Plus au nord, la dépression prépyrénéenne assure la transition avec le Plantaurel.

Des reliefs peu marqués par l'action des glaciers

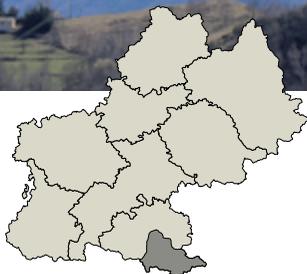
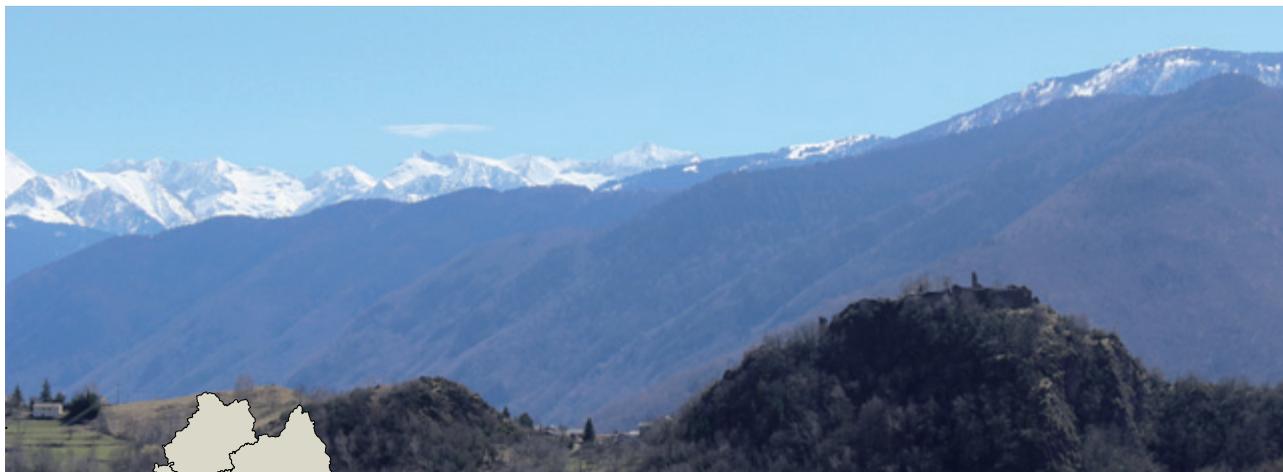
Les paysages montagnards du Couserans sont structurés par de nombreuses vallées développées en éventail autour d'une confluence, devenue site d'implantation du noyau urbain de Saint-Girons. Ville principale de l'entité, les activités et infrastructures majeures — commerces, services et industrie papetière — y sont regroupées. Les vallées du Couserans n'ont pas subi l'action des glaciers. Leurs versants moins abrupts qu'en Haute-Ariège sont propices au développement d'une agriculture agropastorale, laquelle marque encore la plupart des paysages. Ces vallées convergent vers des bassins plus larges occupés par des bourgs plus importants. Les pentes du pic du Freychet accueillent la station de sports d'hiver de Guzet-Neige.

Des vallées agropastorales au bâti identitaire

Les vallées du Couserans présentent des versants sud ou soulane, et des versants nord ou ombrée. Les landes, les prairies et les villages sont implantés en soulane. Les zones intermédiaires et leurs prairies bocagères équipées de granges foraines sont également caractéristiques de ces versants. Le bâti est très simple : petits volumes en pierre aux toitures à très fortes pentes recouvertes d'ardoise. L'ombrée est au contraire très forestière. Les estives d'altitude sont occupées par des pelouses pâturées par les troupeaux transhumant l'été. Des orris, cabanes de pierre sèche, y ont été édifiées. De nombreux vestiges d'exploitations minières témoignent d'une ancienne et intense activité industrielle qui a fortement marqué les paysages montagnards. Saint-Lizier, au très riche patrimoine gallo-romain et médiéval, est un site touristique majeur.

Des mutations amorcées dès les années 1950

Les espaces montagnards les plus pentus connaissent la déprise agricole et s'enrichissent rapidement, perdant peu à peu leurs caractéristiques paysagères. Dans les villages, le patrimoine bâti est souvent malmené par des restaurations maladroites. A leur périphérie, des constructions neuves se développent en rupture avec les formes d'organisation traditionnelles.



Haute-Ariège

Un couloir de circulation sculpté par les glaciers

Des sommets élevés, culminant à l'ouest et au sud à plus de 3000 mètres, structurent l'entité localisée au sud-est du département. A l'est, les altitudes plus basses atteignent 2400 mètres. Plus au nord, les crêtes du massif du Tabé assurent la transition avec le pays d'Olmes.

Des vallées structurées par l'érosion des glaciers

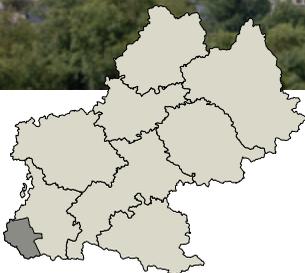
Les paysages montagnards de la Haute-Ariège offrent un bon exemple de l'action des glaciers. Ils ont parsemé les reliefs de cirques et de lacs et façonné en U le profil de l'auge spectaculaire de la vallée de l'Ariège. Celle-ci se poursuit jusqu'à Foix où s'opère le basculement avec le Plantaurel. A l'ouest, c'est la vallée du Saurat et le col de Port qui assurent la transition avec le Couserans. A l'est, le plateau perché du Donezan rejoint l'Aude et le Capcir.

Villages, patrimoine et exploitations agropastorales identitaires menacés

Des dépôts morainiques se sont accumulés sur les pentes latérales des vallées formant une corniche en versant sud de la vallée de l'Ariège où sont implantés de nombreux villages identifiés par leurs églises romanes remarquables. L'ombrée, versant nord, est le royaume de la forêt. La soulane, versant sud, est occupée de landes, prairies et villages. La légèreté des sols et la déclivité marquée des pentes fortes ont déterminé la construction de terrasses, soutenues par des murs de pierre sèche, témoignant d'une ancienne activité agropastorale. Mais depuis un demi-siècle, ces terroirs montagnards s'enfrichent et perdent peu à peu leurs caractéristiques paysagères. Dans les villages, maladroitement restaurés, le patrimoine bâti s'érode. Les centres-bourgs perdent leur population alors qu'en périphérie, des constructions se développent en rupture avec l'identité des bourgs.

Une activité touristique et thermale

Les fonds des vallées accueillent les routes majeures, les principales villes et activités : usines de talc de Luzenac et anciens sites Psychiney. Leur reconversion pose la question de la mémoire industrielle de ces paysages. Le territoire héberge d'importantes infrastructures touristiques de sports de neige et regroupe les principaux sites thermaux du département d'Ussat-les-Bains et d'Ax-les-Thermes. Le très riche patrimoine préhistorique est valorisé au travers de sites touristiques majeurs : grotte de Niaux et Parc de la préhistoire à Tarascon-sur-Ariège.



Haute vallée du Lavedan et des gaves

Des vallées et des gorges couronnées de grands cirques glaciaires

Situé à l'ouest des Hautes-Pyrénées, le territoire est limité au sud par les sommets et les cirques glaciaires. Le col du Soulor permet la liaison avec le département voisin des Pyrénées-Atlantiques. Le col du Tourmalet assure, hors saison de neige, l'ouverture vers l'est.

Une progression vers les sommets pyrénéens

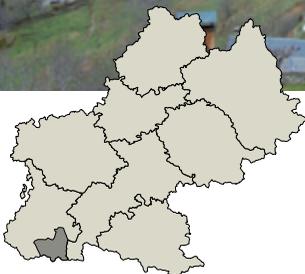
Le territoire est couronné par les grands cirques glaciaires qui marquent la frontière entre la France et l'Espagne. L'ample vallée à fond plat du Lavedan, orientée nord-sud, se poursuit par des gorges aux effets de couloirs qui sont les uniques accès vers les cirques. Du fond de la vallée, gorges et espaces plus ouverts alternent, créant ainsi des jeux variés d'amplitudes et d'échelles. Les sommets d'estives procurent des ouvertures visuelles vers la vallée et des panoramas montagnards.

Un bâti qui varie avec le relief

Le fond de la vallée du Lavedan est fortement urbanisé. Une grande diversité urbaine et architecturale caractérise le territoire. Aux bourgs massés sur des replats tournés vers le soleil s'opposent les villages linéaires de la vallée d'Argelès. Les routes suspendues en balcon offrent des vues qui alternent entre le cadre resserré des fonds de vallées et l'ouverture panoramique des cols. L'architecture thermale néoclassique d'Argelès-Gazost, de Barèges, de Cauterets ou de Luz-Saint-Sauveur et leurs parcs paysagers prennent place dans des quartiers récents aux larges rues. Dans les secteurs de Barèges et de Sers, les granges paravalanches se singularisent par leur tertre de protection et une implantation alignée hors des principaux couloirs d'avalanche.

Un risque d'étalement urbain

L'agriculture autrefois dominante se maintient malgré une diminution du nombre des exploitations et de la surface agricole utile. Les principales infrastructures des vallées sont liées à la forte ressource en eau : usines hydroélectriques, scieries, gravières, établissements thermaux, stations de sports d'hiver. Une certaine atonie démographique n'empêche pas l'ensemble de ces activités de créer une dynamique constructive concentrée dans les plaines. Les extensions urbaines s'y multiplient, accentuant l'étalement urbain, notamment dans la vallée des Gaves.



Néouvielle et hautes vallées des Nestes

Un paysage d'exception composé de hauts sommets, de lacs et de stations d'altitude

Cette entité regroupe les vallées d'Aure et du Louron et le massif du Néouvielle. Elle est délimitée à l'ouest par le pic Long (3194 mètres) et au sud par le tunnel d'Aragnouet-Bielsa, seule liaison des Hautes-Pyrénées entre la France et l'Espagne.

Le château d'eau de Midi-Pyrénées

Si la vallée d'Aure présente une large amplitude, le secteur du Néouvielle se caractérise par un fond de vallée très étroit concentrant l'essentiel de l'occupation humaine et des équipements touristiques. Les deux stations de Piau-Engaly et du Pla-d'Adet dominent les vallées. Celle de Peyragudes s'est installée dans un secteur de transition avec les Pyrénées commingeoises. Les nombreux lacs, de barrage ou naturels, concentrent une part importante de la fréquentation touristique estivale. Les motifs singuliers des forêts de pins à crochets, liés à un phénomène microclimatique, contribuent à la grande qualité des paysages d'altitude. La baisse des pratiques pastorales sur les estives entraîne l'avancée progressive de la forêt et la fermeture des paysages valléens.

Du village perché aux résidences touristiques

Les villages à flanc de coteaux dans la vallée du Louron, tels Cazaux, Camors ou Estarvielle ont conservé leur identité tout comme les villages perchés dominant les gorges, tels Eget ou Tramezaïgues. La large vallée d'Aure a permis la création de villages-stations de ski comme Saint-Lary et l'implantation de résidences de tourisme. Seule la vallée du Rioumajou est préservée de l'urbanisation. Parallèlement à l'émergence de ces constructions, une forte prise de conscience de la qualité du bâti en vallées d'Aure et du Louron s'est développée. Elle prend forme à travers des outils de valorisation du patrimoine : zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et label pays d'Art et d'Histoire.

Un territoire sous forte pression foncière

Le recul des activités pastorales s'accompagne de l'abandon des granges au profit de leur reconversion en résidences secondaires. L'activité touristique a pour conséquence une forte pression foncière et une diffusion urbaine grandissante. Les résidences secondaires peuvent représenter jusqu'à 45% du parc immobilier. Le trafic routier, lié au tunnel d'Aragnouet-Bielsa, aux activités économiques des sablières et des carrières de marbre ainsi qu'à l'activité touristique, témoigne du dynamisme de ce territoire.



Pic du Midi et vallée de Campan

Le belvédère du pic du Midi et son observatoire, repères emblématiques

L'aval de l'Adour en confluence avec l'Adour de Lesponne constitue la limite nord de cette entité. Elle est encadrée à l'ouest par le pic du Montaigu (2339 mètres), au sud par le pic du Contadé (2714 mètres), à l'est par le col d'Aspin permettant la liaison avec l'entité Néouvielle. Le col du Tourmalet ouvre vers les hautes vallées des Gaves. Au centre, le pic du Midi de Bigorre et son observatoire dominent toute la chaîne pyrénéenne.

Des vallées étroites encadrées de hauts sommets

Des vallées à fonds étroits caractérisent ce territoire. La vallée glaciaire de Campan est limitée et dominée d'ouest en est par un ensemble de pics et de cols. L'unique axe routier est le seul point de perception du paysage depuis le fond de vallée. Le paysage spécifique du plateau pâturé de Payolle est marqué par le pan rocheux de l'ancienne marbrière. L'utilisation agricole du fond de vallée en prés de fauche et pour la culture des céréales ménage un paysage ouvert. On perçoit encore sur le pied des versants la structure en terrasses qui souligne la topographie et relie entre elles les granges foraines.

Un patrimoine exceptionnel de granges et de hameaux

Véritable charnière urbaine entre le piémont et la vallée, Bagnères-de-Bigorre introduit le chapelet de bourgs qui s'égrènent sur la rive gauche parallèlement à l'Adour suivant un axe sud-est et nord-ouest. L'implantation du bâti en pied de versant ouest est à la fois caractérisé par des pignons alignés sur la voie principale et par une disposition décalée « en coulisse » permettant à chaque construction de bénéficier d'un maximum d'ensoleillement. Le relief et le climat doux ont favorisé l'occupation humaine de toutes les vallées de Lesponne et de Campan. Aujourd'hui, l'architecture thermique de Bagnères, les résidences de tourisme et les résidences secondaires cohabitent avec le bâti traditionnel des granges tandis que les extensions urbaines étirent les bourgs.

Un paysage façonné par le tourisme

L'élevage ovin et caprin entraîne une présence importante de surfaces toujours en herbe. Toutefois l'abandon progressif de parcelles du fond de vallée provoque la fermeture paysagère. L'activité touristique liée aux sports d'hiver laisse son empreinte sur le territoire avec ses remontées mécaniques, ses complexes hôteliers et son hôtellerie de plein air. La réalisation de barrages hydroélectriques marque également fortement le paysage. La diffusion de l'habitat, en forme de « pastillage » aux abords des hameaux, fait évoluer le cadre bâti.



Pyrénées garonnaises

Berceau de la Garonne montagnarde

En continuité de la Bigorre, à l'ouest, et du Couserans, à l'est, ce territoire frontalier de l'Espagne s'inscrit dans la chaîne des Pyrénées. Il présente un relief très charpenté traversé par deux larges vallées dans lesquelles s'insinue la Garonne qui n'est encore qu'un torrent.

Un territoire structuré par l'agropastoralisme

La valorisation agro-sylvo-pastorale de l'espace montagnard a déterminé une diversité et une hiérarchie d'utilisation du sol. Les cultures vivrières et fourragères sont implantées en fond de vallée et sur les soulanes, versants ensoleillés. A l'opposé, les ombrées, versants mal exposés, sont le domaine privilégié de la forêt. Les prairies de fauche se concentrent dans les fonds de vallées humides et dans des zones d'altitude intermédiaire. Enfin, les estives, versants les plus élevés, sont utilisées collectivement en été pour le pacage des troupeaux transhumants.

Des unités villageoises emblématiques

Le système agropastoral local a généré un mode d'organisation singulier du bâti. Les habitations accompagnées d'un ou de plusieurs bâtiments d'exploitation se serrent de manière imbriquée dans les villages. Ici, les granges foraines associées aux prairies de fauche sont plus rares qu'ailleurs dans les Pyrénées.

L'implantation contrastée des constructions dans la pente — parallèles aux courbes de niveaux pour les maisons et dans le sens de la pente pour les granges — offre un caractère particulier aux villages où alternent façades grises et pignons sombres bardés de bois.

Un attrait touristique objet de perturbations

De par son attrait touristique, le territoire est confronté au phénomène des résidences secondaires et au développement des stations de ski qui modifient profondément le paysage. Dans la construction, le recours toujours plus courant à des procédés industrialisés fait décliner les matériaux, les savoir-faire locaux et les motifs singuliers qui les accompagnent. Les pratiques agricoles se simplifient, la friche et la forêt progressent, les horizons se referment et le paysage s'uniformise.

Agir par le paysage

Les atlas constituent une ressource essentielle à la connaissance des paysages. En Midi-Pyrénées, cette connaissance est disponible à différentes échelles. L'exploitation de ces données dans les démarches d'aménagement contribue à enrichir les projets à l'échelle du grand territoire comme à l'échelle de la parcelle. Agir, par et avec le paysage, implique une démarche en deux temps complémentaires. Au partage et à l'appropriation collective des connaissances, fait suite la valorisation du paysage en tant que fondement du projet d'aménagement.

Partager une vision sensible et culturelle de l'espace

La connaissance des paysages, en particulier celle décrite dans les atlas, donne des clés pour comprendre le territoire mais ne contient ni les conditions, ni les principes de l'action. Le projet vise à traduire concrètement une intention de faire que n'abordent pas les atlas.

Connaissance ne signifie pas culture. Intégrer la connaissance à une culture implique son partage, c'est-à-dire sa diffusion et sa mise en commun. La simple reprise ou référence aux données des atlas apparaît insuffisante pour légitimer une dimension culturelle aux opérations d'aménagement. La mise en partage réclame d'aller vers différents publics qui vivent, agissent, habitent ou aménagent le territoire. Autrement dit, utiliser et mobiliser les données des atlas pour « faire projet » implique de les porter au-devant des acteurs et des habitants. Il s'agit d'informer, de faire partager, d'associer et d'impliquer en préalable au projet.

Ces dernières décennies, en particulier depuis la signature de la Convention de Florence en 2006, le paysage, à la fois relation culturelle entre individus et territoire et lieu de la matérialité d'un aménagement, s'est progressivement affirmé comme un outil au service du projet depuis des phases très en amont jusqu'aux phases de conception. Sa « culturalité » est vue à la fois comme un moyen d'enrichir et d'objectiver la perception des habitants de leur territoire, de permettre l'expression de positions différentes par rapport à une « intention de faire » donnée et de créer les conditions favorables à l'émergence d'un projet de territoire partagé. Pour autant, l'appropriation du paysage comme culture territoriale ne va pas de soi ; elle invite à mettre en œuvre des pratiques nouvelles pour partager, échanger et mettre en débat les perceptions et les représentations.

Le paysage pour s'approprier l'espace et le territoire

Notre époque a vu les processus de projet et les procédures d'aménagement se complexifier, se doublant d'une dimension technologique et technique accrue. Au regard de cette complexité et de la logique descendante des procédures, nombre de projets suscitent l'incompréhension des habitants. Souvent, l'éloignement des « réalités du terrain » ainsi qu'une méconnaissance des dimensions culturelles et symboliques, attachées aux espaces et aux pratiques qui les caractérisent, leur sont reprochés.

Le paysage qui fait appel au sensible et aux représentations est plus fréquemment mobilisé afin de « ré-ancrer » l'aménagement dans sa dimension culturelle et adapter les projets à leur contexte local.

Profondément ancrée dans notre culture occidentale contemporaine, la notion de paysage est constitutive de valeurs et de repères communs de nos sociétés. Ceux-ci se manifestent aussi par une sensibilité et un intérêt accru aux thèmes touchant à l'environnement et par la conscience de vouloir transmettre un cadre de vie de qualité aux générations futures.

Objet ni trop technique, ni trop culturel, intégrant à la fois réalité concrète et représentations, le paysage est vu comme un levier pour la mobilisation et l'adhésion des populations locales. Il est assez facilement et intuitivement appropriable par tous pour aborder un territoire que tous habitent, pratiquent et fabriquent. En outre, le paysage propose une vision assez synthétique du territoire sans avoir à détailler l'ensemble des processus qui sous-tendent le visible et qui entrent en jeu dans la transformation de l'espace.

Depuis 2012, en réaffirmant l'objectif de couverture du territoire national par des atlas de paysages au plan national, l'Etat confirme leur vocation à constituer la source première d'information en matière de connaissance des paysages, à mobiliser pour chaque projet. Pourtant, historiquement et à de rares et récentes exceptions près, les atlas de paysages sont une somme de connaissances qui procède d'un regard extérieur au territoire, à ses habitants et à ses acteurs. Ils traduisent un point de vue qui appartient à ses auteurs. Pour autant, ils se révèlent une base solide à l'échange des perceptions et des enjeux qui peut fonder la définition d'un projet d'aménagement.

Aussi, utiliser et mobiliser les données des atlas implique de les porter au-devant des acteurs et des habitants. En première instance, deux manières peuvent y contribuer. La première considère une logique de transmission des connaissances contenues dans les atlas de paysages. Elle vise à l'acquisition de repères communs : c'est la sensibilisation au paysage. La seconde propose des dispositifs dans lesquels le paysage est à la fois un moyen de connaissance du territoire et un moyen de partager une perception de l'espace, des enjeux et des objectifs sur une problématique donnée : c'est la médiation par le paysage. Sensibilisation et médiation s'inscrivent dans l'esprit de la Convention européenne du paysage qui encourage la pluralité des acteurs et des regards, complémentairement à ceux portés par les auteurs des atlas qui expriment une considération « d'expert ».

La sensibilisation : transmettre la connaissance des paysages

Dans une acception générale, la sensibilisation a pour objet de rendre sensible : c'est-à-dire développer la sensibilité des individus, qualité essentielle en matière de paysage. La sensibilisation cherche à susciter l'intérêt ou à rendre réceptif un individu ou un groupe à propos d'un sujet ou d'un domaine particulier dont ces publics sont éloignés.

Souvent décrite comme un processus vertical, la sensibilisation trouve sa logique dans celle de la transmission et se rapproche, de ce point de vue, de l'éducation

▼ Dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Val d'Adour, des balades pédagogiques ont permis de sensibiliser *in situ* les élus sur le thème de l'urbanisme et de l'aménagement des villages de coteaux.



ou de l'enseignement. Elle met en scène un « connaissant », ou « sachant » qui transmet un discours accompagné d'un corpus de notions et de valeurs sur le paysage. La sensibilisation est un processus dans lequel on n'attend pas forcément de réponse ou de réaction ; tout du moins leur recueil n'est pas attendu. En éveillant l'attention et la sensibilité de chacun à des réalités territoriales qui lui sont étrangères et en lui permettant de les comprendre et de se les représenter, la sensibilisation vise avant tout à construire une culture du territoire par la transmission et l'acquisition d'un vocabulaire spatial commun.

La sensibilisation ne présuppose pas forcément de finalité opérationnelle directe. Elle agit dans le champ de ce qu'il convient de nommer prosaïquement la culture générale. Néanmoins, la sensibilisation au paysage se révèle utile dans des phases préalables à la définition du contenu d'un projet pour apporter des éléments de compréhension du territoire. Elle prépare une base à la discussion en amenant les acteurs à s'interroger et à se positionner par rapport à un regard extérieur sur un territoire qu'ils vivent au quotidien.

Des supports de sensibilisation...

La sensibilisation au paysage s'appuie sur une diversité de supports. La palette des dispositifs est quasi illimitée et peut mobiliser l'écrit, la parole, l'expression graphique, le jeu, la réflexion... Elle peut faire appel au ressenti et à la sensibilité des individus ou bien à leur capacité d'analyse... La proposition de dispositifs se fait au regard du matériel initial, du public et du temps de mobilisation disponible.

Ainsi expositions, parcours photographiques, débats, conférences, observations in situ, ateliers de dessin ou de maquettes, etc., permettent de diffuser et de démocratiser la connaissance des paysages auprès d'un large public.

► Table d'interprétation du paysage mise en place par l'office de tourisme du Val de Gers dans le cadre d'un circuit de huit tables sur l'ensemble de la communauté des communes et réalisée avec l'appui du CAUE du Gers.



La médiation : mettre en débat pour construire une perception commune et agir

Dans une définition générale, la médiation est relative à l'intervention d'un intermédiaire dans un processus en vue de faciliter la compréhension mutuelle et l'écoute de différentes parties plus ou moins directement concernées par un problème ou un projet donné. Cet intermédiaire peut être un individu (un médiateur) ou bien un objet, abstrait ou concret, qui est alors qualifié d'objet intermédiaire.

A la différence de la sensibilisation qui établit un rapport quasi « hiérarchique » entre les participants, la médiation se définit comme un processus d'échanges plutôt horizontal qui met en jeu un animateur idéalement situé au même niveau que les autres participants. Plutôt qu'une communication descendante, on cherche à mettre en place une négociation démocratique autour des questions liées à la gestion, à l'aménagement et à la fabrication du territoire et de ses paysages.

La médiation suppose une démarche collective ainsi qu'une intention s'exprimant dans une volonté d'agir. Elle est impliquée dans des démarches à visée pré-opérationnelle ou opérationnelle.

Un dialogue territorial au service du projet

Ces dix dernières années ont vu progresser la notion de participation. Les pouvoirs publics réaffirment régulièrement leur volonté de voir se construire les projets de territoires dans cette logique ascendante. Dans le même temps, le principe du développement durable continue de se renforcer comme formulation de l'intérêt public et comme mode de développement sociétal.

Par ailleurs, les expérimentations qui ont mobilisé le paysage comme objet intermédiaire dans les processus participatifs ont progressé. Dans ces démarches de médiation par le paysage, on cherche à dépasser la logique sectorielle dans laquelle était enfermé l'aménagement depuis les années 1950. Au-delà des catégories traditionnelles d'acteurs, elles visent à associer de manière large et ouverte et à responsabiliser les populations et les parties prenantes au processus de formulation de la demande et de la prise de décision. Un double décloisonnement, à la fois sectoriel et catégoriel, est ambitionné.

Par son approche non sectorielle, la médiation se révèle un bon moyen d'évoquer la multifonctionnalité de l'espace et d'aborder de manière conjointe les aspects liés à la production et aux usages du paysage, y compris les plus contemplatifs. La médiation par le paysage considère et entend la culture de l'habitant comme ressource du projet y compris dans ses dimensions symboliques. Ainsi, des « lieux de collecte » de cette culture sont souvent proposés, qu'il s'agisse de la connaissance locale du paysage, des pratiques associées ou des représentations des habitants. Ils

**La médiation paysagère, c'est
« la prise en compte de regards
différents sur l'espace pour
favoriser l'élaboration d'une
action localisée ou d'un projet
collectif ».**

CANAU & MICHELET - 2009

prennent des formes variées et exploitent des dispositifs divers : jeux de rôles, ateliers thématiques collectifs, enquêtes...

En associant largement les individus, la médiation propose, par la mise en commun des points de vue, de se dégager des représentations individuelles dont chacune est aussi acceptable qu'une autre. Elle permet aussi de mettre en balance et d'articuler les différentes dimensions du territoire entre enjeux collectifs et intérêts individuels. Dans la diversité des publics mobilisés, la médiation permet de prendre en compte les jeux d'acteurs à l'œuvre sur un territoire et ainsi d'aller jusqu'à renouveler la gouvernance des projets en élargissant les publics intéressés.

Ces démarches contribuent aussi très souvent à renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire, à forger une culture du percevoir, de l'habiter et de l'agir. Par sa dimension culturelle, le paysage, qui a trait aux représentations et aux liens qu'entretiennent les individus entre eux et avec leur espace, à la fois au plan collectif et individuel ainsi qu'à différentes échelles de perception et d'usage, se révèle un intermédiaire de premier plan pour instaurer un dialogue territorial autour d'un projet.

Le paysage, au-delà du consensus

Le paysage est souvent considéré comme un terrain relativement accessible et consensuel permettant un débat apaisé. Pourtant, la médiation par le paysage comporte, comme tout processus participatif, un risque de voir naître des tensions préjudiciables à l'établissement du consensus culturel recherché. Tout se passe comme si le paysage ne tenait pas toujours ses promesses de coïncidence des regards et de décloisonnement. Plus qu'un objet de consensus, le paysage peut se révéler un objet de controverse.

Les processus participatifs peuvent contribuer à valoriser les individualités et à cristalliser des perceptions négatives des projets. Ils peuvent faire naître des crispations, voire des incompréhensions, réactiver des conflits d'intérêts et d'usages ou opposer des groupes d'opinions divergentes... Tous ces écueils peuvent néanmoins aussi se révéler ou être considérés comme positifs. De la médiation, on attend aussi qu'elle mette en évidence les blocages et dévoile les tensions, qu'elle permette de débattre des incompréhensions et des objectifs contradictoires pour les dépasser et finalement aboutir à un consensus, à une vision partagée et à des objectifs négociés. Dans sa définition, le paysage est d'ailleurs parfois considéré comme l'expression et la traduction spatiale d'un consensus social et politique.

Mobiliser la population par le paysage n'est pas toujours garant d'un accord ou d'un consensus, mais a minima il est possible d'espérer l'écoute et la prise en considération des différentes logiques à l'œuvre sur le territoire concerné. L'approche plurielle que propose la médiation par le paysage veut éviter le risque de « sanctuarisation » de l'espace pour inscrire les projets dans une dynamique d'action partagée par tous.

Le quatrième pilier du développement durable

Le paysage est un héritage sans testament, et liberté est laissée à ses légataires de s'en saisir ou non, de le faire fructifier ou de le dilapider. Mieux connaître cet héritage – à travers les atlas de paysages notamment – permet sans aucun doute d'aider à donner du sens à l'action concrète.

Les dispositifs de médiation par le paysage contribuent à la construction d'un dialogue territorial qui permet à la fois de remettre en débat la connaissance contenue dans les atlas et de faire du paysage une ressource pour s'entendre et agir collectivement en vue d'aménager, de gérer ou de préserver le territoire. La médiation permet ainsi d'identifier et de se déterminer par rapport à l'héritage paysager, mais aussi dire ce qui est nouveau ou ce qui est soumis à évolution.

Les paysages et leur connaissance apparaissent comme une ressource pertinente pour aider à appréhender, à s'appropriier et à comprendre un territoire ainsi que les relations entre ses différentes composantes et ses acteurs. Cette ressource non seulement éclaire ses atouts et ses fragilités mais permet aussi de retisser des relations entre les habitants et leur cadre de vie.

En tant qu'objet intermédiaire, le paysage est mobilisé par des démarches visant à construire des projets partagés, locaux et durables. En effet, en créant des repères partagés ou en permettant l'acquisition d'un vocabulaire commun, ces démarches contribuent à la fabrication de liens entre ceux qui utilisent, ceux qui façonnent, ceux qui exploitent, ceux qui aménagent, ceux qui dirigent le territoire... Plus que des indicateurs techniques environnementaux, économiques ou sociaux, c'est la pérennité de ce lien qui apparaît ici potentiellement durable ; autrement dit la culture commune qui se forge depuis l'individu jusqu'à la société locale dans son entier.

Le paysage peut donc contribuer au développement durable des territoires en mobilisant une dimension culturelle de l'espace et de son aménagement. Le paysage offre une matérialisation d'un quatrième pilier du développement durable : un pilier culturel transversal aux piliers environnemental, social et économique. Ainsi, plus que la beauté d'un paysage ce sont les liens entre les hommes qui sous-tendent son existence ; ils paraissent essentiels à conserver et à transmettre dans le cadre des projets d'aménagement.

Transmettre et mettre en débat la connaissance des paysages

Exemples d'actions de sensibilisation et de médiation

Des actions de sensibilisation et de médiation, sélectionnées pour la diversité des publics, des supports et des échelles illustrent comment partager une vision sensible et culturelle de l'espace, comment accompagner une appropriation de la connaissance des paysages.

Les exemples sont présentés selon une trame commune: intentions, problématique, méthode mise en œuvre, bilan et témoignage d'un élu, technicien, enseignant-chercheur ayant porté ou contribué à la démarche. Un encart précise les acteurs et partenaires, l'échelle d'intervention, la durée de l'action et les principaux contacts.

- Des lectures de paysage autour de l'exposition *Entités paysagères de l'Aveyron*
- L'ouvrage *Paysages du Gers* aux Editions du Rouergue
- Une journée d'échanges du Réseau Paysage Midi-Pyrénées
- L'expérience *Portraits de paysages* dans la vallée de l'Arize
- Les *Tréteaux du Paysage* du PNR des Causses du Quercy
- L'observatoire par le paysage des territoires de Midi-Pyrénées

Des lectures de paysage autour de l'exposition *Entités paysagères de l'Aveyron* - Traduire pour tous la connaissance sur le terrain



▲ Imprimée sur bâches imperméables, l'exposition se prête à tous les lieux d'installation ; ici, sur le parvis de la mairie de Rodez.

S'approprier une démarche autant qu'un contenu

Une présentation synthétique à travers l'exposition

L'exposition, dispositif choisi pour rendre accessible à un large public le travail d'inventaire réalisé par le CAUE de l'Aveyron, présente une approche synthétique de chaque entité paysagère sous forme de deux panneaux largement illustrés par entité. Très légère, facile à transporter, elle peut être installée dans des conditions très variées, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Cette approche doit donner envie d'aller plus loin dans la découverte des paysages du département, sur le terrain, ou à l'aide des ressources Entités paysagères de l'Aveyron développées par le CAUE¹.

Une appropriation locale sur le terrain

A l'occasion de la présentation de l'exposition, le CAUE propose de porter un autre regard sur les paysages environnants. L'objectif est de décliner à l'échelle locale la démarche d'analyse paysagère. Des promenades permettent d'observer les caractéristiques paysagères, de comprendre leur constitution et leurs mutations, et de découvrir les relations intimes entre un milieu naturel et son utilisation par l'homme. Un dossier documentaire et cartographique adapté au site et au public permet d'étayer les commentaires issus de l'observation du terrain. Il comprend photos anciennes, cartes topographiques et géologiques, photographies aériennes.

1- Blog dédié www.paysageaveyron.fr

Une démarche adaptée à tous les publics

Une complémentarité entre support didactique et proximité du terrain

Conçue pour s'adapter à tous les publics, l'exposition permet de caractériser les différentes entités paysagères du département, mais surtout d'aborder plus globalement la notion de paysage. La place consacrée aux illustrations interroge le regard, suscite la discussion et permet de tisser des liens entre des éléments connus, pour amener à une appréhension globale du territoire, de ses caractéristiques et de ses évolutions.

La sortie sur le terrain se déroule dans des lieux proches et quotidiens, introduisant la notion de paysage à vivre et pas seulement à contempler. Les documents cartographiques présentés proposent des passages d'une échelle à l'autre. Dans le cas d'un public familial, tout le monde peut ainsi se sentir concerné. Les participants expriment souvent avoir porté ensuite un regard nouveau sur le territoire. La découverte du paysage à l'échelle locale et le questionnement au niveau global s'enrichissent mutuellement.

Entre actions de sensibilisation et démarches de concertation

Le grand public peut être concerné aussi bien dans l'optique de la concertation mise en place pour l'élaboration d'un document d'urbanisme – comme par exemple dans le Naucellois – que dans une démarche de sensibilisation très large. A Rodez, dans le cadre du Forum de la biodiversité organisé par la mairie, l'exposition installée en plein air permet de toucher un public constitué d'habitants intéressés par le sujet mais aussi de passants en provenance du marché voisin.

Pour les scolaires, l'accroche aux détails du terrain s'adapte à tous les niveaux et va vers la conceptualisation de la notion de paysage à l'échelle de l'entité. A l'école primaire, la classe effectue une visite de l'exposition par petits groupes à l'aide d'un questionnaire guide. Le partage des résultats ouvre un dialogue et suggère des pistes d'approfondissement. Un travail suivi sur les paysages autour et dans le village s'engage alors à partir de sorties sur le terrain.

Cette démarche s'applique également dans les lycées. La lecture de paysage constitue un atelier dans une journée de sensibilisation au développement durable, ou présente le contexte territorial dans un module *Architecture, urbanisme et construction* consacré au musée Soulages.



▲ Après des sorties sur le terrain, les élèves d'Arvieu restituent leur travail sur les paysages locaux à partir de photos et de cartes.



▲ Construit autour du franchissement du Viaur, Pont-de-Salars veut inciter la population à redécouvrir sa rivière.

Le diagnostic partagé « c'est initier un processus d'exploration et de compréhension par la confrontation des représentations. C'est quitter collectivement la romance d'un territoire qui a été, pour la réalité d'un territoire en devenir. C'est faire émerger progressivement une culture territoriale au service d'un projet politique et en lien avec les grands enjeux de notre temps. »

Définition extraite du PADD du Naucellois
Jean-Yves Puyo, architecte urbaniste
OPQU et Olivia Coudert, Aterm concertation et développement local

Croiser les regards des visiteurs et des habitants pour redécouvrir Pont-de-Salars

En juillet 2012, la mairie de Pont-de-Salars sollicite le CAUE de l'Aveyron pour participer à une journée « Au fil du Viaur ». Cette manifestation met en valeur les relations entre la rivière et le bourg à l'occasion de divers ateliers en lien avec la réhabilitation de la rivière, et d'événements plus festifs, notamment le partage du repas, moment d'échange privilégié.

Rassembler habitants et touristes

Pont-de-Salars est situé sur le Lézou, territoire à l'identité paysagère moins affirmée que les Grands Causses voisins. Le bourg s'est développé autour du franchissement du Viaur par la route royale, aujourd'hui déviée par un viaduc. En amont, un barrage hydroélectrique a permis le développement d'activités touristiques liées à l'eau. La municipalité et certains acteurs associatifs souhaitent recréer un lien avec la rivière, aussi bien pour les habitants que pour les touristes dont la motivation première est la présence du lac. C'est également l'occasion, pour ces publics très différents, de partager les regards qu'ils portent sur ce territoire. Pour mieux les rassembler, cette journée se déroule un dimanche.

L'exposition pour interroger les participants

L'exposition est installée dans la salle des fêtes, lieu central des animations. Le CAUE en assure la présentation, mais favorise également échanges et dialogues entre deux ateliers. La diversité des publics présents permet d'amener les touristes à la découverte des grandes entités paysagères, comme d'aborder des points de détail à une échelle plus fine avec les habitants. Le point fort pour les participants réside dans la découverte des interactions entre les différents éléments constitutifs du paysage dans l'espace et le temps.

Une lecture partagée du site

Une balade accessible à tous, permettant de comprendre l'implantation et l'évolution du bourg ainsi que son lien avec la rivière, est proposée aux visiteurs. L'observation du relief, des roches, de la végétation, du bâti se déroule au cours d'un circuit varié. Une pause, au point de vue de la chapelle de Salars, donne également l'occasion d'élargir le propos à l'ensemble des paysages du Lézou. Le travail et les documents réalisés par le CAUE dans le cadre de l'opération Bourg Centre étaient le propos.

Lire le paysage : un outil pour le diagnostic partagé du PADD du Naucellois

La communauté de communes du Naucellois, regroupant dix communes rurales, s'engage début 2011 dans l'élaboration d'un diagnostic et d'un pré-PADD intercommunal pour appuyer une démarche concertée d'urbanisme et d'aménagement. Ce travail a pour objectif d'aboutir à la définition d'une stratégie d'aménagement et de développement durable du territoire. Il doit aussi permettre à

chaque commune de se positionner sur la nature et le contenu du document d'urbanisme qui lui semble le plus approprié.

La communauté de communes met en place des temps d'échange avec les habitants, les acteurs locaux, les élus et techniciens pour partager des connaissances, construire un savoir commun et engager la démarche de concertation. Ainsi les thèmes des mutations de l'agriculture, à travers le film *Le temps des grâces*, ou du changement climatique, proposé par la DDT, sont débattus.

L'exposition *Entités paysagères de l'Aveyron* est présentée dans un local culturel municipal La Quincaillerie, s'affichant ainsi sur l'espace public en vis-à-vis de l'office de tourisme. Une demi-journée de visite commentée, associée à une balade de décryptage des caractéristiques paysagères sur le terrain, est proposée aux habitants et suivie par les acteurs du projet.



◀ L'approche physique du paysage par une sortie sur le terrain est irremplaçable.

“ OLIVIA COUDERT, CONSULTANTE EN DÉCISIONS PUBLIQUES ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Au-delà de la mise en place d'ateliers pour les habitants, nous avons souhaité proposer des temps forts moins institutionnels avec des publics différents : élus, habitants, touristes, habitants hors territoire...

L'exposition permet d'investir un lieu, La Quincaillerie, et constitue un support et un point de ralliement pour la visite sur le site, principal attrait de la démarche. En retour, la sortie peut donner envie de retourner voir l'exposition. Cette lecture de paysage simple, facile d'accès et conviviale, présente l'intérêt de mettre en mouvement le groupe, de vivre autrement l'espace, avec son corps. Elle donne à lire, à comprendre, à apprendre sur et avec le territoire pour redonner sens aux éléments du paysage.

Face à la réalité du territoire, abandon de certains secteurs, mutations prévisibles avec l'arrivée de l'autoroute, l'observation sur le terrain contribue à déconstruire la « romance », permet de constater qu'on est sur des traces plus que sur des choses qui existent encore.

Sans être utilisé directement dans le PADD, ce travail a alimenté notre réflexion et notre sensibilité. Il fait évoluer la perception du public par petites touches, même si elles sont délicates à évaluer.”

Acteurs et partenaires :
communes, intercommunalités, offices de tourisme, établissements scolaires et CAUE de l'Aveyron
Échelles :
départementale pour l'exposition et locale pour les lectures de paysage
Durée :
une demi-journée en moyenne (plusieurs fois par an)
Contact :
CAUE de l'Aveyron

L'ouvrage *Paysages du Gers* aux Éditions du Rouergue

Diffuser la connaissance des paysages auprès du grand public



▲ Croquis évoquant l'entité Bas-Armagnac.
David Dellas, Arbre et Paysage 32

Diffuser plus largement un atlas de paysages conçu pour les professionnels

Le CAUE du Gers et l'association Arbre et Paysage 32 s'associent de 2000 à 2002 pour réaliser l'*Inventaire des Paysages du Gers* dans le cadre de la politique nationale des atlas de paysages. Ce projet, soutenu par la DREAL, le Conseil régional de Midi-Pyrénées et le Conseil général du Gers, donne lieu à la rédaction d'un rapport d'étude particulièrement conséquent. Le document est édité en quarante exemplaires et diffusé exclusivement auprès des membres du comité de pilotage. Composé de trois cahiers au format A3, il s'avère au final assez peu pratique à manipuler, difficile et coûteux à reproduire.

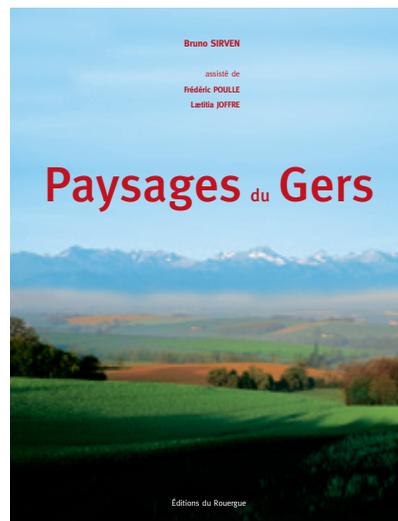
La qualité et l'intérêt du contenu poussent les différents partenaires à s'engager dans une seconde phase de travail pour une diffusion plus large de l'*Inventaire des Paysages du Gers*. Pour limiter les coûts, la réalisation d'un CD-ROM est alors retenue comme solution de diffusion à destination des professionnels, des acteurs institutionnels et des collectivités (Conseil général, Pays, intercommunalités, communes). L'édition, qui nécessite une refonte complète du rapport d'étude, est achevée début 2005 avec un tirage d'environ 1 000 exemplaires. Il est alors distribué à toutes les collectivités du département et aux professionnels. Soucieux de diffuser encore plus largement cette connaissance, l'association Arbre et Paysage 32, véritable cheville ouvrière du projet, en partenariat avec le CAUE du Gers, prend contact avec des éditeurs pour une déclinaison grand public de l'atlas des paysages.

Le choix d'une publication aux Éditions du Rouergue

L'idée de départ est de réaliser un ouvrage sous la forme d'un beau livre. La volonté est de ne surtout pas diffuser largement et gratuitement cette publication. Le pari est au contraire de démontrer qu'il existe un réel intérêt du public pour le paysage et qu'il est prêt à acheter un ouvrage, même conséquent, sur cette thématique. Cet intérêt semble aussi un moyen de s'assurer une meilleure appropriation des contenus et des connaissances développés dans le projet d'*Inventaire des Paysages du Gers*.

Les Éditions du Rouergue acceptent de s'engager dans cette opération, persuadées que le contenu de l'atlas est susceptible d'intéresser un public très large. La réalisation de l'opération est suspendue toutefois au lancement d'une souscription qui démarre courant 2004 et qui propose d'acquérir l'ouvrage à un tarif préférentiel. Grandes institutions et entreprises sont démarchées en priorité pour d'éventuels achats en quantité. Pour les particuliers, la communication se fait par le biais d'articles dans la presse locale et de mailings ciblés. Elle remporte rapidement un vif succès et plus de 2 500 exemplaires sont préachetés.

L'éditeur s'engage alors sur un premier tirage à 5 000 exemplaires. Le livre sort au dernier trimestre de l'année 2004, juste avant les fêtes de fin d'année. Les 5 000 exemplaires se vendent très rapidement. Une seconde édition est lancée l'année suivante à 2 500 exemplaires.



▲ Couverture de l'ouvrage grand public, *paysages du Gers* aux Éditions du Rouergue, Bruno Sirvens assisté de Frédéric Poulle et Laetitia Joffre (270 pages, 28,5 cm x 22,5 cm).

Extrait de l'avant-propos du tiré à part de *Paysages du Gers* (édition de prévente)

Martin Malvy, ancien ministre et Président du Conseil régional de Midi-Pyrénées

« Réconcilier les territoires avec leurs paysages »

Consacrer un ouvrage aux mille facettes paysagères de la Gascogne gersoise est une initiative qui mérite d'être unanimement saluée. D'abord parce qu'elle participe à l'émergence d'une culture paysagère citoyenne. En dressant l'inventaire des paysages du Gers, elle apporte aux acteurs locaux une connaissance fine de leur territoire. Elle prolonge ainsi à l'échelle du département le travail entrepris par l'Union régionale des CAUE sur les paysages de Midi-Pyrénées. Parce que cette initiative contribue à forger un outil efficace pour tout élu qui souhaite conduire un programme de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire. Le paysage en est un passage obligé. Il associe les dimensions spatiale, culturelle et environnementale. Il donne du sens aux démarches de territoire en les rapprochant du terrain.

Cette initiative mérite d'être saluée parce que enfin elle s'inscrit dans la perspective du développement durable. Au-delà d'un meilleur cadre de vie, le paysage est une ressource fragile et évolutive qui appelle un développement local soucieux de qualité et de diversité. Sa préservation est l'affaire de tous les acteurs d'un territoire. »

Paysages du Gers - Un succès éditorial

Tiré à plus de 7 500 exemplaires, l'ouvrage *Paysages du Gers* est épuisé depuis plusieurs années alors que la demande est encore régulière de la part de particuliers, de libraires ou de professionnels. Le succès de l'ouvrage tient au travail de fond et au savoir-faire de l'éditeur en matière de diffusion (communication, contact avec le réseau des libraires locaux, maîtrise des réseaux de distribution locaux, régionaux, nationaux...). Il tient aussi à un certain parti pris dans la manière d'aborder le paysage. La volonté des auteurs est avant tout de fournir à chacun des clés de lecture pour comprendre les paysages qui les entourent, identifier leurs caractéristiques et cerner leurs dynamiques. L'ouvrage, très illustré, est structuré de manière à offrir plusieurs portes d'entrée aux lecteurs : une présentation générale du département, une approche territoriale par entité et enfin une partie par thématique. Cette approche tente également de restituer les différentes échelles de travail et de perception des paysages.

L'ouvrage, qui a maintenant plus de 10 ans, mériterait une mise à jour, d'autant que de nombreux aspects du paysage n'ont pas été abordés ou seraient à améliorer (dimension culturelle, représentations artistiques, iconographie) et que de nouvelles dynamiques et processus de transformations sont à l'œuvre depuis une décennie.

Paysages du Gers témoigne de l'intérêt du grand public pour la connaissance des territoires de Midi-Pyrénées et de l'intérêt de l'approche paysagère comme porte d'entrée et d'éveil sur notre environnement. Les Éditions du Rouergue s'engageront en suivant dans la réalisation d'un ouvrage du même type en Aveyron, *Paysages de l'Aveyron* qui sera lui aussi un succès éditorial.



▲ L'ouvrage *Paysages du Gers* a rencontré un vif succès auprès d'un lectorat intéressé à découvrir et à comprendre les paysages de son territoire.

Le format papier, support et vecteur essentiel pour une bonne appropriation

Les atlas de paysages constituent une matière première fondamentale dans la connaissance d'un territoire, ses structures, sa composition paysagère, ses dynamiques d'évolution. Leur déclinaison grand public est un enjeu essentiel.

Les clés de compréhension qu'ils proposent sur l'environnement, les cadres physique, bâti et paysager, permettent de mieux comprendre ce territoire où il habite, circule, se déplace ou qu'il visite simplement le temps d'un séjour. Elles permettent à chacun de découvrir que son paysage ordinaire est finalement identitaire.

Si les progrès techniques et l'avènement d'Internet donne la possibilité aujourd'hui d'envisager une diffusion numérique plus large et à moindre coût, l'exemple de *Paysages du Gers* témoigne qu'il existe un réel intérêt pour une diffusion de la connaissance du paysage au-delà des cercles professionnels ou institutionnels et que le support papier est à privilégier. La très grande majorité des utilisateurs préfèrent d'ailleurs largement la version papier au CD-ROM, y compris les professionnels, comme outil de travail au quotidien.



◀ *Paysages du Gers* s'appuie sur une riche iconographie. En complément des dessins, des diagrammes, des photographies de détail, de larges panoramas permettent une appréhension globale des paysages gascons. Ici, la campagne du pays d'Auch à Crastes où les Pyrénées ferment l'horizon.

“ DANIELLE DASTUGUE, FONDATRICE ET ANCIENNE DIRECTRICE DES ÉDITIONS DU ROUERGUE

Depuis leur fondation, les Éditions du Rouergue ont toujours eu le souci de publier et diffuser des ouvrages de haute tenue scientifique mais qui intéressent le grand public. Lorsque Bruno Sirven et Alain Canet d'Arbre et Paysage 32 sont venus me voir avec le premier jet du travail sur les *Paysages du Gers* réalisé en amont avec le CAUE, j'ai tout de suite senti la qualité du travail accompli, la richesse de cette matière première qui donnait bien à comprendre ce qu'était ce département très rural et à l'identité forte, sans partis pris, de manière explicative. Notre travail d'éditeur est de faire en sorte que cette connaissance ne reste pas dans un cercle d'initiés, d'éditer des ouvrages grand public sans en trahir le contenu scientifique.

Le paysage englobe tout. Parler du paysage, c'est parler de tous les aspects d'un territoire et porter un regard sur les manières dont on habite une terre. Expliquer les empreintes laissées par les hommes au fil des siècles, décrire les logiques qui sous-tendent ses transformations, ses évolutions, c'est permettre aux habitants de porter un autre regard sur leur environnement, leur territoire, l'apprécier différemment et les laisser décider de ce qu'ils en font. La plupart des gens ne commettent des bêtises que par ignorance.

Cette publication s'inscrivait dans la continuité de nos actions et notamment du travail mené avec les différents parcs naturels. Les succès éditoriaux des deux ouvrages – *Paysages du Gers* et *Paysages de l'Aveyron* – sont dus au fait qu'ils touchent au « régional » mais aussi à leur dimension « intemporelle ». Les livres utiles sont ceux où l'on apprend quelque chose.”

Acteurs et partenaires :

Arbre et Paysage 32, CAUE du Gers, Editions du Rouergue

Echelle :

départementale

Durée :

deux ans

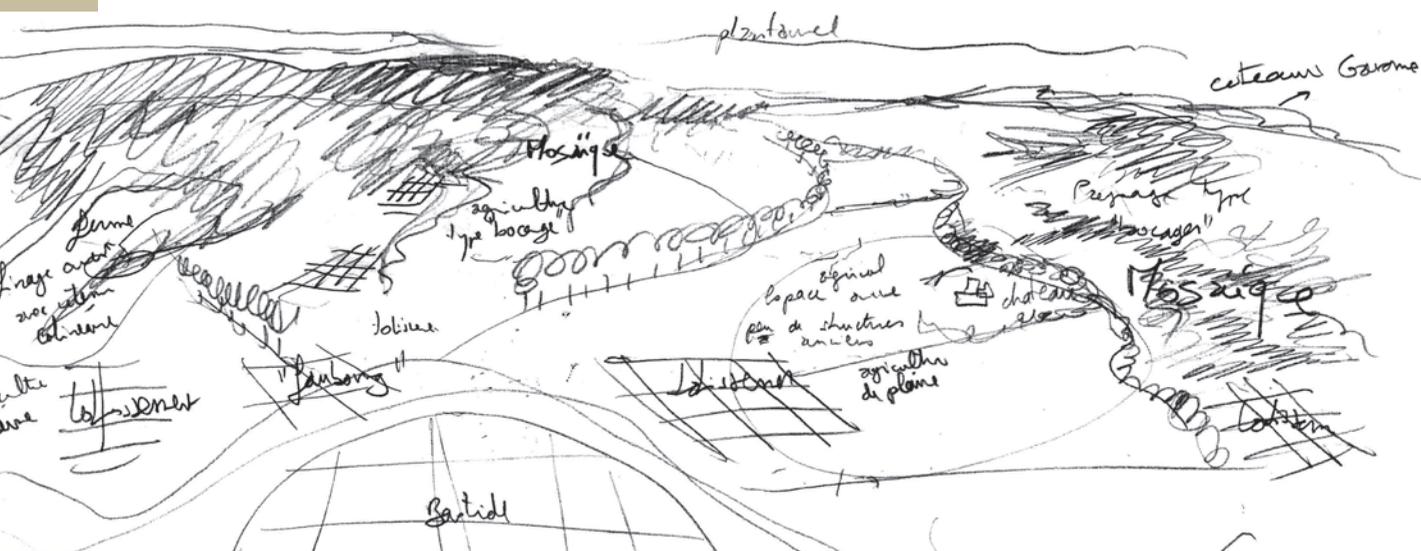
Contacts :

Arbre et Paysage 32

CAUE du Gers

Une journée d'échanges du Réseau Paysage Midi-Pyrénées

Échanger entre professionnels par des exercices sur le terrain à propos des atlas de paysages



▲ A Montesquieu-Volvestre, lors de la journée d'échanges du Réseau Paysage Midi-Pyrénées, un croquis réalisé par un des participants à l'issue d'un atelier de terrain a permis de restituer une perception commune du paysage.

1 - Cf. présentation du Réseau Paysage en page 25.

Le Réseau Paysage, un lieu d'échanges interprofessionnels

Le Réseau paysage Midi-Pyrénées rassemble des agents de l'Etat et des collectivités, des scientifiques et des personnels associatifs, qui désirent échanger sur leurs pratiques professionnelles et s'impliquer collectivement dans la connaissance et l'action paysagères¹. Des journées thématiques d'échanges sont régulièrement organisées dans ce cadre, pour traiter des problématiques d'aménagement ou de développement local en lien avec le paysage. Présentations d'expériences, visites de terrain et ateliers pratiques constituent le programme de ces journées qui se déroulent au plus près des territoires considérés.

Des atlas de paysages, pour quels usages sur le terrain ?

En novembre 2013, une journée, organisée à Montesquieu-Volvestre (Haute-Garonne) a pour finalité de confronter les données disponibles dans les atlas de paysages et les résultats d'un travail d'observation sur le terrain.

En effet, la mobilisation opérationnelle de la connaissance des paysages dans les territoires questionne souvent la portée et l'utilisation des atlas de paysages réalisés à l'échelle régionale et départementale. Alors qu'ils sont élaborés pour comprendre les caractéristiques et les dynamiques des paysages, sont-ils pour autant opératoires pour l'action ?

La journée est l'occasion de traiter cette question à partir d'analyses de terrain et d'ateliers de travail en petits groupes.

L'observation sur le terrain, une étape indispensable

Le terrain d'étude concerne trois entités paysagères régionales : Volvestre et co-
teaux de Garonne, Couserans ainsi que Plantaurel et Petites Pyrénées. Au croise-
ment de différentes influences, ces paysages nuancés présentent des enjeux d'amé-
nagement et de développement au regard d'une dynamique urbaine récente et
du devenir de l'activité agricole et forestière. A partir de ce rapprochement entre
terrain et atlas de paysages, plusieurs points sont abordés : les dénominations, les
limites et les éléments de caractérisation qui peuvent varier dans les atlas selon
leur échelle de réalisation régionale, départementale ou locale.

Reconnaître *in situ* les spécificités des paysages

Si la question des limites permet d'aborder ce qui fait sens à l'interface de plu-
sieurs territoires, il s'agit tout autant d'envisager les caractéristiques de chaque
paysage pour apporter un regard concret et critique sur les données disponibles.
Qu'est-ce qui fonde la spécificité d'un territoire et son appartenance à un paysage
plutôt qu'à un autre ? Comment la connaissance des paysages aide-t-elle à inscrire
des aménagements, notamment dans une démarche de développement durable ?
Ces différentes questions constituent les points d'appui autour desquels le travail
des groupes s'organise. L'enjeu de la journée est de permettre aux participants
de confronter approche de terrain et appropriation des connaissances portées par
les atlas, et de traduire cette confrontation dans un exercice collectif et prospectif
autour de questions d'aménagement.



◀ Les journées d'échanges sont l'occasion de
confronter l'observation sur le terrain avec les
connaissances portées par les atlas de paysages.

Des ateliers pratiques en sous-groupes

Un dossier documentaire est remis aux participants avec des éléments de repérage, des extraits des atlas et des études paysagères concernant la zone. Sur cette base, la journée se déroule en plusieurs temps, privilégiant des travaux en sous-groupes pour faciliter les échanges et les contributions.

La matinée permet à chaque groupe de découvrir et d'analyser le terrain après une brève présentation des entités paysagères concernées et du dossier documentaire remis. L'après-midi, chaque groupe réalise une synthèse collective de ses observations et de ses propositions, mise en forme sur un fond cartographique et illustrée par différents supports : schémas, photos, croquis et textes. En fin d'après-midi, un rapporteur est désigné dans chaque groupe pour présenter à l'ensemble des participants les conclusions de son groupe.

Tout au long de la journée, ces derniers sont guidés par des enseignants chercheurs de l'Université, des agents de la DREAL et des conseillers des CAUE.

Des consignes précises pour engager des productions communes

Les consignes données à chaque groupe permettent de focaliser les réflexions et de susciter des productions concrètes.

À partir de la reconnaissance du terrain et des données contenues dans le dossier documentaire, quels sont les éléments de caractérisation des paysages et quels seraient, selon vous, les enjeux à traiter dans le cadre d'une réflexion pour la réalisation d'un PLU intercommunal ?

Sur un type de paysage, déclinez un des enjeux selon une entrée thématique que vous aurez choisie : projet agricole, extension urbaine, entrée de bourg, exploitation forestière...



► Un temps d'échanges et de productions communes de chaque groupe, pour établir des conclusions présentées à l'ensemble des participants.

Philippe Béringuier, Céode

Apprendre à confronter données de paysages et observations sur le terrain

Lors de la journée de Montesquieu-Volvestre, les propositions issues des réflexions traduisent parfois l'influence d'un discours normatif qui peine à restituer une réalité paysagère observée et à en exprimer ses particularités et ses spécificités. Le débat en fin de journée est l'occasion d'évaluer l'utilisation des atlas de paysages dans le quotidien professionnel, certains revendiquant un emploi régulier, d'autres ne les connaissant pas.

Néanmoins, des caractéristiques paysagères émergent de l'analyse de certains groupes comme l'intimité des espaces ou la mosaïque paysagère qui peuvent donner des pistes pour la gestion de ces territoires.

Plus globalement, les journées du Réseau Paysage Midi-Pyrénées constituent de réels temps de formation qui, à partir d'exercices concrets, permettent à chacun de questionner ses pratiques, d'expérimenter des méthodes de travail, de développer ses compétences et d'enrichir son réseau professionnel.



DOMINIQUE CERVERA, DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE HAUTE-GARONNE

La journée thématique d'échanges à Montesquieu-Volvestre m'a permis d'appréhender concrètement la manière dont le paysage peut être mobilisé pour questionner un territoire afin de dégager des enjeux clés. L'organisation de la journée a été traitée de manière pédagogique : les présentations et le dossier documentaire donnant les premières informations sur le territoire à visiter, l'observation du secteur d'étude étant l'occasion de voir, de parcourir, d'écouter, de parler dans le paysage pour analyser l'existant et en comprendre les évolutions et enfin la restitution des réflexions.

L'observation du terrain en petits groupes a engendré un travail très participatif sur la notion de paysage. C'est à mon sens une démarche originale car le fait de se retrouver sur le terrain rend moins formels les échanges et peut inciter chacun à s'exprimer. Le travail sur le terrain a ainsi dynamisé le travail en salle. Cette expérience m'est apparue comme un excellent moyen permettant de relever ensemble des problèmes d'usage, d'aménagement ou de gestion. On est ainsi d'emblée dans une démarche qui, de par sa méthodologie, privilégie le point de vue collectif plutôt que la poursuite d'intérêts individuels.”

Acteurs et partenaires :

agents de l'Etat et des collectivités, enseignants-chercheurs, étudiants et techniciens

Echelle :

intercommunale pour les journées d'étude

Durée :

une journée tous les trimestres

Contacts :

DREAL et URCAUE Midi-Pyrénées

L'expérience *Portraits de paysages* dans la vallée de l'Arize

Impliquer les populations dans la prise en compte des paysages



▲ Animation à la confluence de l'Arize et de la Garonne dans le cadre des ateliers *Portraits de paysages*.

La volonté de co-construire un projet et une identité de territoire

En accord avec sa charte architecturale et paysagère, engagée dans le cadre de l'élaboration de son SCoT, le Pays sud toulousain a souhaité répondre à la démarche initiée par la DREAL pour la mise en œuvre de la Convention européenne du Paysage, avec le projet *Portraits de Paysages* dont l'objectif premier est de permettre aux populations de se réapproprier un espace paysager et d'en dégager une identité partagée à travers de multiples actions culturelles de sensibilisation et de médiation.

Comme le remarque Françoise Dedieu-Casties¹ « *Ce que nous avons mis tant de temps à faire, nous, les élus, à savoir lire nos paysages, nous devons l'apprendre à nos enfants et c'est ce que nous allons faire, grâce à un outil pédagogique à destination des écoliers du territoire.*

Reste la question de la participation du public, soixante-dix personnes sont associées aux travaux de la charte paysagère, pour 85 000 habitants. Comment passer de trop fréquentes attitudes de revendication à l'élaboration largement concertée d'un vivre ensemble respectueux d'une ressource paysagère partagée ?

La prochaine étape sera de prendre son bâton de pèlerin, faire le tour des entités paysagères et des bassins de vie, présenter les plans d'action, présenter les cahiers préparés à destination des différents publics. »

1 - Vice-présidente du Conseil régional de Midi-Pyrénées, vice-présidente du Pays sud toulousain. Propos recueillis lors de la Journée départementale sur la Convention européenne du Paysage du 16 novembre 2010 à Carbone.

La concrétisation d'un temps d'échange et de débat sur son cadre de vie

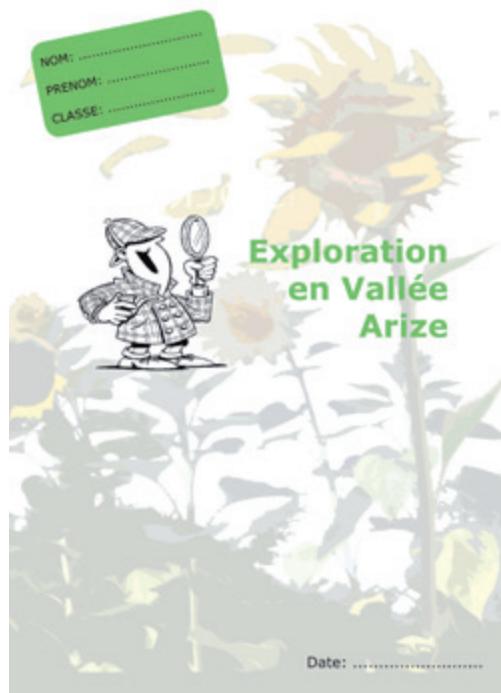
Le projet, coordonné par le service culture du Pays Sud toulousain, s'est organisé en partenariat avec le CAUE de Haute-Garonne, la DREAL, l'Inspection d'Académie et le plasticien Carl Hurtin. Il vise plus particulièrement les scolaires, mais aussi l'ensemble des habitants et des acteurs des communes concernées.

Sous l'égide du CAUE, tout au long de l'année 2012-2013, des actions de sensibilisation, des interventions de spécialistes, des exercices ont été menés notamment sur site avec plus d'une centaine d'enfants regroupés en deux classes de CM1-CM2 de Montesquieu-Volvestre, une classe de CE2 de Rieux-Volvestre et une classe de 5^e du Collège de Carbone.

La notion de paysage est abordée et explorée en classe à travers la géographie, la sociologie, la poésie, les arts plastiques et l'entomologie, mais également directement sur le site, avec son corps et ses sens. Il s'agit de comprendre toute la complexité et la diversité des représentations, de restituer la relation de l'homme au territoire, afin d'identifier les besoins et les attentes des habitants et par conséquent comprendre l'influence de l'homme sur les paysages.

Parallèlement et en complément de cette intervention auprès des jeunes, le plasticien Carl Hurtin, choisi après consultation, a mené seul ou en collaboration avec la radio locale, l'office du tourisme, l'association de pêche et diverses associations voulant participer à la démarche, une série d'enquêtes, de rencontres et d'écoutes, des pratiques et cultures territoriales, auprès des habitants et des acteurs du territoire.

▼ Exemples de supports d'intervention et de travaux d'interprétation du paysage réalisés lors d'ateliers.



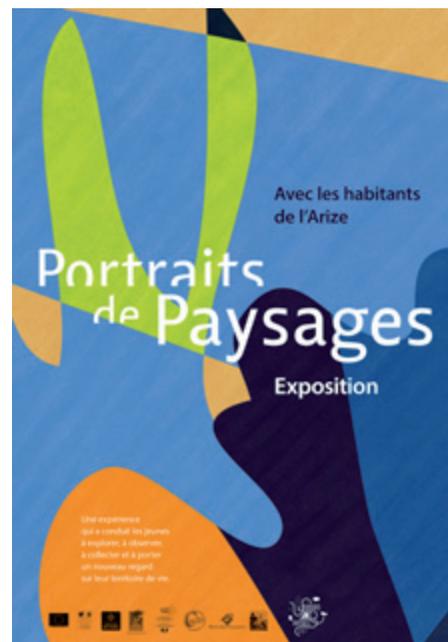
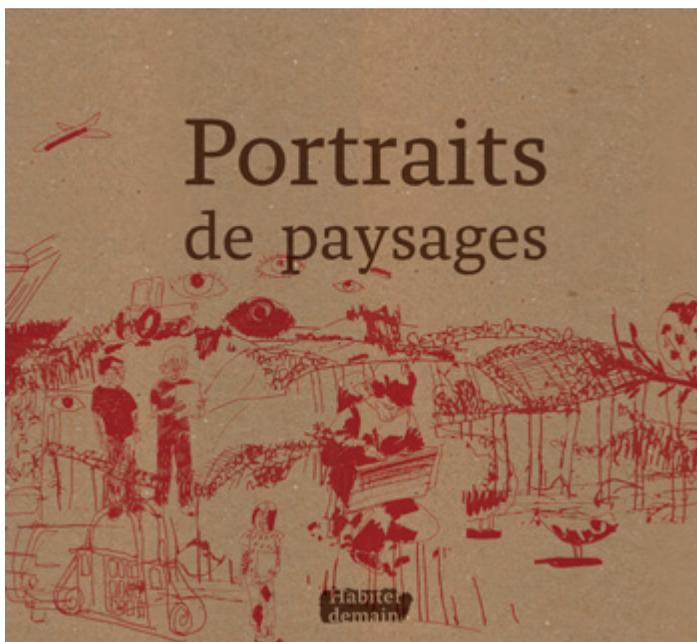
Une démarche qui laisse des traces

Les réflexions engagées et les travaux réalisés par les jeunes tout au long de l'année ont donné lieu à un ouvrage et une exposition devenue itinérante sur le territoire du Pays Sud toulousain et de l'Ariège. Les paroles d'habitants recueillies via les entretiens et enquêtes ont été retranscrites et restituées à la population et aux élus lors d'une manifestation publique sous la forme d'œuvres artistiques visibles sur site.

	Démarche de l'artiste avec la population	Démarche du CAUE avec les scolaires
Publics concernés	Les usagers de l'Arize, les pêcheurs, les anciens, les associations	1 classe de 5 ^e , 2 classes de CM2, 1 classe de CE2 et leurs parents
Actions	Réunions veillées des anciens avec l'office du tourisme Emissions de radio quotidiennes « 3 mots pour le dire »	Enquête auprès des parents d'élèves Ateliers avec les scolaires
Intervenants	L'artiste, les chorales locales, l'office du tourisme	Le CAUE, l'association de pêche, l'artiste
Supports d'interventions	Emissions de radio Un site Internet d'échange entre les projets	Un reportage photographique Des cahiers d'exploration La production d'œuvres artistiques
Production finale	16 œuvres Une performance avec les chorales et les scolaires Une manifestation publique	Une exposition et une restitution publique par les enfants Un ouvrage

▲ Tableau présentant la synthèse des actions conduites par type de public.

▼ La partie visible de l'expérience : l'ouvrage de présentation de la démarche et l'exposition permettent aux enfants de transmettre aux élus le contenu de leur réflexion et d'échanger sur les enjeux paysagers du territoire.



Des valeurs à traduire dans les futurs aménagements

L'expérience concrète d'accompagnement du regard des enfants dans leur approche du territoire ainsi que l'intense animation auprès d'habitants sur le thème du paysage a marqué les esprits. Elle a donné l'envie au Pays de la rendre plus opérationnelle en lui permettant de nourrir et d'orienter les projets en cours et à venir d'aménagement des bords de l'Arize, de perspectives urbaines et architecturales (PLU de Carbonne, de Montesquieu-Volvestre et de Rieux-Volvestre).



▲ La partie visible de l'expérience - Faisant écho aux perceptions et aux paroles recueillies durant l'expérience, les œuvres artistiques mettent en scène la relation entre l'Arize et les habitants de la vallée.



FLORENCE POVEDA - CHARGÉE DE MISSION CULTURE DU
PAYS SUD-TOULOUSAIN

Les élus de la vallée de l'Arize ont été invités par le Pays Sud Toulousain à penser l'aménagement de leur territoire de manière collaborative et transversale. La posture qui a été choisie de libérer la parole individuelle a soulevé des craintes légitimes de voir remonter des doléances et surgir des conflits. L'articulation parfois acrobatique de ces différents regards : celui de l'habitant, du spécialiste... a permis d'accumuler de nombreuses données et représentations méconnues ou souvent inexplorées pour construire un projet de territoire et faire qu'il corresponde mieux aux regards de ceux qui le vivent. Ce sont surtout les enfants dont la perception a été modifiée ou du moins orientée. Pour certains, ce paysage a même été une découverte. En ce qui concerne les adultes, certains témoignages sont venus conforter les projets en cours, tout en les réorientant de manière assez fine.

Dans l'ensemble, la demande d'aménagements liés aux loisirs s'est révélée assez forte, conjointement à une volonté de préserver la nature y compris dans sa composante sauvage. Ce sont des demandes parfois contradictoires, tout l'enjeu de l'élu est de les accorder dans un projet harmonieux qui tient aussi compte des contraintes physiques et légales des lieux.”

Acteurs et partenaires :

Pays sud-toulousain, DREAL Midi-Pyrénées, établissements scolaires, Inspection d'académie de Haute-Garonne, CAUE de Haute-Garonne et CARL HURTIN plasticien

Echelle :

intercommunale

Durée :

année scolaire 2012-2013

Contacts :

Pays sud-toulousain & CAUE de la Haute-Garonne

Les Tréteaux du paysage du PNR des Causses du Quercy

Mobiliser les acteurs locaux à l'aide d'un dispositif participatif



▲ A Fontanes-du-Causse, l'atelier prospectif *Tréteaux du paysage* associe les enfants qui, comme les adultes, s'imprègnent des lieux avant de se projeter.

Associer les acteurs du Parc par le paysage

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy regroupe 102 communes recouvrant une large partie des causses du Quercy, le centre du Limargue et une petite partie du Quercy blanc. Labellisé le 1^{er} octobre 1999, le Parc a vu sa charte renouvelée en 2012 en mettant en avant « une originalité [...] qui réside dans sa démarche de dialogue [...] et sa capacité à stimuler et à mettre en relation l'ensemble des acteurs du territoire »¹.

Lors du renouvellement de sa charte, le Parc a proposé avec l'appui de l'École nationale de Formation agronomique de Toulouse, un « dispositif léger de consultation des acteurs locaux » : les *Tréteaux du paysage*. Il s'agit de proposer « un cadre de discussion mobile sur les paysages dans un territoire communal et aller à la rencontre des perceptions comme des représentations »². En 2008 et 2009, une phase expérimentale vise à tester ce dispositif voulu appropriable par tous. Le renouvellement de la charte que chacun doit pouvoir s'approprier, s'appuie sur une étude définissant une stratégie paysagère et identifiant des territoires à enjeu.

Ambitionnant une expression multiple, les *Tréteaux du paysage* s'inscrivent dans le droit fil de la Convention de Florence qui précise que « la réponse à la demande sociale en matière de paysage ne peut venir de la seule maîtrise d'ouvrage publique ».

1 - Source : www.parc-causses-du-quercy.fr – juin 2014.

2 - LAURENT LELLU et al. 2008

Décontextualiser pour mieux envisager le contexte

Ateliers *in situ*, les *Tréteaux* s'appuient sur des panels non homogènes et non représentatifs qui associent des élus de la commune du lieu de l'atelier et d'autres communes, des membres du Conseil de la vie associative du Parc, des habitants et des techniciens (CAUE du Lot, DDT du Lot et DREAL Midi-Pyrénées). Certains ateliers ont des cibles particulières. En 2008, lors de l'atelier conduit à Mayrinhac-Lentour sur le thème de l'agriculture, les agriculteurs forment une large part du panel. A Fontanes-du-Causse dans un atelier concernant l'espace public, les enfants sont associés en parallèle. Concrètement, les ateliers sont animés par des enseignants de l'ENFA et la chargée de mission urbanisme du Parc. Durant ceux-ci, les participants sont sollicités au regard de leurs perceptions, de leur vécu et des pratiques locales dont ils témoignent.

Les ateliers se déroulent sur une journée ou une demi-journée et ont un caractère non technique, voire ludique. Ils font souvent appel au jeu de rôles, mais aussi à la manipulation d'images ou de maquettes. Parfois perçus comme déroutants au premier abord, les dispositifs proposés ont toujours permis à tous de s'exprimer. La décontextualisation des différentes problématiques envisagées lors des ateliers, surtout apportée par les jeux de rôles, est favorable à l'expression libre. L'élu, le technicien et l'habitant jouent tous sur le même plan. Ils se trouvent en situation de parole et d'acteur face à la problématique abordée.

Lors des ateliers, les techniciens se positionnent en retrait des groupes auxquels ils participent. Ils sont porteurs d'une connaissance experte des paysages qui recouvre pour partie celle contenue dans l'*Inventaire des paysages du Lot* et l'*Inventaire des ressources patrimoniales du PNR*. Il ne s'agit pas de transmettre mais plutôt d'opérer une forme de mise en débat en la confrontant aux représentations et aux pratiques locales.

Le couderc des techniciens et le couderc des « gens d'ici »

Dans le Parc, les coudercs des villages sont des espaces publics typiquement ruraux. Le CAUE et le Parc les ont notamment décrits comme des lieux d'échanges et de matérialisation de la vie sociale des villages. Cette perception s'est pourtant révélée partiellement vraie, voire en partie idéalisée.

Lors du *Tréteau du paysage* qui s'est déroulé en 2008 à Fontanes-du-Causse, des témoignages, d'habitants âgés ont montré qu'en réalité il se passait « peu de chose » sur ces lieux et que plus que des espaces de convivialité, ils pouvaient être des lieux de conflit où l'un disputait à l'autre l'accès à cet espace de pâturage banal. Ils pouvaient même être l'endroit de rixes entre bandes rivales de jeunes gens de villages voisins.

► Le couderc décrit une forme urbaine spécifique et un espace public rural emblématique des villages des causses du Quercy.



Léger, participatif et efficace !



▲ La simplicité d'organisation des *Tréteaux du paysage*, facilite les échanges entre acteurs. Ici, à Fontanes-du-Causse, les participants débattent du devenir du village directement installés sur l'espace public.

Dispositif expérimental, les *Tréteaux du paysage* ne cherchent pas à aboutir à un résultat opérationnel. Les ateliers conduits en 2008 et 2009 ont permis au Parc de mieux mesurer les perceptions des acteurs envers le paysage, en confirmant qu'elles sont fonction des trajectoires de vies de chacun des participants.

Ainsi, à Fontanes-du-Causse ou à Lalbenque, pour le retraité de retour au pays, le paysage est perçu comme un patrimoine intangible ; toute perspective de changement s'apparente à une dégradation de son cadre de vie. Au contraire, à Espédaillac, pour l' élu, l'espace communal est un lieu de projet où les ambitions de la collectivité doivent pouvoir se matérialiser sans toutefois altérer la physionomie actuelle du site. Dans un autre registre, à Mayrinhac-Lentour, pour l'agriculteur, le territoire est un outil de production dont le paysage est une résultante, certes séduisante, mais involontaire.

Ce dispositif simple a permis au Parc de mieux percevoir certaines attentes des populations en matière de participation. Le paysage est apparu intéressant pour rendre concrets et spatialiser des enjeux du territoire. A l'avenir, les *Tréteaux du paysage* pourraient se révéler utiles pour aider le Parc à mieux jouer son rôle d'accompagnement des dynamiques liées à la mise en place d'une politique du paysage.

Les *Tréteaux* sont comparables à un exercice de prospective territoriale appropriable par le plus grand nombre où, même si elle apparaît souvent comme un passage obligé dans le débat, la question sur l'esthétique des lieux devient secondaire. Le paysage est une manière d'aborder le projet territorial dans ses dimensions

culturelles, économiques, environnementales... Il permet d'éclairer les processus à l'œuvre, les acteurs impliqués, voire les non-dits. Les *Tréteaux du paysage* sont aussi le moment d'acquisition d'un vocabulaire territorial commun.

Un autre intérêt du dispositif est la souplesse. En effet, ils ont montré une forte adaptabilité avec une diversité d'échelles et de thèmes : les espaces publics, l'agriculture, le développement urbain et l'accueil de nouvelles populations, etc.

Un scénario catastrophe pour penser l'espace local

En 2008, à Espédaillac, un scénario a servi de cadre pour amener les participants à s'interroger sur les usages actuels et futurs de l'espace villageois, en particulier réfléchir à l'accueil de nouveaux habitants : « Le contexte est celui d'une catastrophe naturelle, de la fonte subite de la calotte glaciaire qui devrait provoquer [...] la submersion des terres jusqu'à 200 m d'altitude. Il est donc nécessaire de s'organiser, pour les besoins de première nécessité, mais il faut aussi penser au long terme ».

Le paysage fédérateur...

Lors des *Tréteaux du paysage*, le paysage a montré sa capacité à fédérer une diversité d'acteurs autour des questions d'évolution et de devenir du territoire.

Pourtant, les ateliers font aussi parfois remonter des positions contraires aux ambitions du projet du Parc. A titre d'exemple, lors du *Tréteaux* de Fontanes-du-Causse qui abordent la question de l'accueil de nouvelles populations, des phénomènes de rejet se font jour. Ainsi, des habitants s'interrogent à ce sujet. Ils considèrent que leur village « est bien comme il est ! ». Ils ne veulent ni prendre le risque de perdre leur tranquillité ni celui d'abîmer le paysage avec de nouvelles constructions.

Le bilan des premiers *Tréteaux du paysage* reste néanmoins très positif et le Parc les utilise aujourd'hui comme dispositifs d'animation de certaines de ses actions. Le paysage est mobilisé à la fois comme outil de connaissance pour appréhender et comprendre le territoire et comme outil de dialogue pour s'entendre collectivement en préalable à l'action.

En dépassant le « paysage image » et le paysage « comme fin en soi », celui-ci devient une ressource locale constituant une des trames structurantes du projet de charte.

En profitant de « la dimension didactique du paysage, les *Tréteaux du paysage* permettent de croiser les regards et les savoirs ».

LAURENT LELLI et al. - 2008



CATHERINE MARLAS - PRÉSIDENTE DU PARC NATUREL
RÉGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY

Lorsque que j'ai participé aux *Tréteaux du paysage* en 2008, j'étais nouvelle élue communale. La forme très participative des ateliers et la mixité des participants sont pour moi leur point fort. *Les Tréteaux du paysage* favorisent les échanges entre élus, habitants et « experts », en alliant apports théoriques et exercices pratiques. En permettant la confrontation des points de vue, les ateliers ont enrichi ma compréhension des enjeux de territoire du Parc notamment ceux liés à l'urbanisme.

J'ai, en particulier, pris conscience que l'urbanisme était bien plus que la seule constructibilité d'une parcelle mais qu'il s'agissait bien en fait d'organiser le vivre ensemble, en tenant compte des spécificités de notre territoire, de ses paysages, de son patrimoine naturel, bâti et culturel. Les ateliers favorisent une prise du recul et de hauteur de vue sur le territoire. Je n'ai, dès lors, plus considéré un projet d'aménagement de la même façon. Par exemple, on n'imagine pas combien la forme que l'on peut donner à un nouveau quartier peut avoir comme incidence sur les modes de vie de ceux qui vont y habiter. Mon regard sur le territoire a changé ! ”

Acteurs et partenaires :

Parc naturel régional des Causses du
Quercy, DDT 46 et CAUE du Lot

Echelle :

territoire du Parc pour la démarche et
locale pour les ateliers

Durée :

deux ans (2008 à 2009)

Contact :

Parc naturel régional des Causses du
Quercy

L'observatoire par le paysage des territoires de Midi-Pyrénées

Connaître et partager les transformations du paysage



▲ Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a choisi d'analyser les évolutions de ses paysages ruraux à travers un observatoire photographique. Il s'agit notamment d'appréhender les dynamiques liées aux mutations et aux pratiques agricoles, comme ici sur la commune de Montredon-Labessonnié dans le Tarn.

PNR Haut-Languedoc - L.Engel

Un observatoire public fondé sur la photographie

La connaissance des paysages est parfois abordée comme une donnée subjective dont l'évaluation est réservée aux professionnels. Pourtant, la Convention européenne du paysage souligne l'importance de la prise en compte des perceptions des populations et de ses aspirations dans la définition des objectifs de qualité paysagère des territoires.

La DREAL Midi-Pyrénées, attentive à suivre l'impact paysager des grands projets et politiques qu'elle accompagne, a souhaité construire un observatoire sur la région, qui permette à la fois de partager la connaissance des paysages, de donner à voir aux populations leurs évolutions, d'en apprécier leurs devenir et d'objectiver les perceptions ressenties. Renouveler régulièrement la photographie d'un espace permet d'objectiver les perceptions nécessairement subjectives d'un lieu et d'en débattre.

La construction de cet observatoire, intimement liée au territoire, ne peut se réaliser sans l'implication des acteurs des politiques d'aménagement. La collectivité ou le gestionnaire territorial est invité à construire son observatoire, en lien avec sa connaissance des paysages et les politiques d'aménagement qu'il met en œuvre. Il détermine les thèmes prioritaires d'observation et les lieux. Chaque observatoire territorial vient alors alimenter l'observatoire régional, par le paysage, des territoires (OPTerr) coordonné par la DREAL.

De l'action locale à une conscience collective de l'évolution des territoires

Le choix des objectifs de qualité paysagère définis à partir de la connaissance des paysages dans les programmes d'actions des collectivités et gestionnaires territoriaux est le point de départ de cet observatoire. Ceux-ci permettent d'identifier des lieux auxquels sont attachées des valeurs locales et sur lesquels une observation régulière peut être menée.

Sur chacun de ces points de vue, il est possible d'analyser l'évolution des paysages entre deux moments d'observation, permettant alors d'identifier les transformations et de comprendre les processus à l'œuvre.

Le partage de tous ces éléments de connaissance, observation et analyses, au travers d'un site Internet public, est un atout pour développer une prise de conscience collective des évolutions des paysages, reflets de nos modes de vie.

L'observatoire à l'échelle régionale permet de mettre en relation divers territoires qui ont à gérer des problématiques souvent similaires. L'analyse de leur comparaison permettra d'évaluer la pertinence des politiques mises en œuvre.

Un partenariat pour l'observatoire, par le paysage, des territoires

L'observatoire repose sur un partenariat entre des collectivités ou gestionnaires territoriaux et la DREAL. Ce sont les collectivités ou gestionnaires territoriaux qui construisent leur observatoire qu'elles s'engagent à suivre, dans des domaines qui peuvent concerner l'aménagement et l'urbanisme, l'agriculture, les milieux naturels, les ressources et le climat, l'itinérance et le tourisme ou encore le patrimoine et la culture.

La DREAL met à disposition l'outil de gestion et de diffusion des données (photographies, cartographies et analyses) et propose un accompagnement technique et méthodologique.

▼ Evolution des paysages de la confluence de l'Ariège en Haute-Garonne entre le début du xx^e siècle et 2013. Le point de vue à Portet-sur-Garonne permet d'appréhender en particulier la dynamique fluviale : vitesse de sédimentation sur la terrasse bâtie, élargissement de la berge de Garonne, déplacement du lit de l'Ariège modifiant le point du confluent.

Carte postale © Fonds Labbouche AD 31

Photographie © C. Duclos



Pour ce territoire de confluence entre Ariège et Garonne, l'observatoire des paysages et la démarche participative mise en œuvre ont été un levier pour renforcer une identité partagée. Le paysage est ici un moyen pour comprendre et analyser cette identité territoriale à la croisée d'enjeux écologiques, agricoles, culturels, naturels et urbains.

Le paysage, levier d'une identité territoriale partagée

L'Observatoire par le Paysage des territoires (OPTerr) s'inscrit dans la mise en œuvre de la Convention européenne du paysages. Il facilite un partage de la connaissance des paysages, suscite une réflexion et une mobilisation de tous sur les enjeux essentiels des territoires. Il contribue à l'évaluation des objectifs de qualité paysagère et des actions publiques menées en la matière. Il participe ainsi au développement de la connaissance des paysages.



PHILIPPE VALETTE, MAÎTRE DE CONFÉRENCES, UNIVERSITÉ DE TOULOUSE JEAN-JAURÈS

Je conduis depuis 20 ans dans mes recherches de géographie un travail sur la Garonne. Appréhender les paysages fluviaux garonnais n'est pas facile ; la Garonne est un fleuve peu visible et accessible, sauf en ville. Connaître et comprendre les paysages fluviaux impose de faire beaucoup de terrain, car la ripisylve et les peupleraies ont tendance à masquer la vue. On recherche donc en priorité des points de vue remarquables pour analyser le paysage, se repérer puis progressivement aller au contact du fleuve et de ses composantes.

Dans le cadre de l'observatoire des paysages, l'idée est d'identifier des points de vue, de les suivre dans le temps. Mes travaux de recherche m'ont permis de définir rapidement ces points de vue, qui semblent indispensables à la compréhension d'ensemble. Mais j'ai aussi constaté beaucoup d'évolutions dans les paysages fluviaux : certaines évolutions paraissent lentes, d'autres sont très rapides (urbanisation, périurbanisation...). Il faut donc être attentif aux signes qui annoncent des évolutions dans le paysage et surtout en garder une trace photographique. Par exemple, je suis surpris de voir à quelle rapidité disparaissent les reliques du système polyculturel, associé à l'ancienne génération d'agriculteurs, en raison d'une agriculture toujours plus intensive. ”

Acteurs et partenaires :

DREAL, GEODE, collectivités, établissements publics ou associations

Echelle :

régionale et territoriale

Calendrier :

1^{er} semestre 2015 : mise en ligne prévue du site Internet de l'OPTerr

Contact :

DREAL Midi-Pyrénées

Le paysage au cœur du projet

« La finalité d'un projet n'est pas seulement spatiale (agir sur les formes paysagères produites), mais aussi sociale (débattre publiquement des paysages possibles) »

PIERRE DONADIEU et al. - 2004

Notre époque connaît une forte attente sociétale en matière d'environnement. Celle-ci se concrétise en particulier par une sensibilité accrue des populations pour la préservation de leur cadre de vie et des paysages. Parallèlement, les dispositifs législatifs national et européen rappellent que l'espace est un bien rare et invitent à se préoccuper de son organisation rationnelle et équilibrée. Dans ce contexte, l'aménagement de l'espace développe le souci croissant d'apporter des réponses de plus en plus contextualisées, c'est-à-dire adaptées aux caractéristiques et aux particularités locales.

Ces attentes et ces nouvelles formulations de l'intérêt public donnent lieu à une montée en puissance du paysage dans les disciplines et les approches liées à l'aménagement de l'espace. À partir de la fin des années 1970, le paysage déborde progressivement du « paysagement » qui le limitait le plus souvent au décor végétal d'un espace. Le paysage investit de plus en plus largement le champ du projet. Il n'est plus simplement adapté pour décrire l'espace, en débattre ou s'accorder sur son devenir, mais peut aussi être un levier pertinent pour agir concrètement sur les territoires et leur durabilité.

La notion de projet

Une histoire ancienne

Considérés comme un patrimoine, nombre de paysages de Midi-Pyrénées témoignent encore des projets d'aménagement anciens qui les ont composés. Ils expriment et matérialisent l'intervention de l'homme sur le milieu naturel, certains ayant profondément modifié le territoire. De fait, très peu d'espaces sont naturels, la majorité a été transformée et façonnée par l'homme. À l'opposé du hasard, les paysages résultent d'actions plus ou moins coordonnées de communautés humaines en réponse à leurs besoins dans un contexte socio-culturel et technique donné. La diversité des paysages régionaux est une illustration de la créativité et de la richesse des réponses esthétiques et formelles qu'ont développées ces communautés pour inscrire leurs projets dans l'espace de leurs territoires. Pour autant, la notion de projet mérite ici d'être éclaircie car elle diffère de l'acception actuelle qui l'associe le plus souvent à l'initiative d'une autorité, qu'elle soit publique ou privée.

Certains projets anciens traduisent la volonté d'un pouvoir religieux ou civil d'intervenir avec autorité sur le territoire. Ces projets mobilisent parfois des connaissances savantes dont certaines extérieures au territoire. La mise en valeur, dès le ^{XI}^e siècle, des Grands Causses de l'Aveyron par les ordres templiers et hospitaliers en est un exemple.

À contrario, nombre de paysages ruraux de la région émanent de projets initiés sans cadre directeur très formalisé. Plus que l'expression d'un pouvoir, ces

projets répondent aux ambitions portées par une société locale. Ces projets font appel aux connaissances de l'époque mais également aux savoir-faire fondés sur l'intuition des populations, à la capitalisation des interactions et des observations quotidiennes avec le territoire, ses milieux naturels et ses ressources. Les paysages des Causses du Quercy ou des Pyrénées, façonnés par des sociétés paysannes considérées comme incultes par les érudits de la fin du XIX^e siècle, témoignent pourtant de projets élaborés de mise en valeur agricole qui ont su tirer le meilleur de terroirs difficiles.

Quels qu'ils soient, ces projets anciens fondent des pratiques et établissent des cadres et des règles – qu'il s'agisse de lois ou de coutumes – qui intègrent des dimensions techniques et fonctionnelles, des codes formels, esthétiques et symboliques. L'ensemble de ces éléments témoignent de la profondeur culturelle du paysage.

Un acte intentionnel et une proposition

Comme celles qui l'ont précédée, notre société exprime des besoins dont la diversité croît : habiter, travailler, se déplacer, produire, se divertir... Raison des transformations de l'espace, ces besoins donnent lieu à des projets de planification ou d'aménagement portés par des acteurs publics ou privés. S'ils restent comparables, projets anciens et projets actuels diffèrent au moins sur le plan de la temporalité. En effet, les moyens techniques actuels permettent des réalisations de grande ampleur dans des laps de temps très courts.

A l'instar de la notion de paysage, celle de projet mérite des éclaircissements. Aujourd'hui, elle recouvre à la fois l'intention d'agir sur l'espace et la proposition d'actions concrètes formulée pour traduire cette intention. Ainsi, dans cette notion, sont souvent confondus l'idée du projet, sa représentation graphique et l'espace de sa réalisation.

Le projet en tant qu'intention s'établit face à une situation de départ jugée insatisfaisante, c'est-à-dire en réponse à des besoins nouveaux ou des usages qui évoluent. Il exprime le souci d'améliorer le cadre de vie en anticipant un état à venir. Son caractère intentionnel implique un dessein délibéré, la volonté de donner un sens particulier aux interventions conduites sur l'espace. Le projet est un acte raisonné d'agencement de l'espace qui pour autant n'exclut pas toute créativité ou toute recherche esthétique.



▲ Marciac, dans le Gers, témoigne encore aujourd'hui du mouvement de fondation des bastides qui a animé le quart sud-ouest de la France aux XIII^e et XIV^e siècles. Ces villes nouvelles traduisent la volonté d'un pouvoir central de fixer des populations en créant des structures urbaines au plan régulier en lien direct avec leurs campagnes. Ces plans directeurs sont toujours parfaitement lisibles et continuent d'organiser les usages au sein des bourgs.

▼ Reliant le Larzac au Causse rouge en franchissant la vallée du Tarn, le viaduc de Millau illustre une intervention forte dans un paysage naturel reconnu. Bien qu'il modifie profondément le lieu, cet ouvrage crée un nouveau paysage. Patrimonialisé *ex tempore*, le viaduc est aujourd'hui un site touristique majeur de Midi-Pyrénées.

CRT Midi-Pyrénées - © Dominique Viet



La démarche de projet « consiste à agir sur l'espace social en saisissant les formes matérielles du paysage (en aval), les leviers économiques et sociaux qui les produisent (en amont), mais aussi les conditions de perception des objets et sur la construction des représentations paysagères qui, en retour, conditionnent les pratiques et transforment les paysages »

HERVÉ DAVODEAU - 2014

Le projet, en tant que proposition, préfigure et organise l'espace en répondant à des objectifs fonctionnels, économiques, sociaux et environnementaux. La formulation d'une proposition, qui passe d'ailleurs souvent par un processus itératif complexe ou par l'établissement de scénarios alternatifs, conduit, au regard des attentes initiales, à exprimer un point de vue et à formuler un parti-pris – autrement désigné parti d'aménagement.

Le projet se réalise par une intervention formelle et concrète – une création – ou même parfois une non-intervention intentionnelle, c'est-à-dire la conservation de l'existant. Le paysage se trouve *in fine* conforté, recomposé voire reconfiguré. Le projet peut aussi proposer la mise en place de cadres réglementaires, contractuels ou culturels, qui guideront des interventions futures.

Le projet d'aménagement, proposition de définition

Un projet d'aménagement représente une proposition d'intervention sur un espace donné, résultant d'une demande, exprimée avec plus ou moins de détails dans un programme, par un maître d'ouvrage, unique ou pluriel, pour des usagers entendus ou non dans le cadre d'un processus de concertation ou de participation. Le projet s'attache à des échelles territoriales diverses dans un espace-temps qui peut varier du court au long terme.

Le projet répond à une commande, à un programme et aux enjeux territoriaux relatifs à un périmètre géographique. La maîtrise d'ouvrage est l'entité porteuse de la commande ; elle définit l'objectif du projet et son calendrier, et en fixe le budget. Elle peut s'inscrire dans un contexte de gouvernance élargie et prévoir des phases de concertation. Le projet se déroule ensuite en plusieurs étapes :

- la programmation qui évalue la faisabilité du projet et définit les objectifs généraux opérationnels ;
- la conception où le projet est élaboré ;
- la réalisation et l'évaluation dans le cadre de laquelle l'adéquation des résultats avec les objectifs est vérifiée.

Le paysage pour enrichir les projets

Inscrire le projet dans une dynamique

Le paysage est un système dynamique. En perpétuelle évolution, le paysage s'inscrit dans plusieurs trajectoires, avec son histoire passée et ses transformations à venir.

La dynamique de projet

Le projet, lorsqu'il est abordé par l'angle du paysage, rend compte de la considération de la réalité de l'espace et de la manière dont il est perçu.

En tant que proposition, le projet est aujourd'hui de moins en moins considéré comme une réponse figée, formulée unilatéralement par un pouvoir ou un professionnel compétent. La définition d'un projet est l'occasion de questionner et d'intégrer aux propositions d'aménagement la complexité des relations qui existent entre l'identité des lieux, les modes de vie et les usages locaux, les relations entre les différents acteurs et les différentes parties prenantes du territoire ainsi que les modes de gouvernance entre les décideurs et les usagers. De la formalisation spatiale de cet équilibre naît un paysage.

En ce sens, la prise en compte de la dynamique dans le projet revient à l'élaboration de nouvelles règles pour cadrer ou susciter les pratiques sociales qui vont agir et modeler l'espace¹.

La notion de dynamique renvoie aussi à la façon dont la proposition d'aménagement se nourrit d'allers et retours permanents : elle s'élabore, se modifie et se partage avant d'aboutir à l'intervention en tant que telle sur l'espace.

Que des dynamiques locales soient existantes ou initiées dans le cadre d'un projet, leur prise en compte paraît essentielle car elle est la seule garante du maintien dans la durée de l'état souhaité d'un aménagement. En les ignorant, les propositions peuvent faire sombrer le paysage dans le décor et réduire le territoire à une forme de non-usage, sinon au seul usage contemplatif.

La considération du temps

L'abord du projet sous l'angle d'une démarche dynamique amène à s'interroger sur la manière de prendre en compte la dimension du temps dans l'aménagement d'un espace. S'intéresser au paysage permet de considérer l'épaisseur historique d'un territoire ou d'un lieu afin d'articuler les propositions avec l'existant : considération des habitants et des usages locaux, climat, biodiversité...

L'intégration de la durée est une des particularités majeures des projets qui s'intéressent à la production de paysage dans le sens où les propositions s'appuient pour partie sur sa dimension évolutive. Elles intègrent le fait que l'aménagement va se constituer progressivement pour faire évoluer un lieu vers un nouvel état souhaité. La prise en compte du paysage détermine l'acceptation d'une forme d'inachèvement, un renouvellement possible des propositions et donc des aménagements mêmes dans le temps. Cette dimension singulière invite aussi à recon-

1 - PIERRE DONADIEU
et al 2004.

naître et à accepter qu'un projet puisse privilégier des préoccupations liées à son époque de création : sociales, environnementales, esthétiques...

Le paysage permet aussi notamment de reconnaître la relativité et d'aborder les conséquences de nos actions à des échelles de temps plus grandes que celle de nos existences.

Donner du sens au projet et de la valeur à l'espace

Agir sur le territoire, en aménager un espace, implique une multiplicité d'actions et d'acteurs dont la diversité interroge la cohérence et le sens de l'intervention par rapport au lieu lui-même. Pour parvenir à intégrer cette diversité, le projet doit tout autant signifier que valoriser, c'est-à-dire donner un sens propre à l'aménagement et donner de la valeur aux éléments singuliers constitutifs de l'espace matériel et symbolique, autrement dit du paysage. Le projet constitue la formulation d'une finalité et d'une justification non seulement par rapport à un besoin initial mais aussi au regard de son propre contexte. Donner du sens au projet implique que les choix opérés entrent en résonance, par mimétisme ou par contraste, avec un contexte propre, qu'il s'agisse de considérer des éléments physiques, naturels ou construits, sociétaux, etc.

En mettant en exergue certains des attributs d'un lieu, le projet est l'occasion de donner, créer ou affirmer l'identité d'un lieu ou d'un territoire. En justifiant les

propositions, le paysage se trouve au centre des considérations et des interrogations qui nourrissent la réflexion du projet. Sous cet angle, le motif paysager – élément constitutif du paysage – fait à la fois figure d'attribut singulier d'un paysage mais aussi d'élément à partir duquel les propositions du projet se construisent.

La connaissance des paysages s'impose donc à la fois comme un préalable et un implicite du projet. Elle apparaît comme levier utile pour donner du sens au projet et de la valeur à l'espace.

Toute action sur l'espace est un projet de paysage

Considérant que le paysage concerne tous les lieux, des plus emblématiques aux plus quotidiens voire aux plus banals, tout projet se dessine à partir d'un paysage initial pour aboutir à un nouveau, très semblable ou très différent du premier. Quelle que soit la nature du territoire concerné et quel que soit le contexte dans lequel elle est formulée, toute initiative publique ou privée contribue au paysage qui est donné à voir à l'individu et à la collectivité.

Ainsi, afin d'affirmer le principe qu'en toutes circonstances, il convient de se préoccuper de la qualité du paysage que crée le projet, ce dernier est parfois désigné par « projet de paysage » ; la notion de qualité s'attache ici à l'ensemble des dimensions que recouvre le paysage, y compris la dimension esthétique.

La notion de qualité est explicitement introduite dans les chartes et plans de paysage, outils à la disposition des territoires pour guider leurs projets.

La connaissance du paysage pour étayer le projet

Le paysage pour placer le projet dans un contexte spatial et culturel

L'aménagement résulte de la mise en œuvre de processus techniques de transformation d'un lieu. Pourtant, tout autant que l'organisation matérielle d'un lieu, l'aménagement exprime des valeurs fondées sur les représentations culturelles d'une société et son rapport à son environnement qu'elle investit aussi bien par la technique que par le symbole. Aménager est un acte autant culturel autant que technique. La dimension culturelle s'exprime dans les manières d'aménager l'espace comme dans la façon de conduire la définition ou la conception d'un aménagement, autrement dit dans le projet.

Un temps ignorée par les processus de transformation de l'espace, la dimension culturelle des projets se trouve aujourd'hui affirmée dans les démarches participatives encouragées dès 1998 par la convention d'Aarhus et la nécessité de considérer les valeurs du développement durable.

Dans nos civilisations paysagères, le concept singulier de paysage est intéressant pour introduire la dimension culturelle dans les projets d'aménagement de l'espace et plus particulièrement les projets de territoire.

Le paysage, qui décrit le contexte local, situe les intentions de faire dans un espace singulier. Sa prise en compte contribue à renouveler les façons classiques d'aborder l'aménagement de l'espace.

L'observation du paysage en préalable au projet

L'observation et la compréhension du paysage, y compris le partage de cette connaissance dans le cadre de démarches participatives, permettent d'enrichir le projet. Le paysage qui décrit des caractères propres et singuliers des lieux et des territoires conduit à considérer que chaque projet est une circonstance particulière¹. Il aide à formuler des propositions qui s'éloignent de réponses standard ou de solutions toutes faites produites en série dans l'ignorance des singularités des territoires.

Poser un regard attentif sur un lieu ou un territoire de projet représente un préalable nécessaire, une étape initiale qui permet de connaître le paysage mais aussi de partager une perception avec un commanditaire ou de futurs usagers. Cette étape consiste d'une part à caractériser les éléments fondamentaux du paysage qu'ils soient perçus ou vécus, et d'autre part à reconnaître leur qualité d'usage, leur intérêt économique et leur valeur identitaire ou patrimoniale. Il s'agit aussi de repérer les éléments susceptibles de valorisation ou de transformation dans le cadre d'un projet.

Les éléments fondamentaux correspondent à des motifs – ou attributs – matériels du territoire qui peuvent être des espaces caractéristiques ou des objets singuliers.

« Les sociétés [...] aménagent leur environnement en fonction de la perception qu'elles en ont, et réciproquement elles le perçoivent en fonction de l'aménagement qu'elles en font. »

AUGUSTIN BERQUE - 2004

« Le paysage [n'est] pas un objet mais la relation symbolique et culturelle entre des individus et leur environnement. »

FRÉDÉRIC POUSSIN - 2004

1- MICHEL CORAJOU - 2000

Établir un projet sur un espace, c'est lui « conserver ou lui attribuer des signes identitaires et singuliers, fondés souvent sur l'histoire et la géographie des lieux. »

PIERRE DONADIEU et al. - 2004

Leur échelle, la manière dont ces motifs s'agencent ou s'enchaînent caractérisent l'espace autant que les usages et les pratiques qui président à leur établissement. Ils concernent à la fois des éléments hérités d'époques passées et des éléments contemporains. Les éléments fondamentaux peuvent être tout autant des motifs fortement identitaires, des motifs redondants ou bien uniques ou ponctuels, des motifs de détails, etc.

Cette démarche amène à considérer ces éléments comme des amers ou un fil conducteur du projet. A travers leur identification et leur prise en compte, ou leur mise en exergue, le projet s'ancre dans les singularités d'un territoire. Il affirme une cohérence globale et contribue à construire des repères identitaires partagés entre les parties prenantes du projet, quelle que soit l'échelle du contexte.

L'apport des outils de connaissance

L'apport des atlas se révèle souvent essentiel dans la détermination des éléments fondamentaux du paysage. Ces documents sources regroupent des éléments de connaissance et décrivent également les dynamiques et les pratiques qui sous-tendent l'espace visible et perçu. Toutefois, leur échelle de description et d'analyse se révèle bien souvent très globale et manque de précision pour être utilisée telle quelle. Aussi, à partir du cadre donné par les atlas, le passage au projet nécessite-t-il le plus souvent des compléments d'étude pour identifier dans le détail et nommer les principaux espaces et éléments caractéristiques du lieu.

En outre, les atlas de paysages qui localisent et mettent en avant de grands enjeux n'abordent pas l'intention de faire que traduit concrètement un projet.

Les intentions de projet et l'accompagnement de l'évolution des paysages

La ressource paysagère au service du projet

La multiplication des expériences réussies d'implication des populations souligne l'utilité du paysage pour construire des projets à partir de repères communs. La ressource paysagère aide ainsi à débattre des possibles et à s'entendre sur des intentions qui présideront au projet d'aménagement, de gestion ou de préservation d'un espace.

Parler du paysage permet aussi de changer le regard sur certains lieux ou éléments caractéristiques d'un territoire. Un projet peut d'ailleurs être l'occasion de fabriquer du paysage là où il n'y en a pas forcément aujourd'hui en portant attention à des lieux jusque-là considérés comme insignifiants. Ressource propre des territoires, le paysage peut aussi être envisagé comme une ressource pour formuler des propositions d'interventions sur l'espace.

La ressource paysagère qui ne s'entend pas comme une donnée finie, mais plutôt comme une dynamique sociale et culturelle, permet d'appréhender de manière

« Le paysage [est] une ressource pour produire de l'espace ou, pour le dire autrement, une modalité de la production de l'espace. »

HERVÉ DAVODEAU - 2008

transversale et décloisonnée des thématiques diverses : agriculture, architecture, patrimoine, urbanisme, économie, déplacements, écologie, tourisme...

Les postures et intentions de projet

Le paysage ne cesse d'évoluer. Ces évolutions nous sont plus ou moins conscientes. Subies ou intentionnelles, elles s'inscrivent dans des dynamiques que le paysage lui-même aura permis d'appréhender.

Au regard de ces dynamiques et des ambitions d'une commande initiale, le projet peut prendre appui sur des intentions différentes. La manière dont elles se forment dépend de la volonté du maître d'ouvrage. En ce sens, le projet est un acte politique.

La Convention européenne du paysage distingue trois principales intentions à la source d'un projet de paysage. Il peut s'agir de protéger un espace, de gérer son évolution ou bien de l'aménager.

En fonction de la commande et des caractéristiques du lieu, ces trois types d'intention s'entremêlent le plus souvent au cours du processus de formulation de la demande comme celui d'élaboration du projet, en particulier dans les démarches actuelles de projet, voulues toujours plus riches et plus transversales. En effet, qu'il s'agisse de protéger ou d'aménager, le projet sera toujours pensé par un maître d'ouvrage, en intégrant les modes de gestion d'un territoire ou d'un lieu. Ainsi aménagement, gestion et protection de l'espace se composent en intentions complémentaires d'un même projet.

L'intention de protéger vise à une maîtrise plus ou moins partielle de tout ou partie d'un paysage en édictant des prescriptions spatiales. Le projet intègre l'objectif de maintenir le site dans un état de référence choisi ; cet état fait souvent écho à des pratiques culturelles révolues dont seuls l'héritage formel et l'organisation territoriale sont encore visibles. A l'extrême, il peut s'agir de conserver, voire de restituer, une image inscrite dans la mémoire collective.

L'intention de gérer se propose de mettre en place des dispositifs de régulation des dynamiques d'évolution à l'œuvre dans l'espace. Le projet s'appuie sur la connaissance et la compréhension des usages et des dynamiques qui façonnent un paysage. Il est nécessaire d'en mesurer les incidences afin de proposer des actions qui favorisent les effets jugés souhaitables, *a contrario* de ceux perçus comme défavorables et que l'on cherchera à canaliser ou à maîtriser.

L'intention d'aménager correspond à la création d'un nouveau paysage et implique une attitude plus ou moins interventionniste. Sur la base d'un constat de

Article 1 de la Convention européenne du paysage (extrait)

« Aux fins de la présente Convention : [...]

d - "Protection des paysages" comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine ;

e - "Gestion des paysages" comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales ;

f - "Aménagement des paysages" comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages »

l'état initial, le projet a pour objectif de transformer l'espace et ses usages, de le modifier pour le rendre plus agréable ou plus pratique. En prenant en compte le paysage dans l'acte de création, le projet s'attache à mettre en résonance les propositions spatiales nouvelles avec leur contexte.

Le paysage au service d'un projet local

Le paysage est la matérialisation du projet dans l'espace où il traduit visiblement des intentions et des propositions. Il rend lisibles les choix de continuité ou bien de rupture avec un existant. Il amène parfois aussi à considérer certains gestes comme des non-sens.

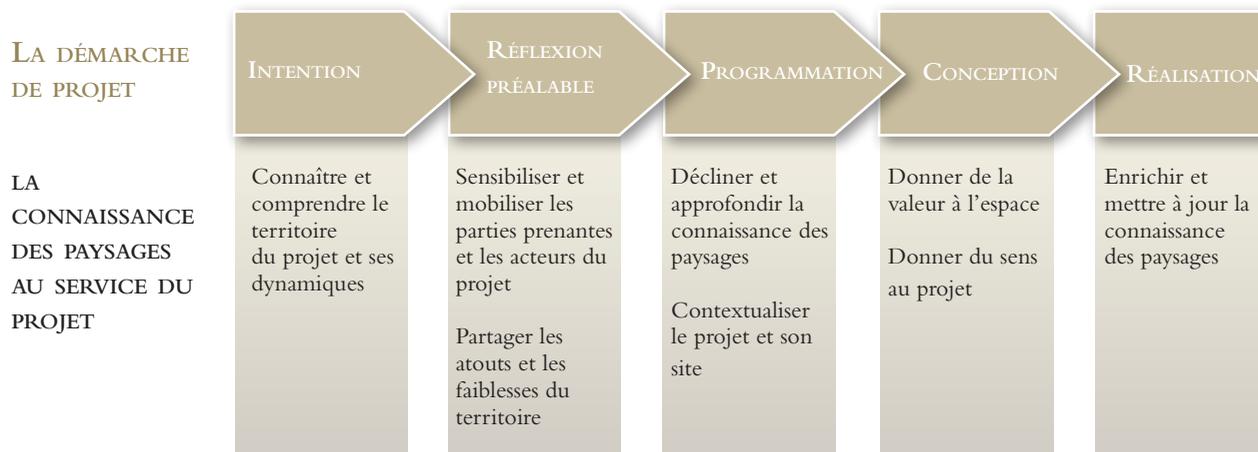
Le paysage, en révélant les singularités et les identités locales et en construisant les conditions de partage d'un regard collectif sur le territoire, permet bien souvent d'enrichir la réponse aux attentes initiales d'un projet.

En proposant d'introduire le paysage au centre de la démarche de projet, on est amené à considérer qu'il se manifeste dans un site singularisé par une géographie et une histoire particulières ainsi qu'un territoire social et un contexte culturel uniques. Cela signifie que le projet s'attache de manière égale au contexte et au programme. Le projet agit sur l'espace et avec lui.

Le paysage permet ainsi d'appréhender le territoire et l'ensemble des strates qui le composent avec une approche sensible et culturelle. Il permet de s'interroger sur le sens et les significations du devenir des formes visibles des territoires.

Agir par le paysage revient à considérer que le projet s'inscrit dans une temporalité et demeure en constant devenir. En ce sens, il se distingue des approches techniques ou architecturales qui engagent un produit relativement fini.

UTILISATION DE LA CONNAISSANCE DES PAYSAGES DANS UNE DÉMARCHE DE PROJET



Articuler connaissance des paysages et projet

Exemples de projets de planification et d'aménagement

Une série d'exemples illustre l'utilisation de la connaissance des paysages dans des projets réalisés ou engagés. Chacun d'entre eux éclaire d'une part sur la manière dont les caractéristiques paysagères décrites dans les atlas aide à définir le projet et d'autre part sur l'occasion que représente le temps d'un projet pour approfondir les données d'un atlas. Il s'agit aussi de montrer comment le paysage permet de structurer, d'adapter ou d'ancrer les projets localement en gardant toutefois à l'esprit que chaque démarche mérite d'être inventée en fonction de son contexte.

La sélection proposée met en exergue la diversité des thématiques (biodiversité, mobilité, énergies, développement urbain, valorisation du patrimoine, habitat, tourisme, agriculture...) et des échelles d'intervention (interrégionale, régionale, départementale, territoriale, intercommunale, communale, du quartier, parcellaire...) pour lesquelles le paysage peut être mobilisé.

Les projets sont présentés selon une trame qui, après le contexte et les objectifs, développe l'apport du paysage à la démarche. La présentation est complétée par le témoignage d'un élu, d'un professionnel, d'un habitant ou d'un chercheur ayant contribué au projet. Un encart précise les acteurs impliqués, les entités paysagères régionales concernées et les principaux contacts.

Echelle interrégionale ou régionale

- Un plan pour la Garonne
- Le schéma régional de cohérence écologique Midi-Pyrénées

Echelle départementale

- La charte d'aménagement des routes départementales du Lot

Echelle territoriale et intercommunale

- La charte du Parc national des Pyrénées
- Un document de référence pour l'énergie éolienne
- La charte paysagère et architecturale du pays de Figeac
- Le schéma de cohérence territoriale du pays d'Autun
- Un schéma territorial des déplacements
- Le site classé de Saint-Bertrand-de-Comminges, Valcabrière et Sarp
- La mise en valeur des chaos rocheux du Larzac
- Le plan d'actions de la Communauté d'agglomération du Muretain

Echelle communale

- Le PLU de Saint-Pierre-de-Rivière
- La carte communale de Castelnau-sur-l'Auvignon
- L'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Moissac

Echelle du quartier ou de la parcelle

- Le nouveau quartier Le Sireret à Montoulieu
- L'écotissement du Frêne à Laguiole
- Le parc solaire photovoltaïque à Caillavet

Un plan pour la Garonne

Partager une identité culturelle et paysagère autour du fleuve



▲ Le site d'Auvillar représente la diversité des enjeux croisés du corridor garonnais : développement urbain, préservation et valorisation patrimoniale, gestion des espaces naturels et protection des terres agricoles.

© Didier Taillefer - SMEAG

Des politiques volontaristes en faveur de la Garonne

La vallée de la Garonne structure de nombreux territoires et constitue une véritable colonne vertébrale de leur développement. Elle est cependant sujette à de multiples pressions et transformations qui se manifestent dans ses paysages, ses milieux naturels ainsi que dans la diversité des relations qu'entretiennent les acteurs du territoire avec le fleuve.

Pour répondre à ces enjeux, les présidents des conseils régionaux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, le préfet coordonnateur de bassin et le directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne signent, dans le cadre des contrats de projet Etat-Région 2007-2013, la première convention interrégionale du plan Garonne.

Ce plan vise à faciliter et à dynamiser la mise en œuvre de projets cohérents et concertés en lien avec le fleuve. Il offre un cadre dans une approche globale intégrant l'ensemble des enjeux autour de la Garonne, une capacité à mobiliser des financements et constitue un outil de communication et de promotion de la Garonne.

Le Plan Garonne est structuré autour de quatre questions majeures.

- Comment gérer la cohabitation entre une population sans cesse croissante et un fleuve sauvage mais menacé ?
- Comment développer économiquement en préservant et préserver pour développer ?
- Comment gérer durablement des milieux de vie, révélateurs d'un territoire de qualité ?
- Quelle identité culturelle et paysagère pour le val de Garonne ?

Une nouvelle approche des interrelations entre populations et fleuve

Les paysages de la vallée de la Garonne sont historiquement organisés par la dynamique du fleuve et évoluent avec elle. Les perceptions de la population sont alors étroitement liées aux interactions qui s'établissent au contact de l'eau et de la nature, avec les usages économiques et sociaux, dans un rapport identitaire entre la population et les territoires de Garonne.

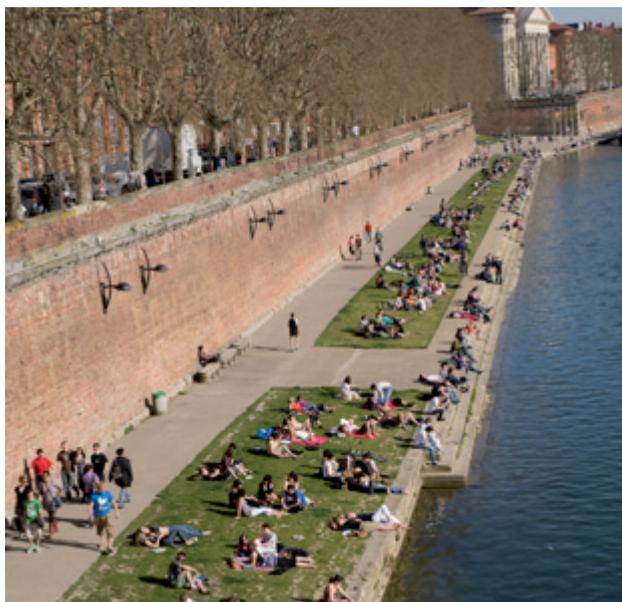
La Garonne a longtemps été un élément structurant des territoires qu'elle traversait et une voie de communication et d'échanges capitale, tant sur le plan économique que sur le plan culturel. Au fil du temps, des liens étroits se sont donc tissés entre le fleuve et les sociétés riveraines, liens à l'origine d'usages, d'activités économiques et de pratiques sociales qui ont contribué à façonner des milieux et des paysages spécifiques.

Au cours du xx^e s., un changement majeur s'est amorcé. Le fleuve, auparavant au centre des préoccupations et des regards, devient un objet d'exploitation (ressource en eau, en granulats...) et d'artificialisation technique de grande ampleur (endiguements, barrage...). Les sociétés riveraines s'en détournent, les paysages fluviaux se banalisent et sont négligés.

À l'heure actuelle, la demande sociale évolue, portant une attention plus grande à son cadre de vie et à sa qualité. Dans ce contexte, des réflexions et actions pour un « retour au fleuve » se mettent en place. La question du renouveau des paysages fluviaux et de ses retombées potentielles pour les territoires riverains se pose avec de nouveaux enjeux. Les enquêtes de perceptions réalisées auprès des populations riveraines montrent des aspirations nouvelles pour une gestion locale plus concertée, favorisant la réappropriation des paysages fluviaux en associant administrations, collectivités et riverains.

▼ A Toulouse et à Bordeaux, les berges de la Garonne sont des espaces de détente appréciés des habitants.

© Didier Taillefer - SMEAG



Des études pour mieux comprendre les paysages et leurs perceptions

Les données régionales disponibles en matière de paysage ont dû être précisées pour répondre aux ambitions et à l'échelle du Plan Garonne. En 2009, l'étude *Paysages et gens de Garonne*¹, portée par le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG) sur l'ensemble du fleuve, de la frontière espagnole à l'estuaire, a identifié quatorze séquences paysagères associées à des enjeux et des objectifs de qualité paysagère. Des orientations intégrant le paysage comme

composante fondamentale des projets de développement du territoire ont permis ensuite d'engager une démarche auprès des collectivités riveraines de la Garonne. Cinq territoires concernant dix-neuf collectivités riveraines de la Garonne ont répondu à un appel à projets pour la réalisation entre 2010 et 2013 d'études pilotes. L'objectif était d'améliorer la prise en compte de la Garonne dans le développement local et de faire émerger des pistes d'actions pour la réappropriation sociale et la valorisation du fleuve.

Ces études ont permis de développer largement la connaissance des paysages de Garonne et de sensibiliser les élus communaux et intercommunaux sur l'importance du fleuve dans la structuration et l'aménagement de leur territoire et sur les perceptions des habitants qui ont également été associés aux études.

Pour prolonger la dynamique de partage des connaissances auprès des acteurs, le SMEAG et la DREAL ont engagé d'autres actions en 2013 et 2014 : une étude *Analyse et valorisation des enquêtes de perception réalisées*¹, une vidéo, une journée d'échanges, l'observatoire photographique des paysages, des fiches thématiques...

1 - L'ensemble des études est téléchargeable sur le site www.lagaronne.com



▲ Principe de mise en scène d'un belvédère entre canal et Garonne à Lagruère - Etude pilote territoriale de la Garonne marmandaise (Creham).

SMEAG - photomontage CREHAM

▼ Principe de valorisation du site urbain de Saint-Macaire visant à affirmer le lien entre la ville et la Garonne - Etude pilote territoriale entre La Réole et Saint-Macaire (agence Follea Gautier).

SMEAG - Photomontage AGENCE FOLLEA GAUTIER



Des projets locaux au service d'une stratégie collective

A l'échelle de la commune ou de l'espace public, une vingtaine de collectivités communales ou intercommunales se sont engagées dans le cadre du Plan Garonne, depuis 2011, sur des projets en faveur des paysages de la vallée.

Les trois quarts de ces collectivités ont bénéficié des études pilotes du SMEAG ou d'autres études préalables. Leurs projets sont directement inspirés des éléments de connaissance, en particulier du recueil de perceptions auprès des populations. Le Plan Garonne a permis également d'accompagner des études de faisabilité ou de programmation, ainsi que des actions d'animation et de sensibilisation qui viennent renforcer l'identité des territoires fluviaux.

Chaque projet, ainsi construit à partir de la connaissance et des spécificités de chacun des territoires concernés, participe à la valorisation des paysages garonnais. Sur les bases d'une représentation partagée, ils constituent aujourd'hui un bien commun de valeur exceptionnelle et unique, qu'il convient de :

- qualifier, par des actions de préservation et de restauration de ses espaces, de ses milieux, de son patrimoine culturel, de sa diversité paysagère ;
- transmettre, par des actions qui donnent à voir, parcourir et vivre les paysages de Garonne ainsi que par des actions de valorisation et d'animation de l'espace fluvial pour mobiliser les populations ;
- gérer, pour remettre la Garonne au cœur de l'aménagement des territoires.



▲ La communauté de communes Garonne et Canal engage la restauration de l'ancien moulin de Tauris, bâti patrimonial, témoin des pratiques anciennes liées à l'eau.

© DIDIER TALLEFER - SMEAG



▲ La commune de Cazères a engagé un programme volontariste pour retrouver les bords de Garonne : un parcours pédagogique équipé de 12 bornes d'interprétation ludique a été inauguré en 2014.

DREAL MIDI-PYRÉNÉES

” SYLVIE ROCQ, DIRECTRICE DU SMEAG

Le bilan des études que le SMEAG a menées montre que la connaissance des paysages fluviaux et également des usages et attentes des populations locales a été le moteur d'une bonne mobilisation territoriale avec une participation importante et continue des acteurs tout au long de la démarche. L'émergence d'une vingtaine d'actions partenariales portées par les collectivités en est la concrétisation.

L'ambition est de prolonger la dynamique en s'appuyant sur le partenariat mis en place depuis trois ans et de mettre en réseau les « acteurs Garonne ». Les paysages de Garonne sont un élément structurant et fédérateur dont la bonne connaissance permet d'assurer des projets de territoire solidaires, partagés et participant à la qualité du cadre de vie des populations.

Cette dimension autour de l'identité culturelle et paysagère du fleuve, éminemment transversale, est un des enjeux qui a été intégré dans les travaux en cours du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Garonne. ”

Maîtrise d'ouvrage :

Etat, Région Midi-Pyrénées et Région Aquitaine

Maîtrise d'œuvre :

SMEAG, SMIDDEST, collectivités et associations locales

Entités paysagères :

Pyrénées garonnaises, Comminges et Nestes, Plantaurel et Petites Pyrénées, Pays toulousain, plaines et terrasses du Montalbanais, Val de Garonne

Calendrier :

2007-2013 : 1^{er} Plan Garonne

2014-2020 : 2^e Plan Garonne

Contact :

DREAL Midi-Pyrénées

Le schéma régional de cohérence écologique de Midi-Pyrénées

Valoriser la connaissance des paysages régionaux pour une meilleure cohérence



▲ La Garonne et son système fluvial, un axe structurant du Schéma régional de cohérence écologique de Midi-Pyrénées.

Identifier les enjeux de continuités écologiques à l'échelle régionale

La trame verte et bleue, mesure phare du Grenelle de l'Environnement, porte l'ambition d'enrayer l'érosion de la biodiversité. Elle s'impose comme un outil d'aménagement durable du territoire en faveur de la nature et des paysages. Elle a pour objectif de préserver et de reconstituer des continuités écologiques entre les territoires, indispensables au fonctionnement des milieux naturels, supports de vie des espèces dont l'homme fait partie. Elle est constituée de réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

A l'échelle régionale, la trame verte et bleue se concrétise par l'élaboration d'un Schéma régional de cohérence écologique intégrant les orientations nationales. Ce dernier doit ensuite être pris en compte, en termes de droit, par les documents d'urbanisme¹ et les divers projets d'aménagement. Il doit également permettre la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques grâce à la mobilisation d'outils opérationnels.

En Midi-Pyrénées, le SRCE, piloté par la Direction régionale de l'énergie, de l'aménagement et du logement et le Conseil régional Midi-Pyrénées, est engagé en 2011 dans une large démarche de concertation permettant l'implication de l'ensemble des acteurs concernés. En 2014, le document issu de ces travaux fait l'objet d'une enquête publique.

1- Schéma de cohérence territorial, plan local de l'urbanisme, plan local d'urbanisme intercommunal.

La traduction régionale de la trame verte et bleue

En Midi-Pyrénées, le SRCE a pour objectifs principaux la lutte contre la dégradation et la fragmentation des milieux naturels, la préservation et la restauration de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et la contribution à un aménagement durable du territoire.

Le document de synthèse de la démarche, mis à la disposition du public, est composé :

- d'un diagnostic faisant un état des lieux du territoire : continuités et discontinuités en termes de paysage et de biodiversité ; interrelations avec les activités humaines (urbanisme, infrastructures, agriculture, sylviculture, extraction de matériaux...) ;
- de la trame verte et bleue proprement dite, constituée en Midi-Pyrénées de huit sous-trames (milieux boisés de plaine, milieux boisés d'altitude, milieux ouverts et semi-ouverts de plaine, milieux ouverts et semi-ouverts d'altitude, milieux cultivés, milieux rocheux, cours d'eau et milieux humides) ; elle comprend aussi un état des lieux des interactions de ces éléments avec les activités humaines ;
- des enjeux — ce que le territoire régional peut gagner ou perdre — localisés à l'échelle régionale, déclinés d'une part en objectifs stratégiques de préservation ou de remise en bon état de réservoirs et de corridors écologiques et d'autre part en plans d'actions qui préparent la mise en œuvre opérationnelle du maintien et de la remise en bon état de ces continuités.

Afin de localiser tous ces éléments et de pouvoir les décliner à des échelles opérationnelles, un atlas cartographique est mis à la disposition des acteurs.

Les entités paysagères pour territorialiser le diagnostic et caractériser les enjeux

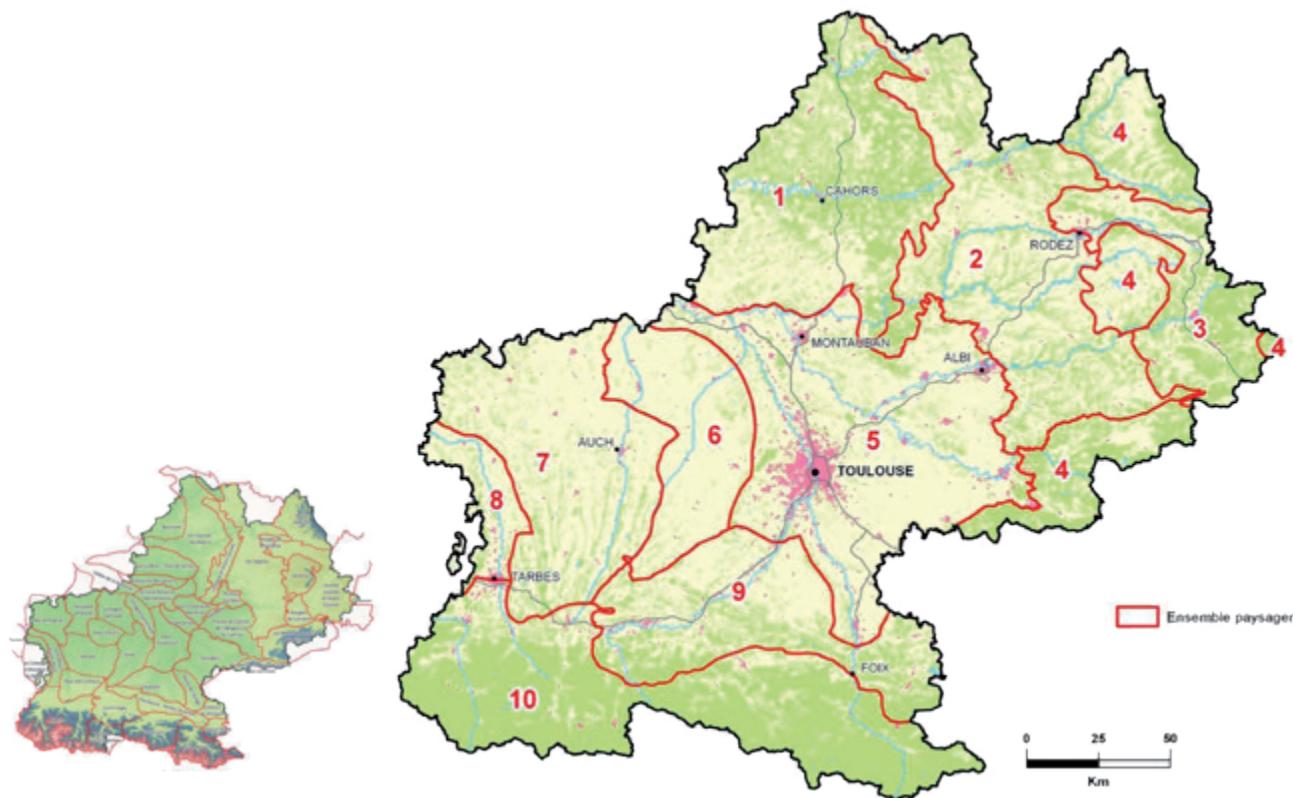
Très tôt dans l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique des échanges ont été initiés entre les maîtres d'œuvre, détenteurs d'une approche écologique, et les acteurs de la connaissance des paysages, apportant une vision sociale et culturelle de la démarche. Au-delà de l'exercice technique et scientifique d'élaboration du SRCE, sa déclinaison et sa prise en compte dans les territoires ne sera effective que si l'ensemble des acteurs locaux se l'approprie. Ainsi dans la phase de diagnostic, les maîtres d'œuvre du SRCE ont intégré la cartographie des paysages de Midi-Pyrénées² en considérant que les continuités au sein des entités paysagères ou entre des entités paysagères contiguës dans le cas de limites progressives, peuvent être envisagées comme autant de supports de continuités écologiques. C'est le cas par exemple des entités Pays d'Auch, Astarac et Savès qui ne présentent pas de limite franche entre elles et pour lesquelles il est donc possible d'envisager des continuités.

Les opérateurs du SRCE se sont appropriés les données de connaissance des paysages et les ont interprétées afin de proposer une spatialisation des enjeux relatifs à la trame verte et bleue. Les entités paysagères ont ainsi été regroupées dans le cadre du SRCE en dix « ensembles paysagers » qui ont ensuite servi de support pour territorialiser les neuf enjeux identifiés.

« En complément des représentations schématiques des secteurs concernés pour chacun des enjeux et afin de rattacher ces derniers à des territoires précis de la région, il a été choisi de les relier aux entités paysagères de Midi-Pyrénées. En effet, la notion paysagère étant connue par tous, cette méthode garantit une appropriation des enjeux par les acteurs du territoire »³.

Une fois reporté sur une carte régionale, ce regroupement en ensembles paysagers réalisé avec le filtre des maîtres d'œuvre du SRCE a permis de spatialiser les objectifs stratégiques du SRCE.

3 - Extrait SRCE Midi-Pyrénées, page 220



▲ La carte des entités paysagères établie par les CAUE de Midi-Pyrénées a servi de base au maître d'œuvre de l'étude du SRCE pour proposer dix « ensembles paysagers » qui ont permis de territorialiser les enjeux du SRCE.

La connaissance des paysages, un enrichissement de la démarche SRCE en Midi-Pyrénées

Des travaux de recherche⁴ ont mis en évidence le décalage entre la vision écologique et scientifique du concept national de trame verte et bleue et la réalité sociale du besoin de nature des acteurs locaux. Pour réussir la transition écologique il est important, après une étape de caractérisation scientifique des enjeux de biodiversité, de pouvoir inscrire les actions à conduire dans le cadre de projet de territoires portés par les acteurs locaux en insistant sur l'aménité et l'apport qualitatif de ces espaces. La connaissance des paysages, qui repose sur la perception du territoire dans sa globalité, est un bon moyen d'intégrer les données écologiques dans les projets comme autant d'atouts pour la qualité de vie des habitants.

Les entités paysagères régionales ont donc permis d'enrichir la démarche du SRCE et, en contribuant à sa spatialisation, de donner des clés d'entrée pour en faciliter la mise en œuvre.

4 - LAURE CORMIER *et al.*
- 2010
LAURE CORMIER *et al.* - 2012



JEAN-FRANÇOIS CALÈS, CHARGÉ DE MISSION TRAME VERTE
ET BLEUE À LA DREAL MIDI-PYRÉNÉES

La méthodologie retenue pour élaborer le SRCE aborde les espaces à travers le paysage, comme lieu de vie des espèces et support des continuités écologiques. Le paysage est ainsi fondateur du SRCE qui intègre, dès le début, l'occupation humaine avec ses activités et ses usages en interaction avec les éléments naturels. Il met en évidence la multifonctionnalité des continuités écologiques à la fois habitats naturels fournisseurs de services écosystémiques mais aussi cadre de vie et identité territoriale.

De manière opérationnelle, la recherche de milieux favorables aux continuités écologiques se fonde sur une démarche scientifique qui utilise les concepts d'écologie du paysage. Elle permet de caractériser de manière objective la fragmentation, la connectivité et l'hétérogénéité des habitats naturels. Au-delà, l'analyse des évolutions du paysage permet de se projeter dans l'avenir pour envisager les projets de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Par son approche paysagère, le SRCE intègre le vécu et la perception des habitants et des usagers du territoire, facilitant ainsi son appropriation. Celle-ci constitue une des garanties de l'adhésion des acteurs du territoire et facilitera la mise en œuvre du plan d'actions stratégiques du SRCE et l'intégration des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme. La mise en œuvre opérationnelle de la trame verte et bleue contribuera nécessairement à la reconnaissance et à la qualité de nos paysages. ”

Maîtrise d'ouvrage :
État et Région Midi-Pyrénées
Maîtrise d'œuvre :
ECOTONE, ASCONIT CONSULTANTS et INITIATIVES DURABLES RCT
Entités paysagères :
ensemble des entités paysagères de
Midi-Pyrénées
Calendrier :
2011/2012 : élaboration du SRCE
2013/2014 : consultations
2014 : enquête publique
Contacts :
DREAL Midi-Pyrénées
Région Midi-Pyrénées

La charte d'aménagement des routes départementales du Lot

Proposer un cadre pour « mettre en paysage » les routes



▲ Sur la RD 802 à Belinac, les terrassements routiers sont l'occasion de valoriser la géologie locale des causses du Quercy.

Une ambition départementale pour les paysages

Dans le Lot, un réseau routier dense court sur 12 469 km et favorise une découverte intime du territoire.

Aménagées pour la plupart du XIX^e siècle au début du XX^e siècle, les routes départementales sont étroitement liées aux sites qu'elles traversent. Certains itinéraires remarquables témoignent d'époques où cultures de l'ingénierie, de l'architecture et du paysage sont réunies dans un savoir-faire de conception unique.

Au début des années 2000, la perspective de mise en service de l'A20 conduit le Conseil général à imaginer une nouvelle hiérarchie de son réseau routier afin de relier efficacement les bassins de vie et d'économie aux échangeurs autoroutiers. Le programme d'investissement porte à la fois sur le recalibrage de voies, l'aménagement de tracés neufs ou des déviations de bourg.

Le premier itinéraire (RD 802) dont l'aménagement est envisagé relie Figeac à l'A20 et traverse le PNR des Causses du Quercy d'est en ouest. Cette situation et la sensibilité des élus en charge des infrastructures routières aux questions du cadre de vie, amènent le Département à se rapprocher du CAUE du Lot pour l'aider à définir des objectifs en matière de paysage routier.

Dans le Lot, le paysage représente un patrimoine collectif et l'une des ressources économiques premières, notamment à travers le tourisme. Partageant ces deux constats, le maître d'ouvrage affiche sa volonté de moderniser sans banaliser, voire enrichir le paysage local. A l'instar des ouvrages hérités des siècles passés, la route

est affirmée comme un motif du paysage contemporain. Concrètement, il s'agit de répondre à un objectif de contextualisation d'un ouvrage conçu à partir de normes et de recommandations nationales et construit avec des procédés industrialisés et du mobilier normalisé au plan européen.

Une charte pour l'aménagement des routes départementales

Afin de sensibiliser les élus à la qualité paysagère des projets routiers, le CAUE s'appuie dans un premier temps sur les travaux qualitatifs réalisés sur l'A20 avec l'appui des paysagistes A. Provost et A. Cousserand.

Il est rapidement proposé d'établir un document cadre définissant des ambitions en matière de paysage ainsi qu'une trame permanente d'aménagement s'imposant à tous les partenaires publics ou les mandataires privés intervenant sur le domaine départemental. Un autre objectif poursuivi est la mise en place progressive d'un vocabulaire départemental d'aménagement.

Parallèlement à la rédaction de la charte, le CAUE sensibilise les agents du Conseil général au paysage. En s'appuyant sur *l'Inventaire des sous-entités paysagères du Lot*, il s'attache à mettre en évidence une diversité des paysages appelant une contextualisation des ouvrages. Une culture « paysagère » du projet se constitue progressivement. En référence à la charte, le CAUE conseille le Département pour la définition des objectifs qualitatifs des projets programmés. Les conditions sont ainsi créées pour faciliter l'intervention de paysagistes libéraux.

Reconnaître les paysages pour modeler l'ouvrage routier

La charte vise prioritairement l'adaptation de l'ouvrage à la topographie en s'intéressant conjointement au choix du tracé et à la morphologie des talus de la plateforme routière. A l'opposé des stratégies développées dès les années 1970, les plantations sont considérées comme un apport secondaire dans la conception des projets. Cette dernière est orientée vers le remodelage et la recomposition des sites. Cela implique, d'une part, de mettre en œuvre des stratégies foncières permettant des emprises adaptées à l'expression du projet et, d'autre part, de proposer des artifices paysagers spécifiques : traitement géomorphologique de talus rocheux, variation de la pente des talus... A ce principe essentiel, s'ajoutent ceux d'un choix des tracés établis en fonction de critères techniques et avec une logique d'axe de découverte, d'emploi d'essences locales (adaptation climatique, biodiversité...), d'une limitation du nombre de dispositifs et de matériaux utilisés pour le projet.

Le paysage traversé est un référent de l'aménagement routier. La première étape des études consiste à identifier le contexte du projet et à définir des grandes séquences à l'échelle du tracé. Les bureaux d'étude s'appuient pour cela sur l'*In-*

« L'ouvrage routier n'est pas considéré comme un objet déconnecté de son contexte. Ainsi, les espaces à aménager ne sont pas à considérer comme un jardin clos dont la composition serait indépendante du contexte environnant : le paysage de la nouvelle infrastructure est subordonné aux paysages traversés. »

In charte d'aménagement des routes départementales.
CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT - 2000

ventaire des sous-entités paysagères du Lot. Un complément d'étude permet d'affiner la connaissance des paysages locaux et d'évaluer les rapports entretenus entre paysage et infrastructure. A l'issue de cette phase de diagnostic, des principes de « mises en paysage » sont proposés.

En matière de traitement des talus, l'adaptation à la micro-topographie locale est l'occasion de valoriser des caractéristiques géologiques ou morphologiques locales décrites dans l'*Inventaire des sous-entités paysagères du Lot*. Par exemple, sur les Causses du Quercy, les parois des talus rocheux sont souvent redressées en référence aux parois rupestres naturelles, affirmant la minéralité constitutive de l'identité caussenarde. *A contrario*, dans le Limargue, des terrassements souples et étendus s'insèrent au modelé fluide des vallons. Ce dernier principe peut toutefois être nuancé au regard de contraintes locales de préservation des terres agricoles.

Les palettes végétales utilisées pour recomposer les lieux sensibles sont, assez classiquement, adaptées aux cortèges floristiques locaux. Pour agrémenter les abords des voies, des typologies particulières identifiées dans l'*Inventaire* sont déclinées. Les ouvrages d'art secondaires donnent lieu à des adaptations. Sur le causse, le motif structurant du muret de pierre sèche est repris sous la forme de gabions pour réaliser, en lieu et place d'enrochements, des dispositifs de soutènement aux abords de lieux à enjeu.



▲ La création du « modèle Lot » pour les dispositifs de retenues normalisés implantés sur le bord des routes lotoises contribue à une identité commune des paysages routiers.

► Dans sa traversée du plateau caussenard, la RD 802 est encaissée pour répondre aux exigences géométriques du tracé. L'approche paysagère du projet a permis d'en tirer parti pour en faire un événement singulier du parcours. L'alternance de talus rocheux et d'autres en pente douce fait écho aux paysages du causse.



Des routes ancrées dans leur paysage

Tout en répondant aux exigences actuelles de vitesse, de confort et de sécurité, les routes nouvellement aménagées dialoguent avec les paysages qu'elles traversent. Sans apporter de solutions directes aux questions soulevées lors de la définition du projet d'aménagement, l'*Inventaire des sous-entités paysagères du Lot* permet de relocaliser le projet routier dans son territoire et d'apporter des premiers éléments de réponse à l'objectif de contextualisation recherché par le Conseil général. Sa matière éclaire et colore les choix de « mise en paysage » de l'ouvrage routier.



LAURENT DELPECH - CHEF DU SERVICE ÉTUDES ET TRAVAUX NEUFS ROUTIERS

Le paysage est progressivement entré dans la pratique du service route du Département il y a quinze ans. Avant cela, les techniciens travaillaient de manière isolée avec une considération très limitée du territoire. Initialement vécu comme une contrainte et un ajout cosmétique *a posteriori* - une fois l'ouvrage routier défini, le paysage est entré dans notre manière de faire un projet à l'occasion de réunions hebdomadaires avec le paysagiste du CAUE. Elles ont permis de partager et d'enrichir mutuellement la manière d'aborder un projet. Aujourd'hui, c'est naturel ! Au bureau d'étude, le paysage est entré dans les mœurs et les techniciens sont force de proposition. Une culture commune s'est constituée, fondée sur des liens entre personnes à la fois en termes d'objectifs partagés mais aussi de regards.

Les chantiers ont permis d'éprouver l'efficacité des principes de la *Charte d'aménagement des routes départementales* et des propositions des paysagistes. Certains projets comme la RD 802 sont une belle réussite et font la fierté collective du service.

Avec le recul, je dirais que la prise en compte du paysage, l'appui du CAUE et l'intervention d'architectes-paysagistes constitue une réelle plus-value et a apporté de la finesse à nos projets. ”

▲ A Thégra, sur la RD 14, la rectification d'un virage accentué dans un vallon du Limargue est aujourd'hui quasi imperceptible grâce au remodelage soigné des talus de terrassement en continuité des géomorphologies locales et à la rétrocession des emprises de travaux à l'agriculture.

Maîtrise d'ouvrage :

Conseil général du Lot

Maîtrise d'œuvre :

Conseil général du Lot

Entités paysagères :

Bouriane, Causses du Quercy, Limargue et Terrefort, Quercy blanc et pays de Serres, Ségalas

Calendrier :

2000 : Charte d'aménagement des routes départementales

Contact :

Conseil général du Lot - direction des infrastructures et de l'aménagement

La charte du Parc national des Pyrénées

Introduire le paysage comme fondement du projet de territoire du Parc



▲ Gèdre et la montagne de Campbieil : des espaces intermédiaires doivent retrouver un équilibre entre vocation pastorale et activités forestières ou touristiques.

© G. Nogué - Parc national des Pyrénées

Une charte pour un territoire de montagne

Le patrimoine, et le paysage en particulier, a constitué le fil conducteur des débats pour la définition d'enjeux de préservation et de valorisation, dans la charte du Parc national des Pyrénées.

Créé en 1967, le Parc national des Pyrénées a été confirmé par décret le 15 avril 2009. Il est organisé en deux territoires aux paysages contrastés. La zone cœur (45 707 ha) et l'aire optimale d'adhésion (206 900 ha) s'étendent sur six vallées : les vallées d'Aspe et d'Ossau en Pyrénées-Atlantiques, le val d'Azun, les vallées de Cauterets, de Luz et d'Aure dans les Hautes-Pyrénées.

La zone cœur concerne des territoires d'altitude qui font l'objet d'une réglementation spécifique visant à protéger les espèces, les habitats, le patrimoine culturel et les paysages. L'aire optimale d'adhésion, constituée du territoire administratif de 86 communes, en totalité ou en partie, est en continuité géographique et en solidarité écologique avec le cœur. Elle a vocation à concourir à sa protection et à être un territoire exemplaire en matière de développement durable.

La charte du Parc national des Pyrénées, outil de développement local et de valorisation des patrimoines défini pour quinze ans (2012-2027), est le résultat d'un travail de concertation qui s'est déroulé sur trois ans, avec l'ensemble des acteurs locaux (élus, usagers, professionnels, habitants).

Un engagement des collectivités pour un projet de territoire

Le territoire du Parc national des Pyrénées, à l'instar de tous les territoires de montagne, se caractérise par un gradient altitudinal qui organise paysage et distribution des ressources. Quatre grands ensembles paysagers sont identifiés et révèlent des problématiques spécifiques mais complémentaires au regard des activités agro-sylvo-pastorales et touristiques :

- les fonds de vallée pour lesquels la maîtrise de l'urbanisme est une préoccupation majeure ;
- les versants où la déprise agricole conduit à un délaissement progressif de zones intermédiaires essentielles au fonctionnement traditionnel de l'espace pastoral ;
- les estives ;
- la haute montagne.

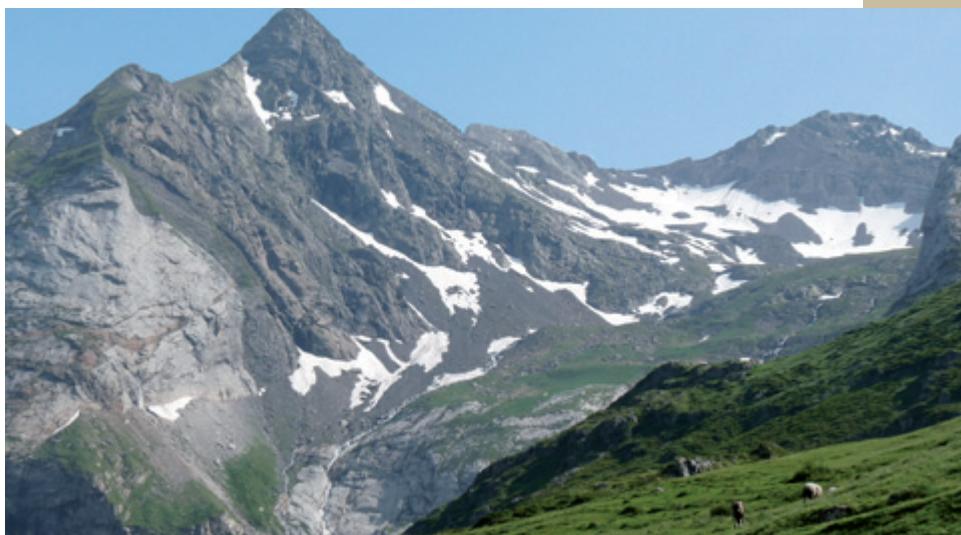
Ces deux derniers ensembles évoluent, même si on assiste par endroits à leur fermeture. Les estives, comme les espaces intermédiaires de versant, subissent les conséquences d'une réduction de la surface disponible pour l'agriculture en fond de vallée, pouvant conduire au déclin des exploitations et à l'abandon de ces zones.

Communs à ces grands ensembles paysagers, un riche patrimoine naturel et un patrimoine culturel liés à la fois à l'eau, à la manière de vivre et au pastoralisme, fédèrent des solidarités écologiques, économiques, sociales et culturelles. Tout l'enjeu de la charte élaborée par le Parc national des Pyrénées est de structurer un projet de territoire fondé sur la richesse de son patrimoine naturel et culturel ainsi que sur les caractères de ses paysages. Ce document a aussi pour objet de définir un cadre et une ambition partagée fondée sur un principe de solidarité territoriale.

Une large participation a permis d'intégrer les représentations des acteurs locaux et de hiérarchiser les enjeux. Les communes ont été des partenaires clés de l'élaboration de la charte à laquelle elles décident librement d'adhérer ou non. En adhérant, elles engagent leur territoire dans le projet ainsi construit et partagé : préservation et valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager, amélioration du cadre de vie des habitants, soutien des activités économiques dans un objectif de valorisation des ressources.

► Cirque de Troumouse : le plus majestueux des cirques des Pyrénées à préserver aujourd'hui de la circulation automobile.

© J.G. Thiebault - Parc national des Pyrénées



Une prise de conscience précoce de la qualité des paysages

En l'absence d'atlas de paysages dans le département des Hautes-Pyrénées, le Parc national a choisi de réaliser un état des lieux des paysages, dans l'objectif d'identifier précisément les zones à enjeux d'évolution et de mettre en place des mesures de gestion, notamment au travers de la charte du Parc.

Plusieurs outils ont permis d'alimenter cet état des lieux : ils combinent une cartographie à grande échelle des unités élémentaires¹, des photographies aériennes anciennes, une banque de données photographiques et l'analyse fine de certaines zones.

Cette connaissance, largement diffusée, a permis de reconnaître collectivement la qualité et la variété des paysages du territoire (des formations boisées au rôle écologique important, des bocages souvent bien conservés, des cultures et estives façonnées par l'activité agropastorale et abritant un petit patrimoine bâti riche),

mais aussi d'identifier les menaces. La déprise agricole, le développement urbain et touristique sont susceptibles d'engendrer des évolutions très rapides. La rareté des zones planes, les plus rentables pour l'agriculture et les plus adaptées au développement urbain, industriel et commercial accentue encore la pression.

Ainsi, en zone cœur, la nécessité de garantir la qualité des paysages de haute montagne, façonnés par l'histoire glaciaire et restés encore authentiques, a-t-elle été affirmée comme un préalable. En aire optimale d'adhésion, le maintien de la qualité, de la variété des paysages et le développement harmonieux des villages ont été identifiés comme des enjeux forts pour l'amélioration du cadre de vie.

La connaissance des paysages a permis d'alimenter la carte des vocations de la charte du Parc national des Pyrénées qui identifie par exemple :

- des zones de paysages remarquables pour lesquelles il est préconisé d'élaborer des plans de maintien de la qualité adaptés à chaque site ;
- des zones forestières qui doivent être préservées et accompagnées d'une gestion forestière respectueuse des patrimoines ;
- des espaces agricoles de fond de vallées où il est nécessaire de soutenir les exploitations et d'animer la filière agricole.

◀ Luz-Saint-Sauveur et la vallée de Barèges : les collectivités s'engagent à maîtriser et à réfléchir leur développement urbain en veillant à la qualité architecturale et à l'amélioration des services aux habitants.

© F. Luc - Parc national des Pyrénées

1- Coordination scientifique du projet :
J.-P. Tihay et J.-J. Lagasque,
géographes, membres du
conseil scientifique du
Parc national des Pyrénées



Des acteurs locaux impliqués

L'élaboration de la charte du Parc national des Pyrénées a été l'occasion de souligner, avec l'ensemble des acteurs locaux, l'importance de la question du paysage. Les discussions des groupes de travail les ont conduits à l'intégrer dans les politiques sectorielles. Les axes stratégiques et les orientations retenues, mais surtout les différentes mesures envisagées, traduisent cette volonté d'agir concrètement pour maintenir la qualité des paysages. Les différents outils de planification sont mobilisés, en accompagnement des actions plus ponctuelles.

Ces orientations s'inscrivent dans la continuité de l'action antérieure du Parc et de ses partenaires sur le paysage (cartographie, suivi des évolutions, réhabilitation du patrimoine bâti, résorption de points noirs, soutien aux activités agricoles...). Sa réussite passe par l'implication des différents acteurs et la poursuite du travail engagé afin que ces objectifs permettent une réelle prise en compte du paysage dans le projet de territoire.



▲ Groupe de travail associant élus et acteurs du territoire pendant l'élaboration de la charte.

© A. Buttifant - Parc national des Pyrénées



JEAN-BERTRAND DUBARRY, MAIRE D'AULON

L'élaboration de la charte a été l'occasion de réfléchir sur l'évolution des paysages du Parc national des Pyrénées. L'analyse des photographies aériennes anciennes et l'étude des paysages actuels ont permis une prise de conscience de l'évolution rapide des paysages (fermeture de certains paysages, étalement urbain sur certaines zones, intégration plus ou moins bien réussie des infrastructures touristiques ou de transport...) et de la nécessité d'agir pour la préservation de la qualité des paysages. Les mesures proposées dans le cadre de la charte sont dans la continuité d'actions déjà mises en œuvre sur le territoire d'Aulon. Nous avons mené des actions de connaissance des paysages et de leurs évolutions. Nous soutenons les activités pastorales et forestières afin de maintenir des paysages de qualité.

Les objectifs de la charte du Parc national des Pyrénées ouvrent, j'en suis convaincu, des perspectives d'avenir en étant un véritable outil de médiation et de créativité pour les enjeux de demain. ”

Maîtrise d'ouvrage :

Parc national des Pyrénées

Maîtrise d'œuvre :

communes adhérentes

Entités paysagères :

hautes vallées du Lavedan et des gaves,
Néouvielle et hautes vallées des Nestes,
Pic du Midi et vallée de Campan

Calendrier :

décembre 2012 : validation de la charte
par décret du Conseil d'Etat

Contact :

Parc national des Pyrénées

Un document de référence pour l'énergie éolienne

Gérer l'implantation d'éoliennes dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc



▲ Parc éolien implanté sur des puechs dans un paysage ouvert des monts de Lacaune.

D. Bernard - PNR du Haut-Languedoc

Un territoire concerné par le développement éolien

Le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc est reconnu pour la qualité de ses paysages ruraux et la richesse de son environnement. Il présente des enjeux forts qui sont développés et précisés dans sa charte. Le Parc bénéficie d'une mosaïque exceptionnelle de paysages (18 unités paysagères), dont certains sont identifiés en tant qu'« ensembles paysagers remarquables », et pour lesquels des principes de préservation et de gestion sont mis en œuvre. C'est un territoire où la production d'énergie renouvelable représente 51% de sa consommation globale. Elle est issue de l'hydroélectricité, l'éolien, le bois énergie, le solaire photovoltaïque et thermique.

La production d'énergie éolienne connaît un fort développement depuis une décennie, avec 122 éoliennes en fonctionnement à ce jour. Avec elles, ont surgi des difficultés qu'il est nécessaire d'encadrer : morcellement des espaces agricoles et forestiers, impacts sur les milieux naturels, la qualité des espaces habités et des paysages. Face à ce constat, l'enjeu pour le Parc était de mieux encadrer l'implantation de ces installations, notamment sur l'aspect paysager. Dès 2004, il s'est doté d'un outil d'accompagnement pour mieux maîtriser l'incidence de l'arrivée de ces dispositifs d'énergies renouvelables.

En 2012, la révision de la charte du Parc a donné lieu à une réflexion plus globale sur les enjeux énergétiques du territoire et leur conciliation avec les qualités et enjeux paysagers et écologiques. En ce sens, la charte du Parc donne la priorité à la sobriété énergétique et aux économies d'énergie. Pour le déploiement des énergies renouvelables, elle se pose en régulatrice au regard des caractéristiques et valeurs paysagères du territoire.

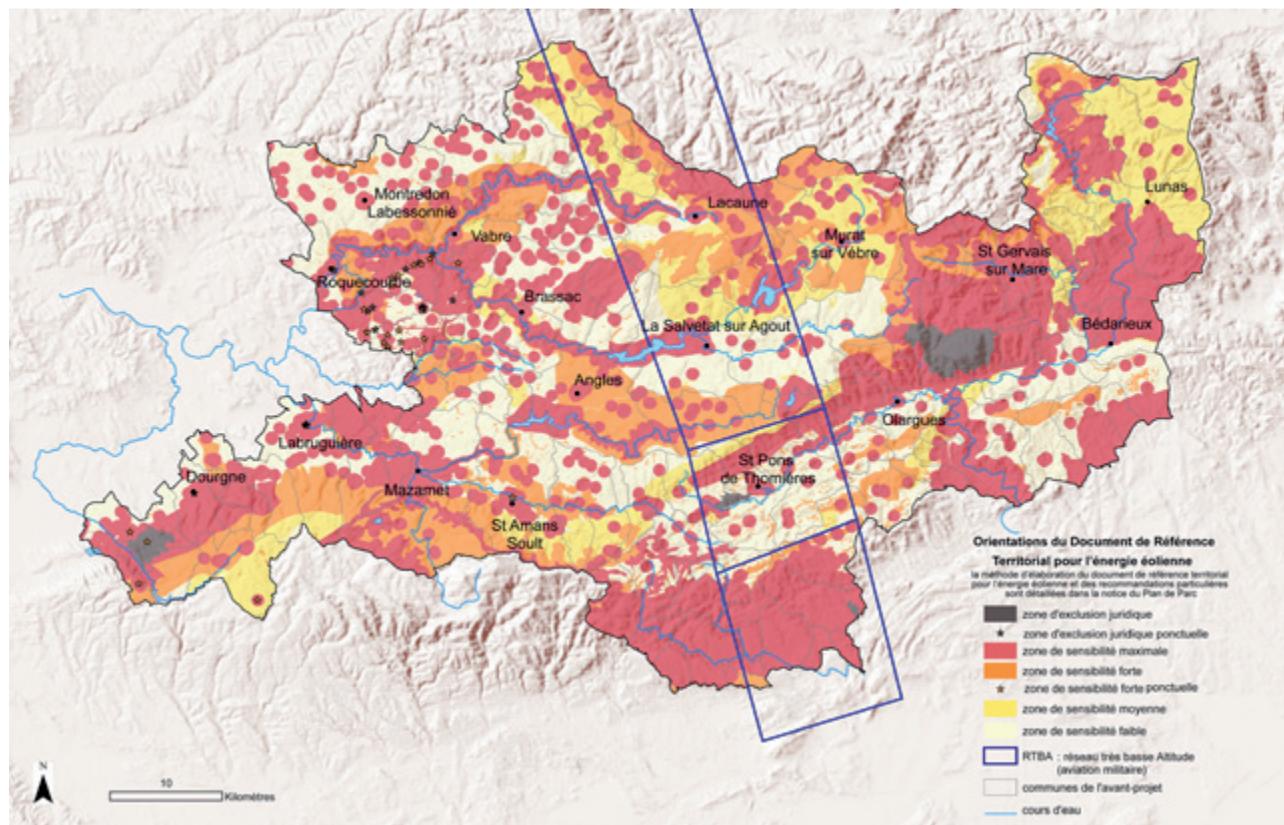
Concilier développement des énergies renouvelables et protection du territoire

Face aux enjeux que soulevait l'implantation d'éoliennes, le Parc a mené une réflexion sur le développement de cette énergie sur son territoire dès 2004. Son objectif était de proposer un outil permettant d'orienter le développement des éoliennes, dans un souci de préservation des équilibres écologiques et paysagers, et dans le respect des dispositions de sa précédente charte.

La démarche a abouti à l'élaboration du *Document de référence territorial pour l'énergie éolienne*. Il constitue un outil d'information et d'aide à la décision locale. Destiné au Parc, aux élus et aux porteurs de projets, ce document permet de donner des avis sur les projets. Il se présente sous la forme d'un zonage spatialisant les sensibilités plus ou moins fortes du territoire à l'installation d'éoliennes et d'un recueil de recommandations visant à garantir une meilleure intégration paysagère et écologique des projets. L'élaboration de la nouvelle charte en 2012 a permis de définir des orientations d'économie et de gestion des énergies pour le territoire. Sur l'aspect éolien, les élus du Parc ont décidé de donner une portée plus forte au document de référence en l'incluant à la charte. Il a été complété par une réflexion technique et concertée qui porte sur l'implantation, sur l'intégration environnementale et paysagère, ainsi que sur des choix politiques sur les condi-

▼ Carte des zones de sensibilité au regard de l'implantation d'éoliennes issue du document de référence pour l'énergie éolienne du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

PNR du Haut-Languedoc



tions d'installation. Il a aussi été mis en cohérence avec les orientations de gestion des paysages de la charte, qui s'appuient sur leurs caractéristiques et visent à les préserver. Ainsi, la charte souligne la volonté d'exclure toute nouvelle implantation d'éoliennes dans les ensembles paysagers remarquables du Parc et, pour les autres secteurs, d'être vigilant à l'incidence paysagère que peuvent avoir les projets. Les mesures de la charte ont fait l'objet de larges débats avant leur adoption. Elles sont aujourd'hui mises en œuvre au travers d'actions d'accompagnement de projet et des avis que rend le Parc sur les projets de permis de construire.

Comprendre le paysage, un critère et une méthodologie

Le document de référence est composé d'un cahier de recommandations et d'un zonage de synthèse représentant les niveaux de sensibilité du territoire à l'installation d'éoliennes au regard de critères écologiques, paysagers, juridiques et de sécurité publique. Ce zonage, partie prenante de la charte, est joint à son plan de Parc et les projets doivent être compatibles avec celui-ci.

Le paysage fait donc partie des critères qui ont permis de définir les 5 niveaux de sensibilité hiérarchisés :

- les zones de protection réglementaire correspondent à des secteurs bénéficiant de protections (sites classés...);
- les zones de sensibilité maximale sont des sites bénéficiant de protections techniques ou des contraintes environnementales et paysagères (Natura 2000, ensembles paysagers remarquables et espaces d'intérêt écologique majeur de la charte, etc.);
- les zones de sensibilité forte correspondent aux sites inscrits, ZICO, etc.;
- les zones de sensibilité moyenne sont des secteurs inventoriés qui présentent une sensibilité paysagère ou écologique (ZNIEFF, zone de covisibilité paysagère...);
- les zones de sensibilité faible correspondent aux secteurs ne présentant pas de contraintes inventoriées.

Dans les zones de protection réglementaire et de sensibilité maximale, les projets éoliens sont exclus. Ailleurs, les avis, élaborés par une commission d'élus du Parc, sont circonstanciés après analyse technique des impacts sur les effets directs, indirects et cumulatifs, les perceptions et l'insertion du projet à toutes les échelles, et les effets immédiats et durables des éoliennes et des aménagements connexes. Plusieurs outils sont utilisés pour l'analyse : atlas de paysages, simulations 3D, orthophotos, visite de terrain et diagnostic paysager.

La charte du Parc est complétée de mesures qui contribuent à cadrer l'implantation et l'insertion visuelle des éoliennes. Le territoire n'a pas vocation à connaître un développement majeur de ces installations. Un plafond maximum à ne pas dépasser de 300 éoliennes est fixé. La hauteur maximale des éoliennes est limitée à 125 m en bout de pales.

▼ Parc éolien implanté en ligne de crête dans un secteur agricole du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

PNR du Haut-Languedoc



Le paysage, un critère essentiel pour garantir des aménagements raisonnés

La qualité des paysages du Parc est notamment liée à la mosaïque des milieux composant l'occupation du sol dans le territoire : milieux ouverts pâturés ou labourés, zones rocheuses, zones forestières, zones urbaines.

Pour garantir un développement maîtrisé des énergies renouvelables, respectueux de ce qui fait la qualité et la diversité des milieux et des paysages, le Parc a identifié les sensibilités du territoire et mis en place des mesures adaptées dans sa charte. En établissant des principes et des zones d'exclusion des éoliennes et des parcs photovoltaïques dans certains types de milieux, la charte évite un mitage préjudiciable des terres agricoles, ainsi qu'une perte de la qualité des paysages remarquables et de l'équilibre de l'occupation du sol.

Au travers de ses avis et de son accompagnement, le Parc s'attache à diffuser la connaissance des paysages, de leurs enjeux et à garantir la compatibilité des projets avec les critères fixés dans sa charte.



DANIEL VIAELLE, PRÉSIDENT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU TARN, MAIRE DE SAINT-AMANS-SOULT

Le document de référence pour l'énergie éolienne a été mis en place pour aider le Parc et ses élus à mieux maîtriser le développement de cette énergie et ses impacts sur le territoire. L'enjeu pour le Parc était de concilier les objectifs nationaux de développement de la production d'énergie éolienne fixés par le Grenelle de l'Environnement, avec les enjeux écologiques et paysagers locaux.

Désormais, le document de référence est plus qu'un outil d'aide à la décision pour le Parc. Il a une portée prescriptive depuis sa retranscription dans la charte du Parc 2012-2024. Ses orientations et son zonage cadrent la localisation en définissant des zones d'exclusion, le nombre, les conditions d'installation et la nature des dispositifs. Lorsque le syndicat mixte du Parc rend un avis sur une demande d'autorisation pour un projet de parc éolien, il vérifie que celui-ci respecte point par point ces mesures.

Grâce à cette démarche, l'installation des éoliennes est maîtrisée sur le territoire du Parc depuis 10 ans, de façon plus cohérente et dans un souci de préservation du paysage, du patrimoine, de l'environnement naturel et de la qualité de vie des riverains. ”



▲ Le causse de Saint-Ferréol à Dourgnès est un paysage remarquable identifié dans la charte du Parc. C'est aussi un des secteurs de sensibilité maximale relevé dans le *Document territorial de référence pour l'énergie éolienne*.

PNR du Haut-Languedoc - M. Coroir

Maîtrise d'ouvrage :

Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Maîtrise d'œuvre :

Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Entités paysagères :

plaines et collines de l'Albigeois et du Castrais, Sidobre et monts de Lacaune, montagne Noire

Calendrier :

2004 : création du Document de référence

2012 : intégration du Document de référence dans la charte du PNR

Contact :

Parc naturel régional du Haut-Languedoc

La charte paysagère et architecturale du pays de Figeac

Développer une culture commune en amont d'un SCoT



160

▲ Reconnus pour leur qualité et accueillant des patrimoines de premier plan, les paysages ruraux diversifiés du pays de Figeac connaissent des évolutions en lien avec un développement du pôle figeacois et la crise que traverse le monde agricole.

Valoriser les paysages d'un territoire de confins

À l'est du département du Lot, le pays de Figeac regroupe soixante-neuf communes situées dans le bassin économique de Figeac. Chevauchant les causses du Quercy, le Ségala et le Limargue, le territoire se distingue par un patrimoine architectural et urbain reconnu dont Figeac est l'étendard. Les forts contrastes des paysages nourrissent l'identité du Pays et le sentiment d'appartenance des habitants.

Si la qualité des paysages est depuis la création du Pays mise en avant, peu d'éléments de son projet de territoire, centré sur l'économie et l'accueil de la population, le prennent directement en compte ou en font un objet principal d'intérêt. La volonté d'agir sur les paysages naît, en 2008, d'une réflexion de la commission tourisme du Pays qui s'interroge sur les potentialités offertes par le patrimoine paysager du territoire en lien avec sa position singulière. Le paysage est envisagé comme une ressource économique à valoriser dans l'offre touristique locale autrement qu'en tant que cadre au patrimoine architectural ou qu'à travers les pratiques de randonnées déjà bien développées.

Le Pays se tourne vers le CAUE du Lot qui, dans un premier temps, intervient pour présenter les différents paysages du Pays en s'appuyant sur l'*Inventaire des sous-entités paysagères du Lot*. Le débat qui suit conclut à l'impertinence de la seule valorisation de paysages hérités, envisagés comme un patrimoine figé et à la nécessité d'agir afin de gérer ces paysages reconnus et d'en créer de nouveaux tout aussi dignes d'intérêt.

Le débat dépasse rapidement le cadre de cette commission. Le conseil de développement se saisit de la question et de nombreux élus s'interrogent alors sur les moyens d'accompagner l'évolution de paysages qu'ils jugent en cours de banalisation.

Une charte paysagère et architecturale pour accompagner l'évolution des paysages

En parallèle, les élus remarquent les limites des documents d'urbanisme et soulignent les difficultés de compréhension des aspects réglementaires par leurs administrés en lien avec le formalisme des documents et leur déficit d'ancrage local.

Après une période de réflexion, le Pays décide de se doter d'un outil pour construire une culture commune d'aménagement du territoire et très vite la charte paysagère s'impose. De nature contractuelle et non réglementaire, elle vise à favoriser des débats dépassionnés. Sa portée avant tout culturelle doit permettre de donner du sens aux projets opérationnels à différentes échelles qu'il s'agisse de planification ou d'aménagement. Cette charte porte une double ambition culturelle et opérationnelle et vise à disposer d'un cadre pour l'évolution des paysages. En 2009, un bureau d'étude regroupant un paysagiste, un architecte, une socio-ethnologue et un photographe se voit confier l'étude de la charte paysagère.

En 2010, suite au *Grenelle de l'Environnement*, la généralisation des SCoT est impulsée au plan national et le pays de Figeac est retenu en 2012 dans le cadre du premier « appel à projet national SCoT ruraux ». Le SCoT doit proposer un cadre réglementaire pour l'aménagement équilibré des zones rurales en lien avec le pôle urbain de Figeac. Au lancement des études du SCoT, les volets « analyse de territoire » et « stratégie paysagère » de la charte sont réalisés.

Un document guide en préalable du SCoT

Le paysage est un objet familier. Ainsi, en partant d'une analyse appelant à « un perçu et un vécu local », l'apport du paysagiste et de l'ethnologue est ici essentiel, la charte permet une appropriation et un enrichissement mutuel des problématiques et enjeux par les élus et les membres du conseil de développement.

Lors de la phase diagnostic de la charte, l'*Inventaire des sous-entités paysagères du Lot* sert de document initial. Ses données sont largement complétées, spatialisées, illustrées et ordonnées dans un format pédagogique attractif. Les attributs constitutifs, les modes de composition hérités ainsi que les évolutions contemporaines sont mis en avant.

La stratégie de la charte paysagère est déclinée de manière thématique en abordant les paysages habités, les paysages agricoles et les paysages naturels et selon les unités paysagères, répondant au souhait des élus de voir décliner les trois identités constitutives du Pays dans la charte paysagère.



▲ Les ateliers sur site conduits dans le cadre de la charte paysagère sont l'occasion de rencontrer des habitants qui ont vécu les transformations du territoire. Ils permettent aussi de se réapproprier des patrimoines locaux méconnus comme ici l'architecture domestique du Ségala.

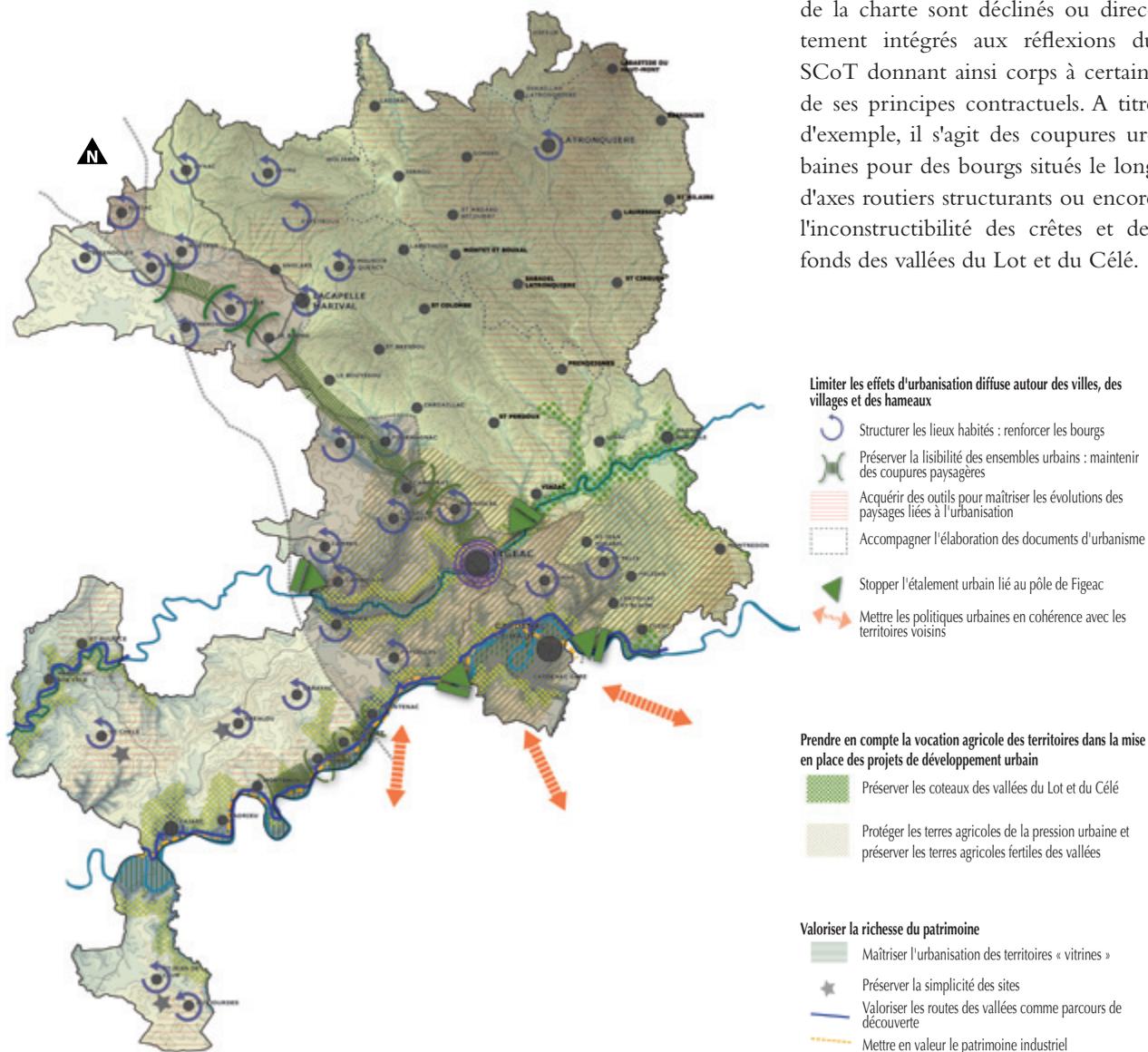
Dans une partie plus opérationnelle, la charte propose de manière thématique des cadres méthodologiques et des objectifs qualitatifs (espaces publics, agriculture, habitat...) en lien avec les valeurs paysagères locales. Certains attributs déjà mis en exergue dans l'*Inventaire des sous-entités paysagères du Lot* font l'objet de recommandations spécifiques ; en ce sens, la charte vient compléter l'*Inventaire* sur un plan opérationnel.

Le SCoT qui emboîte le pas à la charte intègre ces apports. En premier lieu, le cahier des charges de l'étude fait référence à la charte comme un support du SCoT du Pays. Le souhait de décliner les stratégies en fonction des trois sous-entités paysagères est réaffirmé.

Les grands principes de la stratégie de la charte sont déclinés ou directement intégrés aux réflexions du SCoT donnant ainsi corps à certains de ses principes contractuels. A titre d'exemple, il s'agit des coupures urbaines pour des bourgs situés le long d'axes routiers structurants ou encore l'inconstructibilité des crêtes et des fonds des vallées du Lot et du Célé.

▼ Cartographiée à l'échelle du territoire, la stratégie élaborée dans le cadre de la charte paysagère et architecturale du pays de Figeac a proposé des grands principes d'organisation urbaine repris dans le projet de SCoT.

Palimpseste, Guillaume Laizé et coll. - Pays de Figeac



Un préalable qui donne corps au SCoT

Le volet diagnostic de la charte s'appuie pour partie sur celui de l'*Inventaire des sous-entités paysagères du Lot*, le complète, le décline, le précise très largement et lui donne un caractère opérationnel.

Le SCoT bénéficie du travail collectif conduit durant l'élaboration de la charte. Les élus sont préparés à une réflexion à une échelle élargie ; on assiste à un entraînement des regards. Ils prennent l'habitude de manipuler des cartes ou de débattre de thématiques à l'échelle du Pays. La nature continue du paysage, son caractère familier et son échelle d'appréhension dans la charte ont permis de débattre d'enjeux de développement en évitant les écueils associés aux documents d'urbanisme : distribution du droit à bâtir, zonage, etc.

Pour autant, le SCoT reste un document long et complexe à élaborer qui soulève de nombreuses questions et remet en débat certains éléments abordés dans la charte.



FAUSTO ARAQUÉ - VICE-PRÉSIDENT DU PAYS DE FIGEAC
EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT

Nous avons élaboré pendant deux ans notre charte paysagère afin de maîtriser le développement et l'aménagement du Pays dans le sens d'une plus grande qualité du cadre de vie des habitants.

A chaque étape de notre travail, nous avons été épaulés par le CAUE et par le bureau d'études Palimpseste. Conjointement, élus et conseil de développement ont participé activement aux étapes d'élaboration du projet au travers des commissions *Environnement* et *Attractivité*. Au-delà de cette coconstruction, le Conseil de développement a mobilisé les acteurs économiques du Pays pour financer l'étude. Ainsi, Chassint Peinture, Delbart, Fermes de Figeac, La banque Populaire Occitane, Lafargue SAS, Mode d'emplois et Prévost Environnement ont contribué au financement. Ce partenariat public / privé donne une force toute particulière au document : il signe l'engagement de tous pour une approche qualitative du développement.

La charte est sans portée juridique. Cependant, en alimentant directement l'axe 4 du SCoT du Pays : « préserver, transmettre l'héritage paysager et construire le patrimoine de demain », ses principes trouvent dans le SCoT des leviers juridiques à sa mise en œuvre. Par exemple, la charte a apporté des réponses qualitatives (extensions des bourgs et des hameaux, formes urbaines respectueuses des lieux, qualité environnementale de constructions, espaces publics...) à l'enjeu de maîtrise du développement du paysage habité qui est au cœur du projet d'aménagement du territoire du SCoT.

Comme le démontre le document de la charte paysagère du pays de Figeac, cette réflexion collective a été enrichissante et productive. Le travail d'animation qui devrait suivre sera une concrétisation de nos efforts. ”

Maîtrise d'ouvrage :

Pays de Figeac

Maîtrise d'œuvre :

PALIMPESTE - G. LAIZÉ paysagiste et coll. pour la charte paysagère

CITADIA urbanistes et coll. pour le SCoT

Entités paysagères :

Causses du Quercy, Limargue et Terrefort, Ségalas

Calendrier :

2009 à 2012

Contact :

Pays de Figeac et CAUE du Lot

Le schéma de cohérence territoriale du pays d'Autan

Maintenir et intégrer les trames vertes et bleues dans le développement urbain



▲ Presque entièrement boisée et entaillée par de nombreux vallons, la Montagne noire domine la vallée du Thoré qui est large à l'ouest et s'achève en un étroit sillon à l'est. La vallée offre un paysage agro-pastoral encore structuré par une trame bocagère caractéristique.

Gilles Tordjeman

Une approche éco-paysagère transversale

Situé dans le sud du Tarn, autour des agglomérations de Castres et de Mazamet, le pays d'Autan a travaillé sur son SCoT de 2007 à 2011. En 2007, à la fin de la phase de diagnostic, le syndicat mixte du SCoT du pays d'Autan a organisé des ateliers auprès des élus, des personnes publiques et de la société civile. Ces ateliers étaient structurés autour d'un questionnement sur le développement durable.

- Quel projet de territoire pour le rendre attractif ?
- Quelle mobilité durable et quelle accessibilité au sein de ce territoire ?
- Comment concilier développement urbain et qualité des paysages ?
- Quelle proximité entre urbanisme et nature ?

Ce questionnement croisé et les réactions qu'il a suscitées ont ouvert le projet de territoire à la question de l'équilibre entre développement urbain et paysage des trames vertes et bleues, supports de la biodiversité. Pour répondre à cette attente, le syndicat mixte du SCoT du pays d'Autan a mis en place un groupe de travail technique. Constitué des services du SCoT, il est renforcé par le service Environnement du Conseil général du Tarn pour l'aspect éco-paysager et, pour les aspects liés au développement urbain, par un urbaniste, un géographe, un géomaticien et le CAUE du Tarn. Les réflexions ont été engagées afin de croiser les questions d'urbanisme avec celles du paysage et de la biodiversité.

Une cartographie croisée des enjeux paysagers, écologiques et urbains

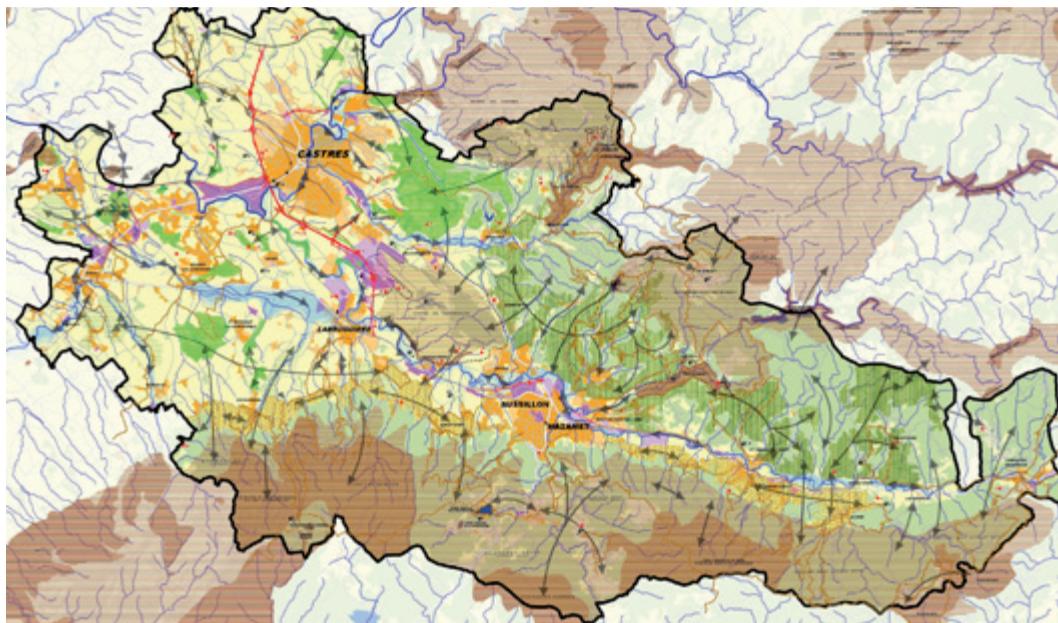
L'enjeu ici était d'enrichir le projet de SCoT du Pays par une réflexion sur la trame verte et bleue du territoire et sur les tendances de son développement urbain. Le travail à l'échelle du pays a permis de définir des continuités écologiques entre les grandes unités paysagères du territoire identifiées dans l'*Atlas des paysages tarnais* et de les prendre en compte dans le SCoT. La complémentarité du groupe de travail sur les thèmes de l'urbanisme et de l'environnement a permis de croiser les différents enjeux, urbains et éco-paysagers.

Une cartographie au 1/35 000^e des espaces de nature du pays d'Autun et de ses enjeux a été réalisée sur le SIG du SCoT avec le service Environnement du Conseil général. Ce travail a pris en compte la dimension éco-paysagère du territoire (unités paysagères et zones écologiques). Il s'est accompagné d'un travail du CAUE sur la trame urbaine existante et les tendances de développement urbain à venir. Les données ont été croisées et les résultats portés à la connaissance des acteurs du territoire sous la forme d'une carte et d'une notice facilement utilisables comme supports de débats.

Des préconisations à différentes échelles ont été intégrées à l'étude. Orientées par des objectifs de développement durable, de respect des paysages et de la biodiversité, ces préconisations visent à intégrer les structures paysagères au développement urbain afin qu'elles deviennent un atout et non une contrainte.

Les préconisations se situent aux trois échelles du territoire :

- échelle du SCoT : identification des éléments importants des trames vertes et bleues et intégration de ces trames dans les schémas de développement urbain ;



◀ La carte « Paysages, espaces naturels, Trames vertes et bleues » est le résultat du croisement des données de biodiversité, des paysages ordinaires, et des zones urbaines. SCoT du Pays d'Autun

- échelle du PLU : indications sur les zones à urbaniser ou à laisser naturelles et orientations d'aménagement données en fonction des enjeux paysagers et de biodiversité du site ;
- échelle du projet urbain : mise en évidence d'éléments naturels présents, parfois discrets, mais pouvant être un support du projet urbain, un atout identitaire en particulier pour des secteurs périurbains qui en sont dépourvus, comme les ruisseaux, zones inondables, trames bocagères, etc.

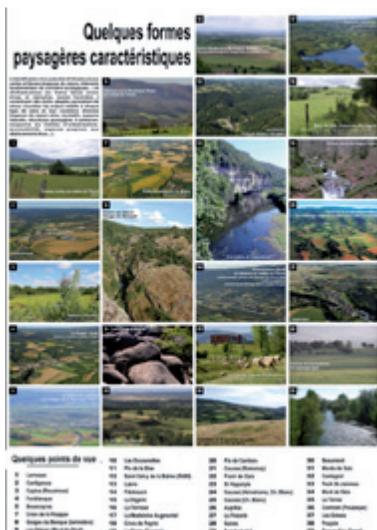
Des préconisations pour le maintien des trames vertes et bleues aux différentes échelles de la planification urbaine

Le pays d'Autan est riche de ses paysages. L'atlas de paysages tarnais comptait de nombreuses unités paysagères sur ce périmètre : la plaine castraise très urbanisée, la Montagne noire comme arrière-plan au sud du territoire, la vallée du Thoré qui longe cette dernière, l'emblématique Sidobre. Bien qu'une urbanisation croissante se développe autour des grandes agglomérations, le paysage abrite une structure boisée assez forte (forêts, haies, ripisylves) et de nombreux cours d'eau qui descendent de la montagne pour irriguer tout le territoire. Ces structures, supports de biodiversité, ont aussi un intérêt paysager fort qui nécessite leur maintien dans le temps et dans l'espace. Effectivement, la superposition de l'emprise urbaine et routière et de la trame verte, même schématique, fait apparaître des zones de fragilisation de la structure éco-paysagère : rupture de la trame, phénomène d'isolat, etc.

Ainsi, les cours d'eau, longtemps niés et rejetés à l'arrière des zones d'habitation, doivent devenir des éléments structurants du territoire. Les communes peuvent les préempter pour en faire de véritables espaces publics, accueillant des cheminements doux pour relier les quartiers, préservant ainsi la continuité des ripisylves. Accompagnée d'un travail sur les limites séparatives, la qualité de ces espaces ne devrait plus être appauvrie par les clôtures privées.

Les haies, structures paysagères aisément identifiées dans le paysage, ont souvent été arrachées au profit de nouvelles pratiques agricoles ou urbaines. Le SCoT préconise qu'elles soient préservées. Ainsi dans la création de nouveaux quartiers, ces derniers doivent s'appuyer sur cette trame existante et peuvent l'enrichir en favorisant ces haies d'essences locales sur les espaces publics et privés.

Ces éléments servent à la fois les intérêts écologiques et paysagers d'un territoire.



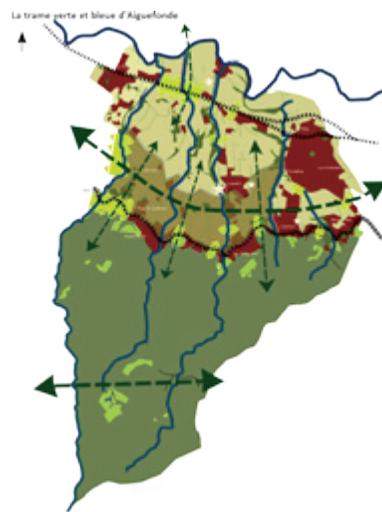
▲ L'étude du SCoT du pays d'Autan a permis d'identifier la diversité des formes paysagères caractéristiques du territoire.

SCoT du pays d'Autan

L'intercommunalité, une échelle pertinente pour la trame verte et bleue

Ce travail sur la trame verte et bleue et l'urbanisation a enrichi le projet de SCoT et a été traduit dans le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT du pays d'Autan. Il a favorisé la sensibilisation des élus sur le sujet et a donné les clés pour anticiper un développement cohérent et durable de leur territoire.

L'échelle du SCoT s'est révélée pertinente pour confronter les tendances de développement urbain avec les structures de trames vertes et bleues du territoire. Ces trames, peu perceptibles à l'échelle communale et à celle du quartier, peuvent pourtant être déclinées lorsque le travail à l'échelle du SCoT est réalisé. Ainsi par exemple, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a accompagné, à titre expérimental, la commune d'Aigüefonde pour définir, à l'échelle locale, les enjeux de la trame verte et bleue du SCoT d'Autan lors de l'élaboration de son PLU. Le travail de reconnaissance des données éco-paysagères du territoire a permis cette approche croisée afin de dégager les enjeux du territoire. La connaissance du paysage est donc un préalable nécessaire à cette réflexion et l'existence d'un atlas prend alors tout son sens. En outre, le Conseil général et le CAUE ayant réalisé l'*Atlas des paysages tarnais*, la prise en compte de ces derniers dans le SCoT en a été facilitée.



▲ Trame verte et bleue de la commune d'Aigüefonde.
PNR du Haut-Languedoc

“ JEAN-PIERRE PARIS, PRÉSIDENT DU SCoT DU PAYS
D'AUTAN

La carte des trames vertes et bleues du SCoT a été bien perçue et a largement alimenté le projet d'aménagement et de développement du territoire du SCoT car, très concrètement, elle a croisé les connexions à maintenir entre espaces de biodiversité avec les développements urbains projetés des communes (zones U et AU des PLU).

Cette démarche pragmatique a permis de bien comprendre que l'urbanisation menace la biodiversité, en fragmentant les poches de biodiversité et de mesurer tout l'intérêt de la proximité urbanisme-nature : environnement agréable, cadre de vie, déplacements doux : marche à pied, randonnées, vélo... Du coup, il a été aussi plus facile dans les groupes de travail d'évoquer les notions de coupures ou limites d'urbanisation (au début du SCoT ce n'était pas évident dans un espace dont la disponibilité semblait infinie), de qualité de l'urbanisation, pour notamment qu'elle soit traversée par la nature, et de mise en valeur et de renforcement de la ripisylve en milieu urbain dense.

Nous sommes satisfaits de notre travail et de sa dimension pédagogique. Et depuis l'approbation du SCoT, les PLU poursuivent la réflexion à leur échelle. ”

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat mixte du pays d'Autan

Maîtrise d'œuvre :

Communauté d'agglomération de
Castres-Mazamet

Entités paysagères :

plaines et collines de l'Albigeois et du
Castrais, Sidobre et monts de Lacaune,
montagne Noire

Calendrier :

2007 à 2011

Contact :

Syndicat mixte du Pays d'Autan

Un schéma territorial des déplacements

Organiser les mobilités durables sur le territoire de la communauté de communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier



▲ A Grisolles, le canal longé par une piste cyclable constitue l'image emblématique d'un projet de territoire fondé sur les mobilités durables.

Un territoire sous pression qui s'organise

La Communauté de communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier est située à la jonction des deux aires urbaines de Toulouse et de Montauban, avec pour corollaire une population qui travaille pour les trois quarts à l'extérieur du territoire. Les flux vers le territoire toulousain et haut-garonnais ont fortement augmenté ces cinq dernières années. L'attractivité historique des pôles urbains de Toulouse et de Montauban et le projet de la ligne à grande vitesse positionnent cette partie sud du département de Tarn-et-Garonne au cœur d'une zone d'accueil de nouvelles populations.

L'arrivée de nouveaux habitants, qui engendre pression foncière, augmentation des déplacements, avec une prédominance de la voiture, et problématiques de stationnement, a conduit la communauté de communes à engager une réflexion globale à travers un schéma territorial des déplacements. En effet, le covoiturage existe mais n'est pas organisé. Le train devient de plus en plus attractif avec trois gares qui jalonnent le territoire du nord au sud mais avec des parkings sous-dimensionnés. Du fait des enjeux sur la mobilité, la Région Midi-Pyrénées a reconnu la démarche comme Grand projet de pays.

Un emboîtement d'échelles et une complémentarité d'usage

Le schéma territorial des déplacements croise regards et questions sur les déplacements urbains et touristiques et ceci avec la prise en compte des singularités paysagères du territoire de la plaine et des terrasses de Garonne dans lesquels les moindres éléments verticaux deviennent des repères. Il se décline à plusieurs échelles intégrant la complémentarité des usages : habitat, déplacement, stationnement, culture et tourisme.

Les premières réflexions, en 2000 avec la charte paysagère puis en 2010 avec l'Agenda 21, ont affirmé la notion de mobilité durable. Il s'agit d'accroître les modes de déplacement alternatifs à la voiture en encourageant les transports en commun, d'améliorer l'accessibilité des gares et de développer les réseaux cyclables et piétons. Trois études ont ainsi été programmées sur le covoiturage et le transport à la demande, les randonnées pédestres et le maillage des pistes cyclables. Parallèlement, une étude pour la programmation d'espaces et d'équipements publics dans le cadre de la qualification urbaine des gares de Grisolles et de Dieupentale favorise la perception globale des sites, dans leur dimension paysagère d'entrées de ville. Dans un premier temps, l'aménagement de parkings permet d'organiser l'intermodalité et de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Elle rend aussi possible la mise en place d'actions pour anticiper les mutations et optimiser le foncier ; à plus long terme des opérations de logements, type éco-quartier, sont programmées aux abords des sites.

Enfin, le concept de parc de mobilité émerge suite à une étude de faisabilité pour une halte nautique à Grisolles et l'aménagement de la maison du garde à Dieupentale. Cette valorisation culturelle et touristique doit développer les thématiques du déplacement sous toutes ses formes avec des aménagements reliant les gares par une piste cyclable « Vélo voie verte » aménagée le long du canal par le Conseil général.



◀ La réflexion engagée par le territoire de Grisolles-Villebrumier a donné lieu à l'aménagement qualitatif des espaces de stationnement des gares ferroviaires utilisées quotidiennement pour rejoindre la capitale régionale. Ici, l'espace de la gare de Grisolles (Conception : agence Pour une ville aimable).

Les échelles du paysage au service des mobilités

La réalisation des études pour le maillage des pistes cyclables, des chemins pédestres et des itinéraires autour des gares s'est déclinée à partir d'un diagnostic des enjeux et d'un projet global en lien avec les enjeux locaux déterminés dans l'*Atlas des paysages de Tarn-et-Garonne* : protection et gestion des coteaux et mise en valeur des paysages par la création de points de vue, de promenades ou de routes touristiques.

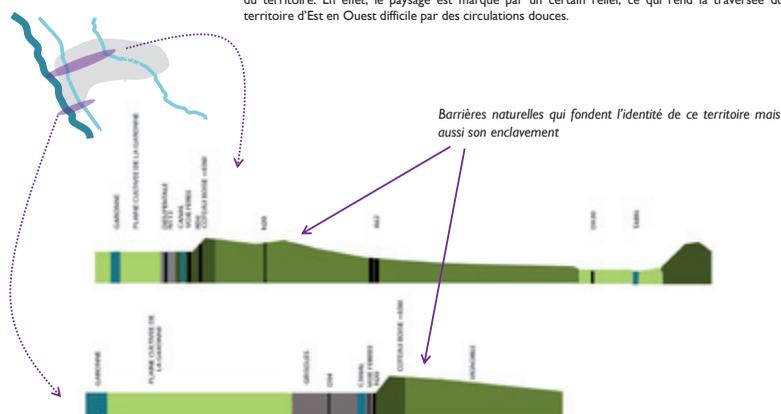
Le diagnostic, effectué sur le territoire de la communauté de communes, a mis en évidence des atouts : la présence des voies d'eau majeures de la Garonne, du Tarn et du canal de Garonne, un paysage marqué par les terrasses du Frontonnais, la plaine de la Garonne et un riche patrimoine architectural porteur d'une identité locale. Il a aussi identifié certaines faiblesses : un territoire dont les constructions s'étalent d'est en ouest mettant en évidence un paysage fragmenté avec peu de connexions pour développer les modes de déplacements doux alors que les plus fortes liaisons (canal, voie ferrée, routes...) sont orientées nord/sud.

Au final, huit boucles pédestres sur l'ensemble du territoire valorisent la diversité des paysages, et leur dimension culturelle à travers l'eau, les vignobles et les coteaux. Elles résultent d'un travail d'enquête auprès des collectivités, des particuliers, des services du Conseil général et du CAUE :

- trois circuits longent les rives du canal avec des boucles de découvertes de la plaine de la Garonne en prenant en compte le projet d'aménagement du belvédère de Grisolles dont l'étude a été portée par le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne ;
- trois circuits sont au cœur du vignoble du Frontonnais, paysage de plaine et de coteaux ponctués de domaines viticoles et de polycultures ;
- deux circuits à l'extrême est, dans les coteaux de Monclar-de-Quercy et du Gaillacois avec des ouvertures sur la plaine du Tarn.

Un paysage marqué par les coteaux des vignobles du Frontonnais

L'orientation des voies traversantes sur un axe nord-sud s'explique entre autres par la topographie du territoire. En effet, le paysage est marqué par un certain relief, ce qui rend la traversée du territoire d'Est en Ouest difficile par des circulations douces.



Ce réseau de boucles pédestres sera connecté avec le maillage des pistes cyclables à partir des gares de Grisolles et de Dieupentale. L'offre de loisirs de randonnée élargie à partir du réseau ferré s'inscrit dans le développement d'un tourisme de proximité, vecteur d'économie.

◀ Les études conduites sur la communauté de communes ont été l'occasion de replacer les infrastructures de déplacement dans leur contexte géographique et ainsi d'illustrer à la fois leur place au sein des différents paysages du territoire et le rôle structurant des coteaux.

Les mobilités ancrées dans le paysage

La mise en place par la Communauté de communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier d'une politique des mobilités a permis de montrer que la connaissance des paysages est utile pour une réflexion sur les modes de déplacements doux. En effet, sur l'ensemble du territoire, les caractéristiques des entités paysagères ont été valorisées en identifiant des points de vue pour aménager par exemple des belvédères.

La mise en œuvre des différents parcours sur le territoire et leurs aménagements ont montré l'importance, tout en s'appuyant sur l'atlas des paysages, de pouvoir en approfondir les données. En effet, les projets d'aménagement s'appuient sur des échelles plus fines, prenant en compte le micro relief et les éléments remarquables : un pigeonnier, un domaine, un alignement d'arbres, un arbre remarquable...

Les ruptures entre les coteaux, la plaine et les ouvrages tels que le canal, la voie ferrée et la route font partie des composantes du parcours. Les itinéraires pédestres et cyclables constituent ainsi un outil de découverte des richesses paysagères au service des déplacements doux dans un territoire en pleine mutation.



MARTINE CAMBRA - ÉLUE DE GRISOLLES

Un atlas du paysage est un outil transversal qui analyse toutes les caractéristiques d'un territoire. Sa richesse le rend plus approprié aux professionnels de l'aménagement qu'aux élus. En effet, ces derniers sont plus sensibles aux valeurs et aux enjeux de leur territoire dévoilés au moment d'une réflexion stratégique qu'à la compilation de données historiques, techniques, sociologiques ou économiques.

Sur notre territoire intercommunal, l'exemple des projets d'aménagement des deux parkings de gares est intéressant car le bureau d'études, après avoir pris connaissance des différents inventaires ou études paysagères existant à l'échelle de notre bassin de vie, a su repérer l'essentiel et mettre en exergue ce qui faisait enjeux sur notre territoire en fonction de l'échelle de lecture et d'analyse pertinente au vu du projet en cours. Ces allers-retours entre le grand paysage et l'environnement proche du projet ont permis de tenir compte de la configuration géographique du secteur, de l'histoire des lieux (histoire liée aux activités ferroviaires mais aussi aux activités agricoles proches), de la nature des sols, du lien entre cette activité de stationnement avec le reste du bourg à travers les déplacements et le traitement des espaces publics, ce qui a donné un caractère particulier et unique à ces aménagements.

Pour les élus, l'analyse du grand paysage est devenue compréhensible et pertinente car elle s'est inscrite dans la réflexion globale d'un projet singulier. »

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier

Maîtrise d'œuvre :

PARCOURIR et HORIZON CONSEIL, ITER, SÉCHERESSE CONSULTANTS, agence SCARABÉE

Entités paysagères :

Frontonnais, Pays toulousain

Calendrier :

2010 : schéma territorial des déplacements

Contact :

Communauté de communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier

Le site classé de Saint-Bertrand-de-Comminges, Valcabrière et Sarp

Préserver et vivre dans un site historique



▲ Les espaces agropastoraux sont une composante essentielle du paysage de Saint-Bertrand-de-Comminges. Les aplats herbeux ponctués d'arbres contribuent à la mise en scène du site urbain perché, dominé par sa cathédrale.

DREAL Midi-Pyrénées

Un paysage qui magnifie les monuments historiques

La boucle de la Garonne, qui accueille les communes de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrière et s'ouvre largement sur la Barousse et la commune de Sarp, possède un très prestigieux passé historique. Il est notamment révélé par la cathédrale Sainte-Marie qui s'inscrit majestueusement dans le paysage et constitue le phare d'un patrimoine culturel des plus riches. Les vestiges de la ville romaine de Lugdunum des Convènes et la basilique romane Saint-Just en constituent également des éléments clés.

Ce patrimoine culturel est protégé au titre des monuments historiques. Les mesures de protection existantes au titre du Code du patrimoine peuvent être suffisantes pour assurer une conservation de ces biens au vu de leur caractère historique et culturel. La majesté de ces édifices ne prend cependant toute sa dimension que dans le paysage dans lequel ils s'inscrivent : les premières hauteurs boisées du piémont pyrénéen pour toile de fond, quelques hauts sommets à l'horizon, une avant-scène agricole et pastorale dans la plaine. Ces panoramas et perspectives sur les silhouettes des monuments historiques ont constitué la base des représentations de ces lieux : tableaux du XIX^e siècle, cartes postales anciennes ou modernes...

C'est le caractère exceptionnel de ce patrimoine paysager et ses enjeux de préservation qui ont justifié une protection de niveau national et la mise en place d'un site classé.

Un outil pour gérer ce patrimoine historique et paysager

Cependant, ce classement n'a jamais eu pour objectif de figer le territoire dans une image de carte postale idéalisée. Au contraire, il a été posé en termes d'intégration et d'accompagnement des projets de développement nécessaire à la vie du territoire, dans le respect des valeurs paysagères du site qui font aujourd'hui sa renommée et son intérêt touristique. La définition du périmètre de protection s'est ainsi accompagnée de la mise en place d'un cahier de gestion du site qui intègre les notions de projet de territoire et d'évolution des paysages. Ce cahier propose des orientations en matière de gestion des espaces agricoles ou forestiers, et de valorisation du patrimoine archéologique. Il établit aussi des préconisations concernant les constructions neuves.

Objet de référence pour les acteurs du territoire, le plan de gestion est devenu pour partie opposable aux tiers dès lors que certaines prescriptions ont été annexées au PLU. Il a par contre été choisi d'exclure la plupart des secteurs bâtis du périmètre du site classé et de les inscrire dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), dotée d'un règlement, afin de les soumettre à des prescriptions architecturales et constructives, qui garantissent leur qualité et la cohérence de leur aménagement.

▼ La valorisation agricole du val de Garonne favorise les perspectives sur les monuments historiques : la cathédrale Sainte-Marie et la basilique Saint-Just.

DREAL Midi-Pyrénées



Ménager intérêt patrimonial et rentabilité économique

A travers cette posture dynamique, les enjeux économiques et sociaux du territoire ont pris une part aussi importante que les enjeux patrimoniaux, dans la valorisation de ce territoire. Le cahier de gestion s'est ainsi attaché à définir les conditions d'acceptation des projets de ce paysage agro-sylvo-pastoral. Les vues et les perspectives emblématiques sur le site sont apparues comme le prisme à travers lequel les qualités et le degré de sensibilité de ce paysage ont été définis, et à partir duquel la dynamique de ce territoire s'est développée.

L'activité agro-pastorale fondatrice de cette construction du paysage a notamment été soutenue pour préserver ces grands couverts herbacés, mettant en scène le relief particulier et les monuments du site tels que la cathédrale, garantissant la sauvegarde de la majeure partie du patrimoine archéologique. Des préconisations ont été proposées afin de permettre la modernisation des bâtiments agricoles, voire la construction de nouveaux bâtiments et assurer leur intégration au site notamment sur les cônes de vues majeurs.

Pour la forêt, le cahier de gestion a également défini des modalités de gestion et d'exploitation permettant de préserver la qualité de cet écrin végétal.

▼ La découverte touristique du site de Saint-Bertrand-de-Comminges s'appuie sur la valorisation des chemins ruraux dont la pérennité et l'entretien sont un enjeu économique majeur.

DREAL Midi-Pyrénées



Une démarche collective en faveur du paysage

Dans le cadre de l'élaboration et de la validation du cahier de gestion, le double enjeu de préservation d'un espace exceptionnel et d'accompagnement de son évolution a fortement mobilisé les collectivités locales, avec une participation active des maires et des conseillers municipaux. Se sont aussi impliqués, les services de l'Etat (services de la sous-préfecture, DREAL Midi-Pyrénées, DDT de la Haute-Garonne, architecte des bâtiments de France, DRAC Midi-Pyrénées), les services du Conseil général et des partenaires techniques locaux (chambres d'agriculture, centre régional de la propriété forestière, CAUE de Haute-Garonne, Association de coopération interrégionale « les chemins de Saint-Jacques de Compostelle », centre culturel des Olivetains, association SOLAGRO,...).

Le cahier de gestion a notamment permis au territoire de construire les bases d'un projet économique, social et culturel de qualité qui reste compatible avec les valeurs du site classé.



MARIE-CLAIRE UCHAN, MAIRE DE SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES

La commune de Saint-Bertrand-de-Comminges est riche d'un patrimoine historique qu'il nous appartient de préserver et de valoriser. Les monuments médiévaux et le patrimoine antique attirent de nombreux visiteurs, qui les découvrent d'abord en accédant à la commune, au travers du paysage qu'ils traversent. C'est ce paysage que le site classé entend préserver.

Mais la commune de Saint-Bertrand, ce sont aussi des habitants, des agriculteurs, des artisans, etc., qui fréquentent et gèrent ce même territoire. Le paysage, partagé avec les visiteurs qui le découvrent, doit donc porter à la fois des vues majestueuses sur les monuments historiques et des activités économiques. C'était le défi lancé au cahier de gestion du site classé, dans lequel chacun des élus du territoire s'est impliqué, que de rendre compatibles les activités, notamment agricoles ou forestières, avec la préservation du paysage.

Il nous appartient maintenant de construire, à une échelle territoriale pertinente, un projet de préservation et de valorisation digne de la qualité de ce patrimoine historique et paysager. C'est un pari pour l'avenir afin de mieux accueillir les visiteurs et leur donner à comprendre toute l'histoire de notre territoire. ”

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat mixte pour la promotion, le développement culturel et touristique du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère

Maîtrise d'œuvre :

GOMEZ ET RINKEL, architectes du patrimoine (pour l'AVAP)

Entité paysagère :

Comminges et Nestes

Calendrier :

10 mars 2010 : classement du site
2010 à 2012 : cahier de gestion et AVAP

Contacts :

DREAL Midi-Pyrénées
communes de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère

La mise en valeur des chaos rocheux du Larzac

Réouvrir le paysage du plateau en favorisant sa biodiversité



▲ Témoin des rassemblements contestataires du Larzac en 1973, le site du Rajal est un lieu emblématique très fréquenté par les Millavois et les touristes. Il offre de larges vues sur le plateau et sur le Lévezou.

Une forteresse karstique

Le Larzac est un vaste plateau calcaire, à l'apparence steppique, profondément entaillé par plusieurs gorges à l'aspect verdoyant, contrastant fortement avec l'image aride du plateau. Au-delà de cette dualité, se cache en réalité une multiplicité de paysages moins reconnus telles des zones de bocages, des terres cultivées ou des zones boisées. Plusieurs arguments ont étayé le choix d'établir un plan paysage sur ce territoire. En effet, ce paysage agropastoral tend à perdre son identité steppique du fait des changements des pratiques agricoles. Ce territoire a subi des transformations brutales récentes avec notamment le passage de l'autoroute A75, qui a modifié la perception de cette forteresse et l'urbanisation galopante qui tend à banaliser les paysages du Larzac. Ce plateau, du fait de la nature karstique de son sous-sol, est un territoire extrêmement sensible à la pollution de l'eau alors même qu'il abrite la ressource en eau des territoires situés aux alentours. Enfin, il est également le lieu où se sont déroulés les événements historiques de la lutte pour la conservation par les paysans, des terres du Larzac.

Le plan paysage Larzac

En 2006, le PNR des Grands Causses et l'Etat (DIREN Midi-Pyrénées) ont engagé une réflexion sur le devenir du causse du Larzac. Outil d'aide à la décision, le plan paysage est la transcription d'un projet de territoire basé sur le devenir d'un paysage. Il vise à anticiper l'évolution paysagère du territoire dans le but de valoriser son identité et ses atouts. Cet outil, pour être efficace, doit être construit avec les acteurs du territoire. L'organisation de groupes de travail thé-

matiques (agriculture, urbanisme, tourisme) permet de les associer à la réflexion. Un fin travail de diagnostic réalisé par une équipe pluridisciplinaire, composée d'un paysagiste, d'un géographe, d'un sociologue, d'un architecte et d'un urbaniste a abouti à un projet de territoire adapté à ce cause emblématique du Parc. Une vingtaine d'actions résultent directement de cette connaissance approfondie du territoire. Elles peuvent se décliner sur le long terme et sur des projets transversaux comme les documents d'urbanisme, ou bien être mises en place plus rapidement comme c'est le cas pour la mise en valeur des chaos rocheux.

Protéger les chaos

La steppe, paysages largement ouverts emblématiques du cause, est héritée de pratiques agropastorales anciennes qui aujourd'hui tendent à disparaître. La conséquence directe est l'enfrichement des anciens parcours par plusieurs essences, notamment buis et Pin sylvestre, dont la profusion estompe l'image aride de la steppe. Par là même, c'est l'identité du paysage du cause qui disparaît ; paysage et pratiques pourtant reconnus au patrimoine mondial de l'Unesco.

Un des axes du plan paysage vise à « préserver les paysages monumentaux et la diversité paysagère », dans l'objectif de « préserver l'essentiel des singularités paysagères du territoire, c'est-à-dire préserver les paysages stratégiques monumentaux et fragiles, conserver l'intégrité des grandes unités de paysages et mettre en exergue les éléments fondateurs de la symbolique Larzac ». Il se décline en trois points qui précisent qu'il s'agit de « restaurer la lisibilité du relief naturel (balcons, corniches, chaos), sauvegarder les paysages traditionnels stratégiques (parcours, dolines, structures liées à l'arbre, autour de l'A75, paysages de voies de communication), préserver les sites remarquables. »

Recenser les chaos pour choisir les sites

Un recensement exhaustif des chaos est réalisé par le PNR durant l'été 2009. Chaque chaos retenu fait ainsi l'objet d'un diagnostic paysager, floristique et faunistique, foncier, de fréquentation, de visibilité et de facilité d'accès, afin d'identifier les mesures les plus adaptées à la sauvegarde de ce patrimoine. Ce diagnostic permet, entre autres choses, d'apprécier l'originalité, la fragilité et les potentialités de gestion de chaque site.

Cette reconnaissance permet de retenir deux chaos sur les vingt-cinq recensés.

- Le Rajal del Gorp est choisi en raison de sa facilité d'accès, de sa visibilité, des vues qu'il offre, de sa taille imposante et de son classement en zone Natura 2000. C'est un site largement envahi par le buis, les amélanchiers et le genévrier. Le plan paysage a défini une action de défrichement afin de retrouver le contraste entre la pelouse et le chaos.
- Le chaos des Baumes, quant à lui, est retenu pour la présence d'un habitat troglodytique qui épouse les contours ruiniformes des chaos. Ici l'enfrichement est surtout constitué par du pin sylvestre qui tend à fondre le chaos dans le massif forestier.



▲ La suppression d'une haie de conifères a permis de retrouver des vues lointaines sur les monts du Lézou à partir de l'axe routier. Les déchets de coupe de la haie ont alimenté la centrale de cogénération de Mende. Cliché du haut : état en 2010. Cliché du bas : état en 2012.

PNR des Grands Causses



▲ Aux Baumes, un fin travail de diagnostic a permis de localiser avec précision les zones de déboisement. Les pins abattus lors des travaux ont été valorisés par l'agriculteur propriétaire des parcelles en copeaux pour alimenter sa chaudière. Cliché du haut : état en 2010. Cliché du bas : état en 2012.

PNR des Grands Causses

Des actions complémentaires

Des parcours "refendus"

La principale cause de l'enfrichement résulte d'un changement des pratiques agricoles. Les troupeaux ne sont pas conduits dans les parcours, livrés à eux-mêmes, ils broutent les secteurs les plus appétants et délaissent les autres. Un diagnostic écopastoral révèle que les parcours à brebis sont très vastes, ainsi la pression exercée par les troupeaux sur le milieu est beaucoup moins forte ; les brebis délaissent les espèces telles que le buis, qui en proliférant fait également disparaître tout un cortège de plantes. Sur le site du Rajal, un refend du parcours est expérimenté en divisant en trois, par des clôtures, un vaste espace de 120 ha. Cet aménagement vise à enrayer la propagation du buis en maintenant une pression pastorale plus forte.

Des sites défrichés

Parallèlement au refend du parcours, une opération de défrichement sur les deux sites est menée par le Parc. Au Rajal, en raison de difficultés techniques rencontrées et de l'enjeu écologique (l'arrachage du buis abîme la pelouse, habitat d'essences endémiques, l'accès aux engins dans les chaos est difficile), les travaux se sont limités à deux zones et à l'arrachage des sujets les plus vigoureux. Malgré cette intervention partielle, la lisibilité du site est améliorée.

Aux Baumes, l'abattage de pins sylvestres et l'arrachage d'ailantes (espèce envahissante) a permis de clairement rendre plus perceptibles les chaos ruiniformes. Parallèlement, l'habitat troglodytique a été restauré.

Une mise en valeur touristique

En complément de ces actions d'arrachage, les deux sites ont fait l'objet d'une mise en valeur touristique par le biais de l'installation de panneaux d'information à l'entrée. Au Rajal, une signalétique discrète accompagne le cheminement piéton à travers les chaos. Elle vise à maîtriser la circulation dans le site et évitera ainsi une érosion de la pelouse et la disparition des espèces endémiques.

Redécouvrir le plateau

L'abattage de la haie de la 2x2 voies¹ combiné avec le défrichage du chaos du Rajal, est réalisé toujours dans un objectif de mise en valeur des paysages du Larzac. Une haute et large haie de conifères divise les deux portions de la 2x2 voies. Ces espèces banalisantes, largement utilisées dans les lotissements pour individualiser les lots, n'ont aucun lien avec le paysage du Larzac et sont peu intéressantes pour l'environnement. Au-delà des difficultés d'entretien, cette haie était accidentogène : plaques de verglas à l'ombre de la haie et manque de visibilité dans les virages. Son abattage a permis de redécouvrir un paysage en retrouvant de larges vues vers les paysages du Lézou et en favorisant la perception de l'horizontalité du plateau.

Un travail à long terme nécessaire

L'arrachage du buis est difficile à réaliser sans bouleverser le milieu. Une coupe unique n'entraîne qu'un regain de végétation l'année suivante, en revanche des coupes suivies pendant six à sept ans, relayées par une pression pastorale forte, permettraient de faire reculer le buis. Cette action est donc limitée par des contraintes budgétaires ne permettant pas d'avoir une vision à long terme avec des programmes ne s'étendant que sur une année. L'impact du refend des parcours n'est pas évaluable aujourd'hui, trop peu d'années nous séparent des nouvelles pratiques de pâturage mises en place. Mis à part le spectaculaire abattage de la haie, ayant soulevé de nombreuses contestations, les actions d'arrachage une fois réalisées sont peu perceptibles. Cette réalisation subtile a permis de respecter le site sans le dénaturer, y compris d'un point de vue écologique ; et c'est tout l'intérêt de cette réalisation.

1 - Vidéo réalisée par le PNR des Grands Causses à propos de la suppression de la haie de la RD 809 sur le Larzac disponible sur le site www.youtube.com



CHRISTIAN BERNARD, BOTANISTE, MEMBRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PNR DES GRANDS CAUSSES

Dans le cadre du pilotage de cette opération, j'ai soulevé le problème posé par la haie centrale de l'ancienne RN 9. Plantés il y a plus de trente ans avec un apport de terre important, ces résineux exogènes s'étaient fortement développés, à tel point qu'ils occultaient la perception des paysages, créant également des problèmes de sécurité routière. Il a fallu cependant un an pour faire aboutir ce projet d'arrachage qui a suscité de nombreuses réactions dans la presse locale, souvent irrationnelles. Le changement de paysage qu'avait entraîné cette plantation n'était pas perçu. La présentation de photos du site avant et après lors d'une conférence, ainsi que la publication d'un article de mise au point par l'adjoint à l'environnement de Millau, ont contribué à l'acceptation du projet. Aujourd'hui, je considère qu'il s'agit d'une opération exemplaire sur le plan environnemental et paysager. ”

Maîtrise d'ouvrage :
DREAL Midi-Pyrénées et PNR des Grands Causses
Maîtrise d'œuvre :
PNR des Grands Causses
Entités paysagères :
Grands Causses et Avant-Causses
Calendrier :
2009 à 2010 : étude préalable
hivers 2012/2013 et 2013/2014 :
travaux
Contact :
PNR des Grands Causses

Le plan d'actions de la Communauté d'agglomération du Muretain

Maintenir son identité face à une pression urbaine croissante



▲ La ville de Labarthe-sur-Léze perçue depuis la campagne environnante. Cette image illustre la démarche locale d'inversion des regards qui propose de concevoir des projets urbains à partir des espaces agricoles.

Partager une stratégie de développement et d'aménagement du territoire

Révéléateur de la pression foncière qui existe sur les terres agricoles et les espaces naturels de la Grande Agglomération toulousaine, le SCoT (Schéma de cohérence territoriale), approuvé en 2012, a surtout permis aux élus locaux d'affirmer leur volonté de maîtriser de façon cohérente, et sur le long terme, le développement de l'aire urbaine toulousaine et conjointement de faire fructifier le capital naturel et agricole, bien commun de ce territoire.

Dans la foulée de cette approbation, la Communauté d'agglomération du Muretain (CAM), s'est organisée pour adapter cette politique aux singularités de ce territoire de confluence entre l'Ariège et la Garonne façonné et structuré par l'eau, sous ses différentes formes (fleuve, rivière, rus, fossés, mare, fontaine) mais également territoire de terrasses agricoles.

Elle s'est engagée durant trois ans avec l'ensemble des communes de l'intercommunalité, dans un processus d'échanges, de coconstruction d'un projet de territoire, de mutualisation de moyens, de hiérarchisation des actions à mettre en œuvre, qui s'est concrétisé par la production de deux documents cadres :

- un schéma d'orientations pour la préservation et l'aménagement des espaces agricoles et naturels ;
- une boîte à outils pour la mise en œuvre de la restructuration des bourgs périurbains.

Construire une doctrine

Le temps d'élaboration de ces outils intercommunaux a été l'occasion de créer des échanges riches avec l'Agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine (AUAT), le Syndicat mixte d'étude et d'aménagement de la Garonne (SMEAG), le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Haute-Garonne (CAUE) et bien d'autres acteurs et usagers de ce territoire comme les agriculteurs, les pêcheurs, les associations environnementales...

Il a permis de confirmer, comme le faisaient déjà les différentes études d'inventaire et de reconnaissance des paysages de Haute-Garonne, l'importance et le rôle du réseau hydrographique naturel et artificiel dans la structuration de ces paysages de l'entité Pays toulousain, la valeur donnée aux espaces naturels et agricoles ainsi qu'au patrimoine bâti dans la structuration villageoise.

La connaissance de ce patrimoine a notamment été affinée, de manière à favoriser son appropriation mais surtout à révéler et comprendre les phénomènes venant en rupture de cette perception, vision partagée du territoire.

Les enjeux d'aménagement ont pu être spatialisés et hiérarchisés, les projets portés par les communes, mis en cohérence à l'échelle intercommunale.

Cette doctrine, responsabilisant les élus, sert à informer et à sensibiliser les porteurs de projets.

▼ La Communauté d'agglomération du Muretain occupe un territoire de confluence caractérisé par une grande diversité de paysages naturels.

Communauté d'agglomération du Muretain - AUAT

LES PAYSAGES DU MURETAIN

DEUX GRANDES ENTITES PAYSAGERES



Générer une dynamique locale

Ce travail de sensibilisation et de prise de position a déclenché une véritable prise de conscience du rôle de la collectivité, en particulier pour soutenir et accompagner les filières agricoles locales.

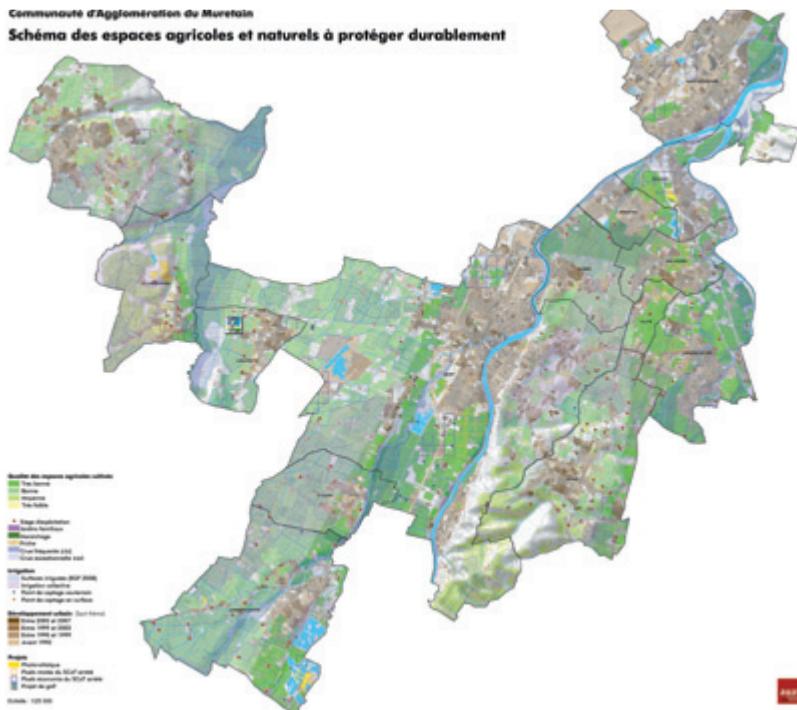
Il a notamment conduit à la mise en place d'une ingénierie spécifique sur les dynamiques de l'agriculture et de l'économie sociale et solidaire par le recrutement d'un chargé de mission à temps plein. Il a pour rôle l'identification des espaces agricoles à préserver sur le long terme, au regard de l'intérêt pédologique et agronomique du sol.

Ce projet intercommunal d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine naturel et agricole s'inscrit désormais dans le concept de « couronne verte » telle que définie au SCoT. Son supplément opérationnel le rend par contre directement utilisable par les élus et techniciens au moment de l'élaboration de leur PLU ou de leurs projets communaux.

C'est le cas pour la localisation souvent trop théorique des trames vertes et bleues, pour lesquelles il a permis d'approfondir les orientations et prescriptions du SCoT sur le classement des espaces naturels et agricoles.

Communauté d'Agglomération du Muretain

Schéma des espaces agricoles et naturels à protéger durablement



La réflexion plus particulière sur la restructuration des bourgs périurbains, dans le contexte de classement au SCoT en tant que « territoire de développement mesuré », a conduit à l'élaboration d'une « boîte à outils » déclinée autour de cinq axes :

- renforcer la vitalité des centres-bourgs (commerce de proximité, espaces publics...);
- permettre le renouvellement urbain;
- accompagner l'évolution du tissu pavillonnaire;
- favoriser des nouvelles formes d'habitat adaptées au bourg;
- construire un projet patrimonial.



▲ Un document d'orientation établi à l'échelle du territoire propose une carte figurant les espaces agricoles et naturels à protéger.

Communauté d'agglomération du Muretain

S'inscrire dans le temps

Ces deux dispositifs sont désormais utilisés par la CAM et ses communes-membres, dans la mise en œuvre du Projet de territoire. Si ces travaux n'ont pas abouti à la réalisation d'une charte à proprement parler, et ne s'appliquent donc pas directement sous forme de recommandations ou de prescriptions à des projets d'aménagement ou aux documents de planification, la CAM porte les messages issus de ces études dans le cadre de ses missions d'accompagnement des communes. Lors des procédures de PLU par exemple, la CAM utilise ces supports pour aider les élus à affiner leur projet et à choisir des outils adaptés aux enjeux et objectifs retenus par le PADD. La prise en compte de ces thèmes, liés à la protection et à la mise en valeur du patrimoine bâti, naturel ou agricole, est recherchée lorsque la CAM est appelée à émettre un avis sur un document d'urbanisme en tant que personne publique associée. Il faut également souligner que les actions proposées dans ces études ont été retranscrites, en vue de leurs mises en œuvre, dans l'Agenda 21 communautaire adopté fin 2013. Plusieurs fiches actions en reprennent les objectifs :

- revaloriser les centres-villes et centres-bourgs ;
- valoriser les sites remarquables autour d'un projet patrimonial du territoire ;
- soutenir une agriculture périurbaine écologique et responsable.



JEAN-LOUIS COLL - VICE-PRÉSIDENT DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU MURETAIN

Cette démarche a été l'occasion de redécouvrir notre territoire et de mieux appréhender la diversité et les qualités de nos paysages naturels et agricoles, de nos pratiques et de nos modes d'habiter. Elle nous a surtout amenés à échanger, à confronter nos regards d'élus avec les acteurs locaux. Ainsi, nous nous sommes collectivement appropriés ce bien commun. Grâce à cette approche, il a été beaucoup plus simple de construire, voire d'inventer, un projet de territoire soucieux de préserver ce patrimoine naturel et agricole en commençant par maîtriser l'étalement urbain de nos villages, mais surtout en mobilisant de nouvelles énergies pour renouveler les pratiques agricoles (maraîchage) et de loisirs (sentiers de randonnée).

Ainsi l'équipe municipale a progressivement donné un nouvel élan à la commune de Pinsaguel, en dessinant une nouvelle image à notre village situé à la confluence de l'Ariège et de la Garonne. Aux portes du Grand Toulouse, cet aménagement dédie une large partie du territoire communal à la préservation de ce site naturel et agricole de qualité que constitue la confluence. Cette préservation contribue à forger la nouvelle identité de notre commune à travers des actions telles que l'intégration dans une réserve naturelle régionale, en cours de création, le développement du maraîchage et de jardins familiaux, la mise en place d'un centre culturel et environnemental. ”

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté d'agglomération du Muretain

Maîtrise d'œuvre :

pôle développement territorial de la Communauté d'agglomération du Muretain

Entité paysagère :

Pays toulousain

Calendrier :

2012

Contact :

pôle développement territorial de la Communauté d'agglomération du Muretain

Le PLU de Saint-Pierre-de-Rivière

Limiter l'étalement urbain en s'appuyant sur les caractéristiques paysagères du territoire



▲ Les deux villages principaux de Saint-Pierre-de-Rivière et les extensions urbaines récentes.

Mairie de Saint-Pierre-de-Rivière

Une commune sous pression urbaine

Commune résidentielle ariégeoise comptant 660 habitants, Saint-Pierre-de-Rivière est attractive en matière d'habitat grâce à sa situation de proximité avec Foix et à son cadre de vie rural de qualité.

La municipalité a souhaité corriger fortement les tendances de l'ancien plan d'occupation des sols qui entérinait l'étalement urbain, au détriment des paysages et des espaces agricoles. Elle a cherché à réorienter fermement les objectifs communaux en recentrant son développement autour des noyaux bâtis.

Le PLU, approuvé en février 2012, a été réalisé dans l'optique des lois dites Solidarité et renouvellement urbains (SRU), Engagement national pour le logement (ENL), Urbanisme et habitat (UH) et les lois issues du Grenelle de l'environnement. Il fait donc largement référence à leurs principes communs :

- équilibre du territoire communal et développement maîtrisé et économe de l'urbanisation ;
- recherche d'une mixité sociale et urbaine, diversité des fonctions urbaines ;
- préservation et maintien des équilibres entre espaces naturels, agricoles et urbains.

L'élaboration du PLU s'est effectuée concomitamment avec le lancement du SCoT de la vallée de l'Ariège.

Une méthode de projet qui s'appuie sur des documents supra-communaux

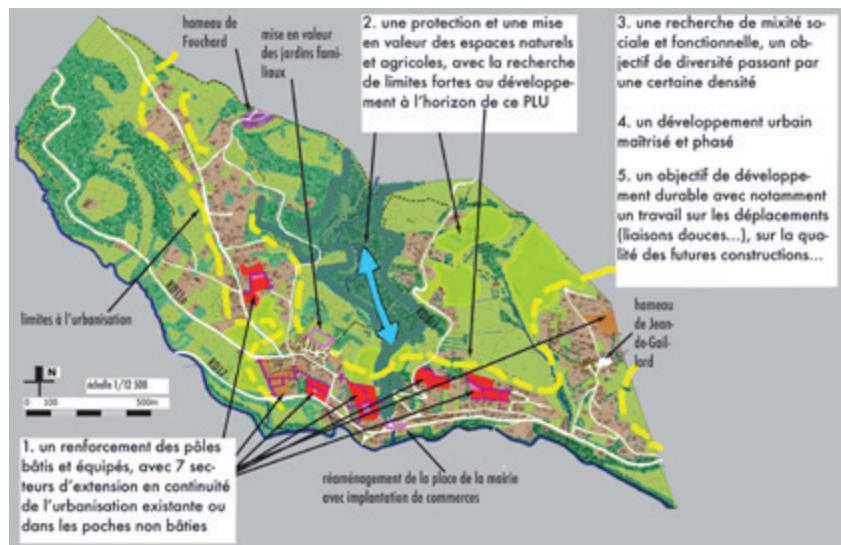
Pour traduire ces orientations et notamment pour les aspects architecturaux, urbains et paysagers, le projet de PLU s'appuie sur plusieurs documents supra-communaux : l'*Atlas des paysages de l'Ariège*, la *Charte architecturale et paysagère de La Barguillère*, la *Charte du PNR des Pyrénées ariégeoises* et le guide *Vers un urbanisme durable en Ariège*. Le diagnostic agricole et l'étude de l'Association des naturalistes ariégeois sur le patrimoine naturel permettent également de bien définir les espaces agricoles et la trame verte et bleue.

La prise en compte de ces documents est annoncée comme un élément de méthode transversale au projet de PLU, dès la phase amont du diagnostic.

A l'issue des études et des débats, la commune a retenu les principes généraux de développement sur la base du diagnostic, de l'analyse de l'environnement et des paysages et des réflexions sur différents scénarios de développement nécessaires à l'élaboration du projet communal.

Elle a défini un plan d'aménagement et de développement durable s'appuyant sur cinq grands principes :

- le renforcement des pôles équipés avec trois sites d'extension en continuité de l'urbanisation existante ou dans les poches non bâties ;
- la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels avec la recherche de limites fortes au développement du bâti à l'horizon de ce PLU ;
- la recherche d'une mixité urbaine et fonctionnelle — cet objectif de diversité passant par une certaine densité ;
- la volonté de maîtriser et de phaser le développement à court, moyen et long terme ;
- l'objectif de développement durable sur la qualité des futures constructions et une réflexion sur les déplacements (liaisons douces...).



◀ Le projet d'aménagement et de développement durable du PLU renforce les pôles bâtis et équipés en proposant deux sites d'extension urbaine en continuité de l'existant et un troisième en comblement d'une « dent creuse » urbaine.

Retrouver et préserver les qualités paysagères

L'Atlas des Paysages d'Ariège situe Saint-Pierre-de-Rivière et plus largement le secteur de La Barguillère dans l'ensemble paysager du bassin de Foix et du Plantaurel. Il met en avant d'une part les qualités paysagères de ce territoire basées sur la lisibilité des différents espaces agricoles et villageois et, d'autre part, la périurbanisation qui a déjà entamé sérieusement ces composantes.

A partir de ce constat, le PLU tente de corriger ces effets afin de retrouver ou de maintenir les qualités de son paysage.

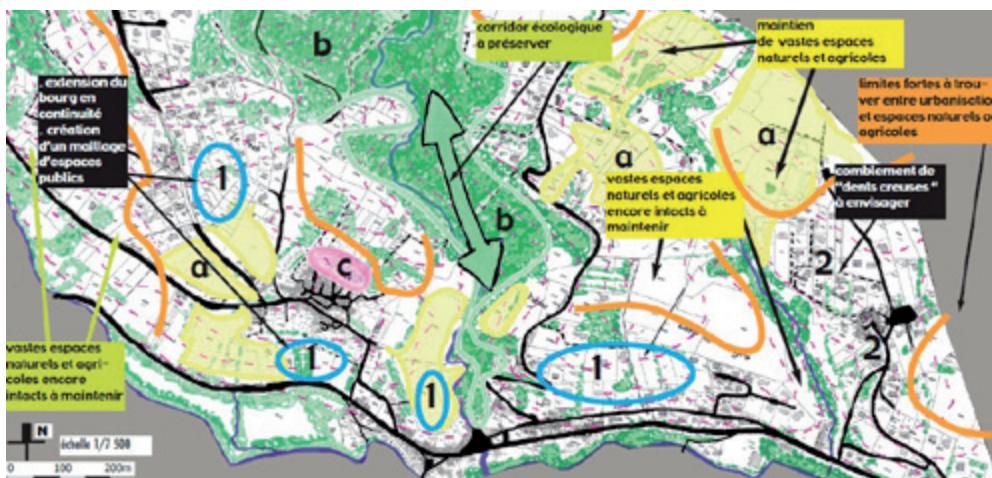
En lien avec l'Atlas, la Charte architecturale et paysagère de La Barguillère et le guide de recommandations Vers un urbanisme durable en Ariège donnent des orientations, des principes généraux et des exemples en matière de développement urbain recentré et assez dense, d'implantation judicieuse dans un site, d'économie et de rationalisation des espaces publics et des réseaux...

Pour maintenir et préserver la qualité des espaces naturels et agricoles, la commune a pris en compte ces principes et les a traduits de façon concrète dans son PLU en limitant le développement du bâti diffus le long de la voirie existante et en recentrant le développement urbain futur autour du village et de ses équipements publics.

Les zones urbanisables à court ou moyen terme ont été réduites et ne représentent plus que 20% du territoire, contre 33% dans l'ancien POS.

Le règlement graphique (zonage) et le règlement écrit précisent les règles d'implantation des constructions par rapport aux voies et leur aspect extérieur afin d'assurer une continuité avec le bâti existant. La définition d'orientations d'aménagement donne les principes de traduction spatiale en termes de densité, d'implantation et d'articulation avec le bourg.

De nombreux éléments, essentiellement des haies champêtres ou quelques éléments de végétation plus isolés qui structurent le paysage dans les zones à urbaniser ont été identifiés et protégés par l'intermédiaire du règlement.



► Dans le cadre des études du PLU, des schémas ont permis de synthétiser les enjeux à l'échelle des secteurs urbains.

Orienter et encadrer l'évolution des paysages

En s'appuyant sur les caractéristiques du paysage détaillées dans les outils atlas, la charte paysagère ainsi que sur d'autres documents de cadrage tels que la *Charte du PNR des Pyrénées ariégoises* et le guide *Vers un urbanisme durable en Ariège*, le PLU recentre le développement urbain à proximité du noyau principal. Il stoppe ainsi un mitage préjudiciable à l'agriculture et à la qualité des paysages, engagé depuis une vingtaine d'années.

Il traduit à la fois en termes d'échelle et d'enjeux les capacités d'une municipalité à influencer sur l'évolution du paysage de sa commune.



◀ Le village de Saint-Pierre-de-Dessus constitue l'un des deux pôles urbanisés de la commune de Saint-Pierre-de-Rivière.



BRUNO AUGÉ, MAIRE-ADJOINT EN CHARGE DE L'URBANISME

Les documents en possession du conseil municipal, particulièrement l'*Atlas des paysages de l'Ariège* et la *Charte architecturale et paysagère de la Barguillère* donnaient, en matière d'urbanisme, une image peu flatteuse et dévalorisante de la commune, régulièrement citée comme exemple... à éviter !

La prise en compte des éléments de diagnostic et les solutions préconisées par ces documents ont encouragé l'équipe municipale, conseillée par un bureau d'étude convaincu et engagé, à s'orienter vers un projet qui, non seulement stoppait l'étalement urbain, mais restituait douze hectares aux zones naturelles et agricoles.

Les zones à urbaniser se concentrent désormais à proximité de l'axe routier principal avec le souhait d'une urbanisation dense (le SCoT préconise vingt log/ha sur Saint-Pierre) qui fera écho aux noyaux villageois de Saint-Pierre. Les anciennes zones constructibles ont été abandonnées au profit de la zone agricole dans l'espoir de faciliter le maintien de l'activité agricole qui garantit, par la fauche et le pâturage, la qualité des paysages de la commune, par ailleurs soumise à des secteurs en forte déprise.

Avant que la trame verte et bleue ne soit établie, et sur la base du *Guide pour un urbanisme durable*, une attention particulière a été portée au traitement des coupures d'urbanisation afin de garantir une meilleure lisibilité des différents espaces et à la protection des ripisylves qui soulignent les trois ruisseaux principaux de la commune. ”

Maîtrise d'ouvrage :
Commune de Saint-Pierre-de-Rivière
Maîtrise d'œuvre :
agence TURBINES
Entités paysagère :
Plantaurel et Petites Pyrénées
Calendrier :
2009 à 2011 : études
2012 : approbation du PLU
Contact :
Commune de Saint-Pierre-de-Rivière
CAUE de l'Ariège

La carte communale de Castelnau-sur-l'Auvignon

Préserver un motif paysager identitaire comme point de départ d'un projet urbain



▲ Le site de Castelnau-sur-l'Auvignon. Au second plan, entourée par des rendails boisés, on aperçoit la parcelle envisagée pour accueillir une nouvelle zone urbanisée.

D'une volonté de préservation à une logique d'aménagement

Castelnau-sur-l'Auvignon est une commune de la Ténarèze de 175 habitants connue pour être un des hauts lieux de la Résistance dans le Gers. Le village est implanté sur la crête qui sépare les vallées du Grand Auvignon à l'ouest et celle du ruisseau de Poumaret à l'est, juste en amont de leur confluence. Si la structure urbaine du castelnau reste lisible, le tissu urbain historique a été en grande partie détruit par des bombardements à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Seuls subsistent quelques vestiges de constructions traditionnelles qu'est venu étoffer un tissu lâche d'habitat pavillonnaire plus ou moins récent. Quelques maisons nouvelles se sont d'ailleurs implantées dans les pentes aux abords du bourg, altérant la perception du village dans le grand paysage.

La silhouette du village reste toutefois relativement préservée. Elle est notamment soulignée dans le paysage par la présence de rendails, ces boisements typiques qui occupent les rebords plus ou moins abrupts des petits plateaux calcaires de la région. *L'Inventaire des paysages du Gers* avait identifié ces rendails comme un des éléments paysagers caractéristiques de la Ténarèze. La mise en évidence de cet enjeu à l'occasion de l'élaboration de la carte communale de Castelnau-sur-l'Auvignon a permis à la collectivité de prendre conscience de l'originalité et des caractéristiques de son territoire mais surtout de sa capacité à agir localement et favoriser la préservation d'un cadre de vie de qualité. La protection de ce patrimoine paysager a été le point de départ d'une politique plus volontariste d'aménagement auprès des habitants actuels comme futurs.

Maîtriser l'impact de l'urbanisation dans le grand paysage avec une simple carte communale

À la fin des années 2000, à l'issue d'une période de développement plus soutenue et suite à plusieurs ateliers de sensibilisation animés par le CAUE du Gers, la municipalité prend conscience de la nécessité de se doter d'un document d'urbanisme pour anticiper, maîtriser et planifier son développement et mener une réflexion prospective sur son territoire. Pouvant bénéficier encore de l'assistance gratuite des services de l'Etat, elle opte pour l'élaboration d'une carte communale tout en étant consciente des limites de l'outil et notamment de l'absence de règlement.

Elle élabore alors progressivement son projet de développement. Le confortement du bourg et la maîtrise de l'impact de l'urbanisation dans le grand paysage s'affirment très vite comme un axe structurant de sa stratégie de développement. Pour palier les limites de la carte communale, elle s'engage alors dans toute une série d'actions complémentaires pour valoriser et conforter le cœur du village et mettre en valeur son histoire très singulière tout en préservant les caractères fondamentaux des paysages du secteur :

- réalisation d'un dossier spécifique et d'une enquête publique conjointe pour protéger les rendails qui préservent au loin la silhouette du village au titre L123-1-5-III-2 (identification d'élément paysager à protéger) ;
- politique d'acquisition foncière des terrains proches du village en vue d'y réaliser un lotissement communal et de bénéficier d'un règlement encadrant la constructibilité des futures constructions ;
- aménagement et requalification des espaces publics du village et des connexions piétonnes avec les futurs quartiers.



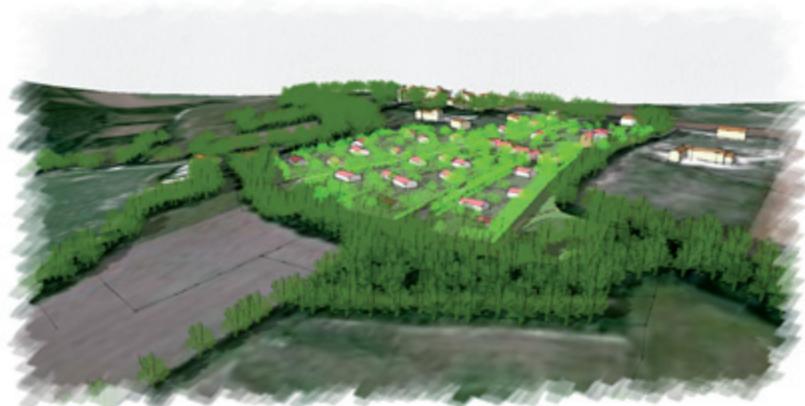
◀ Schéma figurant les rendails boisés à protéger autour du village de Castelnaud (Extrait de l'étude du CAUE du Gers).

Une politique d'aménagement volontariste

La carte communale débute en 2009. La Direction départementale des Territoires travaille à la définition des terrains propices à l'urbanisation. Le CAUE réalise un dossier spécifique sur les éléments paysagers à protéger, en particulier par rapport aux choix d'urbanisation.

Parallèlement, la commune engage l'acquisition foncière des terrains aux abords du village pour s'assurer la maîtrise foncière et d'ouvrage du projet. En août 2010, le projet communal et les principes d'urbanisation retenus sont présentés à la population. À partir de 2011, la commune désigne une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un paysagiste et d'un bureau d'étude pour travailler à la conception du futur lotissement communal. Plusieurs réunions préparatoires ont lieu notamment avec des opérateurs HLM, la commune souhaitant promouvoir une mixité sociale au sein du quartier. Ces derniers ne donneront au final pas suite aux sollicitations de la collectivité.

L'approche paysagère tient une place essentielle dans le projet avec à la fois une réflexion sur le paysage interne au lotissement et son insertion dans le grand paysage :



- la mise en place d'axes d'arbres de haut jet bordant les cheminements piétons accentue l'intégration depuis les vues lointaines, en complément de la protection des rendails identifiés par la carte communale ;
- la définition de la localisation des futures constructions assure l'intimité et les vues de tous mais surtout d'un gabarit contraignant (interdiction des étages) par rapport aux vues lointaines ;
- des profils de voirie simples et dans un esprit champêtre avec la mise en place d'un préverdissement intégral des limites parcelaires à la charge de la commune.

▲ Simulation d'implantation du lotissement préservant les rendails (extrait du volet paysager du permis d'aménager).

Agence Casals

Après de nombreux échanges entre partenaires et interrogations techniques (réseaux, loi sur l'eau, phasage, faisabilité financière), un permis d'aménager pour une première tranche est déposé courant 2014 et le chantier devrait démarrer en 2015.

Parallèlement, avec la même équipe de maîtrise d'œuvre, la commune achève en 2014 la requalification des espaces publics du bourg et la liaison piétonne avec le futur quartier. Le projet accorde une place importante au végétal mais également à la valorisation de l'histoire singulière du village. Un parcours d'interprétation retraçant l'histoire de la Résistance dans le Gers anime l'espace public.

Le paysage comme point de départ d'un projet de développement ambitieux et fragile

La lecture paysagère du territoire proposée par le CAUE à l'occasion de l'élaboration de la carte communale a permis d'enclencher une véritable dynamique au niveau communal.

En essayant de définir localement des règles visant à assurer la bonne inscription des futures constructions dans le grand paysage, en se saisissant pleinement de la question de la qualité des aménagements des espaces publics du bourg et du futur quartier, la commune est allée bien au-delà de la simple protection d'un élément paysager. Elle en a fait le point de départ d'un projet plus ambitieux de développement urbain qui combine à la fois le respect des principaux éléments identitaires du territoire et la valorisation de l'histoire singulière des lieux. L'approche paysagère a permis à l'équipe municipale de comprendre le rôle majeur de la collectivité dans la préservation, la mise en valeur et la production d'un cadre de vie de qualité.

Ce projet s'inscrit dans le temps long de l'urbanisme et reste fragile. Il prend forme pas à pas. Depuis 2008 et la crise économique, la dynamique de la construction a considérablement ralenti. Le projet de quartier a pris plus de temps que prévu et reste difficile à mettre en œuvre. Malgré la volonté politique et les outils mobilisés, des incertitudes subsistent toujours sur l'encadrement des futures constructions et la qualité des futures réalisations.



ALEXIS CAHUZAC - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU GERS

Pour l'élaboration de sa carte communale, les élus de Castelnaud-sur-l'Auvignon ont fait appel en 2008 à la Direction départementale de l'Équipement du Gers. Après un démarrage habituel, de nombreuses contraintes sont apparues : foncier disponible rare, réseaux insuffisants... Les élus, motivés pour réaliser un projet de qualité, se sont rapidement appropriés les propositions des professionnels de la DDE et du CAUE, prenant en compte les caractéristiques locales. Une solution originale et adaptée au contexte local a pu être retenue.

L'étude a permis d'identifier un terrain présentant de bonnes qualités urbaines... La commune bénéficiant d'une opportunité a acquis ce foncier par un mécanisme simple d'achat et d'échange entre la commune, les propriétaires et la SAFER. Les élus ont ensuite souhaité protéger les éléments du paysage les plus importants : bosquets, arbres isolés.

Définir un projet communal global qui permet un développement urbain tout en préservant le paysage est un véritable enjeu. En milieu rural, un projet communal modeste, tels un lotissement communal et la protection des éléments paysagers, est souvent la réponse la mieux adaptée à un besoin de développement. Cette démarche mérite d'être connue et démultipliée auprès d'autres collectivités rurales. ”

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Castelnaud-sur-l'Auvignon

Maîtrise d'œuvre :

AGENCE CASALS, paysagiste et XMGE,
bureau d'étude VDR

Entité paysagère :

Ténarèze et Albret

Calendrier :

2009 - 2015

Contact :

Commune de Castelnaud-sur-l'Auvignon
CAUE du Gers

L'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Moissac

Comprendre le paysage pour valoriser le patrimoine



▲ Le site urbain de Moissac adossé au grand coteau de la Garonne et traversé par le canal latéral à la Garonne.

Une ville marquée par son site et son patrimoine

Située à l'ouest du Tarn-et-Garonne, la commune de Moissac bénéficie d'une grande renommée fondée sur son cadre bâti et son patrimoine médiéval, en particulier l'abbatiale et son cloître roman protégé au titre des Monuments historiques dès 1840. Ce patrimoine monumental, qui constitue la principale richesse de Moissac, est complété par un riche patrimoine environnemental et archéologique, eux aussi protégés.

Implantée à la confluence du Tarn et de la Garonne, la ville de Moissac est identifiée d'une part par une implantation urbaine adossée au grand coteau qui structure le département d'est en ouest et d'autre part par le fait d'être traversée et desservie par des infrastructures de transport majeures : le canal latéral à la Garonne, la route départementale 813 et la voie ferrée Paris-Toulouse.

La commune, consciente de ses atouts patrimoniaux et soucieuse de leur préservation, a souhaité se doter d'une aire de mise en valeur de l'Architecture et du patrimoine (AVAP) associée à son Plan local d'urbanisme.

Par ailleurs, depuis 2009, la ville de Moissac participe au réseau des Grands Sites Midi-Pyrénées. C'est dans ce cadre que la municipalité a décidé de valoriser deux grands pôles patrimoniaux d'attraction touristique : le pôle historique de l'abbaye et les abords du canal et du Tarn avec pour objectif de les relier par un cheminement piéton attractif baptisé « De la pierre à l'eau ».

Les relations entre la ville historique et son site au cœur du projet

La commune possède un document d'urbanisme depuis de nombreuses années. La transformation du POS en PLU lui a permis d'apporter des réponses aux enjeux liés à l'équilibre entre le renouvellement urbain et l'extension de la ville. Dans un contexte législatif où la maîtrise de la consommation des sols, le renouvellement urbain, la mixité urbaine et sociale et les économies d'énergie sont mis en exergue, le PLU avance des objectifs de réhabilitation, de restauration et de densification des quartiers anciens pour lesquels les enjeux patrimoniaux sont très importants. Aussi, en plus de la mise en place de règles liées à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme, une des problématiques de l'AVAP est de répondre à la question : comment « faire » la ville ?

La connaissance de l'histoire, de l'évolution de la ville et de son rapport au grand paysage a été une clé pour établir le projet de développement et définir des règles pour y parvenir. *L'Atlas des paysages du Tarn-et-Garonne* s'est à ce titre révélé un outil intéressant pour aborder l'organisation paysagère générale du site. Dès 1999, il avait identifié à l'échelle départementale le rôle structurant du grand coteau de la Garonne articulant la rencontre des paysages de plaine et de collines ainsi que les problématiques de développement associées : enrichissement en lien avec la déprise agricole, dispersion pavillonnaire, altération des points de vue...

En effet, les coteaux du Bas-Quercy, historiquement convoités pour la culture du chasselas de Moissac, le sont aujourd'hui par les pavillons attirés par les points de vue sur la plaine de la Garonne. Ce développement doit désormais être contenu afin de conserver l'écrin de la ville médiévale et ainsi préserver les équilibres entre espaces naturels, agricoles et urbains.

▼ L'urbanisation récente qui gagne les coteaux affaiblit la mise en scène du site de Moissac.



Protéger le patrimoine et conforter l'écrin paysager

L'étude du projet d'AVAP s'élabore en trois phases : le diagnostic, le projet spatial et stratégique, les prescriptions et les recommandations.

Le diagnostic a permis de préciser les rapports entre la ville et le grand paysage, en particulier la relation au coteau et aux vallées du Tarn et de la Garonne ainsi que le rôle des infrastructures qui les jalonnent. Il a été l'occasion de partager le constat que la qualité paysagère constitutive du site originel s'est dégradée au fil des années en particulier par une urbanisation des coteaux. *A contrario*, au cœur de la ville, la qualité de l'architecture et des espaces publics témoigne d'une structure urbaine riche d'un point de vue historique et typologique, l'ensemble constituant un paysage urbain de grand intérêt.

Au même titre que l'architecture, le paysage participe à l'attractivité de la ville et à la qualité du cadre de vie, d'où les enjeux essentiels de protection du patrimoine mais aussi de préservation des coteaux. L'étude de l'AVAP appréhende le paysage à toutes les échelles, du grand paysage à l'intimité de l'espace public. Les propositions sur les espaces publics se nourrissent d'une réflexion sur le grand paysage, par exemple par la mise en scène de points de vue.

Sur le plan de la stratégie, l'AVAP définit des ambitions pour la cité et propose des principes pour répondre aux enjeux de maîtrise ou de cadrage du développement en intégrant les singularités patrimoniales et paysagères des lieux. Elle décline les axes stratégiques en objectifs patrimoniaux, architecturaux et paysagers autour de trois secteurs géographiques identifiés correspondant chacun à des unités locales de paysage :

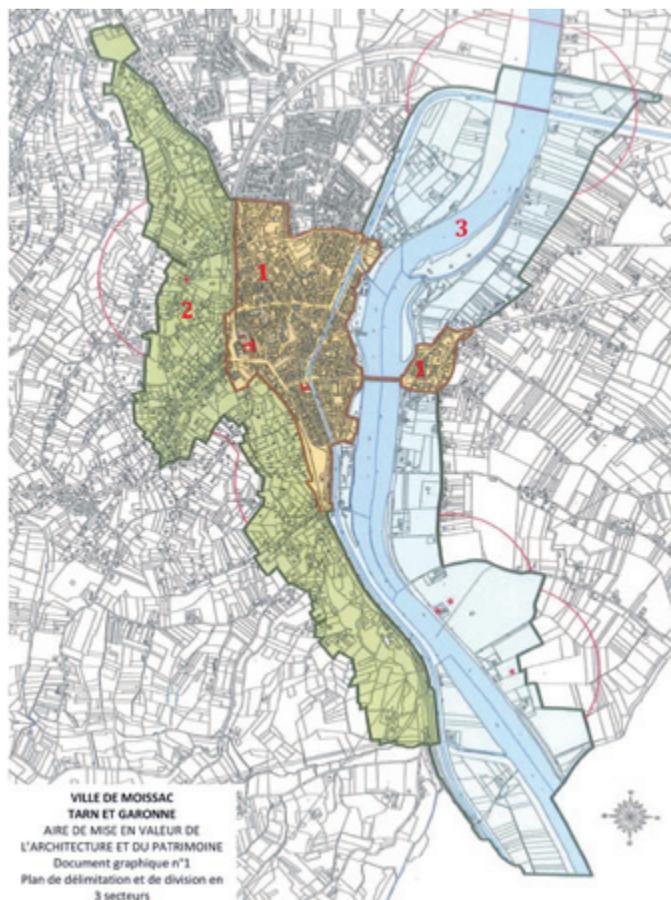
Sur le plan de la stratégie, l'AVAP définit des ambitions pour la cité et propose des principes pour répondre aux enjeux de maîtrise ou de cadrage du développement en intégrant les singularités patrimoniales et paysagères des lieux. Elle décline les axes stratégiques en objectifs patrimoniaux, architecturaux et paysagers autour de trois secteurs géographiques identifiés correspondant chacun à des unités locales de paysage :

- secteur 1 : le cœur de la ville historique et ses faubourgs avec des prescriptions principalement architecturales et urbanistiques ;
- secteur 2 : le paysage des coteaux avec des prescriptions paysagères par la mise en place de règles d'implantation des constructions dans la pente et de préservation des points de vue sur le val de Garonne ;
- secteur 3 : le paysage de l'eau, le Tarn, ses berges et le canal latéral avec des prescriptions paysagères concernant notamment les vues et les alignements d'arbres qui structurent ces espaces.

L'ensemble des éléments de l'étude de l'AVAP fait écho aux enjeux définis dans l'*Atlas des paysages du Tarn-et-Garonne* pour les coteaux du Bas-Quercy en y apportant

▼ Le projet d'AVAP a distingué trois secteurs faisant l'objet de prescriptions particulières fondées sur leurs spécificités paysagères.

Atelier Lavigne - Agence Urbane



VILLE DE MOISSAC
TARN ET GARONNE
AIRE DE MISE EN VALEUR DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
Document graphique n°1
Plan de délimitation et de division en
3 secteurs

localement des réponses concrètes en lien avec les ambitions des élus : protection et mise en valeur du coteau, valorisation des routes touristiques, protection contre l'urbanisation linéaire associée aux routes, mise en valeur des points de vue et gestion de l'ouverture vers les vallées du Tarn et de la Garonne...

Le paysage au service du projet de préservation et de développement

Dans le processus d'élaboration de l'AVAP, les connaissances du paysage ont été utiles pour la compréhension, à toutes les échelles, d'un site urbain remarquable dont la lecture a parfois pu être occultée par la perception d'un patrimoine architectural emblématique de renommée internationale. Elle a aussi permis de définir le rapport souhaité entre la ville et le grand paysage en identifiant les enjeux associés et en proposant de grands principes de développement urbain adaptés aux caractéristiques locales.

Ainsi, en prescrivant des règles pour limiter l'urbanisation dans les coteaux, pour définir les conditions d'implantation des constructions en crête et en pente, en orientant le choix de certains matériaux et mises en œuvre, l'AVAP permet d'affirmer les caractères des paysages locaux.



CATHERINE ROI, ARCHITECTE-URBANISTE DPLG,
AGENCE URBANE

La valeur patrimoniale de Moissac repose sur une valeur de site. L'histoire de l'installation de la ville et de son évolution montre les liens étroits entre paysage et forme de la ville. La structure de ce paysage reste forte aujourd'hui et éclaire l'originalité de Moissac. Le Tarn, ses terrasses, le versant du coteau vers la rivière et ses vallons, forment le paysage sans lequel la ville, l'abbaye ne seraient pas ce qu'ils sont.

Considérer le paysage d'ouest en est, des usines Récatet aux ouvrages d'art de la voie ferrée et du canal latéral, prendre en compte, du nord au sud, la valeur d'écrin du versant et l'aspect monumental du Tarn, le vis-à-vis de ses berges construites et naturelles ouvrent l'AVAP sur des patrimoines qui dépassent l'architecture.

Le projet de l'AVAP tient compte des valeurs paysagères du coteau, toile de fond de la ville, des valeurs spécifiques des paysages liés à l'eau en proposant des secteurs dont l'objectif est de préserver et valoriser leurs caractères propres. ”

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Moissac

Maîtrise d'œuvre :

ATELIER LAVIGNE architectures et patrimoine et AGENCE URBANE

Entités paysagère :

coteaux du Bas-Quercy, plaines et terrasses du Montalbanais

Calendrier :

septembre 2010 : lancement de l'étude ZPPAUP

1^{er} semestre 2015 : fin prévue de la procédure AVAP

Contact :

Commune de Moissac

Le nouveau quartier Le Sireret à Montoulieu

Concevoir un quartier locatif durable comme un village



▲ Le bâti en bande est implanté autour d'un espace public central équipé d'une halle.

Des objectifs municipaux clairs et concrets

Montoulieu est une commune rurale située quinze kilomètres au sud de Foix. Le cadre de vie montagnard est de qualité ; le territoire communal se déploie sur le rebord ouest de la vallée de l'Ariège. La proximité de la ville confère au bourg une certaine attractivité. Le souhait de la municipalité est de renouveler sa population en accueillant de nouvelles familles avec enfants afin de pérenniser l'école élémentaire.

La commune est propriétaire d'une parcelle d'environ un hectare, au lieu-dit Ginabat, située en fond de vallée, à proximité de l'école, de la route départementale et de la voie rapide Foix-Tarascon. Elle cède le terrain à l'Office public d'habitat (OPH) de l'Ariège pour qu'il réalise en 2010 un programme de logements.

Le site est caractérisé par un habitat assez diffus, contrairement aux différents hameaux très groupés qui composent la commune.

Les principes de programme partagés par la municipalité et l'Office public d'habitat s'articulent autour de trois objectifs :

- la prise en compte des éléments de paysage qui structurent la parcelle et la recherche d'une forme urbaine qui, tout en présentant une certaine densité, se rapproche de celle des bourgs alentour ;
- la bonne performance énergétique des futures constructions ;
- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour une partie des logements.

Une bonne appropriation des enjeux paysagers

Les actions de sensibilisation menées par les partenaires pour la bonne compréhension des documents de cadrage : *Atlas des paysages de l'Ariège*, *Charte architecturale et paysagère de la Barguillères* et *Charte du PNR des Pyrénées ariégeoises* ont permis l'appropriation par les élus de Montoulieu des enjeux de qualité des paysages et d'urbanisme.

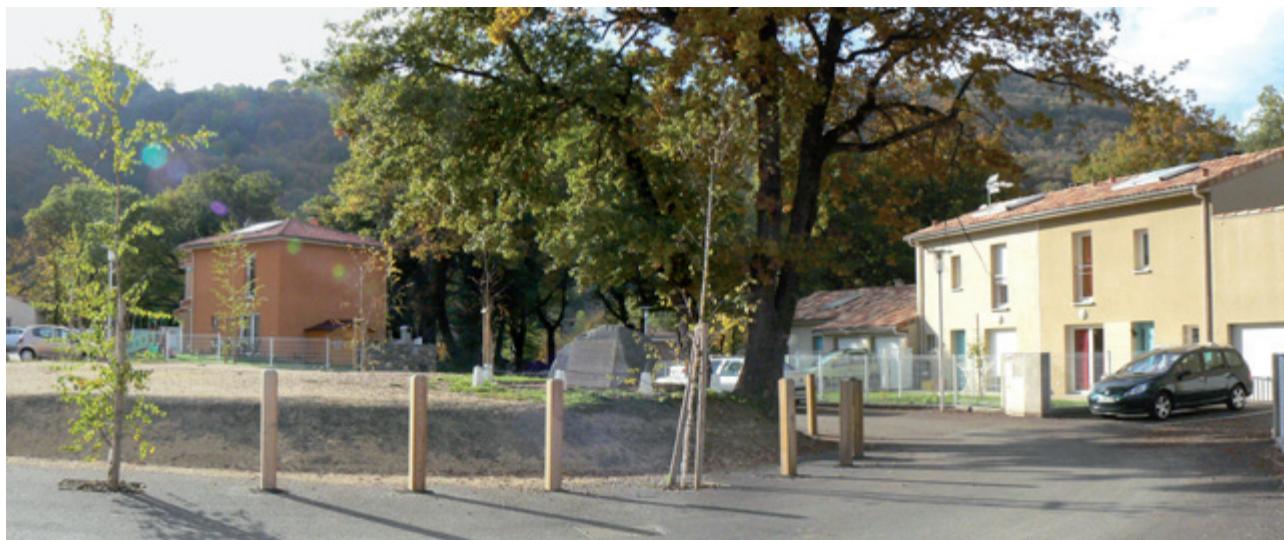
Dès le programme du lotissement, ils mettent en avant leurs souhaits de préserver l'armature paysagère de la parcelle et les caractéristiques urbaines et architecturales locales : bâti groupé et mitoyen, volumétries sobres et couleurs neutres. La problématique du développement durable est également au cœur des préoccupations du programme d'habitation.

L'objectif est de réaliser un groupement d'habitations performantes visant le label « Très Haute Performance Énergétique » articulé autour d'un espace public accueillant. La perméabilité piétonnière, vers la route départementale, l'école et le futur espace public communal est importante pour permettre ainsi l'ouverture du nouveau quartier à tous les habitants.

Les éléments de paysage déterminants sont notamment la présence de morains, murs de pierre sèche bâtis avec les roches et blocs déposés par le glacier de l'Ariège, qui parsèment la parcelle et les alentours. Ils structurent véritablement le site et sont très représentatifs de l'identité paysagère de la vallée. De même, la végétation est très présente sur le site avec de grands arbres à feuillage caduc, chênes majoritaires, quelques érables, bouleaux, marronniers, haies et bosquets associés aux morains et une parcelle de prairie bocagère à l'est.

A cela s'ajoute la présence d'une stèle commémorative d'un ancien « hameau forestier de Harkis » dont les bâtiments ont occupé le terrain avant d'être abandonnés. Le site est donc également porteur de cette mémoire.

▼ La conservation des reliefs et de la végétation en place est primordiale pour insérer l'opération dans son contexte paysager.



Un projet inscrit dans son contexte paysager

Le lotissement Le Sireret fait le choix de l'organisation parcellaire en étoile, rappelant celle des hameaux alentour.

Il se développe en utilisant les potentialités paysagères du site : il s'inscrit autour d'un petit espace public limité par un talus existant qui l'affranchit de la voirie, il utilise la présence d'un grand chêne en bordure pour structurer ce lieu. L'alignement des constructions crée un front bâti qui s'articule ensuite en périphérie. Cet espace central est équipé d'une petite halle ouverte sur les quatre côtés et d'un grand plateau en sol stabilisé à la chaux destiné aux jeux. La stèle commémorative a été implantée à proximité du grand chêne.

Les maisons sont mitoyennes, implantées sur des parcelles de 200 à 500 m². Parmi elles, quatre sont de plain-pied, accessibles aux personnes à mobilité réduite. Elles s'intègrent sans distinction dans la continuité des maisons à étage.

Le parti pris architectural recherche le mimétisme avec l'architecture traditionnelle locale dont les caractéristiques sont décrites dans la charte paysagère : les volumes sont simples avec des toitures à deux versants, les percements adoptent des formats verticaux (à l'exception des châssis coulissants des séjours), l'ensemble des couvertures est en tuile romane de teinte rouge, trois couleurs d'enduits de façade sont utilisées dans les tonalités minérales proches de celles rencontrées le plus fréquemment dans les maisons villageoises.

Un abri en bois abrite le bûcher nécessaire au poêle à bois qui équipe chaque maison. Les terrasses privatives sont en bois massif, de même que la structure de la petite halle. Les clôtures sont constituées ponctuellement d'un muret de pierre prolongé par un grillage de même hauteur.

► Organisation parcellaire en étoile reprenant la typologie urbaine des hameaux alentour.

Cabinet d'architecture Marti / Puyol



La préservation des grands arbres, du relief existant (plateformes et talus autour desquels sont établies les constructions), des morains et de la petite prairie à l'est permet au bâti de parfaitement s'insérer dans son contexte. Cette structure végétale a été complétée par la plantation d'un verger (fruitiers de variétés locales), de quelques ceps de vigne, d'un jardin des senteurs et d'un alignement d'arbres autour de l'espace public et à l'entrée du quartier.

La prairie pentue à l'est accueille le système d'assainissement collectif, autonome et écologique, constitué de filtres à coco.

Le paysage fédérateur des différents acteurs

L'implication du maire, l'adhésion de l'équipe de maîtrise d'ouvrage (office HLM de l'Ariège) et du cabinet de maîtrise d'œuvre, de même que celle des financeurs, dès la programmation, ont conditionné la réussite du projet.

Ce quartier est une illustration de ce qu'il est possible de faire pour répondre aux enjeux de prise en compte des caractéristiques paysagères d'un site, d'économie d'espace et de développement durable. Cet exemple démontre que la réalisation de ce type de projet nécessite une forte volonté communale ainsi que des partenaires opérationnels engagés (office HLM, Département, Etat...).



◀ Les façades mitoyennes assurent la continuité du front bâti qui donne ici sur l'aire de jeux.

“ ALAIN ROUMIEU, DIRECTEUR DE L'OPHLM DE L'ARIÈGE

C'est par le maintien de l'armature paysagère du site que le quartier du Sireret apparaît comme greffé véritablement dans le contexte existant. La préservation de la majorité des arbres de grande taille et des morains permet d'atténuer l'effet de création *ex nihilo* des habitations. L'échelle du quartier est ainsi en adéquation avec le paysage.

La conservation des reliefs existants procède de la même volonté : le bâti se déploie autour d'une plateforme légèrement surélevée et s'articule sur le niveau supérieur du site, excluant tous travaux de terrassement banalisants. La mise en relation au niveau routier et piétonnier du nouveau quartier avec les infrastructures et équipements existants établit des fluidités qui paraissent simples et naturelles. ”

Maîtrise d'ouvrage :
OPHLM de l'Ariège
Maîtrise d'œuvre :
cabinet d'architecture MARTI / PUYOL
Entité paysagère :
Plantaurel
Calendrier :
2012
Contacts :
OPHLM et CAUE de l'Ariège

L'écotissement du Frêne à Laguiole

Habiter autrement une commune rurale



▲ Le terrain retenu pour le projet de lotissement, très bien situé et convoité, est un plateau rocheux, situé à 1040 m d'altitude, exposé au nord-ouest, s'inclinant vers la ville, en vis-à-vis de l'église.

Un site à valoriser

Laguiole, 1 260 habitants, est la capitale touristique et économique de l'Aubrac ; le foncier y est recherché et cher. Un des rares terrains constructibles, propriété communale et bien orienté, offre de belles vues sur Laguiole et les alentours. Le paysage de l'Aubrac possède une forte identité ; immensité du plateau, parcelles closes de murets basaltiques accompagnés de frênes têtards et grande richesse floristique des prairies.

La volonté de ne pas gaspiller un potentiel foncier de qualité a conduit les élus à s'engager dans la réalisation d'un lotissement à forte qualité environnementale. Un premier avant-projet sommaire avait été déjà dessiné par une équipe sans compétence en matière de paysage, d'urbanisme ni d'architecture, et ne répondait pas aux attentes aussi bien qualitatives que techniques des élus. La qualité des espaces communs, les coûts des réseaux en sous-sol rocheux, la liaison piétonne avec le centre-bourg, les implantations potentielles des habitations en fonction d'une exposition favorable n'étaient pas pris en compte. Dès lors, une démarche est engagée afin de valoriser au maximum les potentialités et caractéristiques paysagères du lieu avec l'objectif de proposer des possibilités d'installation à une population diversifiée, de limiter l'impact de l'urbanisme sur l'environnement, de favoriser une qualité de vie sociale, de promouvoir des architectures économes et saines, de valoriser et de s'appuyer sur la trame paysagère du site.

Sensibiliser les élus et les techniciens

La première étape a consisté à sensibiliser les élus et les techniciens municipaux aux enjeux de l'urbanisme et de l'architecture durables. Cette étape, réalisée par le CAUE de l'Aveyron, a permis de partager des objectifs à la mesure des moyens de la commune et de s'accorder sur les prérequis pour engager une analyse. La manière d'urbaniser conditionne les comportements privés.

Les élus ont pris conscience de la nécessité de mettre à la disposition des futurs habitants une structure publique d'aménagement en accord avec les nouveaux enjeux. Ainsi, l'aménagement du chemin facilite les déplacements piétons, la composition du lotissement et les règles d'implantation des constructions favorisent les économies foncières et d'énergie, les structures végétales et topographiques existantes sont respectées, la gestion des eaux pluviales contribue à la préservation de la biodiversité, la qualité des espaces publics offre un cadre de vie agréable et l'accompagnement architectural assure une cohérence des projets... Cette mise en responsabilité des élus face à leurs compétences en matière d'urbanisme leur a permis de prendre conscience de leur potentiel d'action et leur a donné les arguments nécessaires pour se réapproprier leur projet politique.

Connaître le site pour concevoir un projet adapté

Respecter, valoriser et se greffer dans un site nécessite de connaître finement ses composantes. C'est le travail en amont effectué par le CAUE, basé sur la connaissance des entités paysagères du département puis sur un travail de terrain plus fin, qui a permis de prendre en compte dans le projet tout ce qui caractérise les paysages de l'Aubrac en général et celui du site en particulier. Les murets de basalte,

Choisir un projet

Après une analyse, partagée avec les élus, des enjeux du site, le CAUE a proposé d'organiser une consultation sur esquisse indemnisée, auprès d'équipes pluridisciplinaires de concepteurs (architecte, urbaniste ou paysagiste), ce qui a permis aux élus de choisir le projet qui répondait le mieux à leurs attentes et de comprendre que la capacité du concepteur à traduire dans le projet la connaissance d'un paysage définit la qualité du projet qu'il conçoit. Cette procédure, rare pour une commune de cette échelle, a aidé les élus à vérifier l'adéquation de la réponse au site et aux objectifs fixés.

In fine, les élus ont réalisé que l'investissement consenti pour la conception a favorisé la réalisation d'un projet plus économe sur le plan environnemental (économie de réseaux notamment) comme en matière financière (20 à 30 % de moins que les autres propositions).



◀ L'organisation du lotissement est conçue pour donner à chaque habitation la meilleure orientation vis-à-vis des apports solaires passifs permettant des économies de chauffage, des terrasses au sud et des vues sur le paysage, la ville ou les jardins.

Jean-Yves PUYO



▲ Les terrains sont vendus déjà plantés de haies constituées d'essences locales, assurant un effet de brise-vent et préservant l'intimité de chaque jardin. Le paillage en bois raméal fragmenté collecté localement permet de limiter arrosage et désherbage, tout en enrichissant le sol et protégeant les végétaux.

les haies de frênes têtards, la richesse floristique de la prairie, éléments identitaires des paysages d'Aubrac sont devenus le fil conducteur de l'aménagement du site. L'analyse du CAUE a également légitimé une prise de conscience, par les élus et techniciens communaux, des enjeux du site : vues, exposition, prise en compte d'un chemin d'accès piéton vers le centre-ville, voisinages de la zone d'activités et du terrain de foot, qualité des usages, recherche globale et cohérente d'économie du projet...

Un projet inspiré du site

Le projet tient compte des possibilités qu'offre le terrain et correspond à l'ambition des élus. Loin de se vouloir dogmatique, il cherche d'abord à répondre de façon pragmatique, sensible et économe aux enjeux du site et du contexte et à minimiser les impacts de l'urbanisme sur l'environnement afin d'offrir un cadre de vie à l'image du lieu. Une décision unanime du conseil municipal a validé un principe d'équité en pondérant le prix des lots selon leur taille, leur situation, mitoyennetés ou non et les plus-values ultérieures. Une parcelle communale non constructible est réservée pour des jardins à partager entre les habitants du lotissement.

La rue intérieure du quartier s'adapte aux courbes du terrain, les noues sont creusées puis remblayées par un mélange de graves et de compost qui a pour fonction de retenir les eaux pluviales. Afin de préserver la richesse de la flore locale et d'économiser des apports de terre et de semis, la couche végétale est décapée et entreposée avant d'être replacée dans les noues et sur les bas-côtés à la fin du chantier.

Dialoguer pour s'approprier le projet

Une concertation avec les futurs habitants

Un véritable processus « d'aménager autrement » pour « habiter autrement » s'est construit progressivement. La démarche de concertation engagée avec les futurs habitants, les artisans et les professionnels a permis de juger de la difficulté mais aussi de l'intérêt de chacun à partager et à adhérer à un projet commun. Des visites de maisons contemporaines et économes ont permis aux futurs habitants d'affiner leur projet. Pour autant, ces démarches, malgré l'adhésion formelle qu'elles suscitent, restent fragiles et requièrent un fort engagement de chacun et la conviction mutuelle d'œuvrer dans le sens des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Une mission d'accompagnement architectural

Une mission d'accompagnement architectural des porteurs de projets de constructions est confiée à l'architecte urbaniste du lotissement et au CAUE. Un temps d'échange avec le maître d'ouvrage est notamment l'occasion d'expliquer le nouveau quartier et de permettre une première appropriation du futur lieu de vie des acquéreurs.

Toutefois, le dialogue avec les constructeurs se révèle parfois long et compliqué.

Un projet reconnu

De nombreuses visites ont été organisées dans ce nouveau quartier. Les élus de Laguiolle accueillent élus, professionnels et scolaires qui découvrent ainsi les différentes étapes et le déroulement du projet sur le site. Cette reconnaissance extérieure vient conforter une appropriation par la municipalité et assoie la légitimité d'un projet parfois controversé. Ce projet est un travail de longue haleine et les élus éprouvent par moments des difficultés à tenir le projet jusqu'au bout : conformité des constructions avec le permis de construire, respect des implantations et des typologies de clôture, des haies existantes...

La principale difficulté réside dans l'absence de références autres que les modèles standard. Les projets sont ainsi souvent inadaptés à la topographie, à la situation sur la parcelle.

Aménager autrement

Ce projet peut sembler modeste par sa taille et les ambitions qu'il affiche. Loin de se vouloir un catalogue d'innovations « écolo-techniques », il démontre qu'une approche systémique, pragmatique et sensible — donc paysagère — est possible, porteuse d'économies et soucieuse de qualité de vie. Il est l'expression d'une démarche politique volontaire d'un bourg rural de l'Aubrac où les pratiques évoluent lentement et où le manque d'habitude de recourir à une maîtrise d'œuvre urbaine qualifiée et expérimentée est le lot commun. Il témoigne d'un changement d'attitude d'élus ruraux, à la fois face à la manière d'appréhender l'aménagement opérationnel d'un quartier, mais aussi face à la manière d'appréhender la relation entre élus et futurs acquéreurs.



▲ Les travaux d'aménagement du lotissement sont achevés. Malgré leur surprise et parfois leur scepticisme face à ce type de projet pour lequel le premier lot est habituellement le désouchage et un nettoyage du terrain, c'est-à-dire faire table rase de l'existant, les entreprises locales ont pour la plupart adhéré à cette autre façon de pratiquer.

Jean-Yves PUYO



RONAN AUBERTY, HABITANT

Présent dès le début du projet, j'ai suivi sa conception et participé aux visites de maisons et aux réunions d'information. Il était intéressant dans sa simplicité : la route donne l'impression de toujours avoir été là, les haies existantes ont été préservées, les noues recueillant les eaux de pluie sont à l'image des fossés qui bordent les routes de l'Aubrac. En résumé, c'est la simplicité du projet qui m'y a fait adhérer, l'idée qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des trottoirs pour qu'une rue soit aménagée. Malheureusement, la réalisation n'est pas toujours en adéquation avec le projet. J'estime en effet qu'environ 70 % des idées fondatrices du projet ont été mises en place. Pour un résultat plus probant, la mairie aurait pu assurer un suivi plus poussé des permis de construire et du respect du règlement du lotissement. Par exemple, les parcelles devaient être closes de murets en basalte le long de la rue intérieure.

Aujourd'hui très peu sont réalisés, malgré la mise à disposition des pierres par la mairie, souvent par manque de savoir-faire. Pour respecter l'idée initiale du projet, la mairie aurait pu vendre les lots avec ces murets déjà construits, quitte à avoir un prix un peu plus élevé. Elle aurait pu également assurer un suivi sur le long terme, dix ans par exemple, pour maîtriser le projet jusqu'au bout. Pourquoi pas en partenariat avec la DDT ? ”

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Laguiole

Maîtrise d'œuvre :

JEAN-YVES PUYO, urbaniste OPQU
architecte DPLG, PIERRE DOUBLAN,
paysagiste et VRD CONCEPT

Entité paysagère :

Nord-Aveyron

Calendrier :

2000 à 2010 : études

2011 : travaux d'aménagement

2012 : premières constructions

Contacts :

Commune de Laguiole
CAUE de l'Aveyron

Le parc solaire photovoltaïque de Caillavet

Intégrer une unité de production d'énergie dans un paysage de collines agricoles



▲ Partie ouest du parc photovoltaïque de Caillavet perçue depuis l'intérieur de l'installation. Les masses boisées qui encadrent le site empêchent une telle perception directe des chemins ruraux qui longent le site.

Un contexte institutionnel et un site favorables à la production d'énergie solaire

En 2010, au démarrage du projet de création du parc solaire photovoltaïque, plusieurs engagements européens et nationaux encouragent le développement des énergies renouvelables. Le Paquet énergie-climat de la Commission européenne se fixe pour objectif une augmentation de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation totale de l'Union européenne. La France adopte un objectif de 23 % pour 2020. Les lois Grenelles 1 et 2 instaurent les schémas régionaux :

- des énergies renouvelables qui définissent les zones de potentiel solaire ;
- du climat, de l'air et de l'énergie qui précisent les orientations en matière de qualité de l'air et de maîtrise globale de l'énergie ;
- de raccordement au réseau des énergies nouvelles qui permettent d'anticiper les renforcements de réseaux nécessaires.

L'Agenda 21 du Conseil général du Gers est par ailleurs en cours d'élaboration. Le climat du département, avec un fort ensoleillement et des températures élevées, offre un contexte optimum pour accueillir un parc photovoltaïque.

Dans un contexte de forte concurrence, favorisée par le conventionnement des projets et un tarif de rachat avantageux de l'électricité, la société Solairedirect, opérateur spécialisé dans la production d'énergie solaire, recherche des terrains pour installer des panneaux photovoltaïques. Elle sollicite la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac, située 20 kilomètres à l'ouest d'Auch, pour s'implanter dans la zone de développement économique de Vic-Fezensac.

Une opportunité de site d'implantation

La demande d'implantation sur la zone d'activités de Vic-Fezensac est refusée ; l'implantation d'un parc photovoltaïque n'est pas prévue dans le règlement. Le président de la communauté de communes et maire de Caillavet propose le site de l'ancienne carrière du bois de Canon. Cet espace à l'abandon n'a jamais été réhabilité et l'ancienne carrière de pierre calcaire sert désormais de décharge sauvage. A l'est, l'espace est recolonisé par des peupliers, alors que la moitié ouest, au sol encore à nu, accueille quelques ruches. Les terrains appartiennent à plusieurs propriétaires privés que le maire sollicite individuellement. Chacun adhère au projet sous réserve que l'élu puisse pendre en charge les démarches administratives. Ce projet représente une véritable opportunité pour la collectivité, permettant :

- de satisfaire une partie de la consommation d'énergie de la commune,
- d'apporter des recettes supplémentaires aux collectivités locales,
- de lancer un débat sur les nouvelles énergies.

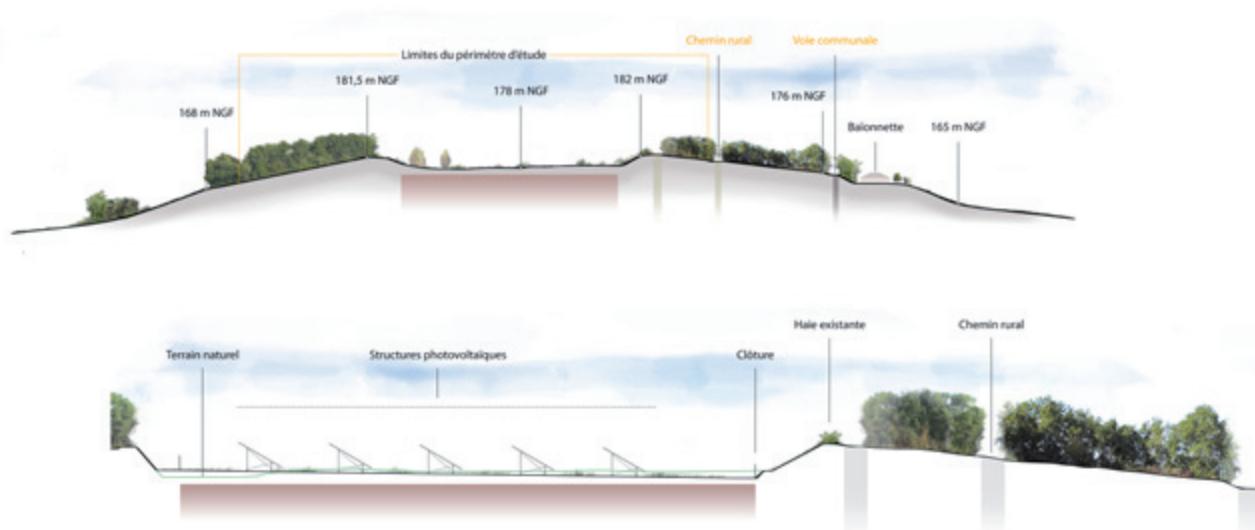
L'opérateur Solairedirect répond favorablement à cette proposition ; le site, à proximité d'une ligne moyenne tension où le courant produit peut être réinjecté, dispose d'un fort potentiel solaire. L'entreprise souhaite exploiter la superficie à son maximum, 7 hectares pour une production de 3 mégawatts.

Toutefois, l'étude environnementale demandée par la DREAL met au jour de forts enjeux environnementaux par notamment la présence du Damier de la suscisse, papillon rare protégé au titre de la Directive Habitat, et oblige l'opérateur à réduire la surface du projet à 4,2 hectares pour une production de 1,8 mégawatt. Dès le départ, l'opérateur met en place une démarche de concertation avec la mairie, la préfecture, la Direction départementale des territoires, les services de l'Etat, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

▼ Coupe du site de la carrière avant implantation du parc photovoltaïque.

▼▼ Détail de la coupe illustrant le principe d'implantation des panneaux photovoltaïques dans la dépression laissée par l'exploitation de la carrière. La couronne boisée périphérique forme un écran naturel qui masque le parc implanté dans le creux.

Solairedirect



Un site boisé propice à une insertion paysagère réussie

Une fine analyse du site et de ses caractéristiques paysagères

Le site du bois de Canon est implanté sur une hauteur. Malgré cela, la configuration en creux de la carrière et la présence de fronts de taille d'une hauteur allant jusqu'à cinq mètres sont repérés comme des caractéristiques favorables à l'insertion du parc.

Lors de l'étude d'impact, le bureau d'étude note les spécificités du paysage de la Ténarèze et des sous-unités Fezensac et le Val de Baïse¹ dans lesquels sont implantées la commune de Caillavet et le site. Sur cette base, le diagnostic met en évidence que la carrière s'inscrit dans un rendail, boisement caractéristique et identitaire de ce paysage, et que l'enjeu le plus important est la préservation de cette couronne boisée existante. La collectivité exige d'ailleurs dès le départ que ce boisement soit maintenu.

L'analyse plus fine par les perceptions visuelles proches et lointaines du site révèle que le boisement est le garant d'une intégration réussie du projet dans le paysage. Deux vues seulement donnent à voir la zone : une première depuis l'église de Tabaux, monument inscrit, en léger surplomb à 900 mètres à l'ouest, et une seconde depuis la voie communale qui longe le site.

Un projet qui intègre et valorise le rendail, boisement identitaire de la Ténarèze

Quant à l'insertion paysagère, le projet permet de dissimuler le parc photovoltaïque dans le paysage en conservant les rendails boisés et en confortant le creux de la carrière par l'arasement de son merlon central. Le projet limite l'impact des chemins d'accès et du poste de livraison par des plantations complémentaires et des choix de mises en couleur adaptées au contexte. En matière de biodiversité, l'extension limitée de l'aménagement contribue à préserver la faune et notamment le Damier de la succise. L'activité apicole est en outre conservée grâce à la mise en place d'une prairie mellifère.

Pour s'assurer de la conservation de la couronne boisée dans les années à venir, trois actions sont prévues :

- le volet du permis de construire mentionne la préservation de ce boisement ;
- le bail passé entre l'opérateur et les locataires empêche l'exploitation de ce bois ;
- la commune en cours d'élaboration de son PLU s'engage à y inclure un espace boisé classé (EBC) pour préserver le rendail.

1- Référence à l'*Inventaire des paysages du Gers*.

▼ Initialement, le site de l'ancienne carrière du bois de Canon à Caillavet se présentait comme une dépression cernée par des fronts de taille et en cours d'enrichissement.

Solairedirect



Une insertion paysagère pérenne facilitée par une volonté politique forte

Une large concertation des acteurs, services et institutions, très en amont, a favorisé l'adhésion immédiate de tous et la cohérence administrative du projet. Dans un contexte où la complexité de la procédure aurait probablement pu empêcher la mise en œuvre du parc photovoltaïque, le maire a joué le rôle d'acteur public facilitateur et a ainsi accompagné institutions, porteurs de projet et opérateur privé.

Les enjeux liés à l'insertion paysagère de cet équipement ont par ailleurs été précisément définis grâce à l'implication de tous les acteurs. Dans un périmètre aussi limité, au regard du grand paysage, les données de l'*Inventaire des paysages du Gers* ont dû être affinées. Une analyse de terrain a permis de définir des objectifs paysagers plus précis. Les rendails, éléments de détail mais identitaires du paysage de la Ténarèze, ont bien été identifiés par le bureau d'étude, pour être préservés, voire confortés par le projet. Le boisement initial est entièrement conservé et renforcé sur les espaces proches de la route pour limiter l'impact visuel du parc et de ses accès.



ROBERT FRAIRET, MAIRE DE LA COMMUNE DE CAILLAVET,
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

La conception de ce parc solaire, comme toute réalisation pouvant susciter des réserves ou des oppositions, ne se conçoit qu'avec un fort esprit de concertation et de logique. Le site de Canon, dont la vocation naturelle boisée est un icône intégré dans les paysages vallonnés gersois, relève d'un patrimoine naturel auquel les générations paysannes ont toujours été attachées. C'est donc dans cet esprit que les promoteurs sont intervenus en prenant le soin tout particulier de préserver la consistance d'une zone naturelle, recevant dès lors un écho favorable des voisins du site, de l'administration, de la commune de Caillavet.

Le projet a reçu, sans la moindre opposition, un assentiment total car la noblesse de cette réalisation était de compléter cette sauvegarde environnementale par un acte fort : celui de la production d'énergies renouvelables à laquelle notre société aspire largement.

Ce message a été également compris par l'administration départementale ainsi que par tous les services qui ont la lourde charge de la protection des sites. ”



▲ Le parc photovoltaïque reste partiellement visible depuis l'église de Tabaux (protégée au titre des monuments historiques) implantée à l'ouest du site à une distance d'environ 900 m.

Maîtrise d'ouvrage :

SOLAIREDIRECT

Maîtrise d'œuvre :

SOLAIREDIRECT

Entité paysagère :

Ténarèze et Albret

Calendrier :

2010 à 2012

Contacts :

Commune de Caillavet

SOLAIREDIRECT

Conclusion et perspectives

« Pourquoi, aujourd'hui, s'intéresser au paysage ? Au-delà de la mode, où se situe la nécessité ? Que représente le paysage dans la gestion de l'environnement et le développement des territoires ? »

Ce questionnement du géographe toulousain Georges Bertrand a plus de vingt ans. Il apparaît aujourd'hui pourtant plus que jamais d'actualité de s'interroger sur la pertinence du paysage comme levier d'action en faveur d'un aménagement durable du territoire. En vingt ans, la connaissance des paysages a formidablement progressé et enrichi les pratiques de projet. Les atlas de paysages ont développé notre compétence à reconnaître la valeur propre de tout paysage, labellisé ou non, exceptionnel ou ordinaire. Désormais, ces travaux donnent accès à la compréhension de la grande diversité des paysages qui nous entourent. Avec les atlas, nous apprenons à discerner les qualités qui les distinguent entre eux et à expliquer pourquoi et en quoi un paysage n'est assimilable à aucun autre.

Le paysage devient ainsi une ressource, une possible source d'inspiration pour des projets de planification et d'aménagement. Il permet de proposer, en s'appuyant sur les caractères propres d'un territoire, des réponses locales à des problématiques globales et à favoriser, par sa dimension intégratrice, la cohérence entre les différentes interventions sur un même territoire. La grande diversité des expériences conduites en Midi-Pyrénées témoigne des avantages et des bénéfices que la connaissance des paysages apporte aux projets à toutes les échelles, de celle de la région à celle de la parcelle. A une époque où les transformations des territoires se sont accélérées et alors que, sur de grandes échelles territoriales, sont reproduites les mêmes esthétiques architecturales et urbaines, la prise en compte du paysage permet de contextualiser les projets tout en facilitant la concertation entre les acteurs du territoire. Le paysage concerne ! Il est utile pour mobiliser l'ensemble des acteurs engagés dans un aménagement.

Aborder le territoire à partir du paysage, c'est s'inscrire pleinement dans une démarche de développement durable à la fois culturelle, économique et technique. C'est s'intéresser au vécu et au perçu, autrement dit à la sensibilité des acteurs, qui caractérisent les cultures des territoires. C'est aussi articuler les différentes échelles spatiales et susciter une démarche de projet itérative laissant le temps à la réflexion et à l'échange. C'est surtout intégrer le temps comme dimension essentielle à la lente transformation de l'espace et laisser aux hommes celui nécessaire à son appropriation et à leur adaptation aux espaces, par une longue relation au jour le jour, jamais achevée.

Bien plus qu'une simple accumulation de données, la connaissance des paysages invite à des approches territoriales sensibles fondées sur les perceptions, approches qui peuvent encore apparaître difficiles à traduire et à rendre opératoires mais qui semblent aujourd'hui incontournables à une gestion collective responsable des territoires.

Tout un champ d'expérimentations s'ouvre donc devant nous pour prendre en compte la perception de chacun, notamment des habitants, afin de nourrir et de mettre en débat les objectifs de qualité paysagère proposés par la Convention européenne du paysage. Ces démarches pourront ainsi enrichir à plusieurs voix la connaissance des paysages et contribuer au développement durable des territoires, notamment dans la perspective actuelle de la nouvelle grande région associant Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Références bibliographiques

Atlas et connaissance des paysages

- CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ARIÈGE. *Ariège caractères*, 2002, 64 p.
- CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARIÈGE. *Atlas des paysages d'Ariège-Pyrénées*, 2006, 56 p.
- CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARIÈGE. *Atlas des paysages d'Ariège-Pyrénées*, 2006, CD-rom.
- CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AVEYRON. *Paysages de l'Aveyron*, 1998, 26 p.
- CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AVEYRON. *Entités paysagères de l'Aveyron*, 2007, CD-rom.
- CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU GERS. *Inventaire des paysages du Gers, un outil pour comprendre les paysages du Gers*, CD-rom, 2004.
- CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU LOT. *Paysages du Lot. Identités, diversités, Evolutions*, 2009, 36 p.
- CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE HAUTE-GARONNE. *Arbres et paysages en Haute-Garonne*, 1993, 79 p.
- CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE HAUTE-GARONNE. *Reconnaissance des paysages de Haute-Garonne*, 1991, 63 p.
- CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU LOT. *Les sous-entités paysagères du Lot, département du Lot*, 1997, 150 p.
- CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU TARN ET CONSEIL GÉNÉRAL DU TARN. *Atlas des paysages tarnais, diversité, Evolutions, enjeux*, 2004, 160 p.
- CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE TARN-ET-GARONNE. *Les paysages de Tarn-et-Garonne*, 1984, 159 p.
- CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE TARN-GARONNE. *Arbres et paysages en Tarn-et-Garonne*, 1996, 78 p.
- DIREN ET DDE HAUTE-GARONNE, *Atlas des paysages urbains de l'agglomération toulousaine*, 1995.
- FOLLÉA ET GAUTIER, DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE TARN-ET-GARONNE. *Tarn-et-Garonne, éléments pour une politique du paysage*, 1999, 221 p.
- GEODE ET CEPAGE. *Méthodes et matériaux pour analyser et illustrer l'évolution des paysages du Parc national des Pyrénées*, Juillet 2011.
- SMEAG, *Paysages et gens de Garonne, renouer avec le fleuve et valoriser les paysages*, brochure, 2009.

UNION RÉGIONALE DES CAUE DE MIDI-PYRÉNÉES. *Mission paysage*, 1994, 110 p.

UNION RÉGIONALE DES CAUE DE MIDI-PYRÉNÉES. *Les paysages de Midi-Pyrénées. Eléments pour un inventaire prospectif* (tomes I, II, III, et IV), 1999.

Ouvrages

- BERQUE AUGUSTIN. *Ecoumène : introduction à l'étude des milieux humains*, Belin, Paris, 2000, 128 p.
- BERTRAND GEORGES et BERTRAND CLAUDE. *Une Géographie traversière : l'environnement à travers territoires et temporalités*, Paris, Arguments, 2002. 330 p.
- BRUNET-VINCK VÉRONIQUE. *Méthode pour les Atlas de paysages. Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux*, Ministère de l'Écologie et du Développement durable, Paris, 2004, 48 p.
- JACQUELINE CANDAU et YVES MICHELIN. *Paysage, outil de médiation*, IFV (institut Français de la vigne et du vin), apport agriculture et paysage, n°8, 2009, 23p.
- CAUQUELIN ANNE. *L'invention du paysage*, Paris, PUF, 2013, 160 p.
- CONSEIL DE L'EUROPE. *Convention européenne du paysage et documents de référence*, 2000, 95 p.
- CONSEIL DE L'EUROPE, *Paysage et développement durable, les enjeux de la convention européenne du paysage*, juillet 2006, 227 p.
- CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL. *Le paysage : un outil pour l'aménagement des territoires en Midi-Pyrénées*, 1994, 107 p.
- DESPORTES MARC. *Paysages en mouvement*, Gallimard, 2005, 413 p.
- LELLI LAURENT, SAHUC PHILIPPE, EUSEBE ANNE, & MOREAU HÉLÉNA. *Le Paysage au-delà du décor. Les Tréteaux du paysage*, PNR des Causses du Quercy, 2008, 24 p.
- LUGINBÜHL YVES, BONTRON JEAN-CLAUDE, CROS ZSUZCA. *Méthode pour des atlas de paysages, Identification et qualification*. Strates/CNRS, SEGESA, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports, Editions Villes et Territoires, Paris, 1994, 91 p.
- LUGINBÜHL YVES, TERASSON MICHEL. *Paysage et développement durable*, QUAE, 2013, 311 p.
- MAGNAGHI ALBERTO. *Le projet local*. Mardaga, Liège, 2003, 128 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. *Convention européenne du paysage - Mise en œuvre en France*, 2007, 30 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU TERRITOIRE. *Itinéraires photographiques. Méthode de l'observatoire des paysages*, 2008, 74 p.
- ROGER ALAIN. *Court traité de paysage*, Gallimard, Paris, 1998. 216 p.
- UNION RÉGIONALE DES CAUE DE MIDI-PYRÉNÉES. *Paysages de Midi-Pyrénées*, Privat, Toulouse, 2000, 126 p.

Articles

BERQUE AUGUSTIN. *La trajection paysagère*, Hypergéo [en ligne], 2004 [ref. 11/2014] - <http://www.hypergeo.eu>.

CORAJOU MICHEL. *Le projet de paysage : lettre aux étudiants*, in *Le jardinier, l'artiste et l'ingénieur*, BRISSON JEAN-LUC, Editions de l'imprimeur, Besançon, 2000.

CORMIER LAURE, BERNARD-DE-LAJARTRE ARNAUD et CARCAUD NATHALIE. *La planification des trames vertes, du global au local : réalités et limites*, Cybergéo [en ligne], n° 504, 2010 [ref. 10/2014] - <http://www.cybergegeo.revues.org>, 24 p.

CORMIER LAURE, JOLIET FABIENNE, CARCAUD NATHALIE. *La biodiversité est-elle un enjeu pour les habitants ? Analyse au travers de la notion de trame verte*. www.developpementdurable.revues.org, vol. 3, n°2, [en ligne], 2012 [ref. 10/2014] - <http://developpementdurable.revues.org>.

DAVODEAU HERVÉ. *Le socle, matériau du projet de paysage. L'usage de la géographie par les étudiants de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles*, Projets de paysage [en ligne], 2008 [ref. 10/2014] - <http://www.projetsdepaysage.fr>.

DÉRY STEVE. *Le paysage comme ressource*. Vertigo [en ligne], 2008 [ref. 10/2014] - <http://www.vertigo.revues.org>.

MARTY PASCAL et AL. *Le devenir des paysages : enjeux de la participation* in *Paysage et développement durable*, LUGINBÜHL YVES, TERASSON MICHEL, Éd. Quae, Versailles, 2013, p. 207-218.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE. *La politique du Paysage*, in *Les cahiers de Patrimoine-Environnement n°192*, bureau des paysages MEDDE, 2013, pp. 8-11.

PARADIS SYLVIE et LAURENT LELLI. *La médiation paysagère, levier d'un développement territorial ?* www.developpementdurable.revues.org, vol. 1, n°2, [en ligne], 2010, [ref. 02/2014] - <http://developpementdurable.revues.org>.

PARTOUNE CHRISTINE. *La dynamique du concept de paysage*. Revue Education Formation, 2004.

PEYRACHE-GADEAU VÉRONIQUE et PERRON LOÏC. *Le Paysage comme ressource dans les projets de développement territorial*, Paysage et développement durable [en ligne], 2010 [ref. 06/2014] - <http://www.developpementdurable.revues.org>.

ORSENNA ERIK. *Le paysage, un indicateur de bien-être* in *Le paysage, du projet à la réalité*, *Les cahiers de l'Institut de l'Aménagement et de l'Urbanisme d'Ile-de-France*, n° 159. 2011 p. 69-70.

TOUTBLANC MONIQUE, BRIFFAUD SERGE et PEDROLI BAS. *Ressource paysagère entre héritage et projet* in *Paysage et développement durable*, LUGINBÜHL YVES, TERASSON MICHEL, Éd. Quae, Versailles, 2013, p. 101-114.

SGARD ANNE. *Le paysage, un objet politique*, in *Intercommunalités le mensuel*. n° 191. 2014 p. 8.

Actes de colloque et communications

CORAJOUX Michel. *Le paysagiste et la ligne*. Intervention lors du colloque Ligne et Paysage. Gembloux, 2006.

DÉRIOZ PIERRE. *Le paysage, une ressource territoriale emblématique mais ambiguë*, in actes du colloque *La notion de ressource territoriale*, Le Pradel, 2004. p.155-163.

DONADIEU PIERRE, BOURAOU MOEZE, DUMONT-FILLON NATHALIE. *Le projet des paysagistes est-il un outil de régulation des paysages pour les pouvoirs publics ?* in Actes du colloque *De la connaissance des paysages à l'action paysagère*, symposcience [en ligne], 2004 [ref. 10/2014] <http://www.symposcience.org>.

PÔLE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TERRITOIRES MÉDITERRANÉEN, CERIC, UNIVERSITÉ PAUL CÉZANNE. *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance*, Aix-en-Provence, 2013, Synthèse des interventions 8 p.

POUSSIN FREDERIC. *Le projet de paysage et de territoire*, in Actes du colloque *De la connaissance des paysages à l'action paysagère*, symposcience [en ligne], 2004 [ref. 10/2014] <http://www.symposcience.org>.

Webographie

CAUE DE L'AVEYRON – BLOG PAYSAGES DE L'AVEYRON – <http://paysageaveyron.fr>.

CONSEIL DE L'EUROPE. *Convention européenne du paysage, culture patrimoine et diversité* in [site du Conseil de l'Europe/Démocratie/Gouvernance démocratique/Culture, patrimoine et diversité], [ref. 02/2015] – http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/landscape/default_fr.asp?expandable=3.

DAVODEAU HERVÉ. *Position pédagogique*, in [site personnel d'Hervé Davodeau], [ref. 02/2015] – <http://hervedavodeau.jimdo.com/enseignements/>.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE MIDI-PYRÉNÉES. *Rubrique sites et paysages*, in [site de la DREAL Midi-Pyrénées/Territoires logement/Sites et paysages], [ref. 02/2015] – <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/sites-et-paysages-r1721.html>.

FÉDÉRATION NATIONALE DES CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT. *Rubrique paysage*, [ref. 02/2015] – <http://fncaue.fr/?-PAYSAGE->.

HUIT CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE MIDI-PYRÉNÉES. *Connaissance des paysages de Midi-Pyrénées*, in [site des huit CAUE de Midi-Pyrénées/Dossiers thématiques/Connaissance des paysages de Midi-Pyrénées], [ref. 12/2014] – <http://www.caue-mp.fr/dossiers-thematiques/paysages-de-midi-pyrenees/itemid-12.html>.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE. *Rubrique paysages* in [site du MEDDE/Bâtiment et villes durables/Ville durable, aménagement, sites et paysage], [ref. 02/2015] – <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Paysages-.html>.

RÉSEAU PAYSAGE DE MIDI-PYRÉNÉES, in [site de la DREAL Midi-Pyrénées/Territoires logement/Sites et paysages], [ref. 02/2015] – <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/le-reseau-paysage-midi-pyrenees-r1731.html>.

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET D'AMÉNAGEMENT DE LA GARONNE. *PLAN GARONNE*, in [site du SMEAG/Approche territoriale], [ref. 02/2015] – <http://www.lagaronne.com/repere/approche-territoriale.html>.



Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère avec pour missions spécifiques :

- l'information et la sensibilisation du grand public,
- l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover, afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant,
- le conseil aux collectivités locales dans leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement,
- la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels.

Le CAUE est un organisme départemental créé à l'initiative du Conseil général dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Investi d'une mission de service public, le CAUE est présidé par un élu local. Au plan national, les CAUE sont regroupés au sein d'une fédération (FNCAUE).

L'Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées

En Midi-Pyrénées, les 8 CAUE sont organisés en Union régionale avec pour finalité :

- un échange de pratiques et de méthodes entre élus, socioprofessionnels et administrations territoriales des 8 départements,
- un accompagnement des politiques publiques par l'apport de propositions et réponses aux besoins des institutions régionales,
- une mutualisation des outils et la réalisation d'économies d'échelle.

L'Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées est une association loi 1901, administrée par un Conseil d'administration composé des Président(e)s des 8 CAUE et du président du Conseil régional Midi-Pyrénées.

Elle bénéficie du soutien :

- de l'Union européenne ;
- de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ;
- de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) ;
- du Conseil régional.



L'Europe s'engage en Midi-Pyrénées avec le Fonds européen de Développement régional



La Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Midi-Pyrénées

La Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Midi-Pyrénées a été créée le 02 mars 2009.

Sous l'autorité du préfet de région et sous l'autorité fonctionnelle des préfets de département pour les missions relevant de leurs compétences, elle assume des missions dédiées au pilotage et à la mise en œuvre des politiques de développement durable notamment issues du Grenelle de l'Environnement :

- élaborer et mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement, de prévention des risques naturels et technologiques, de développement et d'aménagement durables, de transports et de logement,
- veiller à l'intégration des objectifs du développement durable, assister les autorités administratives compétentes en matière d'environnement sur les plans, programmes et projets,
- promouvoir la participation des citoyens dans l'élaboration des projets ayant une incidence sur l'environnement ou l'aménagement du territoire,
- contribuer à l'information, la formation et l'éducation des citoyens sur les enjeux du développement durable et à leur sensibilisation aux risques.



Le Réseau Paysage Midi-Pyrénées

Sur la base de la Convention européenne des paysages, le Réseau Paysage Midi-Pyrénées est un outil au service de la prise en compte des paysages dans l'action publique. Il associe depuis 2004 des acteurs institutionnels, territoriaux, scientifiques et associatifs qui désirent s'impliquer collectivement dans la connaissance et l'action paysagères :

- les services de l'Etat : DREAL, DRAC, DRAAF, DDT, STAP, préfectures...
- les collectivités territoriales et locales : conseils généraux, Conseil régional, PNR, intercommunalités, pays...
- les établissements d'enseignement supérieur et de recherche : UT Jean-Jaurès, EI Purpan, ENSA Toulouse...
- des organismes socioprofessionnels et associations : CAUE, AFAHC, Chambre d'agriculture,
- les professionnels et praticiens : paysagistes, architectes, urbanistes, bureaux d'études

Le Réseau Paysage a pour objectif de participer à la mise en œuvre et à la promotion de la politique des paysages en région. Il repose principalement sur l'animation et la mobilisation des différents acteurs dans un cadre de partage et d'enrichissement :

- Développement et appropriation des connaissances : atlas de paysages, observatoires,
- Formation et professionnalisation des compétences : connaissance, compétences, enjeux, pratiques du terrain,
- Animation, transfert et diffusion : échange d'expériences, de savoir-faire, d'informations.

Le Réseau Paysage Midi-Pyrénées est piloté par la DREAL en collaboration avec l'Union régionale des CAUE.

Ouvrage réalisé par l'Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées et coédité par la DREAL Midi-Pyrénées et l'Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées.

COMITÉ DE PILOTAGE

URCAUE de Midi-Pyrénées (Philippe LABAUME et Séverine TOULIS), CAUE de l'Aveyron (Aurélié AUBRY et Marie-Dominique ALBINET), CAUE de l'Ariège (Agnès LEGENDRE), CAUE du Gers (Laetitia RICAUD-LAFFITTE), CAUE du Lot (Mathieu LARRIBE), CAUE de la Haute-Garonne (Jean-François ARAMENDY), CAUE du Tarn (Nelly AUDIGIER), CAUE du Tarn-et-Garonne (Philippe MILLASSEAU) et DREAL Midi-Pyrénées (Catherine PELLEGRI-HOLLARD)

AUTEURS

Connaître les paysages

De la notion de paysage à la connaissance des paysages

Mathieu LARRIBE (CAUE du Lot) et Jean-François ARAMENDY (CAUE de la Haute-Garonne)

Les atlas de paysages en Midi-Pyrénées, un travail conduit en réseau

Philippe LABAUME (URCAUE de Midi-Pyrénées), Laetitia RICAUD-LAFFITTE (CAUE du Gers) et MATHIEU LARRIBE (CAUE du Lot)

Les 46 entités paysagères de Midi-Pyrénées

Agnès LEGENDRE (CAUE de l'Ariège), Marie-Dominique ALBINET, Aurélié AUBRY (CAUE de l'Aveyron), Jean-François ARAMENDY (CAUE de la Haute-Garonne), Frédéric POULLE, Laetitia RICAUD-LAFFITTE (CAUE du Gers), Mathieu LARRIBE (CAUE du Lot), Josiane MAGNE-THOMAS (CAUE des Hautes-Pyrénées), Nelly AUDIGIER (CAUE du Tarn) et Philippe MILLASSEAU (CAUE du Tarn-et-Garonne)

Agir par le paysage

Partager une vision sensible et culturelle de l'espace

Mathieu LARRIBE (CAUE du Lot)

Transmettre et mettre en débat la connaissance des paysages

- Des lectures de paysage autour de l'exposition *Entités paysagères de l'Aveyron* - Aurélié AUBRY et Marie-Dominique ALBINET (CAUE de l'Aveyron)
- L'ouvrage *Paysages du Gers* aux Editions du Rouergue - Frédéric POULLE (CAUE du Gers)
- Une journée d'échanges du Réseau Paysage Midi-Pyrénées sur les atlas de paysages - Philippe LABAUME (URCAUE de Midi-Pyrénées)
- L'expérience *Portraits de paysages* dans la vallée de l'Arize - Jean-François ARAMENDY (CAUE de la Haute-Garonne)
- Les *Trêceaux du Paysage* du PNR des Causses du Quercy - Mathieu LARRIBE (CAUE du Lot)
- L'Observatoire par le Paysage des Territoires de Midi-Pyrénées - Pascale CORNUAU et Isabelle JARDIN (DREAL Midi-Pyrénées)

Le paysage au cœur du projet

Mathieu LARRIBE (CAUE du Lot) et Agnès LEGENDRE (CAUE de l'Ariège)

Articuler connaissance des paysages et projet

- Un Plan pour la Garonne - Pascale CORNUAU (DREAL de Midi-Pyrénées)
- Le schéma régional de cohérence écologique Midi-Pyrénées - Philippe LABAUME (URCAUE de Midi-Pyrénées)
- La charte d'aménagement des routes départementales du Lot - Mathieu LARRIBE (CAUE du Lot)
- La charte du Parc national des Pyrénées - Pierre LAPENU (Parc national des Pyrénées) et Jean-Yves PESEUX (DREAL Midi-Pyrénées)

- Un document de référence pour l'énergie éolienne - Elsa ACHARD (Parc naturel régional du Haut-Languedoc)
- La charte paysagère et architecturale du Pays de Figeac - Mathieu LARRIBE (CAUE du Lot)
- Le schéma de cohérence territoriale du pays d'Autan - Laetitia RICAUD-LAFFITTE (CAUE du Gers) et Nelly JERRIGE (CAUE du Tarn)
- Un schéma territorial des déplacements - Philippe MILLASSEAU (CAUE du Tarn-et-Garonne)
- Le site classé de Saint-Bertrand-de-Comminges, Valcabrère et Sarp - Jean-Yves PESEUX (DREAL Midi-Pyrénées) et Jean-François ARAMENDY (CAUE de la Haute-Garonne)
- La mise en valeur des chaos rocheux du Larzac - Fabien DAUNAS (Parc naturel régional des Grands-Causse) et Aurélié AUBRY (CAUE de l'Aveyron)
- Le plan d'actions de la Communauté d'agglomération du Muretain - Jean-François ARAMENDY (CAUE de la Haute-Garonne)
- Le PLU de Saint-Pierre-de-Rivière - Agnès LEGENDRE (CAUE de l'Ariège)
- La carte communale de Castelnau-sur-l'Auvignon - Frédéric POULLE (CAUE du Gers)
- L'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Moissac - Philippe MILLASSEAU (CAUE du Tarn-et-Garonne)
- Le nouveau quartier Le Sireret à Montouliou - Agnès LEGENDRE (CAUE de l'Ariège)
- L'écotissement du Frêne à Laguiole - Aurélié AUBRY et Marie-Dominique ALBINET (CAUE de l'Aveyron)
- Le parc solaire photovoltaïque à Caillavet - Laetitia RICAUD-LAFFITTE (CAUE du Gers)

COMITÉ DE LECTURE

Philippe BERINGUIER (Laboratoire Géode, Université de Toulouse Jean-Jaurès UMR 5602 CNRS), Jean-Philippe GUÉRINET, Sylvie BROSSARD-LOTTIGIER, Catherine PELLEGRI-HOLLARD, Pascale CORNUAU et Brigitte PONCET (DREAL Midi-Pyrénées), Françoise HENRY (CAUE de la Haute-Garonne), Frédéric POULLE (CAUE du Gers) et Jean-Pierre SAURIN (Paysagiste conseil de l'Etat - DREAL Midi-Pyrénées)

CORRECTION ET RELECTURE : Béatrice PEYRET-VIGNALS (Editions du Quercy Blanc à Cahors)

REÉCRITURE ET HOMOGÉNÉISATION RÉDACTIONNELLE :

Mathieu LARRIBE (CAUE du Lot), Béatrice PEYRET-VIGNALS (Editions du Quercy Blanc - Cahors) et Séverine TOULIS (URCAUE de Midi-Pyrénées)

GRAPHISME ET MISE EN PAGE : Stéphane FERAY (CAUE du Lot)

COORDINATION : Séverine TOULIS (URCAUE de Midi-Pyrénées) assistée de Philippe LABAUME et Fabienne RODRIGUEZ (URCAUE de Midi-Pyrénées) et de Mathieu LARRIBE et Stéphane FERAY (CAUE du Lot)

IMPRESSION : Reprint, Toulouse (Haute-Garonne)

Achevé d'imprimer en mai 2015

Dépôt légal deuxième trimestre 2015

REMERCIEMENTS : l'Union Régionale des CAUE de Midi-Pyrénées et la DREAL Midi-Pyrénées remercient l'ensemble des personnes ayant apporté leurs contributions à cet ouvrage sous forme de témoignage ou de ressource iconographique.

CRÉDITS PHOTOS : sauf mention contraire, les photos sont propriétés des huit CAUE de Midi-Pyrénées.



Imprimé par le Groupe Reprint, référent partenaire ArjoWiggins graphic, sur du papier certifié Ecolabel européen.

Couverture : papier issu de forêts gérées durablement
Intérieur : papier recyclé satimat green, fabriqué en France

L'ouvrage *Paysages de Midi-Pyrénées, de la connaissance au projet* est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Midi-Pyrénées avec le Fonds européen du développement régional.



ISBN DREAL : 978-2-11-129628-2
ISBN URCAUE : 978-2-9516949-2-7

Paysages de Midi-Pyrénées

De la connaissance au projet

Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées - DREAL Midi-Pyrénées

Les paysages de Midi-Pyrénées sont reconnus pour leurs qualités et leur diversité. Ils constituent un bien commun très souvent évoqué par les habitants, les visiteurs, ainsi que les acteurs du cadre de vie et du tourisme.

Les motifs et les espaces qui les composent éveillent nos émotions et l'attachement que nous leur portons. Comment alors caractériser les qualités que nous leur reconnaissons ? Comment partager ces valeurs pour construire une culture territoriale du paysage avec les acteurs concernés ? Comment s'appuyer sur la connaissance des paysages pour répondre aux enjeux d'aménagement de notre territoire, pour aller notamment vers une transition climatique et écologique ?

Ce guide propose deux réflexions successives.

Une première partie, Connaître les paysages, rappelle brièvement la notion de paysage, expose les démarches mises en œuvre depuis vingt ans au niveau régional pour en développer la connaissance et présente les quarante-six entités paysagères de Midi-Pyrénées.

Une seconde partie, Agir par le paysage, s'interroge sur la notion de projet et envisage des pistes d'actions, illustrées d'exemples, pour engager des démarches de sensibilisation et de médiation, mettre le paysage au cœur de la démarche de projet et en faire un élément d'enrichissement des opérations d'aménagement ou de planification.

Puisse cet ouvrage contribuer au développement durable des territoires régionaux, aujourd'hui inscrits dans la perspective de la nouvelle grande région associant Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.



L'ouvrage *Paysages de Midi-Pyrénées, de la connaissance au projet* est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Midi-Pyrénées avec le Fonds européen du développement régional.



PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES



UNION
RÉGIONALE
CAUE
MIDI-PYRÉNÉES

23 €

